

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES
DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2017

DOSSIER : R-3981-2016

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Me LISE DUQUETTE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 23 NOVEMBRE 2016

VOLUME 5

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association des hôteliers du Québec
et de l'Association des restaurateurs du Québec
(AHQ/ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN et
Me NICOLAS DUBÉ
procureurs de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me PAULE HAMELIN et
Me NICOLAS DUBÉ
procureurs de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
Panel 3 - Coût du service, efficience et commercialisation (suite)	14
ANDRÉE BOUCHER	14
LUC DUBÉ	14
MAXIME LAJOIE	14
MARIE-CLAUDE ROQUET	14
GHISLAIN TESSIER	14
STÉPHANE VERRET	14
PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LA FORMATION	15
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	42
M. JEAN-PIERRE GIROUX (sous le même serment)	59
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	97
RÉINTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	113
DISCUSSION	115
PREUVE NEMC	123
DÉCISION SUR OBJECTION	137
PREUVE DE NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION	140
BRAD COADY	140

PASCAL CORMIER	140
INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	141
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	182
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	203
PREUVE DE L'AQOCIE-CIFQ	227
LUC BOULANGER	227
PIERRE VÉZINA	227
PAUL PAQUIN	228
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	228
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	266
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	269
PREUVE DU GRAME	281
NICOLE MOREAU	282
MICHEL PERRACHON	282
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	282
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	303
RÉINTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	310
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	322
MARCEL-PAUL RAYMOND	322
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	322

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-17 (HQT) :	Justifier et expliquer le reclassement de 10,1 M\$ de stocks et autres à l'année autorisée 2016 (demandé par la Régie)	81
E-18 (HQT) :	Expliquer la différence entre le montant de 28,3 M transféré à la VPTIC et à la DEPSI et le montant de 35,3 M d'impact des transferts sur les revenus de la VPTIC (demandé par la Régie)	85

R-3981-2016
23 novembre 2016

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

		PAGE
C-AHQ-ARQ-0017	Présentation de l'AHQ-ARQ	321

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
2 (23e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-trois (23)
8 novembre deux mille seize (2016), dossier R-3981-
9 2016, demande du Transporteur de modification des
10 Tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année deux mille dix-sept (2017). Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, merci à tous d'être là et désolé pour le
15 petit retard, mais je pense que c'est pour le bien
16 de tout le monde et qu'on va pouvoir mieux
17 procéder. Alors, on va se parler, Maître Fréchette,
18 si vous voulez bien. On a reçu une série
19 d'engagements, je constate que les engagements...
20 on m'a fourni les engagements jusqu'à 8.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Exactement.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Précisément, puis vous allez comprendre pourquoi,
25 ce matin, mes collègues et moi avons... nous avons

1 regardé où on était rendu, on a regardé les défis.
2 En fait, au lieu de prendre ça globalement, on les
3 a divisés par journée.

4 Alors, par transparence, mon défi, notre
5 défi d'aujourd'hui, c'est naturellement de... pas
6 vous terminer, mais de terminer d'entendre le
7 panel. On ne veut pas vous terminer, loin de là, on
8 vous souhaite une longue et heureuse vie. Et par la
9 suite, on commence la preuve des intervenants.

10 Donc, mes deux défis aujourd'hui, c'est que
11 je dois passer NEMC, entendre donc les gens de
12 NEMC, si possible en avant-midi, tard peut-être,
13 mais pour qu'ils puissent à un moment donné, se
14 rendre à Dorval. Se rendre à Dorval de nos jours,
15 ça peut... c'est loin Dorval, hein!

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Peut-être partir maintenant.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bien, en tout cas, il faudrait y penser sûrement.

20 En tout cas, j'espère, si le maire Coderre nous
21 écoute, il comprendra les messages. Et il y a aussi
22 l'AQCIE-CIFQ qui veut... Ça, c'est mon défi
23 d'aujourd'hui et après ça, j'ai tout le reste à
24 entendre.

25 Voulez-vous entendre le défi de vendredi?

1 Le défi de vendredi, parce que là, je ne sais pas
2 où je vais être rendu vendredi, hein! On est...
3 est-ce que la preuve des intervenants est complète
4 ou pas complète, et caetera. Mais on sait que
5 jeudi, c'est une journée de relâche d'audience.

6 Alors, mon défi de vendredi, ce serait
7 d'entendre l'argumentation d'HQT et NEMC et EBM
8 parce que maître Hamelin étant indisponible le
9 vingt-neuf (29). Ça, c'est mon autre défi de mardi.
10 Je vous parlerai de la phase 2 après dîner parce
11 qu'on va prendre ça par étape pour digérer les
12 choses de défis. Il y a aussi un autre défi avec la
13 phase 2.

14 Alors, concernant... Maître Fréchette,
15 merci beaucoup aux gens de... pour les huit
16 premiers. Pour ceux, pour les engagements de NEMC,
17 est-ce que vous pensez que ça peut entrer en avant-
18 midi?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, les gens, ils travaillent... Tout d'abord,
21 bonjour à tous, bonjour à vous trois. Bonjour aux
22 collègues, bien sûr, qui sont ici dans la salle,
23 ainsi qu'aux représentants de l'équipe technique de
24 la Régie.

25 Tout d'abord, je comprends tout à fait

1 toutes vos préoccupations à l'égard de la gestion
2 du calendrier de cette audience puis, je pense, ça
3 vous honore tous. Il reste quand même, et ça là-
4 dessus, je me permets un petit mot, il reste quand
5 même que c'est un processus cette année qui est
6 particulièrement dense. On a le MGA, le modèle de
7 gestion des actifs, on a une preuve qui est quand
8 même substantielle. Alors, je comprends les
9 contraintes de temps.

10 Je comprends les contraintes de temps de
11 tout le monde ici, mais il faut que ça procède
12 quand même de façon équitable et puis que ça se
13 fasse et que les gens, de part et d'autre, aient la
14 chance de bien présenter leur preuve et leur
15 aspect. Et jusqu'à maintenant, on fonctionne dans
16 cette voie-là et notre mardi, s'il le faut,
17 mettons-le à contribution. Ça, c'est le premier
18 commentaire que je voulais vous dire. C'est, nous
19 aussi on est disponible, on est à votre service. On
20 a fait les travaux hier soir pour pouvoir répondre
21 aux questions qui vous ont été... qui nous ont été
22 posées. On a rajouté un panel à l'initiative. C'est
23 toutes des choses qui étaient, je vous le soumetts,
24 puis qui est en écho à vos demandes, en écho suite
25 aux moyens préliminaires que vous avez déférés à la

1 décision du fond. Alors, le dossier, en tout cas,
2 en ce qui me concerne, il progresse de façon
3 impeccable, avec... avec les signaux que vous nous
4 donnez de façon très transparente.

5 (9 h)

6 Alors, pour l'adaptation maintenant, en ce
7 qui concerne le calendrier, je dois vous dire que
8 j'ai une préoccupation sur le fait de, moi, plaider
9 vendredi quand mes collègues, eux, auront la
10 possibilité de répondre à tout ça mardi. Ce qui
11 laisse un décalage de trois jours entre les
12 représentations que je vous ferai pour le compte de
13 l'assujetti et celles des collègues, alors je m'en
14 remets à vous pour l'équité du processus. Mais
15 personnellement, vous savez, il y a une certaine
16 époque, je vous demandais parfois de répliquer
17 quelques jours plus tard parce que j'avais
18 plusieurs plaidoiries à assimiler. Puis souvent, on
19 me disait : « Bien, Maître Fréchette, essayez de
20 vous ramasser dans la même journée pour répliquer
21 dans la même journée oralement. » Il reste quand
22 même que, cette fois-ci, dans un dossier aussi
23 important, aussi dense, qu'il y a des ramifications
24 sur plusieurs aspects, alors on envisagerait que le
25 Transporteur plaide le vendredi, alors que les

1 collègues auraient la chance de plaider leurs
2 points trois jours plus tard. Je m'en remets à
3 vous, mais il y a un questionnement. En ce qui me
4 concerne, il y a un questionnement puis je peux
5 vous dire que c'est un questionnement qui est
6 partagé.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Écoutez, je vous entends. Je veux dire, je n'ai
9 aucun problème à regarder ça plus tard avec mes
10 collègues s'il y a une autre façon de voir les
11 choses.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien. C'est un commentaire. C'est en écho à
14 ce que vous disiez. Maintenant, à moins que vous
15 ayez quelque chose à ajouter, maintenant je voulais
16 revenir pour les autres aspects, sur les réponses.

17 LE PRÉSIDENT :

18 En fait...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Oui, je vous écoute.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Bien, sur les réponses...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... aux autres engagements? Oui?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui. Alors, il y avait les questions de substance
5 que maître De Repentigny a émises. Alors, on a déjà
6 des réponses qui sont prêtes, mais on voulait les
7 revoir une dernière fois. Puis, bon, comme les gens
8 sont dans le panel en ce moment, puis avec les
9 travaux qui ont été faits hier, ce dernier travail
10 de validation-là avant de vous offrir les réponses
11 n'a pas été fait. Si vous permettez, dès après,
12 lorsque le panel aura complété son témoignage, ils
13 vont se rendre directement pour pouvoir valider une
14 dernière fois ce niveau de réponses-là puis ensuite
15 de ça sera déposé directement sur le SDÉ sous forme
16 écrite. Donc, vous aurez l'entièreté des réponses
17 aux questions qui étaient sous forme écrite qui ont
18 été remises par maître De Repentigny.

19 Alors, avec ça, je pense que ça clôt. Donc,
20 on a élaboré, rapidement, on a élaboré des travaux,
21 procédé à toutes sortes de réflexion et de travaux
22 hier soir en écho ou en réponse à la question que
23 vous nous avez soumise. Alors, les gens sont ici ce
24 matin prêts à y répondre. Alors, je leur cède la
25 parole. Je ne pense pas qu'ils vont reprendre les

1 notes sténographiques pour relire votre question.

2 Je pense qu'ils sont prêts à débiter, à moins d'un
3 signal de votre part.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Allez-y! Monsieur Verret.

6 M. STÉPHANE VERRET :

7 C'est madame Roquet qui va débiter la présentation.

8

9

10 Panel 3 - Coût du service, efficacité et
11 commercialisation (suite)

12

13 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
14 (23e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

15

16 ANDRÉE BOUCHER,

17 LUC DUBÉ,

18 MAXIME LAJOIE,

19 MARIE-CLAUDE ROQUET,

20 GHISLAIN TESSIER,

21 STÉPHANE VERRET,

22

23 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LA FORMATION

2

3 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

4 R. Ça fait qu'on s'est quittés avec « Who shot J.R. »
5 et puis on se retrouve ce matin, et puis... Juste
6 une petite anecdote cocasse. Vous nous avez invités
7 à y réfléchir sur un verre de vin, sur un verre de
8 scotch. Finalement, on n'a jamais pu se rendre à
9 cette étape-là puis ça a été une bonne chose, parce
10 que, à la fin de l'exercice, moi, en quittant, je
11 me suis retrouvée dans un barrage routier pour
12 l'alcool au volant. Heureusement, je suis avec vous
13 ce matin. Je suis heureuse de vous montrer le fruit
14 de nos efforts.

15 Donc, vous nous invitiez à changer un
16 indicateur qui nous permettrait de voir les coûts
17 évités des effets perturbateurs reliés aux
18 indisponibilités forcées. Alors voici ce qu'il en
19 est. Je reviens sur un exercice qu'on a fait, nous,
20 en début deux mille seize (2016) et qui est en
21 preuve de façon très, très sommaire, mais on a
22 tenté de faire une évaluation de la rentabilité. Ce
23 qu'on a constaté avec l'expert qui nous
24 accompagnait, c'est, bon, O.K., vous avez le coût
25 de l'effort à investir, le quatre cent cinquante

1 millions (450 M\$) additionnel, vous avez le nombre
2 d'indisponibilités forcées directes qui sont
3 évitées. Puis quand on fait un ratio de ça, donc
4 quatre cent cinquante millions (450 M\$) sur tant
5 d'indisponibilités forcées, ça vous fait un coût
6 qu'il faudrait aller « matcher » en termes de
7 bénéfice. Ça, ça vous permettrait de faire l'étude
8 de rentabilité.

9 Ceci dit, en termes de bénéfice, vous avez
10 une matérialité en termes de risque, mais vous
11 n'avez pas l'effet de la dégradation additionnelle
12 que l'intervention qui se fait à temps vous permet
13 de sauver. On y reviendra. Vous n'avez pas vraiment
14 une mesure de la perte de productivité. Vous n'avez
15 pas une mesure d'impact sur l'IC. Vous n'avez pas
16 une mesure de l'impact sur le réseau de transit. On
17 pense à toute la complexification de l'exploitation
18 puis les rappels de retrait, puis ainsi de ça. Vous
19 n'avez pas non plus d'impact. Et quand vous ne
20 faites pas votre entretien suffisamment, ça
21 pourrait vous amener dans des conditions de non-
22 conformité par rapport aux différents engagements
23 réglementaires. Ça pourrait affecter l'image. Et
24 vous n'avez même pas l'aspect connectivité, là, que
25 je mentionnais.

1 Donc, quand votre sectionneur rend un
2 transformateur indisponible, disjoncteur et tout
3 ça, même dans votre calcul de la colonne de gauche
4 vous n'avez pas cette matérialité-là additionnelle
5 dans votre calcul de retour de bénéfice. Tout ça
6 pour dire que l'analyse, que les informations qu'on
7 avait en main étaient trop incomplètes pour
8 permettre un exercice concluant dans l'analyse de
9 rentabilité. Mais ça nous a quand même... On est
10 parti de cette liste-là d'éléments qui n'étaient
11 pas quantifiés comme point de départ à l'exercice
12 que vous nous avez invités à faire.

13 (9 h 05)

14 Oui. Ça fait que la première chose qu'on a
15 faite on s'est dit : « O.K., on a des
16 indisponibilités directes, est-ce qu'on serait
17 capable de mettre une hypothèse qui nous
18 permettrait de quantifier les indisponibilités
19 qu'on pensait éviter sur un horizon de dix (10)
20 ans? » Alors, ce qu'on a fait, on se rappelle que
21 la ligne... la tendance des cinq dernières années
22 était de l'ordre de cinq pour cent (5 %), on a fait
23 l'évolution du risque de dégradation, qui déclenche
24 les indisponibilités forcées, puis on a fait... on
25 se rappelle qu'il augment d'à peu près... ce

1 risque-là augmente d'à peu près trois pour cent
2 (3 %) année. Alors, on s'est dit : « Entre le trois
3 pour cent (3 %) pour mes indisponibilités directes
4 puis le cinq pour cent (5 %) qui reflète une
5 certaine connectivité, il y a un rapport... un
6 facteur de X, donc je vais appliquer ce facteur-là,
7 de X. » J'en déduis que, sur dix (10) ans, l'espace
8 entre les deux courbes, ça correspond à à peu près
9 dix mille (10 000) indisponibilités forcées. Puis
10 là on l'a arrondi à un chiffre rond parce que, dix
11 mille (10 000), c'est facile de faire des divisions
12 avec ce chiffre-là. Ça fait qu'on est... on se
13 rappelle, hein, cette présentation-là, rappelons-
14 nous qu'il y a un pied de page, caveat, caveat,
15 caveat, ce sont beaucoup des hypothèses macro puis
16 ça a été fait dans cet esprit-là, que vous nous
17 avez proposé de faire.

18 Ça fait que dix mille (10 000)
19 indisponibilités forcées sauvées sur dix (10) ans
20 grâce au quatre cent cinquante millions (450 M).
21 Alors, il faudrait que nos coûts évités... pour
22 être rentable, dans le fond, cet effort-là
23 additionnel en maintenance, ce qu'il faudrait c'est
24 que nos quatre cent cinquante millions (450 M),
25 idéalement, divisés par dix mille (10 000), ça

1 revient à peu près à quarante-cinq mille dollars
2 (45 000 \$) de l'indisponibilité forcée. Il faudrait
3 qu'on voie que les effets perturbateurs soient de
4 cette matérialité-là. O.K.?

5 J'aimerais en profiter... En plus des
6 effets perturbateurs, il y avait un autre facteur
7 qu'on avait regardé... qu'on avait testé un peu,
8 là, à la marge. C'était l'aspect de la dégradation
9 additionnelle qui est évitée quand on peut
10 intervenir à temps. Je m'explique. Vous avez une
11 voiture, vous devez vous en servir ce matin-là,
12 vous avez une indisponibilité forcée, il y a une
13 crevaison. Présignons que vous choisissiez de... vous
14 n'avez pas d'argent pour remplacer le pneu, mais il
15 faut absolument que vous preniez votre voiture,
16 donc vous roulez sur un pneu crevé. Qu'est-ce qui
17 arrive? La jante se déforme. Alors, quand vous
18 allez faire la réparation, vous allez non seulement
19 payer pour remplacer le pneu, mais vous aurez
20 également à remplacer la jante. C'est un exemple de
21 dégradation additionnelle. Le fait d'attendre, ça
22 amène ce genre de conséquence-là. Je prends un
23 exemple qu'on a connu, là, pour simplement nous
24 ancrer dans le concept.

25 Lorsqu'on a mis des hypothèses de

1 dégradation additionnelle, on a fait une hypothèse
2 très macro encore là, on a vu que, sur dix (10)
3 ans, ça représentait à peu près cent cinquante
4 millions de dollars (150 M\$). Alors, un cent
5 cinquante millions (150 M) divisé par dix mille
6 (10 000), on est à quinze mille dollars (15 000 \$)
7 de dégradation pour chaque indisponibilité forcée
8 qu'on... t'sais, dans le fond, pour laquelle on
9 n'aurait pas fait un geste en proactif puis on
10 attendrait au correctif. Alors, c'est bon, je vois
11 des gens qui sortent leur crayon. Retenons ce
12 modèle-là. Donc, j'ai déjà mentionné un coût sur
13 dix (10) ans, quatre cent cinquante millions
14 (450 M), donc on cherche notre quarante-cinq mille
15 dollars (45 000 \$).

16 Le deuxième exercice qu'on a fait c'est un
17 exercice le... l'impact, possiblement, sur l'IC.
18 Puis je vais passer la parole à Maxime parce que
19 c'est lui qui a fait ce morceau-là du devoir.

20 M. MAXIME LAJOIE :

21 R. Alors, c'est à mon tour de faire le caveat, j'ai
22 appris ce mot-là ce matin. Je ne suis pas
23 économiste, mais je vais être le porte-parole de la
24 situation. Donc, le défi qu'on s'est lancé hier, en
25 fin de journée, c'est d'évaluer le coût, en fait,

1 pour nos clients. Donc, dans ce bout de
2 présentation-là, je vais éviter de vous parler de
3 l'impact que ça a à l'intérieur de TransÉnergie
4 donc, ou à l'intérieur du Transporteur, les impacts
5 des coûts évités, et caetera, l'inefficience. Je
6 vais vous parler davantage de l'analyse qu'on en a
7 faite sur l'impact clients.

8 Et, dans le fond, il y a deux questions qui
9 se posent. Donc, quelle est la corrélation entre
10 les IF et la panne? Et quelle est la valeur de
11 cette panne-là pour le client? Donc, il y a deux
12 questions qui sont sous-entendues dans cette
13 question-là.

14 Donc, l'idée ici, c'est d'apprécier
15 l'ampleur ou la valeur de façon macro, là, donc on
16 ne rentre pas dans le niveau de détail. Pour
17 évaluer ça, on vous amène sur un concept qui est
18 connu dans l'industrie, là, c'est le « value of
19 loss of load » ou « value of lost load », qui est
20 un concept qui est quand même répandu sur le
21 marché. Nos gens de commercialisation nous en ont
22 fait part puis on a fait une petite recherche là-
23 dessus. Qu'est-ce que c'est le « value of loss of
24 load »? C'est la valeur que les gens sont prêts à
25 payer pour l'électricité, en gros. Donc, il y a

1 plusieurs facteurs, là... je ne veux pas
2 m'improviser expert là-dedans, là, mais, bref, il y
3 a plusieurs facteurs là-dessus : la température, le
4 jour, la nuit, la caractérisation des charges
5 industrielles, résidentielles. Bref, il y a
6 plusieurs éléments là-dedans. Mais, pour faire une
7 analyse macro, ce qu'on a fait c'est qu'on a
8 regardé principalement deux études.

9 (9 h 11)

10 Une étude qui a été émise par le London
11 Economics qui a été faite aux États-Unis, en gros,
12 pour l'utilité du Texas. Dans cette étude-là, dans
13 le fond, on mentionne que le « range » varie de
14 neuf mille dollars (9000 \$) à quarante-cinq mille
15 dollars US (45 000 \$US) pour le dollar du mégawatt.
16 Et donc dans cette étude-là, ils faisaient
17 référence à d'autres études sur lesquelles on a
18 trouvé des valeurs qui semblaient être plus proches
19 de notre réalité. Donc, des valeurs par clients
20 industriels, par valeurs de clients résidentiels et
21 valeurs clients commerciaux. Donc, je les ai
22 rappelées. En fait, cette valeur-là, ce n'est pas
23 la valeur du coût du service de transport, on
24 s'entend, c'est la valeur économique de l'impact
25 sur l'économie qu'une panne pourrait occasionner.

1 Donc, une deuxième étude qu'on a laissée un
2 peu de côté parce que c'était une étude qui a été
3 faite par ISO Nouvelle-Angleterre qui caractérisait
4 la perte davantage dans une perte majeure, donc
5 suite à l'événement de deux mille trois (2003),
6 donc les coûts sont plus élevés. Vous savez, si on
7 a une panne provinciale, l'impact économique est
8 plus élevé parce que les pannes sont plus longues,
9 et caetera. Donc, les valeurs sont plus élevées à
10 trente mille dollars (30 000 \$) environ du
11 mégawattheure US.

12 Donc nous, qu'est-ce qu'on a fait comme
13 traduction de ça, c'est qu'on a mis cette valeur-là
14 pondérée, dans le fond, en fonction des différents
15 types de charges qu'on a, donc dans le plan
16 d'approvisionnement d'Hydro-Québec, et on a établi
17 une valeur à environ onze mille dollars (11 000 \$)
18 du mégawattheure qui est aussi une valeur qui fait
19 référence dans l'étude qui a été émise par le
20 London Economics.

21 Il y avait une section sur le Northeast et
22 l'Ontario qui arrive à peu près dans ces « ranges »
23 là, donc de neuf mille (9000) à quinze mille
24 dollars (15 000 \$) du mégawattheure, encore une
25 fois US. Donc, on pense que c'est une valeur qui

1 est, quand même pour l'appréciation, une valeur qui
2 est réaliste.

3 Si on va à la prochaine diapo, ce qu'on a
4 voulu faire, dans le fond, c'est qu'on a utilisé
5 les deux cas qu'on vous a présentés au niveau du
6 panel 3. Ces cas-là, il faut se souvenir, il y a
7 une, du panel 2, excusez-moi, du panel 2, j'en
8 oublie mais on n'est pas hier, on est avant-hier.
9 Bref, c'est la fameuse journée du vendredi.

10 M. STÉPHANE VERRET :

11 La soirée a été très, très longue.

12 M. MAXIME LAJOIE :

13 R. Donc, dans ces deux cas-là, l'évaluation qu'on en a
14 faite, donc en utilisant les hypothèses que vous
15 avez vues tantôt, c'est qu'il y a une
16 indisponibilité forcée qui a été, suite à un
17 deuxième événement, qui a causé des impacts sur les
18 clients, a un impact économique global sur
19 l'économie d'environ quatre millions de dollars
20 (4 M\$) pour le premier cas et d'environ trois point
21 cinq millions (3,5 M) pour le deuxième cas.

22 Donc, il faut comprendre que ces cas-là,
23 c'est des cas où est-ce que l'impact, on a réussi à
24 faire la corrélation entre l'indisponibilité forcée
25 et l'impact client. On s'entend que ce n'est pas

1 l'ensemble, bon, mais il faut comprendre que
2 l'indisponibilité forcée, au départ, d'avoir
3 intervenu au bon moment et éviter cette
4 indisponibilité forcée-là, on est dans l'ordre du
5 quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) pour éviter
6 une panne qui aurait un impact économique d'environ
7 quatre millions (4 M). Donc, on est dans l'ordre de
8 grandeur d'un pour cent (1 %).

9 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

10 R. Oui.

11 M. MAXIME LAJOIE :

12 R. Un pour cent (1 %), c'est ça.

13 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

14 R. Je vais m'assumer dans mon hypothèse puis on en a
15 débattu hier, c'était intéressant. Mais imaginez
16 qu'une indisponibilité forcée sur cent (100) aura
17 un impact client. À défaut d'avoir quelque chose
18 d'autre de plus intelligent à vous proposer, bien,
19 quatre millions (4 M) divisé par cent (100), c'est
20 quarante mille dollars (40 000 \$).

21 Alors, on se comprend qu'on ne veut pas se
22 rendre à l'impact client à ce point-là. Donc,
23 l'idée, parce que, évidemment, rendu là, la
24 matérialité des coûts, puis ça, ça n'inclut même
25 pas tous les coûts additionnels qui sont générés

1 chez nous, on ne veut pas se rendre à cette raison-
2 là.

3 Mais juste avec une simple hypothèse sur
4 les dix mille (10 000) indisponibilités forcées
5 qu'on veut éviter, s'il y en avait une sur cent
6 (100) qui impacterait les clients, ça serait de
7 cette matérialité-là.

8 M. MAXIME LAJOIE :

9 R. Juste peut-être pour compléter cette section-là, on
10 avait même fait une extrapolation de ça sur
11 l'ensemble. On ne l'a pas mise dans la présentation
12 parce que là, il y avait beaucoup d'hypothèses puis
13 on tombait dans un domaine où est-ce qu'on n'est
14 pas prêts à venir vous présenter.

15 Je pense que c'est quelque chose qu'on doit
16 raffiner, bien entendu. Mais le point, c'est que si
17 on évalue l'ensemble des pannes, le montant global,
18 disons, sur une période de dix (10) ans qu'on
19 pourrait économiser, dans le fond, en impact
20 clientèle, on parle de l'ordre de soixante-quinze
21 millions de dollars (75 000 \$).

22 Donc ça, c'est l'hypothèse. Avec les
23 informations qu'on a aujourd'hui, je veux juste
24 vous rappeler un peu les hypothèses, c'est qu'avec
25 le contrôle de, l'augmentation des pannes clients,

1 dans le fond, en faisant une corrélation un peu
2 comme Marie-Claude vous l'a mentionné, donc un
3 certain nombre de pannes clients qui seraient
4 associées à des IF, donc on a pris des hypothèses à
5 travers les différentes causes de pannes clients,
6 qu'est-ce qui pourrait nous amener là, si on fait
7 l'augmentation des IF dans le temps, aurait une
8 augmentation des pannes potentiellement associées à
9 ça.

10 (9 h 16)

11 Donc, si on regarde ça de façon macro sur
12 une dizaine d'années, on parle d'environ un
13 montant... Puis je veux faire attention pour pas
14 m'avancer trop, trop, d'environ soixante-quinze
15 millions de dollars (75 M\$) qui seraient évités par
16 un scénario de maintenance adapté qui contrôlerait
17 finalement, la hausse des indisponibilités forcées,
18 par rapport à une situation qui ne serait pas en
19 contrôle puis que les augmentations seraient de
20 l'ordre de l'augmentation des indisponibilités
21 forcées.

22 Donc, ça vous donne une appréciation. On a
23 voulu vous donner cette appréciation-là pour donner
24 l'ordre de grandeur dans lequel on... on parle.

25

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

2 R. Oui, oui. Puis je me permets un commentaire, là,
3 puis ça n'a pas été coordonné avec mes collègues.
4 Donc un sur cent (100) est dans l'ordre de peut-
5 être du quatre cent millions (400 M). Maxime a fait
6 une réflexion un peu plus basée sur les tendances
7 de l'IC, tout ça, il est dans l'ordre du soixante-
8 quinze millions (75 M), donc une fourchette, là,
9 mais l'idée c'est qu'on est dans les impacts de
10 centaines de millions.

11 M. MAXIME LAJOIE :

12 R. C'est... juste pour compléter, parce qu'il y a
13 quand même beaucoup d'informations, ça exclut les
14 pertes de transit sur les interconnexions. Donc, on
15 n'a pas fait cette évaluation-là, les
16 indisponibilités forcées qu'est-ce que ça pourrait
17 avoir comme impact sur les interconnexions et des
18 mesures exceptionnelles. Donc, vous savez que dans
19 certains cas, on fait appel à de l'énergie
20 d'urgence, on a des cas dans lesquels l'énergie
21 d'urgence peut être très, très chère en période de
22 pointe, on parle de millions de dollars, là. Donc
23 s'il y a des cas, on n'a pas considéré ça dans ce
24 que je vous ai mentionné, mais il y a des éléments
25 additionnels sur l'impact client qui pourraient

1 être considérés. Qualité de l'onde également, c'est
2 un autre élément. Donc... mais si on regarde au
3 niveau de la charge locale, c'est... c'est
4 essentiellement ce qu'on a réussi à... à sortir
5 pour estimer un ordre de grandeur.

6 M. GHISLAIN TESSIER :

7 R. Autre exemple. On revient encore aux mêmes exemples
8 du panel 2. En fait, l'exemple que j'ai essayé de
9 faire ici c'était pas d'impact sur l'IC. Ça fait
10 que seulement l'IF1. J'essaye de catégoriser le
11 coût d'un impact IF sans impact IC, parce qu'on l'a
12 dit, dans la tendance on ne veut pas impacter l'IC
13 par rapport à toute l'augmentation de la
14 maintenance. Ça fait que c'est ça que j'essaye de
15 catégoriser puis c'est les coûts évités.

16 Donc, là-dessus, l'exemple qu'on avait sur
17 la boucle régionale, on avait un isolateur fissuré,
18 puis on s'en est rendu compte à la dernière minute,
19 ça a annulé un retrait de ligne. Puis ce que ça a
20 fait, nous autres, on avait mobilisé une équipe de
21 travail. Il y avait un hélicoptère sur place avec
22 le pilote puis ça, on ne loue pas ça pour une
23 journée, habituellement c'est quatre jours, c'est
24 une location ferme; la grue et le grutier, c'est la
25 même chose; il y avait aussi des excavatrices; il y

1 a quinze (15) employés qui s'étaient déplacés donc
2 avec les frais de déplacement, hôtel et tout. Puis
3 j'ai mis à profit l'ancien contrôleur, qui est mon
4 collègue de travail, je lui ai demandé de me sortir
5 les coûts, il est meilleur que moi là-dedans. Ça
6 fait qu'il m'a dit que c'était ferme cent vingt-
7 cinq mille (125 000 \$) ce coût de panne-là, qu'il
8 avait coûté. Cette démobilisation de l'équipe de
9 travail pour être capable de la remettre à un
10 endroit, c'était cent vingt-cinq mille (125 000 \$).
11 Encore là, je compare au quarante-cinq mille
12 dollars (45 000 \$) par IF. On regarde, là, on
13 rentre amplement à l'intérieur d'un coût, le
14 bénéfice apporté à ça.

15 Pour Marie-Claude, on a essayé de calculer
16 à peu près, là, globalement, cette tendance-là de
17 perte de productivité, globalement, comment ça
18 pourrait me coûter. Ça fait qu'on a fait un petit
19 ratio. Ça, c'est une équipe de monteurs de ligne,
20 c'est beaucoup d'employés, puis beaucoup de gros
21 équipements, les grues, hélicoptères, ça fait que
22 j'ai essayé de diminuer le chiffre. Ça fait qu'on a
23 dit que c'était cent vingt-cinq mille (125 000 \$)
24 divisés par dix (10), ça fait que je diminue mon
25 chiffre pour dire : la tendance c'est plus de douze

1 mille (12 000 \$)... douze (12 000 \$), treize mille
2 dollars (13 000 \$) à peu près d'impact de non-
3 productivité que ça a puis l'a multiplié par les
4 dix mille (10 000) IF, ça me donne à peu près cent
5 vingt-cinq millions (125 M\$) de coûts évités.

6 Mais je ne me suis pas arrêté là, je suis
7 un peu plus têtu que ça, ça fait que je suis allé
8 plus loin. Ça fait qu'on est allé, c'est pour ça
9 que la soirée a été longue et tard et peu d'heures
10 de sommeil. Ça fait que j'ai voulu aller calculer
11 beaucoup d'autres choses. Tant qu'à se lancer dans
12 l'exercice, on s'ambitionne. Ça fait que j'ai pris
13 l'autre exercice qui vous avait été présenté.

14 Premier élément, on se dit : il y a un
15 disjoncteur. Ça coûte cher, un disjoncteur, je ne
16 voulais pas aller là, je ne voulais pas vous faire
17 peur. Ça fait qu'on a dit : on va aller au deuxième
18 bris, qui est un sectionneur. Un sectionneur, il
19 faut savoir, ça ne coûte pas si cher que ça à
20 remplacer, puis ça ne coûte pas si cher que ça à
21 entretenir non plus. Tout ce qu'on fait, c'est des
22 essais fonctionnels. On le teste sur le réseau,
23 puis on graisse les bouchées. Ça fait que c'est
24 très simple, ça ne coûte pas cher à entretenir.
25 Excusez mon langage, là, ingénieur mécanique, je

1 m'en excuse. Ça fait que quand je m'emporte, mon
2 langage s'emporte. Stéphane est là pour me ramener
3 dans ce temps-là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On pourra partager quand on s'emporte vous et moi.

6 Me GHISLAIN TESSIER :

7 R. Donc sectionneur, l'exemple que je vous prends
8 c'est vraiment un sectionneur qui a brisé sur le
9 réseau. Ce que ça m'a amené, c'est les équipes de
10 travail qui étaient en train de faire de la
11 maintenance systématique sur d'autres choses, ils
12 sont obligés de lâcher des « ratchets », ils sont
13 allés sur la panne, ils sont allés réparer.

14 Ça fait que ce que ça a créé, le premier
15 élément, c'est un déficit de maintenance parce que
16 ce qu'il est en train de faire, je ne le
17 rattraperai pas. Le temps qui est investi là, ça va
18 me créer un manque de ressources globales dans
19 l'année, donc je ne serai pas capable de rattraper
20 cette perte de productivité-là. Je n'avais pas
21 assez d'information, je ne suis pas capable de vous
22 le chiffrer. Je suis désolé, je n'étais pas capable
23 de mettre un chiffre là-dessus.

24 Puis en même temps, bien cet équipement-là
25 ça m'aurait coûté moins cher, comme je le disais,

1 de faire de la maintenance systématique que de le
2 remplacer, parce qu'il y a un coût à remplacer en
3 urgence. Pas capable de le chiffrer encore. Et en
4 plus, ce sectionneur-là, il avait une durée de vie
5 utile encore, donc je suis obligé de radier la
6 valeur comptable de cet actif-là, mais encore là,
7 j'ai pas assez de données pour être capable, puis
8 en peu de temps hier soir, pas capable de le
9 chiffrer. Vraiment désolé. C'est pas parce que je
10 ne voulais pas. Pas capable quand même.

11 Je m'en vais sur les effets connexes de
12 l'annulation. J'avais un PK, un disjoncteur PK,
13 puis on en a parlé à la Régie, qui était planifié,
14 qui était donné à un entrepreneur, que j'ai dû
15 déplacer. Puis c'est plate, mais j'ai des contrats
16 avec les entrepreneurs, une fois que j'ai signé un
17 contrat, je suis pris à payer des pénalités pour
18 annuler mon contrat. Mais je n'avais pas le contrat
19 en mains, je ne suis pas capable de vous l'évaluer,
20 pas capable de vous dire le prix. Frais d'intérêts,
21 parce que je reporte ma date de mise en service, ça
22 fait que j'ai des frais d'intérêts qui
23 s'additionnent à ça, mais encore là, je ne suis pas
24 capable de le chiffrer, je n'ai pas toutes les
25 données. Puis les ZAL, rappelons-nous que les PK

1 c'est toujours lié à une ZAL, oui, surtout à moins
2 vingt-cinq (-25), mais si je ne suis pas capable de
3 le faire cette année-là ce PK-là à cause des
4 contraintes réseaux, bien, je suis pris avec une
5 ZAL de plus, donc des obstacles à l'intérieur de
6 mon réseau. Je ne suis pas... en peu de temps, hier
7 soir, je ne suis pas capable de vous le chiffrer.

8 (9 h 21)

9 Là, je suis tannant avec ça, mais je vais
10 vous arriver avec des chiffres, là, quand même.
11 Déficit de l'équipement non maintenu, bien là-
12 dessus, ce qu'il faut comprendre, c'est que le
13 sectionneur met la ligne, justement, en problème.
14 Puis on me demande, pour assurer la stabilité de la
15 tension sur le réseau, on me demande de ramener
16 deux inductances puis un compensateur dynamique par
17 rapport à ça. Ça, ça veut dire que les équipes qui
18 étaient en train de faire de la maintenance
19 préventive de ces équipes-là doivent compléter les
20 travaux pour le remettre sur le réseau, donc ils
21 n'ont pas complété les inspections qui étaient en
22 lien avec ces trois équipements-là, donc passif de
23 maintenance parce qu'ils n'auront pas le temps de
24 revenir à faire ces travaux-là, il va falloir
25 qu'ils sautent sur d'autres équipements puis

1 continuer à faire les inspections. J'ai un passif
2 de maintenance que je ne suis pas capable de
3 chiffrer puis en même temps, eux autres, là je suis
4 capable de vous donner des chiffres, je suis obligé
5 de les faire travailler en temps supplémentaire
6 pour ramener plus rapidement ces équipements
7 réseaux-là pour la stabilité de mon réseau. Ça,
8 c'est facile, c'est trois équipes de travail parce
9 que j'ai trois équipements, toute une journée de
10 temps, avec du temps supplémentaire, pas loin de
11 dix mille piastres (10 000 \$) à peu près, que j'ai
12 une perte de revenus associée, une perte de
13 productivité associée à cette perte de travail là.

14 Mais en même temps, un sectionneur comme
15 ça, puis les disjoncteurs ça arrive souvent aussi,
16 ça veut dire que vu que j'ai une problématique de
17 stabilité sur mon réseau, qu'est-ce qui arrive? Je
18 ne peux pas octroyer des retraits avec des lignes
19 dans le coin puis ça tombe mal, dans l'autre
20 exemple, j'avais une ligne que j'ai démobilisé
21 toute une équipe de travail, puis je connais le
22 montant, c'était cent vingt-cinq (125), cent vingt-
23 cinq (125) plus le dix mille (10 000), je suis à
24 cent trente-cinq mille (135 000) de perte de
25 productivité.

1 Toujours, je reviens, là, je n'ai pas été
2 capable d'analyser chacun des coûts des petits
3 morceaux. Puis les coûts, là, je ne vous le
4 cacherais pas puis je suis très honnête avec vous,
5 c'est beaucoup plus grand tous les éléments que je
6 n'ai pas eu le temps de calculer puis d'aller
7 chercher. C'est beaucoup plus grand que cent
8 trente-cinq mille (135 000) de perte de
9 productivité des employés que je suis obligé de
10 mobiliser puis de démobiliser par rapport à ça. Ça
11 fait que quand je compare à un quarante-cinq mille
12 (45 000) par IF, qui est le modèle de maintenance
13 adaptée qu'on vous a proposé, bien pour moi, je
14 suis amplement dans une zone de rentabilité par
15 rapport à ça.

16 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

17 R. Alors, on a parlé de différents morceaux de robots.
18 La mise à niveau, ce qu'on cherche à voir, c'est,
19 est-ce que les coûts qu'elle nous évite sont la
20 matérialité de l'effort additionnel de ressources
21 demandées? Alors, on a parlé d'impact sur
22 l'efficience, on avait avancé un douze mille
23 dollars (12 000 \$) par indisponibilité forcée, donc
24 un cent vingt-cinq millions (125 M). On a parlé de
25 l'impact sur l'IC. Le chiffre évalué par Maxime

1 était de l'ordre de soixante-quinze millions (75 M)
2 avec un pour cent (1 %) ... donnerait peut-être
3 quatre millions (4 M) d'impacts. On pouvait aller
4 jusqu'à plusieurs centaines de millions de dollars.
5 On a parlé de la dégradation additionnelle, notre
6 fameuse jante de roue qui s'abîme parce qu'on roule
7 sur le pneu crevé. Donc, cette dégradation évitée
8 additionnelle on l'avait estimé dans l'ordre du
9 cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

10 Et les impacts qu'on n'a pas regardés, on
11 n'a pas parlé de l'impact sur les clients qui ont
12 été causés avec... dans le cas de figure précédent,
13 on mentionnait que dans un des impacts, on avait
14 déclenché plusieurs grands clients à cause de la
15 variation de tension. Évidemment, les
16 déclenchements de grands clients c'est matériel, un
17 simple déclenchement, là. Alors, on n'est même pas
18 rentré dans cet ordre de prix là. On n'a pas
19 embarqué sur les impacts, possiblement, de
20 réduction de transit ou même de complexification au
21 niveau de l'exploitant, il n'y a pas de matérialité
22 qui a été avancée là-dessus. On n'est pas embarqué
23 sur les notions de respect de conformité, ni même
24 sur les notions d'image.

25 Tout ça pour dire qu'à gros coups de

1 couteau, avec quelques hypothèses, on voit qu'on
2 rentre dans l'ordre de grandeur des ressources
3 additionnelles qu'on requiert. Ce qui est
4 important, peut-être, à ce point-ci de se dire,
5 c'est, et ceci, c'est en alternative... parce qu'il
6 y a une alternative, si on ne fait pas ça, on va
7 être dans des remplacements d'équipements, là, les
8 équipements qui ne fonctionneront pas, on sera
9 quand même... ils vont nous tomber en
10 indisponibilité forcée puis on fera comme dans
11 l'exemple du sectionneur, on remplacera
12 l'équipement, on remplacera avec tous les coûts
13 additionnels qui sont générés par là. Ça fait que
14 l'alternative, on l'a évaluée, encore là, avec des
15 simples coûts directs. Il n'y a pas des notions
16 de... il y a également des impacts à procéder, elle
17 est dans la matérialité du milliard trois cents
18 (1,3 G), là, sur un horizon de dix (10) ans. Ça
19 fait que je voulais juste faire un rappel sur les
20 éléments de preuve complémentaires qui étaient au
21 dossier.

22 M. GHISLAIN TESSIER :

23 R. En complément, j'aimerais quand même insister que
24 les éléments en jaune, puis je vous l'ai dit tout à
25 l'heure, par exemple, le cent vingt-cinq millions

1 (125 M), c'est vraiment partiel, ce n'est pas tous
2 les coûts, c'est vraiment des portions de coûts
3 qu'on pourrait attribuer à ces différentes
4 sections-là.

5 (9 h 26)

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Puis c'est dans cet esprit-là qu'on a compris
8 l'exercice qui nous a été proposé. J'espère que ça
9 vise à répondre au défi qui a été lancé.

10 J'en profite pour rappeler les éléments de
11 suivi qui sont aussi proposés au dossier, puis à
12 force de taper sur le clou, on était rendu là en
13 fin de soirée. Donc, ce qu'on disait, c'est que,
14 dès l'an prochain, probablement synchronisé avec un
15 dépôt d'une cause tarifaire deux mille dix-huit
16 (2018), on va pouvoir faire état des
17 indisponibilités forcées deux mille seize (2016),
18 la fameuse tendance se poursuit-elle.

19 On pourrait parler d'un statut de mise en
20 oeuvre. Évidemment, on n'aurait pas d'année
21 complétée, mais ce serait intéressant de voir,
22 dotation, et caetera, on peut penser à différents
23 facteurs qui pourraient être présentés dès six
24 mois, là. On pourrait aussi... On compte poursuivre
25 la notion de quantification qu'on a faite

1 rapidement hier soir en termes de coûts évités par
2 la réduction des indisponibilités forcées, toujours
3 dans un esprit, dans ce cas-ci, d'hypothèse par
4 opposition à une approche peut-être plus
5 scientifique, deux alternatives de perspective.

6 Et suite à une année de mise en oeuvre, là,
7 on pourrait parler davantage de bilan. T'sais,
8 qu'est-ce que ça a donné. Puis on pourrait regarder
9 peut-être l'horizon de temps approprié pour voir,
10 donner un peu de temps pour voir l'effet commencer
11 à apparaître. Il y a quand même ça. Donc, une
12 fréquence qui pourrait... ou un horizon de temps
13 qu'on pourrait se dire, bon, bien, qu'est-ce qui
14 serait judicieux de... est-ce qu'on veut laisser
15 rouler la machine une couple d'années pour aller
16 faire un constat de l'efficacité ou pas de
17 l'exercice, qui pourrait inclure évolution annuelle
18 des indisponibilités forcées, les évolutions des
19 risques réels versus simulés, comme on le fait en
20 pérennité déjà, un bilan de mise en oeuvre.

21 Et le contrôleur propose même de travailler
22 dès à présent une méthode de suivi des coûts
23 directs. On sait qu'on ne fait pas de comptabilité,
24 mais il y a peut-être moyen de bâtir quelque chose
25 dans ce sens-là, et il serait en mesure de revenir

1 là-dessus sur qu'est-ce que ça a donné cet
2 exercice-là.

3 Ça fait que, ça, ça serait des éléments, je
4 pense, de complément qui appuieraient la
5 recommandation qu'on vous fait de poursuivre dans
6 notre cheminement vers l'inconnu, hein. Donc, de
7 poursuivre vers l'exploitation d'un parc plus vieux
8 que jamais, mais toujours dans une philosophie de
9 gestion de risque. Je pense que ça fait le tour. Ça
10 fait le tour.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Je vais prendre deux minutes pour vous remercier
13 d'avoir si bien répondu à la question hier. Je sais
14 que le temps était court, hier quatre heures (4 h),
15 trois heures et demie (3 h 30) et ce matin, là,
16 mais dans les coûts bénéfiques, vous allez peut-être
17 les voir les bénéfiques. On verra. Mais c'est du
18 temps, à mon avis, bien investi pour nous, puis
19 pour nous permettre de mieux apprécier les travaux
20 qui sont faits. Alors, je voulais vous remercier de
21 vos efforts. Et je suis fort heureuse que le
22 barrage routier, ils ont pu vous laisser repartir.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parce qu'on n'a pas grande compétence sur les
25 barrages routiers. Cela étant dit, Maître

1 Fréchette, est-ce que c'est possible que cette
2 présentation soit déposée?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, oui. On n'en a pas de version papier, vous
5 comprendrez.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Tout à fait.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Ce sera versé dans le courant de l'avant-midi sur
10 le SDÉ pour, comme ça, ce soit à l'usage de tous.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Parfait. Ce serait apprécié. Merci. Alors donc, on
13 va...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Voulez-vous coter du B tout de suite ou... C'est
16 bien.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça va être coté par le greffe. Merci. On va aller
19 maintenant à maître De Repentigny.

20 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Bonjour. Alexandre De Repentigny pour la Régie.

22 Q. **[1]** Pour ma première question, je vais vous référer
23 à la pièce B-0029 page 5 (HQT-10, Document 1),
24 c'est à la ligne 13. Le Transporteur mentionne :

25 Néanmoins, en octobre 2015, le NAESB a

1 soumis à la FERC la version 003.1 des
2 pratiques d'affaires pour le marché de
3 gros de l'électricité. Cette version
4 est présentement à l'étude à la FERC.

5 On voulait savoir, est-ce que vous savez où en est
6 rendu le processus d'approbation de la version
7 003.1?

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. C'est toujours pas approuvé. La dernière étape a
10 été la demande de commentaires de la part de la
11 FERC. De mémoire, les commentaires devaient être
12 fournis pour la mi-septembre. Alors, à ma
13 connaissance, on est toujours en attente de la
14 décision de la FERC par rapport à la version 3.1.
15 (9 h 30)

16 Q. **[2]** Ma prochaine question maintenant, ça va porter
17 sur le suivi des coûts relatifs au projet de
18 réfection d'un compensateur synchrone et les
19 systèmes connexes du poste de la Manicouagan, qui a
20 été autorisé par la décision D-2012-151. Donc, je
21 vais d'abord faire un petit historique des faits
22 pour vous illustrer notre préoccupation puis
23 ensuite, je vais poser ma question.

24 Alors, ce projet a d'abord été autorisé par
25 la Régie pour un montant de soixante-neuf virgule

1 neuf millions de dollars (69,9 M\$). Le coût de ce
2 projet a ensuite été révisé à quatre-vingt-sept
3 virgule cinq millions (87,5 M). Le Transporteur a
4 alors informé la Régie, par suivi administratif, de
5 l'augmentation des coûts et de l'explication des
6 écarts. Ensuite le Transporteur, dans le dossier
7 tarifaire qui a suivi, 3934, en vue de l'inclusion
8 dans la base de tarification de mises en service au
9 montant de quarante-six virgule sept millions
10 (46,7 M), a réitéré sa dénonciation à l'égard de
11 l'augmentation des coûts. Ensuite, dans le cadre du
12 rapport annuel, le Transport a indiqué que le coût
13 prévu du projet avait augmenté à nouveau, il était
14 rendu à quatre-vingt-dix-sept virgule trois
15 millions (97,3 M).

16 Dans le présent dossier, on vous a posé une
17 question pour... on vous a demandé, dans le fond,
18 de déposer le suivi révisé du suivi administratif
19 qui avait déjà été déposé. Le Transporteur, ce
20 qu'il nous a indiqué, c'est à la pièce B-0050, page
21 51... pages 51 et 52, c'est la réponse 28.2.
22 HQT-13, document 1. Je vais vous lire l'extrait
23 rapidement.

24 Le Transporteur indique d'abord que le
25 coût révisé du projet est de 97,3 M\$,

1 n'a pas fait l'objet d'une demande...

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Excusez-moi, Maître de Repentigny, juste pour qu'on
4 puisse se rendre à la...

5 Q. **[3]** Oui.

6 R. On n'a pas eu le temps de se rendre à la réponse.

7 C'est HQT-13, document 1. Vous êtes à quelle page?

8 Q. **[4]** Pages 51, 52. C'est la réponse 28.2.

9 R. Parfait. Merci.

10 Q. **[5]** Le Transporteur indique d'abord que le
11 coût révisé du projet est de 97,3 M\$
12 n'a pas fait l'objet d'une demande
13 d'autorisation subséquente au Conseil
14 d'administration d'Hydro-Québec,
15 puisque ce coût représente un
16 dépassement d'environ 11 % par rapport
17 à la plus récente valeur autorisée par
18 le Conseil d'administration et est
19 donc inférieur au seuil applicable de
20 15 % entraînant une telle demande.
21 Le Transporteur estime que ce seuil
22 objectif lui permet de produire de
23 manière cohérente et harmonisée les
24 suivis qui peuvent être requis par la
25 Régie et ceux requis selon ses

1 processus d'autorisation internes
2 relativement aux projets de plus de 25
3 M\$.

4 Alors, ce qu'on constate, pour ce projet-là, c'est
5 qu'à partir de la valeur autorisée jusqu'à
6 maintenant, il y a eu une augmentation de plus de
7 quarante pour cent (40 %) des coûts du projet, que
8 le projet a fait l'objet d'un seul suivi
9 administratif. Le suivi administratif n'a pas été
10 révisé en fonction des dépassements de coût. On se
11 retrouve, dans le présent dossier, où, dans la
12 preuve en chef du Transporteur, il n'y avait pas
13 d'information à l'effet que le coût était rendu à
14 quatre-vingt-dix-sept virgule trois millions
15 (97,3 M), on a obtenu l'information suite à une DDR
16 de la Régie. Puis on n'avait pas non plus
17 l'information que le projet en était à sa première
18 inclusion dans la base de tarification.

19 Alors, la Régie souhaiterait être en mesure
20 de suivre de façon continue le coût d'un projet qui
21 continue d'augmenter après le premier suivi
22 administratif. Donc, une fois qu'il y a eu un
23 dépassement de quinze pour cent (15 %), que la
24 Régie a été avisée, on aimerait être en mesure de
25 suivre, de façon continue puis de plus près, les

1 coûts qui évoluent par la suite, s'il y a encore
2 des dépassements.

3 Alors, je vais vous soumettre une
4 proposition puis j'aimerais savoir ce que vous en
5 pensez, si vous êtes d'accord avec cette
6 proposition.

7 Donc, si le coût prévu d'un projet dépasse
8 le coût ayant fait l'objet d'un suivi administratif
9 à la Régie pour ce projet, le Transporteur
10 pourrait, lorsqu'il constate la hausse des coûts,
11 dans le cadre de la préparation de son rapport
12 annuel, transmettre une lettre à la Régie afin de
13 l'informer de la situation puis ça pourrait se...
14 cette lettre-là pourrait accompagner le suivi
15 administratif qui est déjà déposé, là. Sur le site
16 Internet de la Régie, on pourrait avoir le suivi
17 administratif révisé de ce projet-là.

18 Et ensuite, dans les dossiers tarifaires
19 subséquents, le Transporteur pourrait dénoncer le
20 nouveau coût de ce projet-là sans nécessairement
21 attendre qu'il y ait des mises en service pour ce
22 projet-là, pour qu'on puisse le suivre de plus
23 près.

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Donc, je réagis sur la proposition que vous faites.

1 L'enjeu qu'on voit avec ça, Monsieur le Président,
2 c'est qu'on va rendre publique une information
3 avant même que le propre CA de l'entreprise soit
4 mis au fait de cette information-là. Ce qui est une
5 problématique. À venir jusqu'ici, toute
6 l'information qu'on rend publique ou tous les
7 dépôts qu'on fait à la Régie requièrent qu'on passe
8 par le conseil d'administration avant de le déposer
9 à la Régie. Alors, je vois là, une difficulté de
10 rendre quelque chose de disponible publiquement qui
11 n'est pas encore revue à l'interne par le conseil
12 d'administration de l'entreprise. Donc, bien
13 entendu, avant de pouvoir me commettre sur... sur
14 ce genre d'initiative-là, il y a certainement des
15 validations à faire à l'interne, là. Je ne peux pas
16 ce matin me commettre à rendre publique une
17 information avant même que le CA puisse en avoir
18 pris connaissance.

19 (9 h 36)

20 Q. **[6]** Mais lorsque vous déposez l'information, comme
21 dans le cas de ce projet-ci, dans le cadre du
22 rapport annuel, on a été informé qu'il y avait un
23 dépassement de coûts révisé, que le coût du projet
24 était rendu à quatre-vingt-dix-sept virgule trois
25 millions (97,3 M\$). Est-ce qu'à ce moment-là, ce

1 serait possible de transmettre au même moment, par
2 lettre, pour pas que ce soit juste dans le cas...
3 dans le rapport annuel, là, que ce soit un suivi
4 distinct.

5 R. Si c'est la même information qui est au rapport
6 annuel, il n'y a pas de... il n'y a pas d'enjeu.

7 Q. [7] Parfait. Je vais maintenant vous référer à la
8 pièce B-0029, c'est aux pages 11 à 15, HQT-10,
9 Document 1. Ce ne sera peut-être pas nécessaire de
10 prendre la pièce, là, je vais vous faire juste
11 un... un résumé.

12 En suivi de la décision D-2016-029, le
13 Transporteur a présenté le bilan de l'application
14 du processus d'information et d'échange sur la
15 planification du réseau de transport. Le
16 Transporteur mentionne entre autres avoir présenté
17 l'état de ses réflexions sur le processus actuel et
18 demandé aux participants de soumettre leurs
19 commentaires, s'ils le souhaitent. Les pistes de
20 réflexion suggérées sont les suivantes. Il y a
21 certaines pistes qui sont... dont le Transporteur
22 fait état. Ensuite, il mentionne qu'aucun
23 commentaire écrit n'a été reçu et qu'il entend
24 poursuivre la réflexion avec les participants lors
25 de la prochaine rencontre prévue pour le mois

1 d'octobre deux mille seize (2016).

2 Alors est-ce que vous pouvez préciser le
3 résultat de la réflexion qui s'est poursuivie avec
4 les participants à la seconde réunion de deux mille
5 seize (2016) qui a eu lieu, je crois, le quatre (4)
6 novembre dernier?

7 R. Oui, effectivement, c'était le quatre (4) novembre
8 dernier. Donc... bien, je suis heureux de dire que
9 le processus de planifica... d'information et
10 d'échange avec la clientèle va bien. On a plusieurs
11 participants au processus et je vous dirais qu'on
12 s'améliore au fur et à mesure qu'on avance aussi.
13 Je pense que les... je pense que les clients
14 peuvent le reconnaître aussi, je pense que vous
15 allez l'entendre. Donc, il y a des améliorations
16 qui sont apportées.

17 Effectivement, pour la dernière rencontre,
18 je peux énumérer certaines améliorations qu'on a
19 apportées. On a transmis à l'avance le... le
20 document d'engagement sur la confidentialité, ce
21 qui nous a permis, les gens qui ont signé, ce
22 document-là nous a permis donc de transmettre les
23 présentations à l'avance. Alors, donc, c'était...
24 c'était un élément nouveau par rapport à ce qu'on
25 faisait par le passé. Habituellement, les gens

1 arrivaient à la rencontre, signaient l'avis de
2 confidentialité, le... j'ai pas le terme exact, là,
3 le... le document de... l'engagement de
4 confidentialité. Merci. Et... et donc avaient accès
5 sur place aux présentations. Maintenant, on l'a
6 rendu disponible à l'avance, ce qui a permis aux
7 gens de se familiariser avec le contenu à l'avance.

8 Donc, c'est le genre d'amélioration qu'on
9 continue à apporter. Les présentations, on veut...
10 on souhaite également... on avait un peu séparé la
11 présentation, disons, des enjeux sur le réseau
12 principal, et on revenait avec une proposition et
13 des solutions par la suite. Alors là, on se
14 proposait d'aborder en même temps, à la fois les
15 enjeux puis les solutions que l'on voit, tout en
16 laissant le temps, là. Je vous rappelle qu'on
17 laisse le temps aux participants, là, on laisse
18 jusqu'à deux mois après la rencontre pour qu'ils
19 puissent nous émettre des commentaires sur ce qui a
20 été présenté durant la rencontre.

21 Puis également, lorsqu'on parle d'enjeux de
22 réseau principal ou de réseaux régionaux, lorsqu'on
23 parle d'une section du réseau, bien, à l'avenir, on
24 va pouvoir aborder tant les enjeux de réseau
25 régional que les enjeux du réseau principal. Alors,

1 je pense que c'est des améliorations qu'on fait, on
2 continue à inviter les clients à nous faire des
3 commentaires, puis on cherche à s'ajuster puis à
4 s'améliorer au fur et à mesure qu'on avance avec le
5 processus.

6 Q. **[8]** La prochaine question. C'est en référence à la
7 pièce C-NEMC-0010, aux pages 29 et 30. Je vais vous
8 demander de prendre la pièce en question.

9 R. Pouvez-vous me répéter la page, s'il vous plaît?

10 Q. **[9]** Pages 29 et 30. C'est les recommandations qui
11 débutent à la page 29.

12 R. Ça va. Merci.

13 (9 h 49)

14 Q. **[10]** NEMC propose certaines améliorations au
15 processus d'information et d'échange sur la
16 planification du réseau de transport. On a la liste
17 des recommandations qui sont faites à la page 29 et
18 qui se poursuit à la page 30. Est-ce que vous
19 pourriez commenter la proposition de NEMC et
20 commenter les différentes améliorations qui sont
21 proposées ici?

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Alors, on va les prendre une à la fois?

24 Q. **[11]** On va les prendre une à la fois, la première
25 étant :

1 Discuter des problématiques auxquelles
2 fait face le Transporteur en amont du
3 processus réglementaire et
4 décisionnel, et ce, bien avant le
5 dépôt des projets d'investissement
6 auprès de la Régie.

7 R. Oui. J'ai le plaisir de dire que c'est ce qu'on
8 vise à faire à chaque fois. Dans le bilan, si vous
9 regardez les problématiques ou les enjeux qui ont
10 été présentés, on vise, effectivement, à les
11 présenter avant même qu'ils soient déposés. Je
12 pense que l'intervenant, dans son mémoire, faisait
13 référence au projet Chamouchouane. Bien entendu,
14 lorsqu'on a commencé à faire les présentations, on
15 a commencé à quelque part avec un projet qui était
16 dans l'état d'avancement dans lequel il était, là.
17 Et c'était un projet qui était important. Comme on
18 l'a mentionné, ça faisait très longtemps qu'il n'y
19 avait pas une ligne 735 qui avait été ajoutée sur
20 le réseau. Donc, bien qu'on était en processus
21 Régie, on trouvait important d'en parler au niveau
22 de cette rencontre-là. Mais si on pense, par
23 exemple, à Micoua-Saguenay, c'est un enjeu qu'on a
24 soulevé déjà puis le dossier n'est pas encore
25 déposé à la Régie, on en a discuté hier. Donc,

1 effectivement, c'est ce qu'on vise à faire,
2 discuter de problématiques avant même qu'on se
3 retrouve devant la Régie avec une solution, une
4 proposition. Alors, je peux les prendre un après
5 l'autre, je n'ai pas besoin... je vous les?

6 Q. **[12]** Oui.

7 R. Donc, deuxièmement :

8 Limiter la portée des ententes de
9 confidentialité aux informations de
10 nature confidentielle et les
11 transmettre à l'avance aux
12 participants/clients afin que ceux-ci
13 puissent les commenter et/ou les
14 contester.

15 Durant le processus d'audience, j'ai eu des
16 échanges avec NEMC justement sur ce point-là et on
17 était en train d'échanger sur les modifications qui
18 pourraient être apportées à l'entente de
19 confidentialité pour pouvoir répondre à certaines
20 des préoccupations qui sont soulevées par NEMC.
21 Alors, on est en plein échange pour pouvoir
22 répondre à certaines des préoccupations qui sont
23 soulevées par NEMC. Alors, on est en plein, en
24 plein échange pour pouvoir adapter et voir à
25 résoudre certaines des difficultés qui peuvent être

1 vécues.

2 (9 h 45)

3 Je pense qu'on réalise de part et d'autre
4 qu'il y a des enjeux qui sont soulevés qui sont
5 tout à fait valables. De notre côté, il y a des
6 choses qui sont tout à fait valables aussi. Alors,
7 il s'agit de trouver un terrain d'entente et je
8 sens une très bonne volonté de part et d'autre pour
9 pouvoir y arriver. Alors, je pense qu'on va
10 progresser sur cet item-là aussi.

11 Permettre aux personnes intéressées de
12 donner accès aux documents et/ou
13 informations confidentiels à d'autres
14 membres du participant/client;

15 Bien, ça fait partie des discussions sur l'entente
16 de confidentialité que je viens de mentionner.

17 Maintenir le format de deux rencontres
18 par année;

19 Ça, la décision était déjà prise, on continue à
20 faire ça.

21 Rendre disponible toute documentation,
22 notamment, mais sans s'y limiter les
23 présentations du Transporteur et ce,
24 quelques jours avant les rencontres
25 afin de permettre aux participants de

1 se préparer adéquatement et ainsi
2 permettre des échanges productifs;

3 Ce qui a été fait pour la dernière rencontre.

4 Tenir des minutes de réunion et les
5 rendre publiques sur le site OASIS du
6 Transporteur;

7 Dans ce cas-ci, dans la mesure où on parle
8 d'informations qui est confidentielle... qui sont
9 confidentielles, ça devient plus difficile de tenir
10 des minutes précises d'une rencontre.

11 L'autre chose aussi, ce qu'on veut, c'est
12 qu'on veut avoir une rencontre qui est relativement
13 informelle avec laquelle il y a une participation
14 et un échange avec les clients. Donc, on ne voit
15 pas l'utilité de faire... de faire des minutes
16 d'une réunion. D'autant plus que le résultat final
17 de ça, ce n'est pas la prise de décision. Le
18 résultat final de ça, c'est des suggestions qui
19 peuvent être faites par les clients pour qu'on
20 puisse incorporer les suggestions, les analyser et
21 voir l'intérêt de les incorporer dans notre
22 planification du réseau.

23 Je vous rappelle qu'il y a un suivi
24 administratif qui est fait, qui est déposé à la
25 Régie, qui rend compte des rencontres et des

1 réunions. Donc, on croit que ce qu'on fait
2 actuellement est suffisant puis va permettre de
3 continuer à avoir des échanges ouverts dans le
4 cadre des rencontres.

5 Dernier point :

6 Permettre aux participants/clients de
7 soumettre des points additionnels à
8 l'ordre du jour, et ce, avant la tenue
9 des rencontres.

10 On invite toujours les clients à nous fournir
11 quelque commentaire que ce soit. On est prêt à les
12 accueillir en tout temps, pas uniquement avant le
13 début des rencontres ou quelques semaines avant, en
14 tout temps ils sont bienvenus de nous faire des
15 suggestions et des commentaires, puis on souhaite
16 les avoir parce que ça nous permet d'avoir des
17 présentations plus pertinentes à la lumière des
18 enjeux, des questions qui sont... qui intéressent
19 nos clients.

20 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

21 Q. **[13]** Je vais avoir une question concernant les
22 mises en service pour Chamouchouane. Dans le
23 présent dossier, vous présentez des mises en
24 service prévues pour deux mille seize (2016) de
25 neuf point quatre millions de dollars (9,4 M\$). Les

1 mises en service prévues pour deux mille dix-sept
2 (2017), de soixante-dix-neuf virgule quatre
3 millions de dollars (79,4 M\$).

4 On a également constaté au rapport annuel
5 deux mille quinze (2015) qu'il y avait eu des mises
6 en service pour un montant de cinq point quatre
7 millions de dollars (5,4 M\$), ce qui fait un total
8 de quatre-vingt-quatorze virgule deux millions de
9 dollars (94,2 M\$) qui serait complété d'ici la fin
10 deux mille dix-sept (2017). Alors, on voulait
11 savoir : les mises en service correspondent à quoi
12 exactement? Est-ce qu'il y a eu des nouveaux actifs
13 qui ont été mis en service? C'est quoi exactement?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. J'imagine que c'est à ce moment-ci que monsieur
16 Giroux pourrait être utile.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Il est dans la salle. O.K. Je vois qu'il...

19 R. Je vois que vous connaissiez bien les questions
20 à...

21 Me LISE DUQUETTE :

22 On a un doute.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Il faudrait qu'il soit réassermementé par contre.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Non, il n'avait pas été libéré.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce qu'il avait été libéré?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je pense qu'il n'avait pas été libéré, je ne crois
7 pas.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Non? Parfait. Donc, il était toujours sous son
10 premier...

11 M. JEAN-PIERRE GIROUX (sous le même serment) :

12 R. Je n'avais effectivement pas été libéré.

13 Q. **[14]** Bon. C'est bon. Vous êtes donc toujours avec
14 nous.

15 R. Donc, pour deux mille dix-sept (2017), un exemple
16 de mise en service, au poste Bout-de-l'Île, il y a
17 une ligne 735 kV qui est la ligne Bout-de-l'Île
18 Boucherville. L'entrée de cette ligne-là doit être
19 déplacée du côté est du poste Bout-de-l'Île vers le
20 côté sud pour faire, pour libérer le départ qui va
21 arriver de Chamouchouane. On parle d'investissement
22 de trente-quatre millions de dollars (34 M\$) pour
23 tout préparer cet aménagement-là qui va être fait
24 en deux mille dix-sept (2017).

25 Ensuite, il y a une ligne 315 kV qui est

1 entre le poste Mauricie et le poste du Bout-de-
2 l'Île. Cette ligne-là, le tronçon près du poste
3 Bout-de-l'Île qui traverse la Rivière-des-Prairies
4 va être reconstruit dans le cadre du projet. C'est
5 un volet, là, qui a un aspect... qui a un volet,
6 une classification en pérennité pour une valeur de
7 vingt-sept millions (27 M\$). Ça va être reconstruit
8 en deux mille dix-sept (2017) pour la ligne 735
9 entre le poste La Vérendrye et le poste, attendez
10 que je, Duvernay, il y a une section de ligne qui
11 doit être déplacée pour faire place à l'aménagement
12 de la nouvelle ligne. On parle de travaux de dix
13 millions de dollars (10 M\$) environ. Et il y a
14 aussi des travaux de protection, des remplacements
15 de protection dans le cadre du projet qui sont
16 faits en pérennité, qui vont être faits en deux
17 mille dix-sept (2017) aussi. C'est l'essentiel des
18 mises en service pour deux mille dix-sept (2017).

19 (9 h 50)

20 Me LISE DUQUETTE :

21 Q. **[15]** Je m'excuse, je vais juste... Juste une
22 précision. C'est parce que vous nous mentionnez,
23 bon, c'est des déplacements ou des remplacements.
24 C'est parce que vous allez les utiliser ces
25 remplacements-là cette année, dès deux mille dix-

1 sept (2017)? Ou tout ça va être mis en service ou
2 utilisé en deux mille dix (2010)?

3 Parce qu'hier vous nous disiez que ça va
4 être utilisé en deux mille dix-huit (2018) puis là,
5 vous les mettez en deux mille dix-sept (2017). Donc
6 je veux juste savoir, ces équipements-là, est-ce
7 qu'ils sont utiles en deux mille dix-sept (2017)?

8 R. Oui. Si on prend l'exemple de la ligne 315 KV au
9 nord du poste Bout-de-l'Île, cette ligne-là qui
10 alimente le poste Pierre-Le Gardeur, cette ligne-
11 là, actuellement, elle va être démantelée et
12 reconstruite dans un nouveau corridor. Donc cette
13 ligne-là, lorsqu'on va la mettre en service en deux
14 mille dix-sept (2017), elle va effectivement
15 alimenter le poste Pierre-Le Gardeur.

16 Q. **[16]** Je vous remercie.

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Q. **[17]** C'était ma dernière question sur
19 Chamouchouane. Maintenant, je vais passer plutôt à
20 des questions portant sur la masse salariale.

21 Alors, je vais vous référer à la pièce B-
22 0063 à la page 18. C'est la pièce HQT-13, Document
23 1.2. Donc, c'est le tableau portant sur l'évolution
24 de la force de travail de deux mille quatorze
25 (2014) à deux mille quinze (2015).

1 Donc, si on prend le tableau, on constate
2 que les montants associés à la force de travail
3 sont de trois cent cinquante virgule quatre
4 millions (350,4 M) avant reclassement pour l'année
5 autorisée deux mille quinze (2015). Si on prend le
6 trois cent vingt virgule trois millions (320,3 M)
7 et qu'on y ajoute trente millions (30 M), on
8 obtient le montant avant reclassement de la masse
9 salariale pour l'année autorisée deux mille quinze
10 (2015).

11 Et on constate pour l'année historique deux
12 mille quinze (2015) un montant de trois cent
13 cinquante-quatre virgule sept millions (354,7 M).
14 Donc, une hausse d'un point trois pour cent
15 (1,3 %). Maintenant, si on prend les ÉTC pour ces
16 mêmes années, on constate un montant de trois mille
17 cent trente-huit (3138) ÉTC pour l'année autorisée
18 deux mille quinze (2015), soit vingt-huit quatre-
19 vingt-quinze (2895) plus deux cent quarante-trois
20 (243) donc, encore une fois avant reclassement. Et
21 on constate un montant de trois mille quarante-neuf
22 (3049) ÉTC pour l'année historique deux mille
23 quinze (2015).

24 Donc, d'une part, on constate que la masse
25 salariale augmente de trois cent cinquante millions

1 (350 M) à trois cent cinquante-quatre millions
2 (354 M) alors que les ÉTC baissent de trente et un
3 trente-huit (3138) à trente quarante-neuf (3049).
4 Alors, on voulait comprendre pourquoi il y a cette
5 augmentation de la masse salariale là alors que les
6 ÉTC diminuent.

7 Mme ANDRÉE BOUCHER :

8 R. L'année réelle deux mille quinze (2015) tient déjà
9 compte des transferts qui ont été effectués. Alors,
10 si on veut être sur la même base de comparaison, il
11 faut vraiment prendre le réel deux mille quinze
12 (2015) qui comprend déjà les effets des ajustements
13 organisationnels et il faut le comparer avec le
14 montant suite à l'ajustement, le trois cent vingt
15 virgule trois (320,3), à la décision.

16 Q. **[18]** Est-ce que les reclassements en question, est-
17 ce qu'il ne devrait pas y avoir un impact
18 équivalent autant sur la masse salariale que sur
19 les ÉTC?

20 (9 h 56)

21 R. Les ÉTC de deux mille huit cent quatre-vingt-quinze
22 (2895) sont déjà reclassés, ils tiennent compte des
23 ajustements déjà. Alors, les deux mille huit cent
24 quatre-vingt-quinze (2895) ÉTC se comparent avec
25 les trois mille quarante-neuf (3049) ÉTC puis

1 lorsque je compare les dollars de masse salariale,
2 on parle les trois cent vingt virgule trois
3 millions (320,3 M) aux trois cent cinquante-quatre
4 virgule sept (354,7) pour être sur des bases
5 comparables

6 Q. **[19]** O.K. Merci. Je vais maintenant vous référer à
7 la pièce HQT-13, Document 1.2, à la page 36, B-
8 0063, c'est la réponse 9.1. La Régie vous posait la
9 question suivante, c'est la question 9.1 :

10 Veillez justifier la hausse apparente
11 de 29,4 M\$ entre l'année historique
12 2014 et l'année historique 2015 en la
13 détaillant selon le type d'activité
14 (ex : maintenance préventive
15 additionnelle, normes CIP, hausses
16 salariales, exploitation et
17 maintenance [...])

18 Le Transporteur a répondu :

19 Les éléments suivants expliquent
20 principalement la hausse de 29,4 M\$ de
21 la masse salariale entre l'année
22 historique 2014 et l'année historique
23 2015 :

24 Et on retrouve, à la deuxième puce :

25 Coûts associés à la hausse de

1 l'effectif de 130 ÉTC en vue de faire
2 face à la croissance durable des
3 besoins en exploitation et en
4 maintenance du réseau (11,3 M\$).

5 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous
6 entendez par « croissance durable des besoins en
7 exploitation et en maintenance du réseau » auxquels
8 vous référez ici?

9 Mme ANDRÉE BOUCHER :

10 R. On parle des effectifs opérationnels qui sont
11 nécessaires pour réaliser les travaux sur le
12 réseau, c'est-à-dire pour faire face à la
13 croissance des investissements, des mises en
14 service et des activités de maintenance qui doivent
15 être réalisées sur le réseau.

16 Q. **[20]** Est-ce que ça serait possible pour vous
17 d'identifier la part des cent trente (130) ÉTC
18 attribués aux différentes activités, aux différents
19 besoins qui sont identifiés dans la question 9.1
20 quand on parlait de maintenance préventive
21 additionnelle, d'exploitation et maintenance,
22 normes CIP? Est-ce que ça serait possible pour vous
23 de ventiler ce cent trente (130) ÉTC?

24 R. Comme je le mentionnais hier, c'est très difficile
25 de distinguer. Les ÉTC ne font pas spécifiquement

1 de la maintenance ou du projet d'investissement ou
2 des mises en service. La force de travail
3 disponible va être utilisée en fonction des
4 besoins, mais on ne sait pas à l'avance quand on
5 engage un ÉTC s'il va travailler exclusivement à la
6 maintenance ou si... ils ne sont pas dédiés à des
7 activités particulières. Les effectifs
8 opérationnels, que ce soit les métiers ou les
9 techniciens automatismes, on en a besoin pour
10 réaliser l'ensemble des travaux sur le réseau puis
11 on ne peut pas savoir, il n'y a pas un ÉTC qui
12 travaille exclusivement à faire de la maintenance
13 ou à faire exclusivement des projets
14 d'investissement.

15 Q. [21] Je vais maintenant... toujours sur la masse
16 salariale, vous prévoyez, pour l'année témoin deux
17 mille dix-sept (2017), une hausse d'effectifs de
18 cent trente-quatre (134) ÉTC par rapport à l'année
19 deux mille quinze (2015). Alors, on voulait savoir,
20 est-ce que le Transporteur a conclu une entente
21 avec ses syndicats liés aux cent trente-quatre
22 (134) ÉTC additionnels qui sont prévus pour deux
23 mille dix-sept (2017)?

24 M. GHISLAIN TESSIER :

25 R. En fait, le travail qui a été effectué, c'est

1 beaucoup avec les différentes parties d'Hydro-
2 Québec, entre autres le recrutement, développement
3 des compétences, pour assurer un processus stable
4 pour que ces gens-là arrivent de façon performante
5 à l'emploi, une mise en... un accueil à pied
6 d'oeuvre dans les installations pour être capable
7 d'être productif rapidement. Ce niveau-là, à
8 l'interne, là, des services internes, ça a été
9 fait. Il y a eu des discussions évidentes avec le
10 syndicat qui se fait pour être sûr et certain qu'on
11 a une compréhension commune du partage des rôles
12 qui se fait. Mais c'est des discussions, ce n'est
13 pas une entente, c'est des discussions qui se fait
14 au quotidien à ce niveau-là.

15 Q. **[22]** Parce qu'on essaie de comprendre à quel point
16 ces postes-là risquent d'être comblés, donc est-ce
17 que vous pouvez nous justifier un peu cette hausse-
18 là puis votre capacité de réussir à combler ces
19 cent trente-quatre (134) postes là?

20 R. Oui. En fait, il faut comprendre, par exemple, je
21 vais prendre rien qu'un exemple sur le syndicat de
22 métier. On a toujours des banques de temporaires et
23 des banques de permanents. Habituellement, quand on
24 compte des nouveaux postes de permanents, c'est les
25 temporaires qui migrent vers les permanents, donc

1 on a déjà des gens qualifiés qui peuvent venir
2 combler nos postes, nos besoins en effectifs. Puis
3 on a des banques aussi d'accueil. Ça fait qu'à
4 l'externe, on a une liste de personnel qu'on peut
5 rappeler pour être capable de recombler nos
6 temporaires. Ça fait que c'est un mécanisme déjà
7 rodé à Hydro-Québec pour être capable de le faire.
8 C'est sûr et certain qu'il y a un certain niveau
9 puis on l'a adressé, comme je le disais
10 précédemment, là, avec l'équipe ressources humaines
11 pour prévenir le coup puis les voir venir pour être
12 capable de combler ces banques de temporaires-là,
13 on parle les trois cent vingt virgule trois
14 millions (320,3 M) aux trois cent cinquante-quatre
15 virgule sept (354,7) pour être sur des bases
16 comparables

17 Q. **[23]** O.K. Merci. Je vais maintenant vous référer à
18 la pièce HQT-13, Document 1.2, à la page 36, B-
19 0063, c'est la réponse 9.1. La Régie vous posait la
20 question suivante, c'est la question 9.1 :

21 Veuillez justifier la hausse apparente
22 de 29,4 M\$ entre l'année historique
23 2014 et l'année historique 2015 en la
24 détaillant selon le type d'activité
25 (ex : maintenance préventive

1 additionnelle, normes CIP, hausses
2 salariales, exploitation et
3 maintenance [...])

4 Le Transporteur a répondu :

5 Les éléments suivants expliquent
6 principalement la hausse de 29,4 M\$ de
7 la masse salariale entre l'année
8 historique 2014 et l'année historique
9 2015 :

10 Et on retrouve, à la deuxième puce :

11 Coûts associés à la hausse de
12 l'effectif de 130 ÉTC en vue de faire
13 face à la croissance durable des
14 besoins en exploitation et en
15 maintenance du réseau (11,3 M\$).

16 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous
17 entendez par « croissance durable des besoins en
18 exploitation et en maintenance du réseau » auxquels
19 vous référez ici?

20 Mme ANDRÉE BOUCHER :

21 R. On parle des effectifs opérationnels qui sont
22 nécessaires pour réaliser les travaux sur le
23 réseau, c'est-à-dire pour faire face à la
24 croissance des investissements, des mises en
25 service et des activités de maintenance qui doivent

1 être réalisées sur le réseau.

2 Q. **[24]** Est-ce que ça serait possible pour vous
3 d'identifier la part des cent trente (130) ÉTC
4 attribués aux différentes activités, aux différents
5 besoins qui sont identifiés dans la question 9.1
6 quand on parlait de maintenance préventive
7 additionnelle, d'exploitation et maintenance,
8 normes CIP? Est-ce que ça serait possible pour vous
9 de ventiler ce cent trente (130) ÉTC?

10 R. Comme je le mentionnais hier, c'est très difficile
11 de distinguer. Les ÉTC ne font pas spécifiquement
12 de la maintenance ou du projet d'investissement ou
13 des mises en service. La force de travail
14 disponible va être utilisée en fonction des
15 besoins, mais on ne sait pas à l'avance quand on
16 engage un ÉTC s'il va travailler exclusivement à la
17 maintenance ou si... ils ne sont pas dédiés à des
18 activités particulières. Les effectifs
19 opérationnels, que ce soit les métiers ou les
20 techniciens automatismes, on en a besoin pour
21 réaliser l'ensemble des travaux sur le réseau puis
22 on ne peut pas savoir, il n'y a pas un ÉTC qui
23 travaille exclusivement à faire de la maintenance
24 ou à faire exclusivement des projets
25 d'investissement.

1 Q. [25] Je vais maintenant... toujours sur la masse
2 salariale, vous prévoyez, pour l'année témoin deux
3 mille dix-sept (2017), une hausse d'effectifs de
4 cent trente-quatre (134) ÉTC par rapport à l'année
5 deux mille quinze (2015). Alors, on voulait savoir,
6 est-ce que le Transporteur a conclu une entente
7 avec ses syndicats liés aux cent trente-quatre
8 (134) ÉTC additionnels qui sont prévus pour deux
9 mille dix-sept (2017)?

10 M. GHISLAIN TESSIER :

11 R. En fait, le travail qui a été effectué, c'est
12 beaucoup avec les différentes parties d'Hydro-
13 Québec, entre autres le recrutement, développement
14 des compétences, pour assurer un processus stable
15 pour que ces gens-là arrivent de façon performante
16 à l'emploi, une mise en... un accueil à pied
17 d'oeuvre dans les installations pour être capable
18 d'être productif rapidement. Ce niveau-là, à
19 l'interne, là, des services internes, ça a été
20 fait. Il y a eu des discussions évidentes avec le
21 syndicat qui se fait pour être sûr et certain qu'on
22 a une compréhension commune du partage des rôles
23 qui se fait. Mais c'est des discussions, ce n'est
24 pas une entente, c'est des discussions qui se fait
25 au quotidien à ce niveau-là.

- 1 Q. **[26]** Parce qu'on essaie de comprendre à quel point
2 ces postes-là risquent d'être comblés, donc est-ce
3 que vous pouvez nous justifier un peu cette hausse-
4 là puis votre capacité de réussir à combler ces
5 cent trente-quatre (134) postes là?
- 6 R. Oui. En fait, il faut comprendre, par exemple, je
7 vais prendre rien qu'un exemple sur le syndicat de
8 métier. On a toujours des banques de temporaires et
9 des banques de permanents. Habituellement, quand on
10 compte des nouveaux postes de permanents, c'est les
11 temporaires qui migrent vers les permanents, donc
12 on a déjà des gens qualifiés qui peuvent venir
13 combler nos postes, nos besoins en effectifs. Puis
14 on a des banques aussi d'accueil. Ça fait qu'à
15 l'externe, on a une liste de personnel qu'on peut
16 rappeler pour être capable de recombler nos
17 temporaires. Ça fait que c'est un mécanisme déjà
18 rodé à Hydro-Québec pour être capable de le faire.
19 C'est sûr et certain qu'il y a un certain niveau
20 puis on l'a adressé, comme je le disais
21 précédemment, là, avec l'équipe ressources humaines
22 pour prévenir le coup puis les voir venir pour être
23 capable de combler ces banques de temporaires-là à
24 l'externe, pour être sûr que lorsqu'on comble puis
25 qu'il y a cette migration de personnel-là, on soit

1 capable de combler l'ensemble des postes
2 rapidement.

3 (10 h 01)

4 Q. **[27]** Donc, vous pensez pour deux mille dix-sept
5 (2017) être en mesure de combler l'ensemble de ces
6 postes?

7 R. Je suis très confiant.

8 Q. **[28]** Merci.

9 R. Alors, en complément d'information, mes collègues
10 m'ont rappelé que depuis le mois d'octobre, j'étais
11 déjà en embauche sur ces personnes-là. Il y a
12 cinquante (50) postes que... pour la partie métier,
13 là, il y a déjà cinquante (50) postes que je suis
14 en embauche pour m'assurer que le processus soit
15 vivant puis que je sois à la hauteur des attentes.

16 Q. **[29]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
17 pièce B-0063, c'est la réponse à la question 5.4.
18 J'ai pas le HQT ici. Je peux vous lire l'extrait.
19 Est-ce que vous l'avez?

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 R. C'est toujours HQT-13, Document 1.2?

22 Q. **[30]** Juste un instant.

23 Me LISE DUQUETTE :

24 B-063. C'est HQT-13, Document 1.2.

25 R. O.K. B-063. Oui, c'est ça. Merci.

1 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 Q. [31] La réponse à la question 5.4.

3 R. C'est bon. Merci.

4 Q. [32] La Régie demandait au Transporteur :

5 Veuillez préciser si le reclassement
6 de 243 ETC cité à la référence ii)
7 représente l'écart entre les ETC de
8 l'année historique 2015 et ceux de
9 l'année de base 2015.

10 Le Transporteur a répondu :

11 Le reclassement de 243 ETC cité dans
12 la pièce HQT-6, Document 2 représente
13 effectivement l'écart entre les ETC de
14 l'année historique 2015 présentés dans
15 le cadre du présent dossier et ceux de
16 l'année de base 2015 présentés dans le
17 cadre du dossier R-3934-2015.

18 Alors, ma question est la suivante, outre la
19 réorganisation, est-ce qu'il y a des ETC qui
20 étaient prévus à l'année de base et qui ne se sont
21 pas concrétisés à l'année historique?

22 Mme ANDRÉE BOUCHER :

23 R. Une chose est certaine. C'est que dans le deux
24 cents... dans le deux cent quarante-trois (243 ETC)
25 dont on parle ici, c'est exclusivement des... des

1 transferts en lien avec les ajustements
2 organisationnels. Est-ce que votre question est de
3 savoir s'il y a eu d'autres effets sur les ETC,
4 autres que ça entre l'année de base et l'année
5 historique?

6 Q. **[33]** Oui, c'est exact.

7 R. Je vous reviens. Il y avait quatre ETC de plus
8 lorsqu'on a terminé l'année deux mille quinze
9 (2015) réelle. On était sur le niveau de l'année de
10 base, une fois tous les ajustements
11 organisationnels ajustés. On a terminé le trente et
12 un (31) décembre deux mille quinze (2015) à trois
13 mille quarante-neuf (3049 ETC), alors qu'à l'année
14 de base deux mille quinze (2015), une fois
15 reclassé, on était à trois mille quarante-cinq
16 (3045 ETC).

17 Q. **[34]** Merci. Maintenant, dans le présent dossier le
18 Transporteur a expliqué ses diverses
19 réorganisations et il a présenté les montants qui
20 ont été reclassés, notamment au niveau de la masse
21 salariale. Mais ce qu'on aimerait savoir c'est le
22 montant réel de la masse salariale des employés qui
23 ont cessé de relever du Transporteur. Est-ce que
24 c'est possible pour vous de nous donner cette
25 information-là? Plutôt que de parler en termes de

1 reclassement, là, savoir exactement c'est quoi la
2 masse salariale des employés qui ont cessé de
3 relever pour le Transporteur.

4 R. Je ne suis pas sûre que je comprends votre
5 question. Le montant du reclassement, à mon avis,
6 reflétait le salaire des employés qui ont été
7 déplacés.

8 Q. **[35]** Est-ce que les reclassements, c'est pas plus
9 en termes d'estimation que de salaire réel
10 d'employés qui ont... qui relevaient directement du
11 Transporteur?

12 R. Dans l'année historique deux mille quinze (2015),
13 le réel reflète vraiment les salaires réels des
14 employés. C'est certain que pour les années
15 prévisionnelles, l'année deux mille dix-sept (2017)
16 témoin, par exemple, c'est sur une base de
17 prévision comme chacune des rubriques puis des
18 montants inclus dans l'année témoin deux mille dix-
19 sept (2017). On est en prévision.

20 Q. **[36]** Pour ma prochaine question, je vais vous
21 référer à la pièce B-0042, aux pages 5 à 7, c'est
22 la pièce HQT-14, Document 1. Alors, d'abord à la
23 page 5 ligne 11, le Transporteur indique :

24 Les données de l'année historique 2015
25 reflètent les données réelles de

1 l'état des résultats réglementaires du
2 Transporteur pour l'année 2015, telles
3 qu'elles sont présentées dans le
4 Rapport annuel 2015 du Transporteur.
5 Ces données tiennent compte des
6 ajustements suivants apportés à la
7 structure organisationnelle.

8 Et à la ligne 22 :

9 Ainsi, les données de l'année
10 historique 2015, de l'année de base
11 2016 et de l'année témoin 2017 sont
12 comparables pour ces ajustements.

13 Je vais maintenant vous référer à la page 7 dans le
14 tableau. On a le tableau portant sur l'évolution du
15 revenu requis détaillé pour la période deux mille
16 quinze à deux mille dix-sept (2015-2017). On peut
17 constater un reclassement associé aux stocks de
18 moins dix virgule un millions de dollars (10,1 M\$).
19 Ce montant-là, je vais le comparer.

20 (10 h 08)

21 Mais je vais maintenant vous référer à la
22 pièce HQT-13, Document 1.1 à la page 22. Dans ce
23 tableau-là, on peut voir un reclassement associé
24 aux stocks pour l'année autorisée deux mille quinze
25 (2015) de moins huit virgule un millions de dollars

1 (8,1 M\$).

2 Alors, la question c'était pour savoir,
3 est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi le
4 reclassement est différent, une baisse dans le fond
5 de deux millions de dollars (2 M\$) entre les années
6 autorisées deux mille quinze (2015) et deux mille
7 seize (2016) compte tenu que les ajustements
8 organisationnels auxquels ils se rapportent sont
9 les mêmes, selon ce que je vous ai mentionné
10 tantôt?

11 R. Vous voulez savoir pourquoi les montants sont
12 différents?

13 Q. **[37]** Oui.

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. Ça fait beaucoup beaucoup de données à croiser.
16 Mais je vois qu'il y en a une que c'est, la
17 référence est l'année deux mille quinze (2015) puis
18 l'autre je suis en deux mille seize (2016), hein.
19 C'est la seule réponse rapidement que je peux vous
20 donner, mais c'est un niveau de détail assez
21 difficile à concilier ici, là.

22 Q. **[38]** Oui. Mais ce qu'on se demandait, c'est, compte
23 tenu que les ajustements organisationnels que vous
24 avez effectués sont supposés être comparables d'une
25 année à l'autre, pourquoi on retrouve un

1 reclassement d'une année à l'autre qui est
2 différent au niveau des stocks?

3 R. Les ajustements organisationnels, c'est-à-dire que
4 les bases qu'on compare en termes d'année réelle
5 historique deux mille quinze (2015) réelle, année
6 de base deux mille seize (2016) puis témoin deux
7 mille dix-sept (2017), ce qu'on veut dire, c'est
8 qu'elles sont toutes sur la même base. Elles
9 représentent toutes des années où les ajustements
10 ont été effectués.

11 Les ajustements en deux mille quinze (2015)
12 ont été reflétés. Ils ont eu lieu en novembre deux
13 mille quinze (2015). Alors, ils font partie de mon
14 historique. En année de base deux mille seize
15 (2016), on a reflété les ajustements parce qu'on
16 les connaît, puis on est venu faire une prévision
17 de notre année deux mille seize (2016). Et les
18 ajustements en deux mille dix-sept (2017) sont
19 connus. Alors, l'année deux mille dix-sept (2017)
20 est sur la même base que l'année deux mille quinze
21 (2015) et l'année de base deux mille seize (2016).

22 Toutefois, les valeurs des ajustements, les
23 valeurs des différentes rubriques qui font partie
24 des ajustements, ce sont des valeurs réelles pour
25 deux mille quinze (2015), prévues pour deux mille

1 seize (2016) et deux mille dix-sept (2017). Et les
2 valeurs prévues varient d'une année à l'autre.

3 Quand on veut dire sur la même base, on veut dire
4 qu'ils reflètent les ajustements de la même façon.

5 Q. **[39]** Est-ce que vous pouvez détailler, justifier le
6 reclassement de dix point un millions (10,1 M\$) de
7 stocks et autres pour l'année autorisée deux mille
8 seize (2016)?

9 R. Actuellement, ici, non. Mes équipes peuvent
10 certainement le faire ce niveau de détail-là, mais,
11 moi, sur le banc ici, non, je n'ai pas
12 l'information.

13 Q. **[40]** Est-ce que ça serait possible de prendre un
14 engagement?

15 R. Oui.

16 Q. **[41]** Parfait. Alors engagement numéro?

17 LA GREFFIÈRE :

18 17.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Engagement numéro 17 : justifier et expliquer le
21 reclassement de dix point un millions (10,1 M\$) de
22 stocks et autres à l'année autorisée deux mille
23 seize (2016).

24

25 E-17 (HQT) : Justifier et expliquer le reclassement

1 de 10,1 M\$ de stocks et autres à
2 l'année autorisée 2016 (demandé par la
3 Régie)

4

5 Q. **[1]** Je vais maintenant vous référer à la pièce
6 B-0016, page 35, HQT-6, document 2, au premier
7 paragraphe.

8 (10 h 12)

9 R. Je m'excuse, je n'ai pas la page.

10 Q. **[2]** Page 35.

11 R. Merci.

12 Q. **[3]** Le Transporteur précise, au paragraphe 1, que
13 les charges de services partagés « excluent la
14 portion des coûts qui lui sont facturés par ses
15 fournisseurs internes et qu'il affecte » à ses
16 investissements. Puis, dans le présent dossier, on
17 peut constater aussi, à la pièce HQT-14, document
18 1, ce ne sera peut-être pas nécessaire de prendre
19 la pièce, mais on constate un reclassement des
20 coûts capitalisés, de l'année autorisée deux mille
21 seize (2016), de sept millions de dollars (7 M\$).

22 Ma première question, c'est lorsque vous
23 mentionnez que les charges de services partagés
24 excluent la portion des coûts qui lui sont facturés
25 par ses fournisseurs internes et qu'ils affectent à

1 ses investissements, est-ce que vous voulez dire
2 que les charges de services partagés sont nettes
3 des coûts capitalisés?

4 R. Oui, c'est exact. La portion qui est ici est nette
5 des coûts capitalisés. Ce qui s'en va aux
6 investissements, ce qui est capitalisé des
7 fournisseurs internes s'en va directement sur les
8 investissements, lorsqu'il y a lieu.

9 Q. **[4]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
10 pièce B-0042, page 7, soit HQT-14, document 1. On
11 cherche encore à comprendre un écart entre deux
12 données. Donc, avez la pièce HQT-14, document 1,
13 page 7? C'est le tableau sur l'évolution du revenu
14 requis. On peut constater un reclassement associé
15 au Groupe Technologique, qui est devenu la VPTIC et
16 la DEPSI. On peut constater un reclassement qui
17 correspond à un transfert de vingt-huit virgule
18 trois millions de dollars (28,3 M\$) à la VPTIC et à
19 la DEPSI.

20 Ça fait que si vous prenez le Groupe
21 Technologie, le moins cent trente-neuf (-139) plus
22 le cent cinquante-cinq (155) plus le douze point
23 sept (12,7), on constate qu'il y a vingt-huit
24 virgule trois millions (28,3 M), au global, qui ont
25 été transférés à la VPTIC et la DEPSI.

1 R. Est-ce que c'est possible de répéter la question?

2 Q. [5] Je n'ai pas encore posé la question. Je vais
3 comparer ce chiffre-là...

4 R. On a le doigt ici, sur les chiffres, là, mais ils
5 sont petits, petits.

6 Q. [6] Oui. C'est le... pour le Groupe Technologie, on
7 peut voir... Groupe Technologie, on voit un cent
8 trente-neuf virgule sept (139,7) entre parenthèses
9 plus cent cinquante-cinq virgule trois (155,3) plus
10 douze point sept (12,7), on comprend qu'il y a eu
11 un transfert, au global, de vingt-huit point trois
12 millions (28.3 M), qui ont été transférés du
13 Transporteur au Groupe Technologie, là, qui est
14 maintenant les deux autres directions. Et je vais
15 comparer ce chiffre-là à un autre chiffre, je n'ai
16 pas encore... Parfait? O.K., est-ce que je peux
17 continuer? Oui.

18 Je maintenant vous référer à la pièce
19 B-0063, la page 28, soit HQT-13, document 1.2.
20 C'est le tableau R6.5B.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Quelle page? Est-ce que vous avez la page, Maître
23 de Repentigny?

24 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

25 Page 28.

1 (10 h 18)

2 Q. **[7]** C'est le chiffre de trente-cinq virgule trois
3 millions (35,3 M). Donc, on constate de ce tableau
4 que l'impact total sur les revenus en provenance du
5 Transporteur est de trente-cinq virgule trois
6 millions (35,3 M). Donc, je vais formuler ma
7 question.

8 Est-ce que vous pouvez expliquer la
9 différence entre le montant de vingt-huit virgule
10 trois millions (28,3 M) transféré à la VPTIC et à
11 la DEPSI et le montant de trente-cinq virgule trois
12 millions (35,3 M) d'impacts des transferts sur les
13 revenus de la VPTIC?

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. La réponse est non. Je vais devoir prendre un
16 engagement, je ne suis pas en mesure de concilier
17 ça.

18 Q. **[8]** Parfait. Je ne m'attendais pas nécessairement à
19 une réponse. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Engagement 18.

22 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Q. **[9]** Oui, engagement numéro 18. Expliquer la
24 différence entre le montant de vingt-huit virgule
25 trois millions (28,3 M) transféré à la VPTIC et à

1 la DEPSI et le montant de trente-cinq virgule trois
2 millions (35,3 M) d'impact des transferts sur les
3 revenus de la VPTIC. Merci.

4
5 E-18 (HQT) : Expliquer la différence entre le
6 montant de 28,3 M transféré à la VPTIC
7 et à la DEPSI et le montant de 35,3 M
8 d'impact des transferts sur les
9 revenus de la VPTIC (demandé par la
10 Régie)

11
12 Q. **[10]** Ma prochaine question, c'est sur les
13 changements organisationnels qui ont été apportés
14 aux unités des services partagés... les différents
15 changements organisationnels qui ont eu lieu puis
16 les différents transferts aux unités des services
17 partagés. Est-ce que vous pouvez élaborer sur les
18 économies prévues par ces changements
19 organisationnels? Les gains que vous entendez
20 obtenir avec ces changements?

21 R. Les améliorations vont apparaître dans les années
22 futures. Les bénéfiques, on va les constater à même
23 la facturation interne des prochaines années. Et
24 cette efficience-là va se refléter dans les tarifs
25 du Transporteur à même le deux pour cent

1 d'efficience ou le pourcentage d'efficience qu'on
2 remettra dans les prochains dossiers tarifaires à
3 même la formule paramétrique.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Q. [11] Je vais juste vous demander peut-être une
6 précision pendant qu'ils confèrent. Ce que vous
7 voulez dire c'est... en fait, la raison c'est
8 pourquoi vous avez fait ces changements-là? Alors,
9 est-ce que ce que je comprends de votre réponse
10 c'est que vous estimiez que ça va coûter mon cher
11 de procéder avec des gens... avec des services
12 externes que d'embaucher vous-même les gens, c'est
13 ce que je comprends de votre réponse?

14 R. Ce que j'avais compris de la question, c'est les
15 changements organisationnels devraient entraîner
16 des économies, des bénéfices. Et ce que je pense
17 qu'on me demandait, c'est à quel niveau ces
18 bénéfices-là allaient être réalisés? Si j'ai bien
19 compris la question. Ce que je vois c'est que je ne
20 connais pas encore les économies. Les économies,
21 l'efficience... les économies vont résulter de
22 l'efficience qui va être possible à la suite de ces
23 ajustements-là. Et cette efficience-là, moi, comme
24 contrôleur HQT, je vais la capter lorsque je vais
25 recevoir la facturation interne ou les prévisions

1 de facturation interne dans les années futures. Et
2 l'efficience réalisée par les fournisseurs
3 internes, maintenant, fera partie de l'efficience
4 globale du Transporteur, qui sera remise à même les
5 tarifs par la formule paramétrique.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. **[12]** Si je continue sur la prémisse de ma collègue,
8 parce qu'on avait la même interrogation. Monsieur
9 Verret, j'imagine que quand on fait des
10 changements... parce que la Régie aussi en fait,
11 là, quand on fait des changements, on n'essaie pas
12 que ça coûte plus cher, en règle générale, on
13 n'essaie pas non plus d'alourdir nos travaux. Donc,
14 on prend pour acquis que, quand vous proposez,
15 quand vous faites un changement organisationnel, il
16 peut y avoir différents objectifs, des objectifs
17 internes puis qui vont rester au conseil
18 d'administration puis ça leur appartient, que Dieu
19 nous en garde, mais on prend pour acquis que ça va
20 être fait au moins à coût zéro. Ça ne pourra pas
21 amener, chez le Transporteur, plus cher parce que
22 vous... parce que quelqu'un à l'interne décide de
23 changer les règles. Est-ce que c'est un peu ça? On
24 voulait juste voir... ça demeure toujours un
25 objectif avoué ou non avoué?

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Comme vous le mentionnez, il y a certainement
3 plusieurs raisons qui peuvent amener une
4 organisation à se structurer différemment, vouloir
5 avoir... regrouper ensemble des activités qui sont
6 similaires que... d'un service qui est offert à
7 plusieurs entités, donc il y a une valeur à faire
8 ça. Effectivement, on peut penser qu'il y a une
9 efficience qui va se générer à travers les
10 activités. La seule chose c'est que ça va dépendre
11 aussi des volumes consommés. Si le Transporteur
12 consomme davantage de volumes, donc de services
13 offerts par ce fournisseur de services-là, il se
14 peut que, globalement, la facture augmente. Mais on
15 pourrait s'attendre qu'elle va augmenter moins
16 qu'elle aurait augmenté autrement s'il n'y avait
17 pas eu l'efficience générée par le fournisseur
18 interne. Est-ce que c'est clair ou...

19 (10 h 24)

20 Q. **[13]** Oui, c'est clair, mais je comprends qu'on
21 peut... on peut... Oui, c'est clair, votre réponse
22 est claire. Je continue, mais c'est... la « job »
23 doit être faite. On s'entend qu'il faut qu'elle
24 soit faite par quelqu'un. On prend pour acquis
25 qu'on prend les meilleures mesures pour faire les

1 choses. C'est pas parce que vous confiez à
2 quelqu'un quelque chose qu'il devrait
3 nécessairement le faire en... qu'il devrait
4 nécessairement... que vous n'avez plus à le faire.
5 Mais on pourra voir dans les prochaines années,
6 mais évidemment que pour nous il n'est pas
7 question... comment je pourrais vous dire, donc? Un
8 de nos rôles qu'on regarde, c'est qu'on veut
9 s'assurer que les dépenses assumées par le
10 Transporteur relèvent bien du Transporteur et pour
11 le Transporteur.

12 De la façon après ça que c'est fait, on
13 peut en discuter puis on peut voir, puis il y a des
14 choses qu'on se dit vous et moi, qui ne me
15 regardent pas moi, qui regardent seulement vous.
16 Mais, nous, on est là pour vérifier que c'est...
17 que les dépenses du Transporteur ne sont peut-être
18 pas assumées par quelqu'un d'autre, mais vous
19 n'assumez pas non plus les dépenses de quelqu'un
20 d'autre, c'est bien clair.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. C'est très clair, puis je comprends très, très bien
23 le... oui, exactement, la ligne de démarcation
24 entre les deux. Tout à fait. Mais peut-être juste
25 pour illustrer davantage mon propos, je prends...

1 je ne suis pas un spécialiste, les spécialistes
2 étaient là hier au niveau des CIP. Donc il y a des
3 services externes qui sont fournis par... par le
4 groupe pour la mise en conformité puis le maintien
5 de la conformité. On l'a vu hier, les exigences
6 évoluent. Donc c'est pas nécessairement le même
7 travail qu'ils font d'une année à l'autre et donc
8 l'efficience est peut-être difficile à démontrer
9 d'une année à l'autre. Donc c'est dans ce sens-là
10 que je dis : c'est difficile de voir avec une
11 facturation totale. Est-ce qu'il y a de
12 l'efficience, est-ce que c'est une augmentation du
13 volume? Il y a plusieurs facteurs qui peuvent venir
14 influencer. Mais le principe de base qu'on ne paie
15 pas pour des acti... il n'y a pas
16 d'interfinancement pour des activités non
17 réglementées à partir des tarifs réglementés. Ça,
18 c'est un principe de base en réglementation, je le
19 partage cent pour cent (100 %) avec vous.

20 Q. **[14]** Et SI vous savez comment c'est doux aux
21 oreilles des régulateurs, d'entendre ceci. On
22 comprend aussi qu'on va mesurer, on va mesurer ce
23 qui se compare. C'est le même menu qu'on va...
24 T'sais, c'est de la dinde, de la farce, puis des
25 patates qu'on va mesurer aussi, là. Merci.

1 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 Q. **[15]** Je vais avoir une dernière question pour
3 revenir sur la... le suivi des coûts des projets,
4 quand il y a des hausses de coûts. Vous avez
5 mentionné tantôt que si l'information était
6 disponible dans le cadre du rapport annuel, vous
7 n'auriez pas de problème à déposer une lettre, un
8 suivi révisé, dans le fond, du suivi administratif
9 avec les données du rapport annuel qui viennent
10 clairement expliciter la hausse des coûts et les
11 raisons de l'augmentation. Est-ce que ces
12 informations-là, après, ce serait possible de les
13 fournir aussi dans le dossier tarifaire subséquent?

14 R. Pas de problème.

15 Q. **[16]** Puis quand vous parliez de validation auprès
16 du conseil d'administration est-ce que vous
17 pourriez expliquer un petit peu plus c'est quoi les
18 validations puis à quel moment vous allez les
19 obtenir pour qu'on puisse être informés?

20 R. Oui, oui, tout à fait. Donc, dans le fond,
21 lorsqu'on fait autoriser un projet par le conseil
22 d'administration, c'est un projet d'investissement
23 de vingt-cinq millions (25 M\$) et plus. Autrement,
24 c'est l'enveloppe, là, qui est autorisée auprès du
25 conseil d'administration. Puis tu préciseras si...

1 Ma collègue complétera au besoin, là. Et... et donc
2 il y a... il y a une règle au niveau du conseil
3 d'administration, si le coût d'un projet dépasse de
4 quinze pour cent (15 %) la valeur autorisée ou
5 vingt-cinq millions (25 M\$), pour les très, très
6 gros projets, là, donc on doit retourner au conseil
7 d'administration pour obtenir une nouvelle
8 autorisation.

9 Ce qu'on a toujours dit, dans tous les
10 projets d'investissement qu'on dépose à la Régie,
11 c'est que dans la mesure où on retourne au conseil
12 d'administration pour obtenir une nouvelle
13 autorisation, bien on va en aviser la Régie
14 immédiatement. Puis habituellement, c'est dans
15 le... je ne sais pas, le mois qui suit
16 habituellement, là, qu'on... qu'on prépare la
17 lettre puis qu'on fait parvenir à la Régie la
18 lettre pour dénoncer, justement, l'évolution des
19 coûts du projet.

20 Puis si jamais... si jamais, puis on ne
21 souhaite jamais se rendre jusque-là, si jamais il
22 fallait retourner une autre fois au conseil
23 d'administration pour une nouvelle autorisation,
24 parce que le nouveau montant devient la référence,
25 le nouveau montant autorisé avec le quinze pour

1 cent (15 %) suite à une première réauto... une
2 nouvelle autorisation, une révision du conseil
3 d'administration. Donc ça devient la nouvelle
4 valeur de référence. Si jamais on devait passer de
5 nouveau cette valeur-là, bien on retournera au CA
6 puis on va aviser de nouveau la Régie.

7 Alors l'idée, c'est d'avoir... de suivre ce
8 qu'on fait à l'interne, de le refléter dans le
9 processus de ce qu'on fait avec la Régie. Mais
10 entre... entre ces moments-là, ces rendez-vous-là à
11 la Régie, l'information qui est publique est
12 disponible, qu'on la dépose dans le rapport annuel,
13 qu'on fasse une lettre de suivi administratif,
14 qu'on la dépose dans le cadre de la demande
15 tarifaire, bien ça, c'est pour répondre à un besoin
16 que la Régie a. Puis ça, il n'y a pas de problème,
17 on va s'ajuster en fonction du besoin que vous
18 avez.

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Q. **[17]** Si je peux me permettre, c'est un besoin
21 mutuel parce que si on devait ne pas accorder,
22 parce que non prudent, les sommes au-delà de ce qui
23 était autorisé, j'imagine que vous voulez le savoir
24 le plus rapidement possible.

25 R. Absolument. Merci, je prends bien le commentaire.

1 (10 H 28)

2 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

3 Q. **[18]** Mais le montant que... comme dans le cas de
4 la... du projet de réfection, là, le montant que
5 vous avez... le montant révisé que vous avez
6 transmis dans le cadre du rapport annuel avec les
7 explications d'écarts. Ça, ce montant-là, ce
8 n'était pas... ce n'était pas un quinze pour cent
9 (15 %) additionnel par rapport au premier montant.
10 Vous avez quand même fourni l'information dans le
11 cadre du rapport annuel, à savoir, bon, on est
12 rendu à un quatre-vingt-dix-sept point trois
13 millions (97,3 M\$) puis vous avez expliqué les
14 coûts sans nécessairement avoir, je ne sais pas si
15 je comprends bien, de nouvelles autorisations par
16 rapport à cette augmentation-là, mais, on a quand
17 même pu la suivre.

18 Mme ANDRÉE BOUCHER :

19 R. À l'interne, on présente au conseil
20 d'administration, deux fois par année, un suivi des
21 projets supérieurs à cinquante millions (50 M\$), on
22 en fait une reddition de compte à l'interne. Je
23 n'ai pas les dates exactes de ces redditions de
24 compte au c.a., mais on le fait. On doit retourner
25 au conseil d'administration chercher une nouvelle

1 autorisation lorsque le coût du projet dépasse de
2 plus de quinze pour cent (15 %).

3 Lorsqu'on fait le rapport annuel à la
4 Régie, on ajuste ou on présente, on vous fournit
5 une nouvelle prévision de coûts de projet lorsqu'il
6 y a une nouvelle prévision. Est-ce que ça coïncide
7 vraiment avec... On a probablement la dernière
8 prévision qui a été présentée au conseil
9 d'administration lors d'un suivi sur une reddition
10 de compte sur les projets.

11 Q. **[19]** O.K. Est-ce que vous avez besoin d'une
12 approbation pour nous présenter ce suivi-là?

13 R. On n'a pas besoin d'approbation, mais
14 habituellement on présente à l'interne, au conseil
15 d'administration, les dossiers avant de les
16 présenter ici.

17 Q. **[20]** O.K. Mais, est-ce que pour vous, dans le cadre
18 du rapport annuel, est-ce que s'il y a une
19 augmentation par rapport au premier quinze pour
20 cent (15 %), est-ce que vous allez nous informer
21 systématiquement ou ça dépend encore une fois de si
22 cette augmentation-là a été présentée au conseil
23 d'administration ou on va être automatiquement
24 informé si ça dépassait le premier quinze pour cent
25 (15 %) ?

1 R. La valeur de... la valeur prévue des projets qu'on
2 vous présente dans le rapport annuel, ça correspond
3 à la valeur, la meilleure valeur qu'on a en
4 fonction des informations qu'on connaît sur le
5 projet. C'est certain que les révisions « coûts de
6 projet » on ne les fait pas nécessairement sur une
7 base... à tous les... à toutes les deux semaines ou
8 trois semaines. C'est quand même un processus qui
9 est assez long, revoir les coûts de projet. Mais,
10 lorsqu'on vous présente une valeur prévue d'un
11 projet dans le cadre du rapport annuel, c'est en
12 fonction de la meilleure information disponible
13 qu'on a à ce moment-là.

14 Q. **[21]** Est-ce que ce serait possible pour vous si on
15 vous demandait de nous fournir cette... s'il y a eu
16 une augmentation depuis le premier quinze pour cent
17 (15 %) à chaque fois, de façon systématique, dans
18 le cadre du rapport annuel, de nous fournir cette
19 valeur-là révisée par le biais d'une lettre, d'un
20 nouveau suivi administratif.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Je pense, la nuance, c'est de le faire par...
23 d'ajouter une lettre par suivi administratif, ce
24 que vous demandez...

25 Q. **[22]** Oui.

1 R. ... parce qu'on le fait. Donc, comme ma collègue
2 l'a dit, on fournit l'information la plus à jour.
3 Mais, comme votre question tout à l'heure, vous me
4 demandez si en plus de ça on pouvait faire un suivi
5 administratif spécifiquement sur l'augmentation des
6 coûts du projet. Oui, on peut le faire, il n'y a
7 pas de problème. Ce serait une information
8 cohérente avec celle qui est présentée dans le
9 cadre du rapport annuel.

10 Q. **[23]** O.K. Et dans les dossiers tarifaires
11 subséquents, ce serait possible de réitérer cette
12 valeur-là puis s'il y a eu d'autres augmentations?

13 R. Absolument.

14 Q. **[24]** Parfait. Merci. Ça va mettre fin à mes
15 questions.

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[25]** Parce que juste sur le même sujet, on se
19 comprend que, pour la Régie, le montant du projet,
20 c'est celui qui a été autorisé par la Régie, le
21 reste, c'est des dépassements, on s'entend là-
22 dessus. Alors, donc tant et aussi longtemps qu'il y
23 aura des... s'il y a des dépassements et des
24 dépassements continus, bien on doit en être
25 informés. Puis après ça, ce sera une tarifaire qui

1 décidera le bien-fondé des dépassements et sa mise
2 en... dans le revenu requis. On se comprend là-
3 dessus?

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Oui, tout à fait.

6 Q. **[26]** O.K. Parfait. Parce que j'étais moins sûr puis
7 je trouve ça quand même c'est un truc important
8 pour nous parce que, nous, l'autorisation qu'on a
9 faite, on l'a faite sur un projet. Après ça, on
10 regardera les dépassements, mais ce n'est pas parce
11 que votre conseil d'administration, avec tout
12 respect, accepte un dépassement que, effectivement,
13 moi, je pars de ce nouveau chiffre-là pour calculer
14 le reste, là.

15 R. Absolument.

16 Q. **[27]** O.K.

17 R. Et mon commentaire était plus à l'effet qu'une
18 information devienne publique avant que le conseil
19 d'administration en soit informé, c'était le lien,
20 la référence avec le conseil d'administration.

21 Q. **[28]** Parfait. On s'entend que c'est une question de
22 revoir votre... d'informer votre conseil
23 d'administration, mais que, pour nous...

24 R. Oui.

25 Q. **[29]** ... notre... notre réalité à nous, elle est le

1 premier chiffre, après ça on regarde, on regarde
2 malheureusement s'il y a des dépassements, comment
3 ils figurent à chaque année.

4 R. Absolument. Et c'est l'objectif du suivi
5 administratif, d'éviter...

6 Q. **[30]** Oui.

7 R. ... d'éviter les surprises, de voir...

8 Q. **[31]** Tout à fait.

9 R. ... de voir l'avancement au fur et à mesure pour
10 éviter les surprises dans le cadre du dossier
11 tarifaire par la suite.

12 Q. **[32]** Et comme disait ma collègue Duquette, c'est
13 aussi pour qu'il n'y ait aucune surprise mutuelle.

14 R. Surprise pour tous.

15 Q. **[33]** Hein! On s'entend. Parfait. Lise, Maître
16 Duquette.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Q. **[34]** Oui. Lise Duquette pour la formation.

19 Seulement trois petites questions. Vous avez
20 répondu à la plupart de mes questions.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui, un instant.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Ah! Je ne sais pas.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Un instant.
3 Me LISE DUQUETTE :
4 Oh! Excusez-moi.
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 Ma question, c'était : il est dix heures trente
7 (10 h 30). Je ne savais pas si vous en avez
8 plusieurs ou...
9 Me LISE DUQUETTE :
10 Non. Vraiment trois.
11 LE PRÉSIDENT :
12 On a calculé ça, on devrait être correct.
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 Moi, j'en aurai une en réinterrogatoire.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Parfait. Merci, Maître Fréchette.
17 Me LISE DUQUETTE :
18 Ça va pourvoir permettre de clore le sujet puis ils
19 vont pouvoir prendre une grande pause par la suite.
20 Q. **[35]** Alors, trois petites questions. La première,
21 je l'avais posée au panel et on m'a renvoyée à
22 vous, madame Boucher. Alors, concernant le compte
23 de frais reportés pour le PK. On nous avait dit
24 « on fait des travaux depuis février et le compte
25 de frais reportés a lui-même été ouvert en avril. »

1 Alors, je voulais savoir s'il y avait des sommes
2 entre février et avril qui avaient été incluses
3 dans le compte de frais reportés?

4 (10 h 34)

5 Mme ANDRÉE BOUCHER :

6 R. On a déposé la demande prioritaire en avril, la
7 demande prioritaire sur les PK. On a procédé de
8 façon comptable à la révision durée de vie des
9 actifs le premier (1er) mai deux mille seize
10 (2016). On a eu la décision sur le compte de frais
11 reportés en mai. On a donc inscrit les premières
12 sommes au compte de frais reportés en mai deux
13 mille seize (2016). Et les premiers remplacements
14 d'actifs de PK ont eu lieu en juin.

15 Q. **[36]** Je vous remercie. La deuxième question
16 concerne un suivi du dossier 3927-2015, les US
17 GAAP. Vous vous souvenez, on vous avait demandé de
18 nous aviser dans la prochaine tarifaire quand l'âge
19 moyen des équipements dépasserait le fameux
20 cinquante (50) ans. Vous avez respectueusement
21 décliné de le faire, parce que ça prendrait au
22 moins une dizaine d'années, et je pense, si je me
23 souviens de la réponse à la DDR, avant qu'on puisse
24 penser à ce que ça arrive. Sauf qu'il y a deux
25 problèmes avec ça que je vois. Un, tout ce qui

1 traîne se salit. Et puis ça a aussi tendance quand
2 il n'y a pas de suivi à tomber entre deux chaises.

3 Et la raison pour laquelle on avait demandé
4 ça, ce n'était pas par plaisir, c'est parce qu'on
5 veut éviter, s'il y avait une réforme à faire quand
6 on approcherait ce cinquante (50) ans-là, d'avoir
7 un impact sur les tarifs, si les moyens qu'on
8 devait prendre pour changer devaient avoir un
9 impact important sur les tarifs, donc de voir
10 venir. Et s'il y avait lieu de lisser les
11 inconvénients qui pourraient survenir lorsqu'il y
12 aurait le cinquante (50) ans. Je ne vous demande
13 pas nécessairement de le faire cette année.

14 Mais je voulais savoir de votre part s'il y
15 avait un suivi qui vous était demandé annuel ou aux
16 deux ans ou aux trois ans, de nous dire, bien voici
17 l'âge moyen dans lequel nous sommes rendus et, non,
18 nous n'entrevoions pas d'impact dans les causes
19 tarifaires. Est-ce que c'est quelque chose qui vous
20 semble pertinent?

21 R. On n'a pas de problème à faire ce suivi-là dans le
22 dossier tarifaire.

23 Q. **[37]** Je vous remercie. Et la dernière question est
24 pour monsieur Verret, Commercialisation.

25

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. J'aurais été déçu autrement.

3 Q. **[38]** J'en suis convaincu. Et c'est une question
4 philosophique. Alors c'est les plus dangereuses.

5 R. Je m'y attendais.

6 Q. **[39]** On a eu dans la dernière année des difficultés
7 d'interprétation des tarifs à l'appendice C en
8 relation avec les étiquettes de puissance. Je me
9 demandais s'il vous apparaissait pertinent
10 d'éclaircir ou de définir dans un prochain dossier,
11 pas celui-ci, mais peut-être dans le prochain
12 dossier tarifaire, cette notion-là d'étiquette ou
13 de façon, comment qu'elle devrait être... -
14 « adressée » c'est-tu un anglicisme- qu'elle
15 devrait être corrigée ou, enfin, revue dans
16 l'appendice C pour que ces difficultés
17 d'interprétation ne se reproduisent pas?

18 R. On pourra dans le prochain dossier tarifaire
19 apporter des clarifications qui seraient
20 nécessaires sur la compréhension de ce que sont les
21 étiquettes de puissance, comment elles sont
22 utilisées versus les étiquettes en énergie, si on
23 veut. Donc, il n'y a pas de problème au niveau de
24 fournir une information, une explication. Puis on
25 pourra à partir de... avoir les échanges qui sont

1 requis pour s'assurer que c'est très clair et bien
2 compris de tous.

3 Dans la mesure où les clients ont des
4 préoccupations ou des questionnements à part ça, je
5 rappelle qu'ils peuvent en tout temps communiquer
6 avec nous, communiquer avec les délégués
7 commerciaux, et on va les aider à bien comprendre
8 l'utilisation de ces étiquettes-là. On a un guide
9 de pratique d'affaires qui est disponible. Alors,
10 si on a besoin aussi à travers le guide d'apporter
11 des modifications, on le fera.

12 Q. [40] Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de mes
13 questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Fréchette, je vais prendre une pause, parce
16 que j'ai une question qui transite. Puis avant que
17 vous fassiez un...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Moi, je vais prendre une courte pause. Donc, vous
22 n'en avez pas encore pour longtemps. Encore une
23 pause à café. Puis après ça, je pense que je vais
24 pouvoir tous vous libérer. Alors une pause, je vous
25 dirais, de quinze (15) minutes.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 _____
(10 h 56)

5 LE PRÉSIDENT :

6 La formation va avoir une ou deux questions
7 supplémentaires. Maître Duquette.

8 Me LISE DUQUETTE :

9 Q. **[41]** Alors, c'est une question sur l'établissement
10 de la contribution du Distributeur. C'est un sujet
11 qu'on a discuté dans les dernières années, dans les
12 deux dossiers tarifaires précédents qui, je pense,
13 étaient le 3903, ou enfin précédemment. On
14 établissait la contribution du Distributeur basée
15 sur le réel. Il y avait eu une discussion dans
16 3903. Ce qui a fait que dans le 3934, soit dans le
17 dossier de l'année passée, on avait passé à
18 l'établissement de la contribution du Distributeur
19 de façon prospective. Et ma compréhension, c'est
20 que les mégawatts sont évalués pour le présent
21 dossier en octobre deux mille quinze (2015). Et le
22 coût de l'allocation qui est pris, c'est celui de
23 l'année deux mille seize (2016) pour... En fait,
24 c'est l'évaluation en octobre deux mille quinze
25 (2015) pour l'année deux mille seize (2016) avec

1 l'allocation deux mille seize (2016), et à partir
2 de ça, on calcule la contribution du Distributeur
3 pour deux mille dix-sept (2017). Est-ce que ma
4 compréhension est correcte?

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Je réfléchis aussi. Ça fait plusieurs dates.

7 Q. **[42]** Ce qu'il faut se souvenir, c'est comment ça
8 marche aujourd'hui dans le dossier.

9 R. Oui, tout à fait. L'estimation de la contribution
10 du Distributeur dans le dossier pour l'année deux
11 mille dix-sept (2017)...

12 Q. **[43]** Oui.

13 R. ... parce qu'il y a une contribution, je pense, de
14 dix-huit...

15 Q. **[44]** Je ne me souviens plus du chiffre exact.

16 R. ... point quinze millions (18,15 M\$), je pense,
17 pour deux mille dix-sept (2017). Elle est estimée à
18 partir de l'allocation connue au moment où on fait
19 l'estimation pour le dossier qui est celle de deux
20 mille seize (2016). Puis la raison pour laquelle on
21 fait ça, sinon on est pris avec un enjeu de
22 circularité, la raison pour laquelle on le fait,
23 c'est, on doit estimer la contribution du
24 Distributeur, parce qu'elle devient un intrant à la
25 base de tarification.

- 1 Q. **[45]** Oui.
- 2 R. En réduction à la base de tarification. Et on doit
3 avoir cet intrant-là pour pouvoir arriver et
4 calculer un tarif qui va nous permettre de calculer
5 une allocation pour l'année deux mille dix-sept
6 (2017). Étant donné qu'il y a plusieurs variables
7 qui vont changer lorsqu'on va faire le calcul final
8 de la contribution du Distributeur, on trouvait que
9 c'est une approximation qui n'est pas
10 nécessairement... qui fausse complètement le
11 calcul. On trouvait que c'est une approximation qui
12 était tout à fait raisonnable avec l'information
13 qui était connue pour nous permettre d'arriver au
14 tarif de l'année.
- 15 Q. **[46]** Je comprends ça. La question, puis je pense
16 qu'on l'avait posée dans la DDR 4 à la question
17 11.3, c'était... Vous nous avez fourni l'estimation
18 de deux mille dix-sept (2017) en basant sur le
19 tarif deux mille dix-sept (2017), si vous voulez,
20 c'est le tarif que vous proposez. Et on se
21 demandait si vous pensiez... On conçoit très bien
22 le problème de circularité, mais c'est un tarif,
23 un, qui est proposé qu'il faudrait peut-être aussi
24 ajuster au mois de mars une fois la décision
25 sortie. On se demandait si c'était pertinent et/ou

1 opportun de prendre deux mille dix-sept (2017).
2 Parce que quand même il y a une augmentation qui
3 est importante dans le tarif entre deux mille seize
4 (2016) et deux mille dix-sept (2017) si on veut
5 essayer de, excusez mon anglicisme, mais de
6 « matcher » les coûts les plus possibles. Est-ce
7 qu'il serait mieux de prendre deux mille dix-sept
8 (2017)? Mais je comprends le problème de
9 circularité. Alors, je me demandais qu'est-ce qui
10 était le plus pertinent et opportun dans ce sens-
11 là?

12 R. Bien, à travers les DDR que vous nous avez posées,
13 effectivement, on a mis à jour toute cette
14 réflexion-là autour de l'enjeu du calcul, là. Il
15 faudrait voir comment on peut l'opérationnaliser.
16 Je pense que vous avez soulevé l'enjeu, la
17 préoccupation. Ce que je pourrais vous suggérer,
18 c'est, on va le regarder puis on va voir comment
19 est-ce qu'on pourrait le faire ou l'améliorer, si
20 on veut, le calcul pour refléter davantage deux
21 mille dix-sept (2017), voir dans quelle mesure on
22 est capable de le faire. Parce qu'il y a une
23 question d'arrêter un tarif. Et je ne possède pas
24 toutes les particularités pour réaliser le calcul
25 pour pouvoir me commettre aujourd'hui à dire, bien,

1 on va y aller, je comprends l'enjeu puis on va y
2 aller. Je ne suis pas certain que les équipes vont
3 m'aimer si je me commets aujourd'hui à le faire.

4 (11 h 01)

5 Q. **[47]** C'est correct. Juste, dans votre réflexion,
6 nous dire, bien, si on propose, si on se dit, O.K.,
7 c'est opportun de peut-être prendre le tarif
8 proposé, de deux mille dix-sept (2017), et nous
9 dire : « Bien... mais il faut arrêter là parce que,
10 si on prend le tarif définitif - que je vais
11 mentionner - suite à la décision finale, bien, là
12 ça ramène tellement de recalculs en arrière, à quel
13 point... où doit-on arrêter dans notre recherche du
14 meilleur coût? »

15 R. Oui.

16 Q. **[48]** Alors, juste prendre donc, le tarif proposé
17 puis le tarif... si on devait aussi prendre le
18 tarif final.

19 R. O.K.

20 Q. **[49]** D'accord. Je vous remercie beaucoup. Alors, ça
21 va être ma dernière question. Promis.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. **[50]** Des promesses... Monsieur Verret et Madame
24 Boucher, tantôt on a eu... on a regardé, on a
25 parlé, Monsieur Verret, notamment, des services

1 partagés, et caetera. J'imagine que... puis vous
2 avez parlé qu'il pourrait y avoir une croissance de
3 votre part, avoir plus... J'imagine que, si les
4 services partagés ont... leur offre de services est
5 plus large, par exemple, que celle que vous avez
6 besoin, vous allez... on prend pour acquis que vous
7 allez strictement prendre ce que vous avez besoin.
8 Et, si vous augmentez les choses que vous ne
9 faisiez pas, vous allez nous expliquer pourquoi
10 vous avez besoin de ces nouveaux services-là.

11 R. Ma collègue est très heureuse de votre question
12 parce qu'à la pause, elle me disait : « Il y a des
13 compléments que j'aimerais apporter par rapport à
14 cette réponse-là », donc, je pense que vous lui
15 fournissez l'opportunité de le faire.

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. Merci. La facturation interne, effectivement, les
18 ajustements organisationnels qui ont été faits,
19 c'est que c'est des coûts directs, des charges
20 primaires qui étaient imputées auparavant chez le
21 Transporteur, qui sont transférées dans des unités,
22 soit des unités corporatives ou des fournisseurs
23 internes, comme les Technologies de l'information.
24 C'est certain que, par la suite, la facturation
25 interne qui sera attribuée au Transporteur, comme

1 celle au Distributeur, est répartie en fonction, il
2 est vrai pour une partie, des besoins du
3 Transporteur. Par exemple, les projets de
4 développement en technologie, c'est vraiment au
5 besoin, à la consommation de chacune des unités. Il
6 y a également des produits qui sont l'utilisation,
7 par exemple, de tous les logiciels ou de tous les
8 produits d'exploitation qui sont répartis à chacune
9 des unités en fonction d'inducteurs bien précis,
10 comme le nombre d'ETC, comme le nombre de postes de
11 travail, comme le nombre de radios mobiles ou des
12 inducteurs précis, afin de répartir l'enveloppe
13 globale de coûts à chacune des unités.

14 Alors, quand on est facturé, quand le
15 Transporteur est facturé par les divers
16 fournisseurs, que ce soit les Technologies de
17 l'information, le Centre de services partagés ou
18 Hydro-Québec Équipements, il y a des choses qui
19 sont facturées vraiment en fonction des besoins que
20 l'unité, étant le Transporteur ici, confirme. Puis
21 il y a des choses qui doivent être réparties à tous
22 les groupes de l'entreprise en fonction
23 d'inducteurs bien précis qui sont établis,
24 déterminés. Alors, c'est quelque chose de très
25 rigoureux comme répartition de ces coûts-là.

1 Q. **[51]** Merci. Merci beaucoup.

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Q. **[52]** Sur la dernière question. Est-ce que vous
4 pensez nous donner cette réflexion-là
5 prochainement, sur la contribution du Distributeur?
6 Parce que vous avez dit que... là, je ne veux pas
7 nécessairement prendre un engagement, mais je
8 voulais savoir si vous pensiez pouvoir nous offrir
9 cette réflexion-là sur l'établissement de la
10 contribution dans les prochains jours?

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Bien, il faudrait que je consulte l'équipe pour ça.
13 Je vais le faire immédiatement puis je vais voir
14 qu'est-ce qu'on peut faire. Si on peut le confirmer
15 rapidement, on va le faire. Sinon, bien, on vous
16 proposera quelque chose dans le prochain dossier
17 tarifaire.

18 Q. **[53]** C'est bien. Merci beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui? C'est bon. Je pense que, de ce côté-ci, Maître
21 Fréchette, c'est terminé. Alors, profitez-en
22 pendant que je le dis. Alors, je pense que vous
23 avez une... Alors, je vais essayer de calculer les
24 micros. Alors, vous avez une question en
25 réinterrogatoire?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, oui, très courte.

3 RÉINTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

4 Q. **[54]** À l'initiative de la question qui provenait de
5 la Régie, vous avez réalisé, hier soir, je crois,
6 jusqu'à très tard, une analyse de rentabilité sur
7 la base des coûts évités. Mais il demeure quand
8 même que, dans votre analyse, au niveau de la
9 rentabilité du modèle MGA, vous avez utilisé une
10 méthodologie qui était différente. C'était celle
11 qui était préconisée par CIRANO, il y a quelques
12 années, dans le cadre du déploiement de la
13 stratégie de pérennité. Alors, c'est une analyse
14 coûts/bénéfices. Alors, pourriez-vous élaborer sur
15 les choix méthodologiques, là, qui vous ont guidés
16 vers cette approche-là?

17 Mme MARIE-CLAUDE PAQUET :

18 (11 h 07)

19 R. Bien, comme on le mentionnait dans la présentation,
20 et en respect de la décision de la Régie, on a
21 tenté de faire l'analyse économique. J'oublie les
22 termes qui étaient dans la décision, mais on
23 sentait clairement ce désir-là. Et ce qu'on a
24 constaté c'est qu'il n'y avait, comme mentionné,
25 là, il y a trop d'éléments qui n'étaient pas

1 quantifiés de façon robuste pour nous permettre de
2 se dire : on va avancer. Alors, faute de ces
3 éléments-là, l'équation ne tenait pas la route et
4 puis il n'y avait pas une capacité de démontrer la
5 rentabilité ou non de l'exercice.

6 On s'est donc repliés sur l'alternative que
7 vous avez recommandé CIRANO à l'époque de la
8 stratégie de pérennité, où on était un peu dans le
9 même contexte, on n'avait pas d'impact sur l'IC,
10 pas de choses comme ça. Et c'étaient eux qui
11 avaient dit : bien dans une absence de suffisance
12 d'éléments, on fait... on passe alors à une analyse
13 coûts-bénéfices, où vous avez quantifié les gains
14 respectifs de bénéfices par rapport à une
15 référence. Et vous aviez évalué les coûts
16 respectifs par rapport à une référence dans leur
17 scénario à l'époque. Alors, on a transposé cette
18 méthodologie-là dans une... pour être cohérent avec
19 un même dossier. Puis dans une absence
20 d'informations suffisantes pour pouvoir utiliser
21 l'autre méthode.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Q. [55] Alors c'est bien, ça complète. Je vous
24 remercie. Je crois que ça en est terminé à cet
25 égard-là, sous réserve bien sûr, là, je parle de la

1 preuve en chef, là, sous réserve bien sûr des
2 engagements qui auront à vous être fournis, là, il
3 en reste quelques-uns, dont certains qui ont été
4 pris encore ce matin. Alors, à ce moment-là... puis
5 pour la toute dernière question que vous avez
6 sollicité monsieur Verret, peut-être que je serai
7 au micro, apte à...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 ... à vous donner des informations, là, dans le
12 cadre de la plaidoirie ou autrement. Alors, on
13 verra, là, le déroulement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Alors sur la base, là, des éléments qui vous ont
18 été présentés ce matin, ça clôt la preuve en chef,
19 sous réserve bien sûr des... des engagements et,
20 selon le cas, d'une contre-preuve, là, si jamais
21 c'était requis.

22 DISCUSSION

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait. Donc, nous pouvons à ce stade-ci libérer
25 l'ensemble et monsieur Giroux, je viens de... je

1 coupe vos liens. Alors je vous remercie, Monsieur
2 Giroux, d'avoir été très flexible dans votre
3 horaire. Merci beaucoup à vous. Bonne... bonne nuit
4 à apprendre ou à reprendre du sommeil. Alors ça a
5 été un bon panel, ça a été apprécié, merci.

6 Pour la suite des choses. Maître Hamelin.
7 J'ai des questions pour vous. Oui, Maître Hamelin.

8 Première des choses. J'ai encore vérifié
9 voilà quelques minutes, vos engagements ne sont pas
10 encore déposés. On a un problème, il y a un
11 problème de temps. Alors, advenant que vos... que
12 vos engagements ne soient pas déposés, alors vous
13 pouvez procéder et suite aux engagements, de me
14 faire des commentaires ultérieurs. J'essaie de vous
15 accommoder, là.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Non, je pense qu'on peut procéder. Il y a peut-être
18 un... un point que, naturellement, monsieur Cormier
19 quand il va témoigner, il va dire : bien, il y
20 avait une partie de réponse à laquelle on a comme
21 demandé un complément. Alors on va prendre le
22 « oui » qui nous a été donné, sujet au complément.
23 Alors on va faire... on va faire avec, si ça
24 fonctionne pour la Régie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui. Et lors du... et là, à ce moment-là, quand
3 vous constaterez, on pourra toujours rectifier les
4 choses. Donc ça, vous en avez... vous aviez annoncé
5 une heure.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 J'avais annoncé moins que ça, mais je pense que ça
8 va être plus quarante-cinq (45) minutes.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Donc, on pourrait procéder tout de suite.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maintenant, pour la semaine prochaine, vous aviez
15 dit que vous étiez... vous aviez une
16 indisponibilité le vingt-neuf (29). Est-ce que vous
17 êtes hors de Montréal toute la semaine?

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Je suis partie à partir du... je suis à Calgary du
20 vingt-huit (28) au trente (30). Alors peut-être...
21 moi aussi, j'ai jonglé à tout ça. Est-ce que le...
22 le vendredi, je pense, premier (1er) décembre, est-
23 ce que ce serait une possibilité? Je... moi,
24 c'est... je l'offre à la Régie, je comprends que le
25 commentaire que maître Fréchette a fait par rapport

1 à avoir deux-trois jours de... pour la préparation,
2 il préférerait pas ça. Mais dans mon cas, en tout
3 cas, j'essayais de voir comment on pouvait... on
4 pouvait s'arranger.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Et si... je suis toujours en mode solution puis en
7 même temps en mode créativité, ce qui dans mon cas,
8 c'est pas toujours bon avec les pouces que j'ai,
9 est-ce que... et si on décidait, par exemple, de
10 procéder par écrit?

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Écoutez, moi, j'aime toujours livrer une
13 performance « live ».

14 LE PRÉSIDENT :

15 Et nous regarder.

16 (11 h 12)

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Excusez-moi, là, j'aime ça vous regarder et j'aime
19 ça et j'apprécie aussi s'il y a des questions de la
20 part de la Formation, c'est quelque chose qu'on
21 peut malheureusement... vous pouvez toujours les
22 faire par écrit, mais bon, on n'est pas... n'est
23 pas là, je... par souci aussi de réciprocité, mon
24 confrère va le faire certainement verbalement
25 alors... oralement, alors...

1 LE PRÉSIDENT :

2 J'aurais pu mettre tout le monde par écrit, à ce
3 moment-là.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Ah, O.K.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Moi je n'ai aucune difficulté avec l'écrit. Si...
8 ce n'est pas un élément, moi je n'ai aucune
9 difficulté.

10 LE PRÉSIDENT :

11 O.K. Maintenant, j'ai Maître... on va prendre un
12 petit cinq minutes, si vous voulez, on va prendre
13 Maître Turmel aussi. Maître Turmel, vous voulez...
14 ne restez pas loin, Maître Hamelin.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Bien, puisqu'on en discute, évidemment, tous
17 donnent un peu leurs préférences et je rappelle que
18 quant à nous, nous avons aussi un agenda. Le
19 dossier d'HQD débute le deux (2) décembre, c'est un
20 dossier chargé, donc vendredi deux (2) décembre,
21 sauf erreur, moi, le premier (1er) décembre, j'ai
22 déjà un engagement à l'extérieur de Montréal qui
23 est fixé depuis plusieurs...

24 Alors, je comprends les problématiques de
25 ma consoeur, mais dans les années récentes, quand

1 on a un vrai problème comme ça, sans que ça impacte
2 sur les autres, bien ultimement, c'est le moins
3 pire scénario, on dépose par écrit. Quand on ne
4 peut vraiment pas, parce que je voudrais vraiment
5 pas que pour arranger Maître Hamelin, ce que je
6 souhaiterais bien faire, que moi ça impacte sur mon
7 horaire et ceux de mes clients également. Donc,
8 dans le pire scénario, ce que je propose, c'est que
9 ceux qui ne le peuvent pas déposer le feront par
10 écrit, donc je ne souhaite pas que ça impacte sur
11 l'autre dossier qui débute d'HQD, et nos propres
12 agendas respectifs. Voilà.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Avant qu'on procède avec la preuve de NEMC,
15 est-ce qu'il y a d'autres procureurs qui veulent...
16 d'autres avocats qui veulent manifester leur
17 intérêt à l'un ou à l'autre des scénarios?

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Oui, bonjour, Geneviève Paquet. En ce qui nous
20 concerne, on pourrait déposer l'argumentation par
21 écrit, mais je voulais vous informer des
22 disponibilités de monsieur Perrachon. Donc, il est
23 disponible aujourd'hui. Par contre, vendredi matin,
24 il ne sera pas disponible. Si on devait faire la
25 présentation vendredi, il faudrait que ce soit

1 peut-être en après-midi. Au mieux aujourd'hui, là,
2 mais sinon, vendredi après-midi, si possible.

3 Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. C'est noté. Maître Cadrin?

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Je vais aller chercher mes choses.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, bon point, Maître Hamelin. Oui, bonjour,
10 Maître Cadrin.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bonjour. Effectivement, là, il y a une nette
13 préférence à l'oral et effectivement, nous aussi on
14 est retenu dans le dossier du Distributeur par la
15 suite, alors je ne sais pas comment on va
16 s'organiser dans tout ça, là, on pourra peut-être
17 regarder les solutions que vous envisagez de votre
18 côté, là, mais on tombe à pied d'oeuvre de l'autre
19 côté, là. Alors, je vous laisse ça entre les mains
20 quand même, là, on pourra en reparler peut-être
21 dans des solutions plus définitives.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Cadrin. Donc, nous allons commencer
24 la preuve en chef de NEMC. Alors, oui?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Juste un petit mot pour ne pas prendre ma collègue
3 par surprise, là. Hier soir, à dix-neuf heures dix
4 (19 h 10), j'ai reçu des documents supplémentaires
5 qu'on veut utiliser dans le cadre de l'audience
6 ici. C'est des documents qui n'étaient pas déjà au
7 dossier, alors je vais m'objecter à la production.
8 Alors, soit on en débat maintenant ou au moment où
9 le document sera utilisé, mais c'est sûr que je
10 vais m'objecter à ce dépôt-là que je considère
11 tardif. C'est ce que je voulais vous mentionner.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Alors, est-ce que vous voulez que j'aborde ça tout
14 de suite?

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pour vous, et en fait, c'est...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Bien, je vais le plaider, là, je ne l'ai pas
19 plaidé, je voulais juste annoncer. Si vous voulez
20 que je le plaide, je vais le faire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui, tout à fait. En fait, je vais vous dire, vous,
23 est-ce que vous voulez le plaider maintenant ou
24 vous voulez le faire en cours de route? Je suis
25 très...

1 Me PAULE HAMELIN :

2 On peut le faire...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maintenant?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 On peut le faire maintenant.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, allons-y.

9 PREUVE NEMC

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors rapidement, alors hier soir, dix-neuf heures

12 dix (19 h 10), alors on n'était pas les seuls à

13 travailler tard, Monsieur le Président, alors on a

14 produit... on vous a transmis... on m'a transmis,

15 pour le compte du dossier, donc, quatre documents

16 qui ne faisaient pas partie du dépôt jusqu'à

17 maintenant, c'est-à-dire un extrait d'un dossier

18 antérieur du Transporteur, je ne vous ferai pas la

19 lecture, mais vous allez retrouver ça à la lettre

20 du vingt-deux (22) novembre deux mille seize

21 (2016), ainsi que trois extraits du « Long-Term

22 Reliability Assessment », celui de l'année deux

23 mille onze (2011), deux mille douze (2012) et deux

24 mille treize (2013). Alors, c'était des documents

25 qui étaient certainement disponibles au moment où

1 le mémoire a été confectionné.

2 Alors, c'est des documents qui n'ont pas
3 été rendus disponibles à la Régie à ce moment-là,
4 ni à nous-mêmes, qui sont déposés tardivement la
5 veille d'un témoignage, qui ne sont pas cités dans
6 le mémoire et en plus de ça, qui n'ont pas été...
7 puis ils n'originent pas de la partie puis ils
8 n'ont pas été introduits par contre-interrogatoire
9 auprès des parties adverses ou autrement parce que
10 je comprends que ce n'est pas eux qui ont
11 confectionné ces documents-là. Alors, sur la
12 tardivité, sur la provenance et le fait que ce ne
13 soit pas élaboré dans leur mémoire sur ces trois
14 éléments-là. Je m'en remets à vous, là, mais on est
15 rendu qu'elle nous a envoyé des documents la veille
16 au soir à dix-neuf heures dix (19 h 10).

17 Je vous dirais qu'on est très ouvert, on
18 est toujours ouvert à la discussion, on est
19 toujours ouvert à collaborer, mais on a atteint un
20 certain niveau, au niveau du processus qui devient,
21 à la limite, de prendre par surprise tout le monde
22 ici pour pouvoir faire toutes sortes
23 d'argumentation à partir de documents qui n'ont pas
24 eu le bénéfice du contre-interrogatoire et d'être
25 traités convenablement dans le cadre de

1 l'administration d'une preuve.

2 (11 h 16)

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci. Maître Hamelin, sur l'objection.

5 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :

6 Alors, tout d'abord, au niveau des documents qui
7 vous ont été transmis, vous vous souviendrez que
8 dans la cadre de la preuve de NEMC on a déjà... on
9 avait déjà fait une référence aux documents de NERC
10 Long Time Reliability Assessment pour la période
11 deux mille treize (2013). Et essentiellement, on
12 pense que les documents relatifs à deux mille onze
13 (2011), deux mille douze (2012), c'est une suite
14 logique du document qui a déjà été... dont on a
15 déjà fait référence dans la preuve de NEMC.

16 J'ai transmis à mon collègue d'avance
17 justement les documents pour qu'il puisse être en
18 mesure de les regarder. C'est des documents qui
19 font essentiellement, les extraits que l'on a
20 produits, c'est une page chacun, là. C'est
21 essentiellement en suite logique aux documents de
22 deux mille treize (2013) et... Donc, ce n'est pas
23 une surprise au niveau de la provenance du document
24 comme telle. Et on a justement transmis les
25 documents pour qu'il puisse les regarder et qu'il

1 puisse s'assurer qu'il les ait même avant la fin
2 des contre-interrogatoire, en fait, la fin de la
3 présentation de sa preuve pour éviter toute
4 problématique.

5 Alors, je vous dirais que c'est des
6 documents qui sont pertinents. On a vu depuis le
7 début de l'audience aussi que la preuve du côté du
8 Transporteur, on arrive jusqu'à ce matin à des
9 nouvelles présentations. Là il y a une ouverture,
10 je pense, du côté de la présentation de la preuve
11 pour être du côté du Transporteur de pouvoir
12 ajouter des éléments nouveaux, des études
13 nouvelles. Et je pense qu'il y a une balance
14 équitable qui doit se... qui doit se faire des deux
15 côtés.

16 Pour ce qui est du document dont on fait
17 référence dans le dossier 3504-2002, c'est que
18 monsieur Cormier veut essentiellement revenir sur
19 les catégories et référer à finalement la
20 description des catégories d'investissements juste
21 pour des fins de... Il pourrait le dire sans
22 nécessairement avoir le document, mais je pense que
23 ce serait plus utile qu'il puisse... il voulait y
24 faire référence dans le cadre de sa présentation.
25 Alors, voilà!

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Quelques éléments complémentaires.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Allez-y.

5 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors, quand on me dit qu'on a envoyé le document
7 d'avance, je vous rappelle que c'est hier soir à
8 dix-neuf heures dix (19 h 10). Alors, ça, c'est le
9 premier élément. Alors, ça, je n'appelle pas ça un
10 document qui est transmis à l'avance. C'est un
11 document qui n'est pas transmis de façon
12 contemporaine, en pleine administration de la
13 preuve en chef, alors... Puis quand ce panel-là qui
14 concerne sur ce sujet-là n'est même plus que le...
15 à l'écoute, sur le banc de la Régie, ce n'étaient
16 pas eux qui témoignaient, ce n'étaient pas des gens
17 du panel 2. Ça, c'est un. Alors, non, ce n'est pas
18 vrai, c'est faux que c'est... Je m'en remets à
19 vous, là, mais c'est... je suis tout à fait en
20 désaccord avec ça, le fait que ce soit d'avance.

21 Deuxièmement, le fait que ce soit un
22 extrait d'une page d'un document qui est
23 volumineux, qui doit être contexté, qui doit être
24 remis dans son... dans son entièreté, ça donne une
25 vision tronquée de la chose, ce qui pourrait

1 amener, selon le cas, à une contre-preuve. Alors,
2 il faut toujours faire attention. Là on prend des
3 extraits de part et d'autre puis on essaie de, avec
4 des petits bouts de laine, de se faire un
5 argumentaire.

6 Je vous soumetts que tous ces éléments-là
7 qu'on essaie d'extraire puis de faire une théorie
8 avec ça, ça doit être toujours remis dans leur
9 contexte et les objectifs pour lesquels ils sont.

10 On se rappellera que le NERC, c'est un
11 organisme de fiabilité qui s'assure sur des durées
12 de long terme de « Long-Term Reliability », c'est
13 des exercices sur dix (10) ans qui démontrent la
14 fiabilité, qui ont des objectifs tout autres que
15 ceux de la présentation d'un projet et la
16 catégorisation des investissements liés à un
17 projet. Alors, c'est deux choses complètement
18 différentes.

19 Ce qu'on veut faire dire avec ça, je ne le
20 sais pas. Mais, une chose est certaine, c'est
21 certainement tout à fait différent puis ça amène un
22 angle différent puis ça doit être remis dans son
23 contexte. Alors, d'utiliser une page pour essayer
24 de faire... de leur faire dire toutes sortes de
25 choses, il y a des limites à l'exercice.

1 (11 h 22)
2 Et je vous sou mets également que lorsqu'on est en
3 écho aux questions de la Régie, ce n'est pas la
4 même chose que quand on présente notre propre
5 preuve en chef. Les exercices qui ont été réalisés
6 hier soir par le Transporteur, c'est en écho aux
7 questionnements de la Régie. On l'a fait sous forme
8 de présentation, mais c'était une réponse à une
9 question de la Régie. Là, on n'est pas dans le même
10 environnement. Là ce qu'on fait ici, c'est qu'on
11 semble d'introduire, par des documents divers,
12 toutes sortes d'arguments supplémentaires à l'appui
13 d'une thèse qu'on a élaborée dans son mémoire. Je
14 comprends, vous allez décider des moyens
15 préliminaires à la toute fin après que vous aurez
16 entendu toute la preuve. Mais il reste quand même
17 que l'envoi de documentation à dix-neuf heures dix
18 (19 h 10) la veille d'un témoignage dans une preuve
19 en chef, je vous sou mets que ce n'est pas équitable
20 dans les circonstances. Ça prend par surprise tout
21 le monde. Voilà!

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui, j'ai vu maître Cadrin. La seule chose que je
24 veux rectifier, puis je pense, tout de suite,
25 Maître Fréchette, c'est que les moyens

1 préliminaires ont été décidés. C'est sur le fond
2 qu'on va décider ça.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, c'est ça. Vous les avez déférés au fond.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui. Mais excusez...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, oui, tout à fait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Cadrin, vous vous êtes approché? Du moins il
11 y a une volonté de vous approcher. Je sais que,
12 depuis hier, vous ne me voyez plus de la même
13 façon. Mais c'est correct.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Oui, c'est vrai que si je me fie à l'exercice
16 d'hier, c'est peut-être pas une bonne idée. Enfin,
17 il y a deux aspects. Je ne traiterai pas des trois
18 documents que je ne nommerai pas en anglais. Mais
19 les documents qui émanent d'un dossier antérieur de
20 la Régie, dans notre cas aussi nous avons
21 l'intention d'en déposer un, je viens d'en reparler
22 avec monsieur Raymond ce matin, un document qui va
23 parler de la question du calcul des taux de perte
24 particulièrement. Je vais remettre copie à mon
25 confrère. Votre décision ayant peut-être

1 possiblement un impact sur le document que je
2 déposerai. C'est pour ça que j'interviens à ce
3 stade-ci. Puis je comprends que mon confrère
4 soupire à côté de moi, là, mais j'aimerais ça
5 terminer quand même, si vous me permettez.
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 Je n'ai pas soupiré, je ne vous ai pas interrompu
8 ou quoi que ce soit.
9 Me STEVE CADRIN :
10 Bien...
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 J'ai exhalé, effectivement.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Et nous l'avons tous compris.
15 Me STEVE CADRIN :
16 C'est ça. Donc, si je peux me permettre de
17 compléter l'argument sur cette question-là. Il y a
18 des questions qui ont été posées en contre-
19 interrogatoire. Il y a des témoins qui ont répondu
20 des choses qui, parfois, ne concordent pas à ce qui
21 a déjà été dit dans le temps. Il n'y a pas beaucoup
22 de façons pour nous de faire ce genre de preuve-là.
23 Puis dans notre cas, ça sera ce cas-là spécifique
24 que de déposer ce qui a déjà été dit dans le temps
25 par la même entité juridique dans ce cas-ci qui

1 vient nous expliquer ces choses-là dans le passé.
2 Je pense qu'il y a une distinction peut-être à
3 faire entre les deux. Je vais laisser ma consœur
4 faire la distinction qu'elle aura à faire de son
5 côté.

6 Mais pour les documents qui sont déjà
7 déposés à la Régie, qui ont déjà fait l'exercice
8 dans le passé auquel tout le monde se réfère pour
9 se -je cherche, j'ai le mot « backer » mais ce
10 n'est pas la bonne- se valider, s'appuyer dans son
11 témoignage aujourd'hui en disant, bien, on a fait
12 ça dans le passé, ça s'est fait de même. Je pense
13 que c'est particulier de s'objecter à des documents
14 qui ont déjà été déposés à la Régie. Ceci étant
15 dit, on va le communiquer d'avance dans la mesure
16 du possible.

17 Puis je complète en vous disant que la
18 présentation ce matin, c'est une chose, au niveau
19 d'HQT. Les autres présentations, ce n'est pas toute
20 la même réponse. Il y en a des documents qui sont
21 nouveaux. Il y a des documents qui font référence à
22 de la preuve antérieure, même le dossier de l'année
23 passée. Et on intègre des petits bouts pour se
24 justifier. Puis c'est correct comme ça. Puis, nous,
25 on s'ajuste « real time », le matin même à l'heure

1 qu'on nous remet la présentation. Et on prépare les
2 question, comme je dirais, au moment où on reçoit
3 le document. On ne l'a même pas avant, même pas la
4 veille.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Voulez-vous répliquer aux arguments de maître
7 Cadrin?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Bien, tout d'abord, je suis très heureux qu'il ait
10 pris le micro.

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est votre objection.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Ce n'était quand même pas son objection. Mais on le
15 prend de façon générale. Moi, je vais le prendre de
16 façon générale. Vous êtes le gardien. La Régie est
17 la gardienne de l'équité des processus ici. On
18 essaie le plus possible, par le biais des demandes
19 de renseignements, par notre collaboration de tous
20 ici d'administrer un processus qui soit équitable
21 tout à fait pour les intervenants, mais aussi pour
22 l'assujetti pour s'assurer que les informations
23 sont offertes en temps opportun pour qu'on puisse,
24 de part et d'autre, en prendre connaissance.

25 Quand on fait des présentations ici, elles

1 sont tirées de la preuve. Les éléments qui vous
2 sont présentés proviennent soit de la preuve
3 principale, soit des réponses aux demandes de
4 renseignements. Puis elles sont -si vous me
5 permettez l'anglicisme- « packagées » pour vous
6 présenter une vision résumée, synthétique de ce que
7 le panel va offrir.

8 Alors, la seule chose, quand on utilise des
9 données, des informations qui proviennent de
10 dossiers antérieurs, loin de moi de vous dire
11 qu'Hydro-Québec quand ils ont déposé une
12 information dans un dossier antérieur elle n'était
13 pas bonne. Je suis convaincu qu'elle était tout à
14 fait fantastique, comme elle l'est toujours. Mais
15 ce qu'il reste quand même, c'est qu'il faut la
16 contexter. Et à chaque fois il faut contexter
17 chacun des éléments. Alors, on peut peut-être
18 prendre des choses à gauche et à droite dans les
19 dossiers antérieurs que vous avez décidés, mais
20 l'élément central c'est la décision que vous avez
21 rendue. Et cette décision-là, elle, elle doit
22 prévaloir sur tout le reste.

23 Alors, on peut faire du millage, on peut
24 faire des petits bouts. C'est toujours préférable
25 d'introduire, de prévenir la partie impliquée qui

1 adverse à nous dans un moment approprié d'avoir la
2 documentation. Comme maître De Repentigny nous l'a
3 fait deux jours à l'avance pour nous permettre de
4 nous préparer suite à ses questions. C'est une
5 démarche tout à fait transparente et équitable.

6 (11 h 26)

7 Mais au moment du contre-interrogatoire ou au
8 moment de l'interrogatoire en chef, de la preuve en
9 chef, pas du contre-interrogatoire, parce qu'au
10 contre-interrogatoire, il y a beaucoup de liberté,
11 mais au moment de la preuve en chef, de sortir des
12 éléments nouveaux par rapport au mémoire qu'on a
13 déjà déposé, développer des nouveaux arguments,
14 écoutez, c'est là où... l'équité du processus,
15 l'intégrité, c'est à vous qu'elle revient...
16 qu'elle retient. Puis si c'est des éléments qui
17 sont tout à fait majeurs ou substantiels, la
18 plupart du temps vous me voyez faire ce que je fais
19 en ce moment, c'est-à-dire de vous saisir de la
20 question puis de vous faire part des préoccupations
21 qu'on a. Si c'est un élément qui est, somme toute,
22 périphérique ou qui se joint à la présentation
23 principale, en général, vous le savez très bien,
24 là, on est fréquemment ici, c'est des choses qu'on
25 laisse aller.

1 Mais, encore une fois, l'objection que
2 j'avais ce matin c'était sur trois documents
3 transmis hier... quatre documents transmis hier, en
4 toute fin de journée, qui sont des sources
5 externes, qui n'étaient pas au dossier. On ne parle
6 pas de la même chose, là. On est dans deux univers
7 différents.

8 LE PRÉSIDENT :

9 On va sortir quelques minutes.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Si vous me permettez. Juste rappeler une chose,
12 parce que là on parle de quatre documents. Le
13 document NERC de deux mille treize (2013), il était
14 au mémoire, d'une part. Alors, c'est une référence
15 au mémoire. Au niveau de la question des moyens
16 préliminaires, je pense que vous les avez décidés,
17 contrairement à ce que mon collègue mentionne. Il a
18 mentionné qu'il avait la possibilité de faire une
19 contre-preuve, d'autre part, et je vous ajouterais
20 que ces documents-là, on les estime pertinents.
21 Alors, ça complète.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Courte pause. Je vais essayer de faire ça dans
24 les... dans dix (10) minutes. Merci. Puis aussi on
25 ne partira pas dîner avant de vous entendre, pour

1 être certain que c'est en arrière de nous, pour
2 être certain que personne ne manque quoi que ce
3 soit.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6

7 _____
(11 h 44)

8 DÉCISION SUR OBJECTION

9 LE PRÉSIDENT :

10 Sur l'objection du Transporteur concernant les
11 différents documents, la Régie accueille
12 partiellement la demande. Alors, je vais vous
13 donner... La Régie conserve... en fait, la Régie
14 conserve un des documents. On conserve le deux
15 mille treize (2013) « Long-Term Reliability
16 Assessment ». Ceux de deux mille douze (2012) et
17 deux mille onze (2011), on ne les retient pas. Et
18 concernant notamment ce qui avait été fourni dans
19 un document de 3504. La raison principale, Maître
20 Hamelin, c'est que ces documents étaient connus,
21 donc on juge qu'ils n'ont pas été présentés en
22 temps opportun. Alors, c'est...

23 Par contre, celui qu'on retient, on
24 comprend qu'il est à quelque part dans votre
25 mémoire, alors... alors donc on le retient. Alors,

1 donc c'est la façon dont vous avons tranché cette
2 objection.

3 Maintenant, à moins d'avis contraire, nous
4 serions prêts, Maître Hamelin, à procéder avec
5 votre preuve.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Alors, je voulais tout d'abord commencer en vous
8 disant qu'on remerciait la Régie pour les efforts
9 de coordination et pour tenir compte de nos
10 contraintes. Et je voulais également remercier
11 maître Cadrin de l'AHQ-ARQ pour avoir accepté qu'on
12 puisse changer l'ordre de présentation.

13 On avait déjà transmis les CV hier de
14 monsieur Cormier et de monsieur Coady. Compte tenu
15 de la décision que vous venez de rendre, là il y
16 avait une nomenclature qui avait été donnée dans la
17 SDÉ des différents documents. Moi, je comprends que
18 le CV de monsieur Coady est sous la cote C-NEMC-
19 0019, le CV de monsieur Cormier sous C-NEMC-0020 et
20 à ce moment-ci, l'extrait de NERC de deux mille
21 treize (2013), le « Long-Term Reliability
22 Assessment » serait C-NEMC-21, alors...

23 Et pendant que l'on assermente peut-être
24 les... Ça va?

25

1 Me LISE DUQUETTE :
2 C'est une question de procédure. Je me demandais si
3 ça changeait de chiffre parce qu'il y a de la
4 preuve qui a été radiée. Alors, je n'étais pas
5 sûre, mais...
6 Me PAULE HAMELIN :
7 Ah! O.K.
8 Me LISE DUQUETTE :
9 ... le secrétariat...
10 LE PRÉSIDENT :
11 Ah! Le greffe va le faire.
12 Me LISE DUQUETTE :
13 ... et le greffe vont déterminer les numéros de
14 pièces.
15 Me PAULE HAMELIN :
16 Bon. Ça va. Alors, on va...
17 LA GREFFIÈRE :
18 Je pense que ça va plutôt être C-NEMC-25 pour le
19 « Long-Term Reliability » de « December » deux
20 mille treize (2013).
21 LE PRÉSIDENT :
22 De toute façon, on va regarder ça à tête reposée au
23 greffe pour mettre les bons numéros.
24 Me PAULE HAMELIN :
25 Parfait. Alors, pendant que peut-être, Madame la

1 Greffière, vous...

2 LA GREFFIÈRE :

3 Oui.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 ... assermentez les témoins, je vais demander à mon
6 collègue de remettre l'extrait de deux mille treize
7 (2013) pour que tout le monde puisse l'avoir.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Merci, Maître Hamelin.

10

11 PREUVE DE NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION

12

13 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
14 (23e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

15

16 BRAD COADY, manager energy trading, Narcor Energy,
17 having business operations at 500 Columbus Drive,
18 St-John, Newfoundland & Labrador;

19

20 PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place
21 d'affaires au 2261, rue Sherbrooke Est, Montréal
22 (Québec).

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

2 Q. **[56]** Alors, je vais procéder à l'adoption de la
3 preuve. Mister Coady, you have participated in the
4 preparation of NEMC's evidence, C-NEMC-0010, which
5 was prepared under your supervision.

6 Mr. BRAD COADY:

7 A. Yes.

8 Q. **[57]** Do you adopt it as your testimony in this
9 file?

10 A. Yes, I do, of course.

11 Q. **[58]** Okay. Monsieur Cormier, vous avez également
12 participé à la préparation de la preuve de NEMC.
13 Est-ce que vous... vous avez préparé à la
14 préparation... vous avez participé à la préparation
15 de la preuve?

16 M. PASCAL CORMIER :

17 R. Oui.

18 Q. **[59]** Est-ce que vous l'adoptez pour valoir comme
19 votre témoignage dans le présent dossier?

20 R. Oui.

21 Q. **[60]** Avez-vous des corrections à apporter à cette
22 preuve?

23 R. Oui, il y a trois petites corrections. Première
24 correction à la page 12...

25 Q. **[61]** O.K.

1 R. ... note de bas de page... Quand vous êtes prêts.

2 Q. **[62]** Peut-être juste attendre que...

3 R. Oui.

4 Q. **[63]** ... la Formation puisse avoir le document.

5 Non, non, il n'y a pas de problème.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Q. **[64]** Page 12?

8 R. Oui, page 12, note de bas de page 13, on doit lire,
9 « R-3401-098 » et non « 95 ». Autre correction...
10 seconde correction : en haut de la page 15, le
11 début du deuxième paragraphe : « En effet, dans le
12 document intitulé NPCC, » on doit remplacer NPCC
13 par NERC, N-E-R-C. Dernière correction, page 19,
14 dans la recommandation juste en haut de la section
15 2.2, avant-dernière ligne, je vais vous lire la
16 phrase :

17 À cet égard, la Régie devrait
18 demander au Transporteur d'identifier
19 quelle proposition
20 c'est quelle « proportion » au lieu de...
21 « proportion » au lieu de proposition. Ça complète
22 les modifications.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Q. **[65]** Alors, Mr. Coady, can you explain briefly to
25 the Régie why NEMC intervened in this rate case?

1 Mr. BRAD COADY:

2 A. Yes. First of all, thank you, Mr. Chair, the
3 Commissioners, staff, HQT and all the intervenors
4 for allowing me the privilege to be here today.
5 Every year, I come; I found my French improves a
6 little bit. I'm still not quite very yet but maybe
7 next year, we'll see. I'm still grateful for the
8 hard work that the translators do, without them, I
9 would not be able to participate. And I graciously
10 thank the Régie and HQT for accommodating that
11 request for me to be able to participate.

12 As you may be aware, I represent NEMC. We
13 are a point-to-point client of transmission
14 provider HQT. And I am also... my company is an
15 affiliate of NLH, who is also a point-to-point
16 client of HQT.

17 This case involves the rates, the tariff
18 terms and conditions, or transmission service with
19 HQT. And those terms and conditions form an
20 integral part of the transmission service agreement
21 we have with TransÉnergie.

22 The costs of our transmission services
23 represent... Pardon, a little bit too far. The
24 costs of their transmission service represent our
25 single biggest expenditure in our annual planning

1 of how we spend our money. And our transmission
2 service obviously catches our attention. We pay
3 attention to all of our costs. Certainly, when the
4 biggest line item starts to increase or decrease,
5 that matters to us. And we want to understand
6 better what is driving those changes from year to
7 year.

8 We noticed this year's falling one of the
9 important drivers among others was the beginning of
10 the inclusion of the costs from the Chamouchouane
11 project. And additionally, we have commercial
12 items, following up from last year's, twenty
13 sixteen (2016), rate case, including the NAESBY
14 business practices, the methodology of information
15 communication and the Schedule K planning process.

16 Q. **[66]** Can you explain how you will present the
17 evidence today?

18 A. Mr. Cormier will present a portion of our evidence
19 on the Chamouchouane project, including the
20 regulatory principles we feel are applicable. And I
21 will address some of the other commercial aspects
22 raised, just discussed, the NAESBY business
23 practices, the methodology for information
24 communication and the attachment K planning
25 process.

1 (11 h 52)

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Q. [67] Alors, je me tourne à vous, Monsieur Cormier,
4 dans la preuve on a référé au dossier Chamouchouane
5 et la problématique qui est abordée dans ce
6 dossier-là. Avant de commenter sur le projet
7 Chamouchouane, pouvez-vous résumer les principaux
8 principes réglementaires que vous avez considérés?

9 M. PASCAL CORMIER :

10 R. Oui, bonjour. Avant, j'aimerais saluer tout le
11 monde. Monsieur le Président, Mesdames les
12 Régisseurs. Je suis conscient que vous avez lu la
13 preuve, donc je vais essayer d'aller au plus
14 important.

15 Donc concernant les principes de base,
16 comme il a été mentionné dans la preuve, je suis...
17 j'ai commencé l'analyse à la genèse du tarif. Étant
18 donné que c'est une question d'allocation de coûts,
19 je suis allé voir la base, comment le tarif a été
20 établi, comment il a été décidé au départ.
21 Évidemment, on retourne au dossier 3401-98. C'était
22 la première fois qu'il y avait... que le tarif du
23 Transporteur a été déterminé. On parle ici de...
24 avant cette période-là, c'était une entité qui
25 était intégrée verticalement. Pas devant la Régie à

1 ma connaissance. Donc on a décidé d'établir...
2 d'évaluer la valeur des actifs d'Hydro-Québec
3 TransÉnergie puis de déterminer une valeur de coûts
4 moyens. C'était comme une photo, là, un snap... -
5 excusez-moi du terme anglais, là - « snapshot »,
6 là, de la situation. Et il a été déterminé que ça
7 allait être un tarif timbre-poste, incluant... à
8 l'époque c'était « generator leads », excusez-moi
9 des anglicismes. En énergie, il y a souvent des
10 termes qui sont difficiles à traduire. Mais les
11 grandes lignes qui relient les centres de
12 production qui sont situés au nord, comme on sait,
13 au Québec, avec la charge qui est au sud.

14 Donc cette réalité-là, d'inclure les
15 « generator leads », provenait d'une volonté du
16 gouvernement, de mémoire, dans plusieurs dossiers
17 que j'ai faits dans les dernières années. J'ai eu
18 la chance de lire différents décrets où... qui
19 spécifiaient que c'était la raison pour... une des
20 raisons, entre autres, que les « generator leads »
21 étaient inclus. Et il y avait un tarif timbre-
22 poste. Et les gens payaient le même tarif, peu
23 importe la distance parcourue sur le réseau.
24 C'était... et il avait aussi été déterminé que la
25 charge locale, chaque catégorie de client payait le

1 même tarif, peu importe la distance. Et il a été
2 aussi déterminé que la charge locale allait payer
3 le même tarif que le client point à point, étant
4 donné qu'ils ont la même qualité de service. Et a
5 aussi déterminé que le réseau allait être conçu
6 sans congestion, le Transporteur en a parlé à
7 plusieurs reprises, c'est-à-dire que c'est la 1CP,
8 la pointe coïncidante, puis le réseau est fait pour
9 répondre à la somme des clients point à point et à
10 la somme des clients de la charge locale, donc de
11 la 1CP.

12 Ensuite, dans notre preuve, on a...
13 toujours en fonction du tarif, je suis allé dans la
14 composition même du tarif. Il y a une relation
15 directe entre le revenu requis pour desservir la
16 clientèle et la demande ferme à la pointe.
17 Évidemment, il faut toujours avoir en tête ce que
18 j'ai expliqué, là, ma compréhension de la
19 détermination du tarif timbre-poste, la 1CP.

20 Donc tout ajout au revenu requis, le
21 numérateur du calcul, est lié à une nouvelle charge
22 ou est accompagné d'un ajout à la demande de
23 pointe, dénominateur. Le dénominateur, c'est le
24 revenu requis divisé par le trente-sept mille
25 mégawatts (37 000 MW), par exemple - je dis des

1 chiffres approximatifs - de charge locale, plus un
2 quatre mille mégawatts (4000 MW) de... de transport
3 point à point ferme. Évidemment, les chiffres ne
4 sont pas exacts, là, mais c'est un ordre de
5 grandeur.

6 Dans le contexte réglementaire en vigueur,
7 uniquement les dépenses pour les catégories autres
8 que celles de croissance de la clientèle, soit
9 maintien des actifs, maintien et amélioration de la
10 qualité, respect des exigences, peuvent avoir un
11 impact à la hausse sur le tarif puisque ces
12 dépenses impactent la clientèle existante. La
13 somme, là, la somme de tous les clients qui fait le
14 quarante mille mégawatts (40 000 MW), là, la somme
15 du trente-sept (37 000 MW) plus du quatre mille
16 (4000 MW) ou quarante quelques mille mégawatts,
17 sont impactés par la dépense en fiabilité.

18 Tel que mentionné dans la preuve, j'ai fait
19 référence à certains aspects de la décision D-2002-
20 95, qui avait trait, excusez-moi, c'est aux
21 pages... ça commence à la page 8 de... de notre
22 mémoire. On parle des différents types d'ajout au
23 réseau. Et, comme je viens de le mentionner, il y a
24 une catégorie qui était assez... juste pour être
25 clair, dans la décision, c'est à la page 297 de la

1 maintien des actifs et amélioration de la qualité
2 sont associés aux clients existants ou à la demande
3 existante. Je vous rappelle le dénominateur du
4 calcul pour le tarif. Il y a une adéquation,
5 évidemment, entre les clients existants et la
6 demande, là, qui fait la somme des mégawatts à la
7 pointe du réseau.

8 Q. [68] Maintenant, comment ces principes se reflètent
9 au niveau du processus de planification?

10 R. Premièrement, j'aimerais dire, les principes de
11 base que je viens de discuter avec vous, il y a une
12 cohérence dans tout le... tout ce qu'on fait à la
13 Régie, toute la façon que le tarif est... l'OATT
14 est déterminé. Puis la planification n'est pas
15 exempte de cette cohérence-là. La planification
16 doit être faite en fonction de la somme des besoins
17 de la charge locale et des demandes fermes de point
18 à point. En effet, tout ajout au réseau associé à
19 la charge additionnelle, comme j'ai mentionné plus
20 tôt, doit être accompagné de garantie de revenus.

21 Dans le cadre réglementaire en vigueur
22 depuis la D-2002-95, les garanties de revenus des
23 clients point à point proviennent de convention de
24 service signée. À titre d'exemple, comme j'ai
25 mentionné à la preuve, il y a le dossier R-3715,

1 qui est un dossier d'investissements de deux mille
2 neuf (2009), où il y a eu des ajouts au réseau qui
3 ont été demandés par le Transporteur pour répondre
4 à deux conventions de service. C'est juste un
5 exemple, là, patent, de... du contexte
6 réglementaire, comment on traite par rapport à une
7 demande de point de point qui vient avec une
8 convention de service de transport ferme.

9 Dans la preuve au dossier, dans le 3715, et
10 juste pour vous mettre en... vous rappeler du
11 contexte un peu, de cette demande-là. C'est une
12 demande ferme de douze cents mégawatts (1200 MW)
13 d'Hydro-Québec Production entre le point HQT et
14 l'interconnexion avec New-York, Messina, et douze
15 cents mégawatts (1200 MW) fermes entre le point HQT
16 et le point d'interconnexion phase 2. Et la somme
17 de ces deux demandes là, avec les pertes, c'était
18 deux mille cinq cent vingt-sept mégawatts
19 (2527 MW).

20 Suite à la lecture de la preuve au dossier,
21 je n'ai pas trouvé de notion de robustesse, de
22 capacité excédentaire comme on a vu dans le dossier
23 Chamouchouane. La demande a été faite pour une
24 valeur fixe de mégawatts à transiter qui
25 correspondait à la somme des deux conventions de

1 service, incluant les pertes.

2 Et cette façon de procéder est complètement
3 cohérente avec la décision D-2015-157... D-2002-95.
4 À cet effet, je vais... je pense que c'est
5 important de relire le passage que j'ai soulevé à
6 la page 12 de notre preuve. Il est fait mention :

7 Le transporteur établit ses
8 prévisions de besoins de transport sur
9 la base des réservations annuelles
10 prévues du service de point à point.
11 Selon le transporteur, dans le calcul
12 des tarifs, seules les réservations
13 fermes de long terme sont considérées.
14 Ces dernières sont également
15 nécessaires aux fins de planification
16 et de conception du réseau, et le
17 transporteur doit garder cette
18 capacité disponible quelle que soit
19 l'utilisation du client.

20 (12 h 05)

21 On parle encore du un CP que j'ai parlé tantôt.
22 Donc, les ajouts au réseau sont faits pour au cas
23 où la demande de service est exercée au moment de
24 la pointe du réseau.

25 Q. [69] Je vais vous demander maintenant de résumer la

1 problématique relative au projet Chamouchouane.

2 R. Premièrement, une des particularités évidentes de
3 ce projet-là, c'est l'ampleur. C'est un
4 investissement qui est important. On parle de plus
5 de un point un million (1,1 M\$). Et quand on parle
6 d'un investissement de cet ampleur-là, il y a des
7 impacts tarifaires.

8 Q. **[70]** Tout le monde a compris qu'on voulait dire
9 « milliard »?

10 R. Milliard. Excusez-moi! Neuf zéros. Donc, on parle
11 d'investissement majeur qui, du moins la partie
12 amélioration de qualité de service, comme on l'a
13 décrit plus tôt, avec la structure tarifaire dans
14 laquelle on évolue, va avoir un impact à la hausse
15 sur les tarifs. Le projet a été justifié à la Régie
16 lors du dossier R-3787-2014 par Hydro-Québec
17 TransÉnergie comme étant requis pour répondre à une
18 problématique de fiabilité intitulée « effet
19 d'entonnoir » et en remplacement également d'ajouts
20 au réseau principal suite à des demandes
21 d'investissements liés à la croissance.

22 On parle des dossiers d'investissements de
23 la Romaine et des appels d'offres. Et les sommes
24 impactées, on parle de cinq cent trente-deux
25 millions point quatre (532,4 M\$). Ça, c'est basé

1 sur le document HQT-1, Document 1, de mémoire, dans
2 le dossier R-3787, pour la fiabilité... pas la
3 fiabilité. Excusez-moi! Pour les problématiques...
4 Excusez-moi! Enfin! Il y a cinq cent cinquante et
5 un millions (551 M\$) sur la croissance des besoins
6 et le reste sur les autres catégories qu'on a
7 discuté plus tôt.

8 Maintenant, j'attire votre attention sur
9 l'extrait de notre preuve à la page 15, l'extrait
10 du document de la NERC 2013 intitulé « NERC 2013
11 Long-Term Reliability Assessment » déposé en
12 décembre deux mille treize (2013).

13 Ma compréhension de ce document, qui est un
14 document public qu'on trouve sur l'Internet, sur le
15 site de la NERC, est que c'est un exercice qui est
16 fait annuellement sur une prévision de dix ans pour
17 l'ensemble des membres de la NERC sur à quel
18 endroit la demande et l'offre électrique, dans
19 quelle direction elle s'en va. Puis chaque sous-
20 section de la NERC remplit, donne cette
21 information-là pour « populer » ce rapport-là. Et
22 il est aussi à ma connaissance qu'Hydro-Québec fait
23 partie des entités participant à la rédaction de ce
24 rapport-là. Donc, dans la section qui est intitulée
25 « NPCC Québec », il y avait une section du rapport

1 de deux mille treize (2013) intitulée
2 « Chamouchouane - Montréal 735-kV line ». Je vais
3 lire uniquement le premier paragraphe.

4 Planning studies have shown the need
5 to consolidate the transmission system
6 with a new 735-kV line in the near
7 future. Generation additions (such as
8 the Romaine Complex and wind
9 generation) and new transmission
10 services are the reason the new line
11 is warranted. The line will extend
12 from the Chamouchouane substation on
13 the eastern James Bay subsystem to the
14 Duvernay substation just north of
15 Montréal (about 400 km or 250 miles).

16 Suite à la lecture de ce texte, le terme
17 « warranted », j'ai cherché des définitions, mais
18 on peut penser « est requis » ou enfin, il semble
19 que l'information qui est divulguée dans ce
20 rapport-là indique que la ligne répond à des
21 besoins de nouvelles générations, comme on a
22 mentionné sur la Romaine ou les appels d'offres,
23 ainsi qu'une nouvelle demande de service de
24 transport point-à-point. C'est ce que je considère
25 être le « new transmission services are the reason

1 for the line ».

2 Basé sur cette lecture du document, il
3 semble que les besoins de transport futurs ainsi
4 que pour l'intégration de centrales, de nouvelles
5 centrales, soit la justification offerte au NERC
6 pour décrire ce projet de ligne de transport. Cette
7 information est en fait cohérente avec
8 l'information fournie aux réponses de demandes de
9 renseignements, soit la DDR-1 et la DDR-2 du projet
10 Chamouchouane. Ce sont les pièces...

11 Malheureusement je n'ai pas le numéro des pièces.

12 (12 h 10)

13 Me PAULE HAMELIN :

14 C-NEMC-16 et C-NEMC-17.

15 M. PASCAL CORMIER :

16 R. Où, bien sûr, il a été fait mention qu'il avait été
17 considéré dans la planification du projet qu'il y
18 avait de la génération à venir ainsi qu'une demande
19 de transport ferme à long terme. À cet effet, en
20 réponse à la question 6.1 de la DDR-1, donc c'est
21 sûrement NEMC-16 de la Régie, HQT a confirmé que le
22 dossier R-3737-2014 avait été conçu en fonction
23 d'une demande de transport point à point de cinq
24 mille cent trente-cinq mégawatts (5 135 MW). Lors
25 de l'audience du vingt-deux (22)... ça, ça a été

1 confirmé en réponse à la DDR de NEMC à l'effet que
2 le cinq mille cent trente-cinq mégawatts (5 135 MW)
3 avait été utilisé pour évaluer les besoins du
4 dossier R-3787. Donc, la valeur a été utilisée
5 puis... excusez-moi... lors de l'audience du vingt-
6 deux (22) novembre deux mille seize (2016), soit
7 hier, monsieur Giroux a confirmé qu'HQT a utilisé
8 l'hypothèse que la demande de transport point à
9 point liée au projet d'interconnexion NPT, mille
10 deux cents mégawatts (1200 MW), était incluse dans
11 le cinq mille cent trente-cinq mégawatts
12 (5 135 MW). Ce qui, effectivement, correspond,
13 quand on a... j'ai regardé les demandes de
14 réservations fermes qu'il y avait en deux mille
15 quatorze (2014) auprès d'Hydro-Québec dans les
16 dossiers tarifaires, j'arrivais à peu près... si on
17 additionne les trois réservations de très long
18 terme d'Hydro-Québec Production, j'arrivais à trois
19 mille neuf cents (3900), à peu près, là, soit mille
20 deux cent cinquante (1250) pour l'Ontario pour
21 cinquante (50) ans, mille deux cents (1200) pour
22 trente-cinq (35) ans sur New York et mille deux
23 cents (1200) pour trente-cinq (35) ans sur
24 Nouvelle-Angleterre. Et aussi, sujet à la réponse à
25 l'engagement, comme Maître Hamelin a soulevé, on a

1 demandé si le scénario de cinq mille cent trente-
2 cinq mégawatts (5 135 MW) avait été utilisé dans
3 les deux solutions qui ont été évaluées dans le
4 cadre du dossier R-3787. Et selon l'information aux
5 notes sténos, sujet à confirmation dans
6 l'engagement, le chiffre de cinq mille cent trente-
7 cinq (5 135) aurait été évalué dans les deux
8 hypothèses, les deux scénarios envisagés, soit la
9 compensation série ou bien la ligne de transport.
10 Donc, indépendamment de la solution retenue, en
11 utilisant une prévision de la charge basée sur des
12 besoins de transport n'offrant pas de garantie de
13 revenus, parce que je dois mentionner qu'en deux
14 mille quatorze (2014), il n'y avait pas de
15 convention de service de signée pour NPT. La
16 convention de service, le NPT, basée sur
17 l'information qui a été déposée, je pense c'est en
18 audience l'année passée, on en a parlé, ça a été
19 signé en deux mille quinze (2015) pour un service,
20 je crois, de quatorze (14) ans. C'était dans le
21 dossier Régie R-3956-2014.

22 Donc, en basant sa prévision sur des
23 besoins de transport n'offrant pas de garantie,
24 cela a pour effet de faire supporter les frais de
25 cette capacité excédentaire à l'ensemble des

1 clients existants, et ce, en contravention du cadre
2 réglementaire tel que discuté ultérieurement où les
3 ajouts au réseau pour améliorations, selon ma
4 compréhension du cadre réglementaire, sont utiles
5 pour les clients existants. En effet, cette
6 capacité de transit excédentaire peut être utilisée
7 par un client futur sans qu'il ait à en payer les
8 coûts tel que prescrit dans le Tarif et Conditions.

9 Ce n'est pas au client existant, que ça
10 soit des clients point à point existants ou les
11 clients de la charge locale, de payer pour les
12 ajouts du réseau servant à répondre à un besoin
13 d'un client, d'un ou de clients futurs.

14 Cette situation ouvre la porte à un
15 phénomène appelé « free rider », ou resquilleur, en
16 français, qui fait en sorte qu'un client futur va
17 pouvoir utiliser des actifs de transport payés par
18 d'autres clients, donc on s'éloigne de la notion
19 causalité des coûts.

20 De plus, j'aimerais faire référence à la
21 réponse 6.1 de la DDR-1, c'est NEMC-16. Est-ce que
22 vous avez la pièce en avant?

23 (12 h 14)

24 C'est bon. De plus, nous avons noté à la réponse
25 6.1 que le Transporteur a utilisé des valeurs

1 différentes de demande point à point dans les deux
2 dossiers Romaine, dans les deux dossiers liés à
3 Chamouchouane, soit Romaine et l'appel d'offres
4 éolien, le dossier R-3757 ainsi que le R-3742. Et
5 c'est une valeur qui était également différente de
6 la valeur pour utiliser dans le dossier R-3787.

7 Nous notons également que les estimations
8 de la charge locale qui, à ma connaissance,
9 proviennent d'Hydro-Québec Distribution, sont somme
10 toute du même ordre de grandeur, donc qui peut
11 évaluer avec la prévision au moment des...
12 d'établir les projets d'investissement.

13 Et les valeurs estimées pour les
14 réservations point à point variaient beaucoup,
15 malgré le fait que les trois réservations fermes de
16 point à point que j'ai mentionnées ultérieurement,
17 Ontario, Massena, New York étaient, à l'époque où
18 les dossiers ont été évalués, soit deux mille dix
19 (2010), deux mille onze (2011), deux mille quatorze
20 (2014), étaient en vigueur. C'est des conventions
21 de service de long terme de près de quatre mille
22 mégawatts (4000 MW).

23 Il est particulièrement intéressant de
24 noter que dans le do... que les besoins point à
25 point estimés pour le dossier de la Romaine étaient

1 de deux mille deux cent soixante-quinze (2275 MW),
2 soit bien inférieurs au quatre mille mégawatts
3 (4000 MW), là, qui est mentionné et associé aux
4 réservations fermes existantes à l'époque, soit une
5 sous-estimation par rapport aux besoins réels.

6 Cela offre un... cela offre un contraste
7 avec la surestimation de ces mêmes besoins dans le
8 dossier Chamouchouane, si on prend en considération
9 que le cinq mille cent trente-cinq (5135 MW) inclut
10 un mille deux cents mégawatts (1200 MW) de
11 convention qui n'a pas été signée au moment de
12 l'étude du dossier.

13 Finalement, j'aimerais faire part d'une
14 réflexion concernant les raisons que le... les
15 raisons que le Producteur a mentionnées pour
16 expliquer le phénomène d'effet d'entonnoir. Lors
17 des réponses aux demandes en audience cette
18 semaine, il a été question d'une hausse de la
19 production en... dans le Nord du Québec, ce que,
20 moi, j'appelle en amont du poste Chamouchouane au
21 cours des dernières années. On parle des centrales
22 Eastmain, on parle de la Romaine, on parle de la
23 Sarcelle. Puis ce sont des installations qui ont
24 contribué à l'effet de... selon ma compréhension de
25 ce que j'ai compris des réponses, qui ont contribué

1 à... à l'effet d'entonnoir. Ce sont des équipements
2 qui appartiennent à un client en particulier, qui
3 est Hydro-Québec Production.

4 Il a aussi été fait mention de la baisse de
5 charge sur la Côte-Nord. Selon l'information
6 fournie en réponse à... le vingt-deux (22), hier,
7 par monsieur Giroux, on parlait d'une baisse d'à
8 peu près mille mégawatts (1000 MW) donc. Et la
9 somme de la production est supérieure, à ma
10 connaissance, si on additionne toute la nouvelle
11 production Eastmain, Sarcelle, Romaine, est
12 supérieure à la baisse de... Je veux juste
13 mentionner qu'il y avait une adéquation entre la
14 production ajoutée et la baisse de charge.

15 Et finalement, il a été mentionné le fait
16 que certaines centrales au sud, près de la charge,
17 ont dû fermer. C'est, par exemple, la centrale
18 Gentilly, ainsi que des centrales au pétrole. Tracy
19 a été fermée dernièrement.

20 À cet effet, quand on réfléchit... par
21 exemple, la centrale Gentilly c'est une centrale
22 qui appartient à un client en particulier, qui est
23 encore Hydro-Québec Production. Par exemple, la
24 ligne Chamouchouane sert en partie, selon ce qui a
25 été dit en preuve, à répondre aux changements de

1 production résultant de la fermeture de Gentilly.
2 Il y a moins de production, à côté de Montréal,
3 entre Québec et Montréal et cette production-là
4 devait être remplacée par de la production de
5 centrales existantes, qui sont généralement situées
6 au nord du Québec.

7 Puis à cet effet-là, j'aimerais juste vous
8 donner un exemple générique. Si un client autre
9 qu'Hydro-Québec Production, un client... un client
10 point à point génération Y a une centrale au sud du
11 Québec et a une réservation ferme de point à point
12 entre cette centrale-là puis des clients en
13 Nouvelle-Angleterre, par exemple. Et décide, avec
14 des engagements à long terme pour vendre de
15 l'énergie à la Nouvelle-Angleterre pour plusieurs
16 années, et ce client-là décide pour une raison qui
17 lui est propre de fermer sa centrale au sud du
18 Québec, puis d'aller ouvrir une centrale ou de
19 construire une nouvelle centrale pour remplacer
20 cette production-là, peu importe, acheter d'une
21 centrale existante, mais à un endroit plus loin sur
22 le réseau. Ma compréhension c'est que pour faire un
23 tel changement de désignation de source de
24 production, il va y avoir une étude d'impact. Est-
25 ce que le réseau est capable de prendre une charge

1 supplémentaire, mettons de deux cents mégawatts
2 (200 MW) au nord, versus au sud. Puis est-ce que
3 cette... puis une fois que cette étude d'impact-là
4 détermine qu'il y a des ajouts au réseau à être
5 faits, est-ce que les coûts de changement de
6 production doivent être inclus dans la catégorie
7 maintien de la qualité ou ce serait au client
8 point-à-point qui cause cet effet-là de payer cet
9 ajout-là? Je me pose la question. Selon ma
10 connaissance, c'est le client point-à-point qui
11 devrait payer pour ces ajouts-là étant donné que
12 c'est lui qui a causé le changement de... le
13 changement de localisation de production.

14 (12 h 20)

15 Donc, en conclusion, nous devons nous
16 assurer que les ajouts dans les catégories de
17 maintien et amélioration de qualité de service ne
18 soient pas causés par des décisions d'un ou de
19 clients particuliers. Il faut s'assurer que quand
20 il y a des coûts qui sont socialisés que le
21 principe de causalité des coûts soit respecté.
22 Donc, ça, ça complète l'évolution que j'ai eue avec
23 l'information qui a été fournie dernièrement.

24 Q. **[71]** Au niveau des recommandations effectuées par
25 NEMC pour la question de l'intégration des coûts

1 associés au projet Chamouchouane, quelles sont-
2 elles?

3 R. Nous sommes d'avis que les clients existants ne
4 devraient pas payer pour les coûts associés à de la
5 croissance de besoins futurs. Donc, la proportion
6 des coûts liés à la capacité excédentaire associés
7 au projet de ligne Chamouchouane devrait être
8 exclue. Si une partie de cet investissement-là qui
9 sert à répondre à un besoin de croissance, c'est-à-
10 dire un client, pas encore là, qui va l'utiliser
11 éventuellement, ça ne devrait pas être au client
12 existant de payer cette partie de la charge.

13 De plus, j'aimerais apporter une
14 clarification, des fois... une clarification à la
15 recommandation dans notre rapport qui se trouve à
16 la page 19 :

17 Considérant l'ensemble des motifs
18 invoqués précédemment, NEMC recommande
19 de ne pas inclure à la base de
20 tarification la totalité des coûts
21 [...].

22 Quand on indique « la totalité des coûts », bien
23 sûr qu'on entend la portion des coûts qui n'est pas
24 applicable, qui serait liée à la nouvelle charge.
25 Ceci étant dit, ça, c'est les recommandations. Nous

1 avons bien noté la discussion qu'il y a eu entre la
2 régisseur Duquette et les représentants du
3 Transporteur par rapport à la situation dans
4 laquelle le réseau est confronté. On a parlé en
5 preuve que, par exemple, la portion du réseau de
6 Gaspésie était saturée. C'est-à-dire que le réseau
7 est fiable, mais il est arrivé à un niveau où est-
8 ce qu'il n'y a plus beaucoup d'excès de capacité
9 existant.

10 Donc, nous constatons qu'il y a saturation
11 de certaines sections du réseau. Puis on comprend.
12 La dernière ligne sept cent trente-cinq (735) kV,
13 on est encore en train de célébrer la Coupe Stanley
14 des Canadiens. C'est en mil neuf cent quatre-vingt-
15 quatorze (1994). Donc, nous sommes parfaitement
16 conscients de la problématique associée à... Le
17 réseau est saturé. Il y a des équipements... Je
18 comprends que la structure du réseau, c'est des
19 équipements qui transitent énormément d'énergie.
20 Sept cent trente-cinq (735) kV, on parlait de ligne
21 de deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW),
22 c'est... Il y a une question de surcapacité. Puis
23 il faut adresser cette question-là.

24 Puis c'est des questions qui ont été
25 adressées dans d'autres secteurs, secteur du gaz,

1 secteur du... Les compagnies qui offrent des
2 pipelines, par exemple, quand ils ont un ajout à
3 faire, ils font des... c'est un exemple, mais ils
4 vont faire des... « open season » pour savoir, je
5 vais construire un ajout, je ne le ferai pas payer
6 par les clients existants, je vais m'assurer qu'il
7 y a des clients pour la prendre. Il y a aussi des
8 questionnements qui ont été... Nos procureurs vont
9 en parler de certaines décisions qui ont été
10 rendues en plaidoirie.

11 Par exemple, en Ontario, il y a un dossier
12 générique sur la problématique liée à une politique
13 gouvernementale qui voulait intensifier la
14 distribution de gaz naturel dans des régions peu
15 peuplées. Puis il arrivait toujours un problème.
16 C'est qu'il n'y avait pas assez de revenus, il n'y
17 avait pas assez de demandes. Il n'y avait pas assez
18 de demandes pour justifier avec la structure
19 tarifaire, les ajouts au réseau pour aller
20 desservir les communautés éloignées.

21 Il a été déterminé dans cette décision-là
22 qu'il devrait y avoir des aménagements tarifaires
23 pour permettre la desserte de certaines
24 municipalités comme ça, tout en préservant intacts,
25 n'affectant pas les tarifs des clients existants.

1 C'est ce qui est intéressant de cette décision-là.
2 Ça fait, oui, il y a un nouveau village qui est
3 plus loin. Pour eux, ils vont payer un tarif de
4 distribution un petit peu plus élevé pour avoir
5 accès au gaz. Puis éventuellement, avec la charge
6 qui va augmenter, les tarifs vont baisser.

7 (12 h 25)

8 Mais le principe de base, c'était la
9 causalité des coûts. C'est un exemple où il y avait
10 une situation similaire où est-ce qu'il y avait des
11 ajouts au réseau à être faits. Ils ont trouvé des
12 nouvelles façons de procéder, tout en maintenant
13 les clients existants indemnes par rapport à la
14 structure tarifaire existante.

15 Donc, il y a aussi certains dossiers de Gaz
16 Métro. J'ai trouvé des décisions, par exemple, où
17 il y avait des ajouts pour mettre un gazoduc pour
18 aller joindre un nouveau parc industriel où est-ce
19 qu'il n'y avait pas encore beaucoup d'industries.
20 Puis pour maintenir les clients existants de Gaz
21 Métro indemnes, ou enfin, ne pas affecter les
22 tarifs à la hausse, il y a une troisième partie qui
23 est soit la Ville, ou qui peut faire le paiement
24 pour augmenter la capacité de transport.

25 Donc, c'est juste des... ce n'est pas des

1 pistes de solutions, mais en fait, c'est des
2 réflexions qu'on a eues avec le questionnaire
3 qu'il y a eu. Effectivement, le réseau du
4 Transporteur, on constate qu'il est arrivé à
5 saturation puis la dernière fois qu'il y a eu une
6 ligne sept cent trente-cinq (735) ajoutée, il n'y
7 avait pas tarif réglementé... bien, enfin, pas de
8 la façon dont il est réglementé en ce moment. Donc,
9 ça complète.

10 Q. [72] On a quelques questions rapides au niveau
11 commercial et on va pouvoir compléter la
12 présentation de la preuve pour NEMC.

13 Alors, je me retourne maintenant à monsieur
14 Coady. Do you have any comments on the section of
15 the NAESBY rules pertaining to our report?

16 Mr. BRAD COADY:

17 A. Yes, as mentioned at the end of Panel 3, Mr. Verret
18 mentioned, this past summer that the FERC issued a
19 notice of pending rule making noper, we say in
20 English. Concerning version 3.1, this list of the
21 comments from industry and comments received and
22 we're waiting a decision from FERC on that matter.
23 And, of course, FERC extends association with the
24 tariff by reference and integrates the business
25 practices into the tariffs.

1 We learned last year from the Régie's
2 decision, from last year's rate cases, that
3 decision that was rendered earlier this year, I
4 think it was D-2016-0029, that HQT will post on
5 OASIS, the list of the non-applicable standards,
6 which HQT has done. We are grateful for that. And
7 we anticipate no change that list with the adoption
8 of 3.1.

9 It is our opinion that the requirement for
10 the Régie struck by asking HQT to include that into
11 the decision was the right balance between the
12 regulatory calendar burden. We've been preoccupied
13 this week with calendar and time schedule. So, it
14 was very good to see that the Régie struck the
15 right balance between the burden that that would
16 have caused to go through a hearing process and
17 actually establishing the transparency that was
18 sought by them in NEMC in last year's rate case.

19 We want to emphasize the importance of
20 maintaining this going forward as the various
21 versions of these NAESB business practices evolve
22 over time, 3.1, 3.2, 4.0, et cetera, et cetera.

23 Q. **[73]** Now, with respect to the method of information
24 relating to events leading to service interruption,
25 do you have any comments pertaining to this topic?

1 A. Yes, of course. Again, our main objective is to
2 ensure that we have enough information to verify
3 that we are treated fairly under the OATT, the
4 tariff. Section 13.6, once this type of
5 interruption occurs, we appreciate that HQT's
6 willing to provide us more information, but what we
7 want to insure, is that we get enough information
8 to be able to discern whether or not we were
9 treated fairly under the tariff. And whether or not
10 the event may not be material in HQT's view with
11 the master system, but it may be very material to
12 NEMC.

13 So, what we're asking, I guess, is we
14 believe that the breakdown between the native load
15 and point-to-point information would be provided,
16 and allow us to verify whether or not we were
17 treated in a prorata basis from our understanding
18 of section 13.6 of the tariff. And any curtailment
19 should be made on a nondiscriminatory basis, and
20 proportionally allocated between native load and
21 point-to-point... or firm point-to-point
22 transmission customers.

23 For example, if an event required a two
24 hundred fifty megawatts (250 MW) reduction in
25 service, using HQT's proposal, from their response

1 to our RAS, in theory, NEMC could suffer a one
2 hundred percent (100%) curtailment of its firm
3 point-to-point service, and not be entitled to any
4 information whatsoever.

5 Now, I realize, I'm hearing from our
6 colleagues at HQT that there is a willingness to
7 give us that information. And we are positively
8 responding to that and seeing improvement in the
9 ability to get that information. For us, it's a
10 troubling situation. Of course, if we can't get the
11 information because we may be exposed to
12 liabilities and commercial implications onward,
13 outside of HQT's network, and people ask us, "What
14 happened?" And we don't know. We don't have the
15 answers to be able to adequately respond. We don't
16 know if the liability was on us from HQT's
17 perspective, if we were treated fairly under the
18 tariff. And this is very helpful if the information
19 is forthcoming.

20 As I mentioned before, the transmission
21 tariff is integrated into our transmission service
22 agreement. And it's normal practices for the
23 parties when they're entering into an agreement
24 that have terms and conditions and consideration
25 rendered and... to be able to verify each other

1 performing under that contract. So, the tariff to
2 us is almost like a business contract and we want
3 to be able to make sure that each party is doing
4 its due diligence to make sure that their contract
5 performance is duly rendered. And that's normal
6 practice for us.

7 We highlighted one example of evidence
8 from... in our evidence, showing information we
9 will be provided under... we wouldn't be provided
10 under the proposal. Information is rarely available
11 by HQT's existence... So, the frustrating example
12 is when you get more from other people for events
13 that happened at HQT. If we're talking about of an
14 ISO in this case, we found on their website and the
15 meeting minutes. Information concerning
16 curtailments that we were having issues receiving
17 that information from.

18 (12 h 30)

19 What we submit is that if HQT is the
20 provider of this service and the initiator of the
21 curtailment issue before forthcoming with enough
22 information to satisfy us that our rates under the
23 Tariff were protected and, what I heard from Mr.
24 Verret yesterday was a commitment to work with its
25 clients regarding information sharing and I

1 appreciate very much his cooperation in the matter.

2 We have filed our evidence in our proposal
3 of the type of information we would require and
4 regularly asked, I might add, but we received
5 varying levels of satisfaction in response. I will
6 note, however, that HQT and our commercial delegate
7 had been making improvements in this regard. We are
8 not quite there yet and I think what we're
9 requesting in our evidence, in terms of additional
10 information could settle it, once and for all.

11 Q. **[74]** And finally, do you have any comments
12 pertaining to the follow-up with respect to the
13 Schedule K meetings.

14 A. Yes, with regard to Schedule K meetings, we've
15 attended nearly every session since their inception
16 in June twenty thirteen (2013). I'm a bit of a nerd
17 - I guess it comes with the job, maybe, maybe it's
18 just personality, I don't know - but these
19 meetings, I'm very interested in these. I enjoy
20 attending, I enjoy learning about the system. I
21 like learning about other systems. You know,
22 they're quite useful in understanding the core
23 elements of the system and system planning issues
24 and issues that are coming and evolving. You know,
25 in the marketing and trading business, that's

1 important.

2 I come from a system planning and system
3 operations background and we can't forget that the
4 market came after system planning and system
5 operations fundamentals were established. So, for
6 us, it's core and it predates all of the market
7 functioning and trading activities that happened in
8 the open access and understanding these functions,
9 planning functions, in my opinion, is critical to
10 realizing the full efficiencies envisioned by FERC
11 888, 890 at the Régie's decision 2002-0095 et
12 cetera, and so on and so forth.

13 The point I'm trying to make is these
14 meetings are very important and valuable to the
15 open access process. HQT is making very positive
16 efforts in improving the quality of the planning of
17 meetings. We suggest improvements that can help all
18 participants realize even more value from these
19 meetings and we would appreciate more in depth
20 information, what I would call "in time
21 information". And by "in time", I mean, to allow us
22 to effectively prepare for the meeting that we're
23 about to undergo.

24 However, as mentioned, HQT is improving. We
25 did learn about some of the planning projects in

1 some of the past meetings that happened and we're
2 getting better there.

3 We raised concerns in our evidence
4 pertaining to the non-disclosure agreement, the NDA
5 that HQT requires to sign before the planning
6 meetings. We've been discussing these concerns with
7 HQT and we believe that the parties will be
8 satisfied with the end result in that matter.

9 We respect the need to keep certain
10 information confidential. We have plenty of
11 experience in dealing with our similar confidential
12 information requirements. We deal with other system
13 operators and transmission providers. Of course, we
14 have other commercial interests as well.

15 We feel that the information protection
16 imposed by HQT is too restrictive as it currently
17 stands and, in my opinion, it undermines the intent
18 behind the open access and transparent system
19 planning process.

20 In the current state, the information
21 protection employed by the non-disclosure agreement
22 doesn't allow me to discuss this meeting with my
23 boss - and this is our interpretation - my boss, my
24 team, my lawyers or advisors or even you at the
25 Régie. So, we feel that that's kind of a little bit

1 too far.

2 As mentioned by Mr. Verret on panel 3, we
3 expressed our concerns about the NDA with the
4 commercial delegate and during this hearing have
5 proposed certain changes to the NDA to HQT through
6 our commercial representatives and Mr. Verret and
7 his team, they graciously indicated they're taking
8 these concerns very seriously and willing to work
9 with us on loosening the restrictions enforced but,
10 at the same time they respect, as well as we,
11 there's a need to protect certain information.

12 So, for this, it's critical that we manage
13 to find the right balance between how to protect
14 and how to use to make this planning process most
15 useful and we welcome working with the transmission
16 provider to strike that right balance. And to be
17 practical, we suggest we could postpone this issue
18 to the next rate case if need be.

19 And another point, besides maintaining a
20 semiannual meeting format, we find that as very
21 helpful, is to have the information at the meeting
22 in a more timely fashion, as discussed, and which
23 was verified with Mr. Verret at the past meeting
24 that just happened. We went through this process of
25 the non-disclosure before the meeting and we

1 received the presentation in advance of and we
2 spent real efforts in trying to understand that
3 presentation to get ready to make that meeting more
4 effective.

5 We invest real resources into these
6 meetings. We feel that the provider does to. It's
7 evident year over year, there have been
8 improvements and we're getting places. And it's
9 only right that we work to ensure that those
10 resources aren't wasted and the meetings are more
11 efficient and productive for everybody involved.

12 Also helpful would be a record of minutes
13 taken during the meeting in the form of agreed
14 records and facts as time goes on and we learn more
15 experience with these meetings, so you can see the
16 involvement and development of certain issues. If
17 you sit in some of these meetings, sometimes we're
18 talking about issues that are on the ten-year
19 horizon and then you can see, "Now, it's nine years
20 out, now it's eight years out", and over time,
21 things evolve and you lose track of certain facts
22 that were discussed at the time and people change
23 roles. People come in, people come out. So, you
24 want to be able to see if they are new in the role,
25 what happened and what transpired over time. We

1 heard from Mr. Verret that it may be difficult for
2 confidentiality. We will note that confidential
3 parts could be redacted and allow people with the
4 right nondisclosure agreements in force to be able
5 to see the non-redacted versions.

6 (12 h 35)

7 And... Oh, also, the ability to add items
8 on the agenda. We do appreciate that the
9 transmission provider does ask, "Is there anything
10 you would like included?" So, we welcome that.
11 Sometimes, there's things that come up just before
12 the meeting. So, what our experience has been, is
13 they'll say at a meeting, "You know, we need time
14 to analyze certain issues," and we agree that some
15 of the issues are quite complex and they need time
16 to prepare for that. Maybe, we could have a
17 superficial discussion about some of the issues
18 added to the agenda and make sure it gets recorded
19 in the minutes to say, "What are we going to do
20 about that?" for the next meeting, just to make
21 sure that we all stay accountable for the things we
22 progress on for.

23 Q. [75] Merci. Alors, ça complète la preuve de NEMC.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Hamelin. Nous allons quand même

1 procéder tout de suite. On va continuer au contre-
2 interrogatoire. Vos témoins sont donc disponibles.
3 Moi, j'avais des gens qui avaient manifesté, à
4 moins d'avis contraire, j'avais... Oui? Je vous en
5 prie. Je vais continuer, voir si j'avais... j'avais
6 des collègues... Bizarrement... mais peut-être pas
7 bizarre, EBM? C'est dans ma feuille de contrôle,
8 mais je... c'est pour ça que je ne la comprends
9 pas. Non, c'est ce que je pensais.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Non, c'est...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Bien, je voulais juste m'en assurer. Donc...

14 Me PAULE HAMELIN :

15 C'est peut-être parce qu'on a répondu de façon
16 générale qu'on se réservait la possibilité...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Et qu'on a... qu'on vous a...

19 Me PAULE HAMELIN :

20 ... au niveau des intervenants que...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Voilà.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Oui, oui. Vous comprenez notre façon de procéder
3 maintenant. Maître Neuman, vous aviez annoncé cinq
4 minutes. Oh, ça va bien. Il n'a pas son ordinateur.
5 Il met son veston. Bonjour, Maître Neuman, vous
6 allez bien?
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
8 Ça va très bien. Comment vous allez?
9 LE PRÉSIDENT :
10 Moi? Je vais bien.
11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 Oui, oui, d'accord.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Oui. O.K.
15 Me DOMINIQUE NEUMAN :
16 Alors...
17 LE PRÉSIDENT :
18 Ça se gâte avec le temps.
19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
20 Q. **[76]** Oui, absolument. Alors, rebonjour, Monsieur le
21 Président. Bonjour, Mesdames les Régisseurs.
22 Bonjour, Monsieur. Dominique Neuman pour Stratégie
23 Énergétique et l'AQLPA. Simplement une petite
24 question de précision concernant ce que vous
25 proposez. Lorsqu'il y a des investissements que

1 l'on constate être destinés à la croissance future,
2 bon, vous avez proposé de ne pas les classer comme
3 investissements en amélioration. Notre preuve à SÉ-
4 AQLPA se penche sur la même problématique. Et une
5 des solutions que nous avons suggérées, ce serait
6 de créer un compte de frais reportés de manière à
7 ce que, lorsque la croissance future se
8 matérialise, que là, on puisse l'attribuer aux bons
9 clients ou à la bonne catégorie de clients. Est-ce
10 que la création d'un tel compte de frais
11 reportés... est-ce que c'est quelque chose que vous
12 considéreriez comme une bonne solution?

13 M. PASCAL CORMIER :

14 R. Ma compréhension de la situation, c'est que ce
15 serait complexe d'aller... Évidemment, l'idée est
16 excellente. Au niveau de la causalité des coûts, ça
17 répond à la problématique. À savoir sur la
18 fonctionnalisation de ce compte de frais reportés-
19 là, je ne peux pas répondre à comment ça pourrait
20 fonctionner. Mais, effectivement, c'est une très
21 bonne idée. Mais c'est juste... après ça, c'est le
22 rôle du Transporteur de s'assurer que si... qui
23 prend le risque de construire de la capacité
24 excédentaire? Qui paye pour la capacité
25 excédentaire avant d'avoir les revenus dans le

1 futur? Est-ce que c'est socialisé, ces risques-là?
2 Puis, ensuite, ça revient au... À mon avis, si
3 c'était le cas, ça ne respecterait pas la causalité
4 des coûts.

5 Si, par contre, comme dans les dossiers de
6 gaz, il y avait un investissement pour du... une
7 ligne avec de la capacité excédentaire qui était
8 payée par une tierce partie, que ce soit le
9 gouvernement ou une ville qui veut être connectée
10 par une ligne ou... Évidemment, à savoir comment...
11 après ça, comment ils récupèrent les revenus, je ne
12 le sais pas comment ça pourrait fonctionner, mais
13 c'est... à mon avis, la problématique arrive au
14 moment qu'on socialise la surcapacité au départ.

15 Q. [77] Mais si on ne fait pas ça...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Q. [78] Attendez-moi trente (30) secondes. En fait,
18 c'est que le procureur n'est pas revenu de ce côté-
19 ci. On va attendre. Désolé. Je pensais que vous
20 étiez pour m'annoncer autre chose qu'une question.
21 Après ça, j'ai été dans votre question... puis, je
22 suis désolé. On va attendre pour permettre de ne
23 pas se répéter.

24 (12 h 40)

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Vous me pardonneriez, mais c'était dans l'objectif

3 d'efficience.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui. Vous avez...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... que j'ai consulté... Mais là, maître Neuman

8 procède.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui, mais c'est ça. Je... parce que comme il y

11 avait une deuxième question, je vous ai attendu

12 pour que vous puissiez bénéficier de la deuxième

13 question.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est bien. Excusez.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Non, il n'y a aucun problème. Alors, Maître Neuman,

18 vous êtes dans votre lancée? Oui.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. [79] Oui. Pour la première question, ça va. Maître

21 Fréchette a pu entendre... Oui? Je présume que oui.

22 D'accord. Oui, oui. Alors c'est ça. Et donc je

23 reviens. Si on ne fait pas ça, c'est-à-dire si

24 l'investissement se fait quand même, donc il y a

25 une surcapacité qui... qui est construite et

1 qu'on... d'une part, on ne veut pas la socialiser
2 parce qu'on ne veut pas mettre ça dans la catégorie
3 d'amélioration des actifs. Nous, nous avons suggéré
4 un compte de frais reportés, mais si on ne faisait
5 pas ça, comment est-ce qu'on ferait pour ne pas les
6 socialiser, ces coûts? S'ils ont lieu quand même.

7 M. PASCAL CORMIER :

8 R. Tel que dans notre recommandation, c'est de ne pas
9 accepter l'ajout de cette partie du quatre point
10 quatre millions (4,4 M\$) en deux mille... pour deux
11 mille dix-sept (2017), dans la base de
12 tarification.

13 Q. **[80]** Et donc c'est le Transporteur qui l'assume?

14 R. L'actionnaire du Transporteur.

15 Q. **[81]** L'actionnaire, oui.

16 R. La même situation qu'une entité réglementée, comme
17 Gaz Métro s'il y a un ajout qui n'est pas accepté
18 dans la base... dans le revenu requis, c'est
19 l'actionnaire qui doit assumer.

20 Q. **[82]** Alors je vais retourner le problème en vous
21 posant la question. Est-ce que ce n'est pas mieux,
22 pour des raisons d'efficience notamment, de prévoir
23 de temps en temps dans les projets une surcapacité?
24 C'est-à-dire plutôt que... est-ce que ce n'est pas
25 une bonne chose de le faire et donc est-ce qu'il ne

1 serait pas... Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de
2 prévoir quelque chose de... de plus systématique et
3 de plus équitable que la solution de le faire
4 supporter par le... par l'actionnaire du
5 Transporteur?

6 R. Ma compréhension de la... du contexte réglementaire
7 dans lequel on évolue, c'est que s'il y a des
8 besoins de fiabilité, par exemple le dossier
9 Chamouchouane. Il y a eu une estimation, une
10 prévision de charge point à point. Est-ce que
11 cette... les solutions retenues auraient été les
12 mêmes si on avait retiré douze cents mégawatts
13 (1200 MW) à la prévision de la charge. Moi, j'ai
14 pas la réponse. C'est l'équipe de planification du
15 Transporteur qui pourrait y répondre. Pour répondre
16 à votre question, s'il y a une capacité
17 supplémentaire, la structure réglementaire actuelle
18 doit... cette capacité supplémentaire-là doit venir
19 avec un revenu, une garantie de revenu pour
20 maintenir la neutralité, là, que les coûts ne
21 montent pas. Donc c'est le principe de
22 l'utilisateur payeur.

23 Je suis conscient de la problématique,
24 comme je l'ai mentionné, où est-ce qu'il y a des...
25 j'ai le terme... j'ai le terme anglais, « bulky »,

1 quand on construit une... c'est comme un pipeline,
2 il y a une certaine limite minimum, quand on
3 construit le pipeline il y a une capacité
4 supplémentaire. Sauf que la question ici qui est en
5 jeu c'est : est-ce que les hypothèses de base dans
6 la planification étaient les bonnes pour trouver
7 les solutions retenues?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Neuman, si je peux me permettre.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Q. **[83]** Je vais faire un... Tantôt vous avez parlé...
14 vous avez parlé de la question des « open season ».
15 Si, par exemple, la question de maître Neuman -
16 puis vous me direz si vraiment je m'éloigne trop de
17 votre propos - est-ce que c'est pas plus à la fois
18 économique, à la fois environnemental, à la fois
19 sociétal d'envisager de construire plus large pour
20 permettre... pour permettre une future production,
21 pour permettre une amélioration, un grossissement
22 déjà fait? Puis je ne parle pas des règles
23 actuelles, là. La question c'est de savoir : est-ce
24 que, dans l'avenir, quand on prévoit, on ne serait
25 pas mieux de prévoir une route, par exemple la

1 route jusqu'en Outaouais, elle avait été prévue à
2 X, mais si on l'avait prévue à XX - puis je n'irai
3 pas dans le XXX - donc si elle avait été à XX, il y
4 aurait eu là une possibilité de développer pour
5 tout le monde. Il y aurait eu une possibilité de le
6 faire. Donc on pourrait soit passer par un « open
7 season », on pourrait donc changer nos règles. Ou
8 si on prend cette formule-là, c'est... le moyen
9 pour arriver, quand vous voulez, sur l'appendice J,
10 est-ce que c'est là que tu voulais aller? Non? Bien
11 quand... O.K. Quand vous allez sur l'appendice J,
12 moi, j'avais compris dans le débat, le célèbre
13 débat qui a eu lieu voilà quelques années, si on
14 assoit tout le monde autour d'une table puis on
15 discute des futurs projets, donc on fait une forme
16 d' « open season », dans le fond. Préalable. On se
17 dit : bien écoutez, peut-être qu'on pourrait... on
18 envisage, on a peut-être un gros client ou un moyen
19 client, ou un petit client, ça va moins bien, qui
20 veut aller vers là. Alors si on met tous les gens
21 autour de la table puis ils disent : ah, bien, moi,
22 je peux en prendre vingt pour cent (20 %), moi, je
23 vais en prendre trente pour cent (30 %), etc., on
24 arrive à ce moment-là que ce sont les gens qui...
25 on va pouvoir... l'imputabilité va être donnée aux

1 bonnes personnes.

2 C'est un peu... je ne sais pas si je fais
3 du chemin sur pourquoi vous voulez aller dans un
4 autre dossier, mais... Est-ce que... vous comprenez
5 ce qu'on essaie... On est dans les règles
6 actuelles, ça je vous comprends, votre mémoire est
7 là-dessus, il a été lu, commenté et analysé ici.
8 Mais on est sur un... une autre étape. Quelle
9 serait la meilleure, la meilleure façon pour
10 arriver à penser différemment les... le système de
11 transport. Il va répondre, pas besoin... vous
12 voulez par-dessus moi.

13 Me LISE DUQUETTE :

14 Après.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Après. Allez-y.

17 (12 h 45)

18 M. PASCAL CORMIER :

19 R. O.K. Concernant la ligne en question, le quatre
20 point quatre millions (4,4 M), la ligne est en
21 construction, les tours sont en train d'être
22 bâties. Donc, on fait face au, on a le cadre
23 réglementaire actuel...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Q. **[84]** Oui.

1 R. ... vous devez allouer les coûts, mais je comprends
2 votre question.

3 Q. **[85]** On ne parle pas pour actuel.

4 R. Non. Je comprends votre question. Par exemple,
5 Micoua, Micoua-Saguenay.

6 Q. **[86]** Oui.

7 R. On a parlé d'une ligne future puis, effectivement,
8 en planification on avait, dans les rencontres de
9 planification ça avait été discuté puis cette
10 ligne-là, c'est comme j'ai dit tantôt, le terme
11 « bulky » va venir avec des capacités
12 excédentaires. On parlait d'une baisse de la charge
13 de mille mégawatts (1000 MW). Donc, la ligne va
14 potentiellement être capable de prendre mille
15 mégawatts (1000 MW) de plus, mais jusqu'à un
16 maximum de deux mille cinq cents (2500).

17 Dans un contexte de développement futur
18 pour maintenir le principe de causalité des coûts,
19 effectivement, il y a de la capacité excédentaire,
20 il y a un problème, si on applique la même
21 situation que Chamouchouane, ça ne fonctionne pas
22 parce qu'il y a une adéquation entre les revenus et
23 les dépenses et la capacité utilisée.

24 Effectivement, c'est un problème qui est
25 complexe. Comme maître Duquette a mentionné, peut-

1 être que ça nécessiterait un débat générique là-
2 dessus, mais effectivement, une des solutions à
3 évaluer ça serait un principe d'« open season » qui
4 règle le problème parce qu'on dit, on peut
5 développer ce projet, on peut soit aller en
6 compensation série, par exemple, qui n'est pas la
7 méthode la plus efficace, je peux comprendre, au
8 niveau global. Mais au niveau des principes
9 réglementaires, ça ne fonctionne pas parce qu'il
10 n'y a pas d'adéquation entre les revenus.

11 S'il y a un principe d'« open season »,
12 effectivement, on règle le problème parce qu'on
13 trouve des revenus pour remplir. Puis comme
14 monsieur Coady le mentionnait, il y a plusieurs
15 développements de pipeline avec des processus
16 d'« open season » qui ne se développent pas. Il y a
17 des « open season », il n'y a pas de demande, le
18 projet tombe à l'eau.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Duquette?

21 Mr. BRAD COADY :

22 A. If I could just add to that.

23 Me LISE DUQUETTE :

24 Q. [87] Sure.

25 A. So... Sorry, I'm trying to hear in English and

1 speak in French, I'm very much put off right now.
2 New York's experience is when there's a project
3 proposed to solve a reliability issue, they define
4 what is the reliability need and any capacity in
5 excess of that reliability need needs to be
6 attributed to who's causing the need for that
7 excess. So it becomes an economic analysis to say,
8 "Okay, we want to propose a transmission line to
9 fix an issue."

10 In fact, in western New York, there's been
11 retirement generators and transmission solutions
12 are being proposed to fix the issues that those
13 retirement generators have cost. But then, they
14 say, "What is the reliability need for the upgrade
15 on the transmission system?" And any portion that
16 the transmission line brings in surplus to that
17 reliability need does not go to the socialized cost
18 base. It falls in onto the shoulders of those that
19 are going to use it up, like my colleague
20 suggested, through open season or other means.

21 Q. **[88]** Maintenant, si je peux fermer le dossier de la
22 politique d'ajouts et revenir à notre dossier,
23 parce que ça fait partie, j'aimerais plus
24 revenir... Je m'excuse, Maître Neuman, je prends...
25 Mais c'est en solution à votre problème. Je me

1 demandais si, là, ce que vous dites c'est : il n'y
2 a pas de revenu qui permet de justifier un excès de
3 capacité. S'il devait y avoir une convention de
4 service qui réclame, là, je vais dire n'importe
5 quoi comme chiffre, si on devait déterminer qu'il y
6 a cent mégawatts (100 MW), par exemple, du projet
7 de Chamouchouane qui devait être excédentaire, je
8 dis ça comme ça, en capacité excédentaire pour
9 laquelle il n'y a pas de revenu et qui aurait été
10 en croissance, est-ce que le fait de ne pas inclure
11 les sommes liées à ce cent mégawatts (100 MW), si
12 on en arrivait à les identifier, s'il devait y
13 avoir une convention de service plus tard, est-ce
14 qu'à ce moment-là, on peut les inclure à la base de
15 tarification plutôt que de faire une croix
16 définitive sur ces sommes?

17 M. PASCAL CORMIER :

18 R. Le problème de causalité des coûts ici, c'est que
19 cette capacité-là... Mettons que la ligne n'avait
20 pas été construite, il y avait une nouvelle demande
21 de transport point à point de cent mégawatts
22 (100 MW) qui nécessitait des ajouts au réseau parce
23 que le réseau principal est saturé.

24 De la façon que le tarif fonctionne, c'est
25 si les revenus pendant vingt (20) ans de cette

1 convention-là ne couvre pas l'entièreté des ajouts
2 au réseau, c'est le client qui doit payer la
3 différence. Par contre, si le client bénéficie d'un
4 ajout au réseau qui a été payé par quelqu'un
5 d'autre, il n'a pas à payer cette différence-là.
6 Elle est là la difficulté.

7 Q. **[89]** Non, je comprends parfaitement la difficulté.
8 Je vous dis sur un projet de la grosseur de
9 Chamouchouane où il y en a une partie qui est pour
10 la Romaine, une partie qui est pour l'appel
11 d'offres éolien, une partie qui est certainement en
12 amélioration et maintien de la qualité pour l'effet
13 d'entonnoir.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[90]** Si on devait dire sur la quantité totale du
16 projet, et je ne me souviens plus de la quantité
17 totale du projet, je pense que c'était mille deux
18 cents (1200), si on disait : sur mille deux cents
19 (1200) il y en a un cent mégawatts (100 MW) qui va
20 au-delà de maintien et amélioration et qualité du
21 réseau en plus de faire la Romaine et l'appel
22 éolien. Est-ce que ce bout-là, s'il devait ne pas
23 être inclus à la base de tarification, cette
24 proportion-là que vous recommandez qu'on ne
25 reconnaisse pas.

- 1 R. Hum, hum.
- 2 Q. **[91]** Est-ce que cette proportion-là, est-ce qu'elle
3 ne pourrait pas être incluse...
- 4 R. Après coup.
- 5 Q. **[92]** ... une fois après coup, lorsqu'une convention
6 de service réclamerait cette portion-là.
- 7 R. Donc, si je comprends bien le principe, ce serait
8 la capacité excédentaire de la ligne a été
9 socialisée. Après coup, un client arrive, il dit :
10 « Moi, je vais utiliser cette capacité-là, je vais
11 repayer...
- 12 Q. **[93]** Non, non, je reprends et là, je vais faire mon
13 exemple très, très simple parce que je ne veux pas
14 me mêler dans les chiffres de Chamouchouane, là.
15 Mais il y a cent millions (100 M), cent mégawatts
16 (100 MW), il y en a cinquante mégawatts (50 MW) et
17 cinquante millions (50 M), on fait ça simple...
- 18 R. Hum, hum.
- 19 Q. **[94]** ... qui sont pour la Romaine et l'appel
20 d'offres, il y a trente millions (30 M) et trente
21 mégawatts (30 MW) qui sont pour l'amélioration et
22 qualité du réseau et on détermine qu'il y a vingt
23 millions (20 M) et vingt mégawatts (20 MW) qui sont
24 de capacité excédentaire en croissance non réclamée
25 par un engagement ou une convention de service. Ce

- 1 vingt millions (20 M) et ce vingt mégawatts-là
2 (20 MW) ne seraient pas inclus... bien, mégawatts
3 certainement pas, mais ce vingt millions-là (20 M)
4 ne serait pas inclus à la base de tarification tant
5 et aussi longtemps qu'une convention de service...
6 i n'y aurait pas de convention de service qui
7 amènerait des revenus pour un équivalent à ce vingt
8 millions-là (20 M).
9 (12 h 55)
- 10 R. D'accord. Mais dans ma compréhension de quand il y
11 a une demande d'un point à point, le client point à
12 point va payer le même tarif que tout le monde puis
13 il va aussi payer pour les ajouts au réseau
14 nécessaires si jamais il y a des ajouts à avoir.
15 Donc, il y a une partie de ces ajouts-là qui n'a
16 pas été incorporée. Mettons que c'est dans un
17 compte de frais reportés, c'est ce que je
18 comprends, est-ce que le client, en plus de payer
19 le tarif usuel, le huit dollars et quelque chose,
20 payerait une portion de cet ajout-là de...
- 21 Q. [95] Bien, c'est... la seule différence, c'est
22 qu'on ferait comme si... on ferait comme si... oui,
23 ce n'est pas très français, mais en tout cas. C'est
24 comme si cette portion-là se construisait au moment
25 de la demande d'ajout en croissance.

- 1 R. Je comprends. Mais...
- 2 Q. **[96]** Alors... mais la somme... les équipements sont
3 déjà là. La somme liée à l'équipement est déjà
4 connue, mais on ferait l'étude détaillée d'un
5 projet en croissance, si vous voulez, comme en
6 « photo finish », non pas au moment de la demande
7 d'ajout en croissance, mais comme si ce mégawatts-
8 là (20 MW) n'avait pas existé.
- 9 R. Mais je comprends. Mais juste pour que ce soit
10 clair, ma compréhension, pour que ça fonctionne, en
11 plus de payer son tarif habituel... Comme, je ne
12 sais pas, il y a des clients qui font du point à
13 point, mettons, entre Ontario puis Nouvelle-
14 Angleterre, il n'y a pas d'ajout au réseau
15 nécessaire. Ça fait que, tu sais, quand on client
16 prend une demande de point à point, il n'a pas à
17 faire... Mais dans cette situation-là, le client,
18 il payerait une partie de la capacité excédentaire
19 qu'il aurait dû payer s'il avait été là au départ.
20 Est-ce que je comprends la...
- 21 Q. **[97]** Si je vous suis, oui.
- 22 R. O.K. Je pense que... Non, mais je comprends. Ça
23 règle le problème parce qu'on trouve...
24 l'utilisateur-payeur est respecté.
- 25 Q. **[98]** Vous comprenez que la difficulté devient à ce

1 moment-là d'identifier les mégawatts et les sommes.

2 R. Non, mais de là, la fonctionnalisation de la
3 proposition... Comme j'ai dit, la proposition du
4 rapport de SÉ-AQLPA, elle répond à la problématique
5 soulevée dans notre rapport, sauf que, dans la
6 fonctionnalisation, effectivement, si on trouve une
7 façon de le faire, de récupérer les coûts qui ont
8 été utilisés pour...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [99] S'il y en a. Maître Neuman, on est de retour à
11 vous. Désolé.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui, merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Nous avons... vous avez une...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 ... une Formation un peu...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Non, mais c'est bien. C'est... J'espère que ça
22 ne va pas compter dans mon cinq minutes.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Pensez-vous? Est-ce que vous avez d'autres
25 questions?

- 1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 2 Q. **[100]** C'est très bref. D'abord, simplement, si je
3 peux ajouter, suite à l'échange qui vient d'avoir
4 lieu, peut-être une qualification, ce serait de
5 dire que la partie excédentaire n'entre en
6 service..
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Oui, tout à fait.
- 9 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 10 ... qu'au moment où le besoin...
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 On s'entend.
- 13 Me LISE DUQUETTE :
- 14 Oui.
- 15 LE PRÉSIDENT :
- 16 On s'entend.
- 17 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 18 ... se manifeste. Donc, et c'est quand elle arrive
19 en service...
- 20 Me LISE DUQUETTE :
- 21 Et ce vingt mégawatts-là (20 MW) n'entrerait en
22 ser...
- 23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 24 Oui. Oui.
- 25

- 1 Me LISE DUQUETTE :
- 2 ... les sommes associées..
- 3 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 4 Oui, c'est ça. Oui.
- 5 Me LISE DUQUETTE :
- 6 ... entreraient en service à ce moment-là.
- 7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 8 Q. **[101]** Même si les pylônes, les conducteurs sont
- 9 déjà construits, ils entrent en service seulement
- 10 quand la demande s'en sert. Oui. Je reviens à
- 11 quelque chose que le témoin m'a mentionné un peu
- 12 plus tôt. En fait, si je comprends bien, la
- 13 solution que vous préférez quand même, c'est de ne
- 14 pas les construire, de ne pas construire cette
- 15 partie excédentaire, et donc de faire la
- 16 planification du projet sans inclure cette partie
- 17 excédentaire. Est-ce que j'ai bien compris votre
- 18 propos?
- 19 R. On se comprend que la ligne est en construction.
- 20 Q. **[102]** Oui. Non, mais je parle d'un projet
- 21 hypothétique. C'est qu'on aurait dû ne pas
- 22 inclure... dans un monde idéal, on aurait dû ne pas
- 23 inclure de partie excédentaire et... tant que la
- 24 demande n'était pas là. Est-ce que c'est comme ça
- 25 que je comprends votre solution préférée?

1 R. Par contre... Non, les solutions, s'il y a... la
2 problématique, la causalité des coûts est réglée,
3 il n'y a aucun problème d'optimiser le réseau. J'ai
4 parfaitement conscience qu'une vision holistique du
5 développement du réseau, s'il y avait des besoins
6 points-à-point qui avaient été signés au moment de
7 signer la ligne, pour prendre la capacité
8 excédentaire, il n'y aurait aucun problème. Tout le
9 monde paierait pour la juste part de
10 l'investissement.

11 Q. **[103]** O.K. Alors, ça termine mes questions. Donc,
12 je vous remercie beaucoup. Merci beaucoup.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Neuman.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Quelques questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui. Je vous en...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je vais être assez bref. Je suis désolé de l'heure
21 mais...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Non. Pas du tout.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 ... bon, que voulez-vous?

1 LE PRÉSIDENT :

2 On est rendu à votre tour. C'est...

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

4 In order to take a plane to Newfoundland, well, I
5 can assume that we can do anything and skip lunch.

6 Is that right? Anyway, I'm sorry for that. Hello,
7 Mr. Coady. My question will be directed towards
8 you. I assume that you... and you'll have to suffer
9 for another.. To hear my bad English. I think it's
10 a deterrent effect, it should be, to your presence
11 here, but you seem not to suffer too much. Anyways.

12 Just, first question, I assume... and you
13 didn't respond to my bad English, so I assume it's
14 not that bad.

15 Mr. BRAD COADY:

16 A. No, it's really good. It's better than my French.
17 Let's put it that way.

18 Q. **[104]** My first question is, of course, you adhere
19 to what Mr. Cormier just said about the free riders
20 and trying to match the cost of new construction to
21 the grid to new revenues. Is that right?

22 A. Yes.

23 Q. **[105]** You adhere to that discussion you just... Mr.
24 Cormier just had with... in his report, the Régie,
25 et cetera. You adhere to that concept.

- 1 A. Yes. Yes, you're asking me if I agree with my
2 colleague's testimony?
- 3 Q. **[106]** Yes. Yes.
- 4 A. Yes, of course.
- 5 Q. **[107]** Yes. Okay. And, of course, you went through
6 the report and you were at ease with the contents
7 regarding your organization. Of course, I speak for
8 Hydro-Québec when I'm here at the stand, but I
9 assume you adhere for your organization to what was
10 in the report. Is that correct?
- 11 A. Yes. NEMC is who I represent, yes.
12 (13 h 00)
- 13 Q. **[108]** Yes. Yes. Okay. Newfoundland Labrador Hydro -
14 I'm sorry with the old... - Newfoundland Labrador
15 Hydro then NALCOR then NEMC, you'll forgive me, but
16 let's say that your employer has, and you'll
17 correct me if I'm wrong, but I think there's two
18 service contracts on the Quebec grid, is that
19 right? I think there is two service contracts for
20 roughly five hundred megawatts (500 MW)?
- 21 A. The NLH, my affiliate...
- 22 Q. **[109]** Yes.
- 23 A. ... has four service contracts and NEMC has an
24 umbrella service agreement.
- 25 Q. **[110]** Okay.

- 1 A. So that makes five in total.
- 2 Q. **[111]** It's five in total and for what capacity?
- 3 A. Two hundred and sixty-five megawatts (265 MW).
- 4 Q. **[112]** Yes. In total? I thought it was more than
- 5 that.
- 6 A. No, it's about right. Yes.
- 7 Q. **[113]** Well, I'm getting old here. Okay, let's say
- 8 that your affiliates and NEMC and your old
- 9 organization has two sixty-five megawatts (265 MW)
- 10 of reservation on the Hydro-Québec TransÉnergie
- 11 grid. And you use these service contracts for
- 12 delivery to what market?
- 13 A. Generally New York.
- 14 Q. **[114]** Uh, huh.
- 15 A. It varies. We find that the most economically for
- 16 our surplus energy from Labrador.
- 17 Q. **[115]** Okay. And so, of course, you use the Hydro-
- 18 Québec TransÉnergie grid and these deliveries to
- 19 the neighbouring market, I'm sorry, it's always for
- 20 me, it's trying to keep my pace with my bad
- 21 English, but these deliveries to the neighbouring
- 22 markets, of course, you pay for the tariff, the
- 23 rate that is embodied in the rate of Hydro-Québec
- 24 TransÉnergie?
- 25 A. Yes, of course.

- 1 Q. **[116]** Yes. And when your organization submits these
2 service demands to Hydro-Québec TransÉnergie, did
3 they, I assume that they had, you filed a formal
4 demand before you had the service contract to
5 TransÉnergie?
- 6 A. Can you repeat the question?
- 7 Q. **[117]** I'm sorry I'm doing it in English, I should
8 maybe use the translation but, of course, before
9 having your... I'll do my best in English, but
10 prior to signing your service contract with
11 TransÉnergie, of course you filed a demand for two
12 sixty-five megawatts (265 MW) and then you sign the
13 formal contract for service agreement, is that
14 right?
- 15 A. That portion happened before my time.
- 16 Q. **[118]** Okay.
- 17 A. So, if you want me to commit to get back to you on
18 what the actual process was?
- 19 Q. **[119]** No, no, it's not necessary, but it's the...
20 A. I will... Just let me elaborate for one second on
21 that. In or around two thousand nine (2009) when
22 the service began with TransÉnergie, there was a
23 change in offtake, if you will, for that capacity
24 and power that was coming from Labrador. Hydro-
25 Québec used to be the purchaser of that power and

1 was using its network to deliver it into Québec and
2 on April first (1st) two thousand nine (2009), we
3 became purchaser of that and we took it through
4 Québec using the same transmission.

5 Q. **[120]** Okay. Perfect, we understand each other. So,
6 there was a demand for service and then you get a
7 service contract and then you can deliver energy
8 through the Hydro-Québec system to neighbouring
9 markets...

10 A. Uh, huh.

11 Q. **[121]** ... if I can say so. Is that right?

12 A. Yes, that's correct.

13 Q. **[122]** So, this service contract that you signed
14 with TransÉnergie for the delivery of two sixty-
15 five megawatts (265 MW), do you know if there was
16 some new infrastructure that was needed on the grid
17 or do you know if there was some new addition to
18 the grid that was necessary in order to deliver
19 this two sixty-five megawatts (265 MW)?

20 A. Again, as far as I'm aware, no, there was not but,
21 again, it was a transfer of counterparty with the
22 plant in Labrador so the offtake is using existing
23 assets...

24 Q. **[123]** Okay.

25 A. ... to deliver to one counterparty and then at

1 midnight on the thirty-first (31st)...

2 Q. **[124]** Okay.

3 A. ... April first (1st), it became another
4 counterparty in the same infrastructure.

5 Q. **[125]** Okay. Is it fair to say that when your
6 service demand and your service contract was
7 accepted, it was awarded a capacity that was
8 available on the Hydro-Québec grid, is it fair to
9 say that?

10 A. I can't surmise again what TransÉnergie said at
11 that time it had adopted the two sixty-five (265)
12 but, in my opinion, it would have been capacity
13 that was made surplus because of the absence of the
14 contract from Churchill Falls at the time.

15 Q. **[126]** But is it fair to say that since there was
16 some recapture of energy on your part, on your
17 organization, is it fair to say that there was some
18 available capacity on the Hydro TransÉnergie grid
19 that was reflected in your service contract, is
20 that right?

21 A. It's my understanding that the interface is
22 completely allocated to firm point-to-point or
23 native load network customers at this time. If we
24 wanted to push the two sixty-six megawatts
25 (266 MW), we would trigger an investment upgrade is

1 what I understand.

2 Q. **[127]** Okay. So just to be sure that I'm correctly
3 on line with what you said, and my understanding of
4 the English language is not better... Let's make an
5 assumption and you'll correct me if I'm wrong. When
6 NALCOR Energy or whatever, whatever company made
7 the service contract, they were awarded a service
8 contract for two sixty-five megawatts (265 MW) for
9 the duration that you asked, I don't remember but I
10 think it's five years.

11 (13 h 05)

12 A. Yes, I believe it was five years.

13 Q. **[128]** Five years.

14 A. And they renewed for ten (10) more, yes.

15 Q. **[129]** And you'll correct me if I'm wrong but there
16 was no... the capacity on the grid was available in
17 order to service the demand that you asked at the
18 time.

19 A. Yes, there was like, again, a change of contracts.

20 Q. **[130]** Okay.

21 A. One expired and another one was created, so the
22 offtake, one was consuming and then it became
23 available and somebody else, us, starting consuming
24 it.

25 Q. **[131]** Okay. On the same discussion, since your

1 partner here, Mr. Cormier, just said that when
2 there is some excess capacity or available capacity
3 that is developed on the grid, the customer that is
4 using the grid should pay for this addition or
5 should pay for this available capacity. So, in this
6 situation that we are, since the grid was already
7 built and there was some available capacity, well,
8 shouldn't a invoice be sent to your organization
9 for using, on top of the tariff, of course, on the
10 top of the rate...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Fréchette, un instant. Maître Hamelin?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Non, non, mais...

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Juste finir.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est en contre-interrogatoire. C'est une question
19 de contre-interrogatoire, c'est une question...

20 Écoutez, je vais finir. Mais je vais finir la
21 question.

22 Q. **[132]** So, on the basis of your representation of
23 Mr. Cormier regarding the invoicing of excess
24 capacity, in the case that we are discussing, in
25 the circumstances, since there was two sixty-five

1 megawatts (265 MW) of capacity that was available
2 on the grid, on top of the rate that you already
3 paid regarding the usage that you do regarding your
4 service contract, should there be an invoice that
5 could be sent to your organization regarding this
6 excess capacity that is made available to your
7 organization as a client of Hydro-Québec
8 TransÉnergie.

9 A. My colleague wants to jump in with the answer.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître Hamelin voulait me parler?

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Alors, je vais m'objecter à la question parce que
14 dans la question que mon collègue pose, il prend
15 comme prémisse qu'il y avait de l'excès de
16 capacité, alors que monsieur Coady a répondu à deux
17 reprises que, essentiellement, c'était un
18 changement de contrat. Alors, il n'y a jamais eu
19 d'admission sur un excès de capacité selon les
20 réponses du témoin

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Fréchette?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Bien, écoutez, la question est tout à fait
25 légitime. On est en contre-interrogatoire. C'est

1 très simple, là. Ce qu'on mentionne ici, ce qu'on
2 vous maintient c'est que lorsqu'il y a de la
3 capacité disponible, qu'elle soit excédentaire ou
4 autrement, c'est ça l'esprit de la discussion ici.

5 Alors, la discussion c'est : dans une
6 circonstance où il y a de la capacité disponible,
7 au-delà de payer le tarif, le tarif, lui, qui est
8 déjà construit sur la base du revenu requis, c'est-
9 à-dire tous les coûts, les charges pour l'opération
10 du tarif plus un rendement sur la base de
11 tarification.

12 Donc, dans le tarif il y a déjà un ensemble
13 d'éléments et puis c'est, dans la foulée des
14 représentations qui vous ont été faites, c'est :
15 est-ce qu'il devrait y avoir une compensation à
16 l'égard de capacité disponible excédentaire,
17 appelons-la comme on voudra, lorsqu'il y a un
18 client qui se présente sur le réseau pour qu'il
19 paie pour les infrastructures qu'il utilise au-delà
20 du tarif et qu'il ne soit pas un « free rider ».
21 Alors, c'est exactement dans la foulée des
22 représentations qui ont été faites.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Hamelin, est-ce que vous voulez rajouter?

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Non, je pense que j'ai fait mes représentations.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci. Maître Fréchette, on va accueillir

5 l'objection.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Parce que pour nous, présentement, la preuve de

10 NEMC est sur l'inclusion d'un projet. On n'est pas

11 sur les tarifs, sur les contrats. C'est deux choses

12 distinctes.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Écoutez, je n'ai pas... Je ne veux pas...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Mais je vous donne la raison pour laquelle je

17 l'accueille parce que...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, oui, je vous en remercie. Je vous en remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Pour que ça soit clair pour vous.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Pourquoi. Ce n'est pas parce que ça me tentait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, non, non. Je ne voulais pas vous insulter.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ah, mais vous ne m'insultez pas du tout.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Ce n'est pas ça le but.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ça m'en prend beaucoup plus. Je me fâche pour

9 moins, mais ça m'en prend plus pour... Alors, est-

10 ce que vous avez encore des questions pour le

11 panel?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je vais vérifier, je vous remercie.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je vous remercie.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je vous remercie, ça va compléter. Puis encore une

18 fois, il n'y avait pas aucune animosité à mon

19 égard, quoi que ce soit. Je ne veux pas que vous

20 croyiez ça. Au contraire, je vous remercie de

21 m'avoir expliqué puis ça me permet de bien cibler,

22 moi aussi.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait, merci. Merci. Maître Duquette pour la

25 Régie.

1 (11 h 55)

2 Me LISE DUQUETTE :

3 Q. **[133]** Alors oui, deux questions. Alors la première,
4 je veux juste être sûre que je comprends bien votre
5 propos, là, ça serait qu'en intégrant le calcul de
6 NPT ou du New-Hampshire dont la convention de
7 service est arrivée plus tard, ce que ça aurait eu
8 pour conséquence, c'est que lorsque monsieur Giroux
9 nous dit : « J'ai équipé la ligne de façon
10 minimale », son minimal correspondrait à trop grand
11 parce que ça prenait en compte NPT ou d'autres
12 contrats, là, j'ai surtout noté NPT, et qu'en
13 conséquence, il n'aurait pas respecté les Tarif et
14 conditions parce qu'il aurait suréquipé la ligne.
15 Est-ce que je comprends bien votre position?

16 M. PASCAL CORMIER :

17 R. Ma compréhension, c'est que la ligne... là c'est
18 basé sur l'information de monsieur Giroux, c'est
19 deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW).

20 Q. **[134]** Oui.

21 R. Il y a la Romaine, mille cinq cents (1500) plus
22 mille deux cents (1200), on n'arrive pas loin du
23 deux mille cinq cents (2500). Donc, la ligne a
24 été... de la façon que ça a été... évidemment, je
25 n'ai pas le modèle de planification d'Hydro-Québec,

1 mais ma compréhension c'est que la ligne a été
2 conçue dans une perspective de réseau pour
3 transiter quarante-six mille mégawatts (46 000 MW),
4 la somme des deux. Donc, je ne sais pas si je
5 répons à votre question, là, mais NPT faisait
6 partie de la prévision de charge pour concevoir la
7 ligne.

8 Q. **[135]** O.K. Et ça, ça n'aurait pas dû, à votre avis,
9 parce qu'il n'y avait pas de convention de service
10 à ce moment-là de signée?

11 R. Exactement. Il y avait une problématique d'effet
12 d'entonnoir. Pour régler la problématique d'effet
13 d'entonnoir, ils ont planifié le réseau en
14 surestimant la demande puis les solutions
15 envisagées pour répondre à ça, prenaient en compte
16 une capacité excédentaire.

17 Q. **[136]** Juste avoir une mini-discussion parce que je
18 ne veux pas rentrer dans la politique d'ajout,
19 c'est un dossier qui est complexe, qui est long, on
20 n'arrivera pas en dix (10) minutes à régler tous
21 les problèmes de la politique d'ajout, mais dans
22 les réponses de monsieur Giroux, hier, je veux
23 vraiment rester dans notre dossier, là, dans les
24 réponses de monsieur Giroux, hier, il nous disait
25 que dans « Amélioration et qualité... » je ne me

1 souviens jamais de cette catégorie-là, donc...

2 « Maintien et amélioration de la qualité », parce

3 qu'on dit il y a deux maintiens, ça fait que là, on

4 essaie de les nommer différemment, pérennité,

5 maintien, en tout cas.

6 R. J'ai le même problème.

7 Q. **[137]** Alors, dans « Maintien et amélioration de la

8 qualité », la partie qui était sur cette

9 catégorisation-là, bon, ce qu'ils nous ont dit

10 c'est : « Moi je l'ai équipé minimalement pour

11 répondre à ça et puis ça répondait... j'avais

12 besoin de ça parce que j'avais, notamment, des

13 déplacements de charge du Nord au Sud, j'ai... »

14 Donc, et ça, ça causait notamment, là, je ne veux

15 pas reprendre l'entièreté de son propos, mais

16 notamment des problèmes de tension. Dans un... pour

17 la charge locale, lorsqu'il y a une croissance, par

18 exemple, donc on construit un nouveau poste, on va

19 faire un projet en croissance et on fait

20 l'allocation, comme vous avez mentionné, ça marche

21 autant pour le Distributeur que pour le point à

22 point. Quand il y a des problèmes de tension dû aux

23 déplacements de charge, ça, il n'y a pas... en tout

24 cas, c'est difficile à... excusez l'anglicisme

25 « pinpointer », là, à viser juste sur un

1 équipement, là, qui pourrait être « Ah, j'ai un
2 problème de tension lié à ce déplacement de charge
3 là. » Les effets collatéraux dans
4 « Amélioration... » dans « Maintien et amélioration
5 de la qualité » qui peuvent avoir un effet
6 d'augmenter la capacité à ce moment-là, comment on
7 fait pour la distinguer d'un projet en croissance?
8 Je ne sais pas si je suis claire, là? Parce qu'il y
9 a une distinction entre « Je construis un nouveau
10 poste parce que j'ai un déplacement de charge »,
11 par exemple Saint-Jérôme ça agrandit, on agrandit,
12 on fait une allocation qui est précise. Si j'ai un
13 déplacement de charge de l'Outaouais vers les
14 Laurentides, c'est une chose, ça se concrétise
15 bien. Si j'ai des déplacements de charge qui créent
16 des débalancement sur le réseau et qu'en
17 conséquence, de façon générale, je dois mettre des
18 équipements ici et là pour s'assurer que la tension
19 est bonne, mais que ces équipements-là, qui
20 rétablissent la tension, créent une surcapacité,
21 comment je fais pour dire : « Ça c'est de la
22 croissance »? Dans notre dossier, là, parce que là,
23 j'essaie de voir, là.

24 R. Oui. Je pense comprendre votre question.
25 Premièrement, juste une clarification. Ma

- 1 compréhension des commentaires de monsieur Giroux
2 c'était sur la ligne Micoua-Saguenay, configuration
3 minimum, mais peu importe, la question est
4 toujours...
- 5 Q. **[138]** Mais dans Chamouchouane aussi, là, quand il
6 parlait de l'effet entonnoir « J'ai quatre lignes
7 en haut, j'ai trois lignes en bas » ou le
8 contraire, en fait, quatre, trois...
- 9 R. Oui, trois en quatre ou quatre en trois.
- 10 Q. **[139]** Quatre trois. Puis que ça causait des
11 déséquilibres dans son réseau et qu'il y avait ce
12 problème-là à régler, entre autres, et que les
13 équipements... là j'espère que je le cite comme il
14 faut, là, mais en fait, que je le synthétise comme
15 il faut, mais que ces équipements en maintien et
16 amélioration servaient à ça et qu'il y a un effet
17 collatéral d'augmenter la capacité, est-ce que ce
18 n'est pas comme...
- 19 (13 h 20)
- 20 R. Non, je comprends votre question.
- 21 Q. **[140]** ...moindre et inclus dans la capacité ou dans
22 l'amélioration?
- 23 R. Je comprends votre question. On a parlé beaucoup
24 entre nous, on a discuté, on a eu des... on a
25 réfléchi à cet exemple-là. Je vais vous donner un

1 exemple bien simple. C'est un équipement... une
2 ligne peut passer cinquante mégawatts (50 MW) puis
3 une ligne qui peut passer cent mégawatts (100 MW).
4 Puis les besoins... il y a la problématique qui
5 fait en sorte qu'il y a cinquante mégawatts (50 MW)
6 à passer de plus. Là on a uniquement besoin de
7 construire la petite ligne, compte tenu de cette
8 prévision-là.

9 Par contre, si la prévision de la charge
10 réelle est soixante (60) puis la ligne de cinquante
11 mégawatts (50 MW) n'est pas capable de le prendre,
12 le soixante (60), le plus petit équipement possible
13 nécessaire pour rencontrer cette demande-là c'est
14 cent (100). J'ai quarante mégawatts (40 MW) de
15 plus. Il n'y a aucun... je veux dire, ça fait...
16 c'est optimisé par rapport aux équipements
17 disponibles pour mettre sur son réseau. Donc...

18 Q. **[141]** Ça, à ce moment-là, ça rentre dans maintien
19 et améliorations?

20 R. Effectivement. La problématique est liée à la
21 prévision initiale. Est-ce que c'était vraiment
22 cinquante... soixante mégawatts (60 MW) qu'ils
23 avaient besoin ou cinquante (50)?

24 Q. **[142]** Je vous remercie beaucoup. Ça va être
25 l'ensemble de mes questions.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Moi, ça va aller pour moi aussi et pour la
3 formation. Maître Hamelin, est-ce que vous avez un
4 réinterrogatoire?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Non. Alors, je vais permettre à tout le monde
7 d'aller dîner.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. Merci, Maître Hamelin.

10 Q. **[143]** Merci. Donc, vous êtes libérés pour la...

11 Merci.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Juste un petit mot. Naturellement, on n'a pas vu
14 les engagements, si jamais on... en tout cas, on
15 viendra à la Régie...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Je vous en ai fait part au début de mon...
18 qu'effectivement, si vous constatez quelque chose,
19 vous pourrez lever la main et on sera là.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Pour la suite des choses, donc nous allons, bien
24 entendu, aller dîner. En revenant, on va finir un
25 peu plus tard, vous aurez compris, j'ai eu aussi

1 l'autorisation des gens en avant, de monsieur le
2 sténographe. Alors, minimalement, en rentrant de
3 dîner, on va entendre l'AQCIE-CIFQ et on va
4 entendre le GRAME. À partir de là, je verrai
5 l'heure qu'il est rendu puis je verrai si je
6 rallonge. On peut facilement aller... puis je sais
7 que les gens sont fatigués... je vais parler pour
8 moi, je sais que je suis fatigué. Alors, on peut
9 aller facilement dépassé quatre heures (4 h)
10 aujourd'hui parce qu'on a eu les autorisations,
11 parce que ça veut dire que les notes sténos ne vont
12 rentrer que sur l'heure du dîner demain. Mais on va
13 prendre ce temps-là. Ça fait que donc, l'AQCIE,
14 GRAME, préparez-vous pour l'heure du dîner puis,
15 possiblement, qu'après ça, j'irais avec FCEI et
16 probablement SÉ. AHQ, j'attends toujours... sur mon
17 contrôle, il n'y a rien de rentré encore. Alors,
18 j'essaie de voir...

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Les engagements.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Les engagements, non, ce n'est pas rentré. Je les
23 ai vérifiés.

24 Me LISE DUQUETTE :

25 Ils sont rentrés à matin.

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Je pense que AHQ-ARQ...
3 LE PRÉSIDENT :
4 Les siens sont rentrés?
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 ... de 1 à 6, ils sont...
7 LE PRÉSIDENT :
8 Donc, les siens sont entrés. C'est ceux de la fin
9 qui ne sont pas rentrés. Les nôtres ce n'est pas
10 important. C'est moins important.
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 C'est ça, de 1 à 6, ils sont là.
13 Me DOMINIQUE NEUMAN :
14 Est-ce que j'ai bien entendu, vous avez mentionné
15 SÉ-AQLPA?
16 LE PRÉSIDENT :
17 Non.
18 Me DOMINIQUE NEUMAN :
19 Ah! excusez.
20 LE PRÉSIDENT :
21 J'ai dit que je commençais par l'AQCIE et le GRAME
22 et, par la suite, j'irai voir la FCEI puis
23 possiblement l'AHQ. Ou je vais mettre AHQ, FCEI.
24 Mais ça va être dans ces eaux-là. Il y en a
25 certains d'entre vous qui vont être là vendredi. Ça

1 va.
2 Me YVES FRÉCHETTE :
3 Une bonne certitude.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Je n'en ai plus beaucoup de certitude à mon âge.
6 Alors, bon appétit. Maître Hamelin?
7 Me PAULE HAMELIN :
8 Vous libérez les témoins, naturellement.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Je les ai libérés.
11 Me PAULE HAMELIN :
12 Ah! O.K., j'ai manqué ce bout. Je m'excuse.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Dans le brouhaha je les ai libérés. Alors, merci et
15 bon appétit. On revient dans une heure, donc...
16 Oui. Ça vous va, Maître Fréchette?
17 SUSPENSION
18 REPRISE
19 (14 h 20)
20 LE PRÉSIDENT :
21 Oui.
22 Me ANDRÉ TURMEL :
23 Bonjour, Monsieur le Président, André Turmel pour
24 la FCEI. Sur des questions d'intendance, mon
25 collègue m'a laissé la place deux minutes pour

1 simplement vous dire que selon l'horaire, la FCEI
2 était peut-être prévue pour passer en fin d'après-
3 midi, tardivement. Monsieur Gosselin qui habite
4 Québec avait son train pour quatre heures
5 (16 h 00). Donc, ceci entraînant cela, le plaisir,
6 le GRAME pourrait potentiellement suivre après
7 l'AQCIE et/ou AHQ-ARQ. Dans tous les cas, nous vous
8 proposons que de revenir avec la preuve de la FCEI
9 ce vendredi matin.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci beaucoup, Maître Turmel.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 O.K. Donc, je crois que je règle un problème. O.K.
14 Je n'étais pas sûr pendant quelques secondes, là,
15 mais...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Non, mais j'ai essayé, j'ai essayé que ma réaction
18 soit... parce qu'on est en note sténo. Je veux
19 dire, je vais vous adopter, mais c'est parfait.
20 C'est parfait.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Parfait. Ah! C'est bon. C'est bon. Je vous
23 remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, merci, c'est noté.

1 Me ANDRÉ TURMEL :
2 O.K. À vendredi.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Oui. Oui. Bonjour, Maître Pelletier.
5 Me PIERRE PELLETTIER :
6 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les
7 Régisseuses. Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le
8 CIFQ. Les témoins qui forment le panel de l'AQCIE-
9 CIFQ a pris place. J'ai avec moi, ne faisant pas
10 partie du panel, non pas mon stagiaire, mais maître
11 Jocelyn B. Allard.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Ça fait longtemps qu'il a fait son stage.
14 Me PIERRE PELLETTIER :
15 ... autrefois de Gaz Métro qui est maintenant le
16 nouveau président de l'AQCIE.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Félicitation!
19 Me JOCELYN B. ALLARD :
20 Merci.
21 Me PIERRE PELLETTIER :
22 Alors, les...
23 Me LISE DUQUETTE :
24 Alors, je m'excuse, « Fold discloser ».
25

1 DISCUSSION HORS DOSSIER

2 Me PIERRE PELLETTIER :

3 Alors, les membres du panel sont monsieur Luc
4 Boulanger, qui est directeur exécutif pour
5 l'Association québécoise des consommateurs
6 industriels d'électricité, à ma gauche. Monsieur
7 Pierre Vézina au centre qui est directeur énergie
8 et environnement au Conseil de l'industrie
9 forestière. Monsieur Paul Paquin, analyste, qui a
10 préparé principalement le mémoire qui a été produit
11 sous la cote 10, C-AQCIE-CIFQ-0010. Et je pense
12 qu'on pourrait procéder, Madame, à l'assermentation
13 de ces personnes.

14

15 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

16

17 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
18 (23e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

19

20 LUC BOULANGER, administrateur, ayant une place
21 d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
22 (Québec);

23

24 PIERRE VÉZINA, ingénieur, Conseil de l'industrie
25 forestière du Québec, ayant une place d'affaires au

1 1175, Avenue Lavigerie, Québec (Québec);

2

3 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
4 d'affaires au 1685, Croissant Séguin, Brossard
5 (Québec);

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

11 Alors, l'adoption de la preuve, en réalité, a déjà
12 eu lieu. J'ai produit au dossier trois déclarations
13 solennelles ou affidavits des trois membres du
14 panel sous les cotes 12, 13 et 14, de sorte que je
15 présume que je suis dispensé de ce cérémonial. Je
16 vous remercie.

17 Alors, la présentation, en premier lieu, va
18 être faite par monsieur Paquin qui va souligner les
19 points comme ça lui est recommandé, les points
20 importants ou plus importants du mémoire et qui va
21 formuler quelques commentaires relativement aux
22 faits nouveaux révélés par la preuve au cours des
23 derniers jours. Monsieur... Ah! Non.

24 Avant ça, je veux vous signaler, j'ai fait
25 circuler, ils sont produits sous les cote 19, 20 et

1 21, trois figures, oui, qui ont été préparées par
2 monsieur Paquin auxquelles il va référer au cours
3 de son témoignage.

4 (14 h 28)

5 Ces figures-là, malgré leur ressemblance avec
6 celles qui apparaissent au mémoire, n'en faisaient
7 pas partie, c'est pourquoi on les a ajoutées parce
8 que, par ailleurs, monsieur Paquin va référer dans
9 sa présentation à certaines des figures qui sont
10 contenues au mémoire.

11 Alors, Monsieur Paquin, j'aimerais que vous
12 procédiez, mais d'abord j'aimerais que vous preniez
13 deux minutes pour faire part à la Régie de vos
14 qualifications, d'une part, et puis de votre
15 expérience dans le domaine qui nous intéresse ici.
16 Mais encore une fois deux minutes. Je sais que vous
17 avez un curriculum vitae qui va être assez long, et
18 qu'on n'a malheureusement pas produit. Ce qui
19 aurait réglé le cas. Alors, si vous voulez
20 commencer par ça et y aller ensuite avec votre
21 mémoire s'il vous plaît.

22 M. PAUL PAQUIN :

23 R. Bonjour, monsieur et mesdames les régisseurs. Bon.
24 Je pense que, juste très, très sommairement au
25 niveau de ma formation. J'ai une maîtrise en génie

1 électrique et une maîtrise en sciences économiques.
2 J'ai travaillé tout près de trente (30) ans à
3 Hydro-Québec, principalement en planification des
4 réseaux de transport. J'ai passé quelques années
5 suite à ça chez SNC-Lavalin. Et après ça je suis
6 passé à la Régie de l'énergie pendant presque huit
7 ans, je crois. Et depuis deux mille neuf (2009), je
8 suis analyste et consultant pour les interventions,
9 pour représenter les intervenants devant la Régie
10 de l'énergie principalement. Alors, ça fait à peu
11 près le tour très, très sommairement de mes
12 qualifications.

13 Q. **[144]** Je vous remercie. Alors allez-y maintenant
14 avec votre présentation sur le contenu de votre
15 mémoire.

16 R. Alors, en conformité avec ce que vous avez
17 mentionné en début des audiences, je prends pour
18 acquis que vous avez pris connaissance du mémoire
19 de l'AQCIE-CIFQ et je vous présenterai uniquement
20 les points saillants du rapport en tenant compte
21 évidemment des informations qu'on a pu entendre
22 pendant les audiences.

23 Les enjeux traités sont d'abord la
24 fiabilité des prévisions du Transporteur quant à
25 l'établissement du revenu requis; la demande

1 d'augmenter de quarante-cinq millions (45 M\$) les
2 charges nettes d'exploitation au titre des
3 activités de maintenance; l'amortissement accéléré
4 du coût des disjoncteurs de type PK.

5 Alors, concernant la fiabilité des
6 prévisions du Transporteur dans l'établissement du
7 revenu requis, je n'ai rien à ajouter par rapport à
8 ce qu'il y a déjà dans le mémoire. L'analyse des
9 données du dossier actuel permet de constater que
10 la situation de l'année deux mille quinze (2015)
11 est dans l'ensemble semblable à celle des années
12 antérieures. L'écart défavorable du Transporteur
13 qui est du aux CNE (les charges nettes
14 d'exploitation) est largement compensé par les
15 écarts favorables du Transporteur dus à la base de
16 tarification principalement et à l'amortissement
17 principalement.

18 Cela a permis d'obtenir un rendement réel
19 de deux virgule quatre-vingt-six pour cent (2,86 %)
20 plus élevé que le rendement autorisé par la Régie.
21 Sur la base de données présentées dans le rapport,
22 l'AQCIE et le CIFQ considèrent que la prévision du
23 Transporteur concernant les principales composantes
24 du revenu requis comporte un biais qui favorise le
25 Transporteur au détriment de ses clients depuis

1 plusieurs années.

2 Dans ce sens-là, nos recommandations sont
3 de réduire de dix pour cent (10 %) la valeur des
4 mises en service prévues pour l'année deux mille
5 dix-sept (2017); de réduire de deux virgule cinq
6 pour cent (2,5 %) la valeur prévue de
7 l'amortissement; et de maintenir en deux mille dix-
8 sept (2017) la valeur des CNE autorisées pour
9 l'année... pour celles qui ont été autorisées pour
10 l'année deux mille seize (2016), soit un montant de
11 six cent quatre-vingt onze virgule un millions
12 (691,1 M\$), ce qui représente une réduction de
13 soixante-dix virgule huit millions (70,8 M\$) par
14 rapport au montant demandé de sept cent soixante et
15 un virgule neuf millions (761,9 M\$). Il est à
16 souligner que cette réduction inclut la réduction
17 de quarante-cinq millions (45 M\$) à l'égard des
18 maintenances adaptées dont on va parler
19 immédiatement.

20 Justement, concernant la demande
21 d'augmenter de quarante-cinq millions (45 M\$) les
22 charges nettes d'exploitation au titre des
23 activités de maintenance, je vais souligner
24 quelques points qui nous apparaissent d'intérêt. On
25 va parler d'abord de l'analyse du modèle de gestion

1 des actifs, de l'analyse des indicateurs et une
2 analyse du cas des transformateurs de puissance.
3 (14 h 33)
4 Concernant la gestion du modèle des actifs. Les
5 résultats sont présentés en trois figures. Et, là,
6 je vous réfère à la page 9 de notre mémoire où
7 apparaît le graphique qui présente l'évolution du
8 taux de risque en pérennité. Alors, on peut
9 constater que l'évolution du taux de risque en
10 pérennité, le scénario actuel et le scénario qu'on
11 appelle maintenance adaptée se confondent à toutes
12 fins utiles. En couleurs, c'est le jaune et le
13 rouge. On croit que pratiquement sur toute la
14 période se conforme donc, on peut constater que la
15 maintenance adaptée n'a aucun impact sur les
16 risques en pérennité.

17 Si on passe maintenant à un autre
18 graphique, qui est à la page 10, celui-ci, qui est
19 le graphique d'évolution du risque en maintenance.
20 Alors, sur ce graphique ce qu'on voit c'est
21 l'évolution des scénarios, encore les deux mêmes
22 scénarios, toujours la courbe en rouge et la courbe
23 en jaune, est pratiquement identique. Les deux
24 courbes, si on les regarde, sont pratiquement
25 parallèles. Il y a un écart initial, qui apparaît

1 en deux mille dix-sept (2017), et cet écart-là se
2 maintient sur à peu près toute la période et
3 augmente légèrement à partir de l'année deux mille
4 quarante-deux (2042). On est quand même assez loin
5 dans le temps.

6 Alors, on ne peut pas tirer de conclusions
7 quant à cette évolution car le Transporteur, d'une
8 part, n'a pas démontré que le niveau de risque
9 initial n'était pas acceptable. En audience, il a
10 mentionné que, selon lui, la pente d'augmentation
11 du risque est préoccupante mais il n'a pas pu
12 fournir d'indications concrètes, précises,
13 concernant l'impact pour les clients de cette
14 augmentation.

15 Par ailleurs, il est pertinent de
16 mentionner qu'à l'audience du dix-huit (18)
17 novembre deux mille seize (2016), le Transporteur a
18 indiqué qu'il peut assumer un risque en autant
19 qu'il est contrôlé. Selon la courbe de l'évolution
20 du taux de risque en maintenance, il apparaît que
21 le taux est effectivement contrôlé. Le taux... le
22 niveau est plus élevé que... le niveau du scénario,
23 situation actuelle, est plus élevé que l'autre mais
24 il est maintenu. Donc, il y a... l'évolution est
25 maintenue mais à un niveau plus élevé que... dans

1 un cas que dans l'autre.

2 On va passer maintenant à la figure qui
3 apparaît à la page 11, qui est l'évolution de
4 l'impact à la marge sur les revenus requis. Les
5 revenus requis dans le cas du scénario préconisé
6 par le Transporteur sont plus élevés que ceux du
7 scénario actuel. Maintenir la situation actuelle
8 sur toute la période à partir de l'année deux mille
9 dix-sept (2017).

10 Et, selon le tableau fourni par le
11 Transporteur, c'est B-0050, page 16, la différence
12 moyenne sur la période de dix (10) ans est de
13 quarante-trois millions (43 M), soit une différence
14 totale de près de quatre cent trente millions
15 (430 M) sur la période.

16 Et un autre tableau, le tableau R9.1,
17 encore B-0050, page 14, le Transporteur indique que
18 l'écart à la marge sur les revenus requis, sur dix
19 (10) ans, est de huit pour cent. Maintenant, selon
20 notre évaluation, l'écart est plutôt de douze
21 virgule six pour cent (12,6 %). Et, pour ça, je
22 vous réfère à un des tableaux qui vous a été
23 présenté, le tableau intitulé « Impact à la marge
24 sur les revenus requis sur 10 ans ».

25 Alors, sur ce tableau-là vous voyez,

1 première colonne, les années, deux mille dix-sept
2 (2017) à deux mille vingt-six (2026), une période
3 de dix (10) ans. Les revenus requis, les revenus
4 requis qui sont indiqués là sont les revenus qui
5 apparaissent... comme indiqué à la référence, là, à
6 HQT-9, document 1, page 32. Et l'impact à la marge
7 sur les revenus requis, c'est tiré de R-3981, HQT-
8 13, document 1, page 16.

9 Et là, si on fait, tout simplement, le
10 quotient entre les deux, on a, à chacune des
11 années, l'impact à la marge sur les revenus requis,
12 en pourcentage. Et, si on fait la sommation sur dix
13 (10) ans, on arrive à douze virgule soixante-deux
14 (12,62).

15 Par contre, le Transporteur n'a pas
16 quantifié les bénéfices pour les clients.

17 Maintenant, à l'audience de ce matin, le
18 Transporteur a présenté une amorce d'évaluation des
19 bénéfices. Mais, selon nous, il faudrait
20 approfondir cette évaluation afin, par exemple, de
21 déterminer si les gains d'efficacité permettent de
22 compenser les quarante-cinq millions (45 M)
23 demandés. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire
24 d'autoriser des montants additionnels puisque les
25 gains en efficacité permettent de payer les

1 quarante-cinq millions (45 M). C'est tout
2 simplement un transfert de budget.
3 (14 h 38)
4 Nous allons passer maintenant à une analyse des
5 indicateurs. Alors notre mémoire présente une
6 analyse des indicateurs IF, indisponibilités
7 forcées, et IC Transport, qui nous permettent de
8 constater qu'il n'y a pas de corrélation entre les
9 deux... les deux indicateurs. Et on constate aussi
10 que depuis deux mille dix (2010) l'IC Transport est
11 en général meilleur que l'IDL. Et l'IC Transport
12 demeure meilleur que la valeur cible, même en
13 doublant la composante défaillance des équipements,
14 comme c'est présenté dans le rapport.

15 Nous allons passer maintenant à l'analyse
16 du cas des transformateurs de puissance. Alors le
17 Transporteur a fourni l'évolution des
18 indisponibilités forcées et des heures de
19 maintenance pour ces équipements. Et là, je vous
20 réfère à une deuxième figure qui vous a été... qui
21 a été déposée, qui est intitulée : « Évolution
22 indisponibilités forcées et heures de
23 maintenance ». Alors j'ai mis sur le même graphique
24 les deux... l'information concernant chacun des
25 indicateurs. Ils sont donnés en pourcentage, de

1 telle façon que l'échelle peut être maintenue pour
2 les deux. Mais les valeurs sont en pourcentage par
3 rapport à l'année deux mille dix (2010).

4 Alors si on regarde ce tableau-là, ce qu'on
5 peut constater, il y a une diminution... en bleu,
6 c'est les heures de maintenance, comme indiqué, et
7 en rouge c'est les indisponibilités forcées. Alors
8 on peut constater qu'il y a une diminution des
9 heures de maintenance entre deux mille neuf (2009)
10 et deux mille onze (2011) et qu'il y a une
11 augmentation des indisponibilités forcées en deux
12 mille onze par rapport à deux mille dix (2010). On
13 constate, pour l'année deux mille douze (2012),
14 qu'il y a une augmentation des heures de
15 maintenance et il y a également une augmentation
16 des indisponibilités forcées entre deux mille onze
17 (2011) et deux mille douze (2012).

18 En deux mille douze-deux mille treize
19 (2012-2013), il y a une augmentation des heures de
20 maintenance, mais il y a une diminution des
21 indisponibilités forcées. Si on passe un peu plus
22 loin, il y a une augmentation très importante du
23 nombre des heures de maintenance en deux mille
24 quatorze (2014) par rapport à deux mille treize
25 (2013), mais cela n'a pas d'effet sur le nombre des

1 IF. Et si on passe à la dernière année, il y a une
2 diminution des heures par rapport à deux mille
3 quinze (2015), mais une valeur beaucoup plus élevée
4 par rapport à deux mille treize (2013). Et encore
5 là, il n'y a pas d'impact sur le nombre
6 d'indisponibilités forcées.

7 Alors selon nous, ces résultats nous
8 permettent de conclure qu'il n'y a pas de
9 corrélation directe entre le nombre d'heures de
10 maintenance et le nombre d'indisponibilités
11 forcées. Les informations présentées ne permettent
12 pas non plus de déterminer le niveau des ressources
13 qui seraient requises pour les années à venir. En
14 effet, on peut se demander si le maintien du niveau
15 des heures de maintenance de l'année deux mille
16 neuf (2009) aurait permis de maintenir le niveau
17 des IF.

18 En conclusion, comme cela est indiqué dans
19 notre mémoire - là, je fais une conclusion sur
20 l'ensemble de ces trois éléments - les résultats du
21 modèle de gestion de la maintenance ne permettent
22 pas de conclure que le coût supplémentaire de
23 quatre cent vingt-huit millions (428 M\$) sur la
24 période de dix (10) ans pour maintenir une
25 maintenance adaptée, apporte des bénéfices

1 tangibles aux clients du Transporteur.

2 Et ces bénéfices-là pourraient être de deux
3 types. D'une part, une... s'il y a une efficience
4 assez grande du Transporteur pour que ses bénéfices
5 à lui soient supérieurs à ses coûts il en résultera
6 une diminution des tarifs pour les clients. Ou
7 d'autre part, pour les clients, s'il y a une
8 amélioration de la qualité du service, bien il y a
9 un bénéfice aussi de ce côté-là.

10 Mais par contre, on a constaté que
11 l'augmentation du nombre d'indisponibilités forcées
12 n'a pas d'impact sur l'IC Transport pour la période
13 qu'on a considérée et n'a donc pas affecté la
14 qualité du service aux clients.

15 L'exemple du cas de transformateur de
16 puissance non plus n'est pas probant, car
17 l'augmentation des ressources pour freiner le
18 nombre des indisponibilités forcées peut avoir été
19 la conséquence d'une diminution des ressources
20 durant les premières années, soit à partir de
21 l'année deux mille dix (2010) et deux mille onze
22 (2011) par rapport à l'année deux mille neuf
23 (2009). De plus, il n'a pas été démontré que le
24 niveau des indisponibilités forcées dans l'année
25 deux mille dix (2010) est le niveau à maintenir.

1 Par ailleurs, à l'audience du vingt et un
2 (21) novembre, à la page 128, Hydro-Québec... le
3 Transporteur a mentionné à maintes reprises... a
4 mentionné :

5 Cela étant dit, comme on l'a mentionné
6 à maintes reprises, nous n'avons pas
7 de comptabilité par activités qui
8 permette de regarder précisément ce
9 qui pourrait être le budget de
10 maintenance.

11 (14 h 43)

12 Alors ce qu'on conclut de ça, c'est que comme il
13 n'y a pas de budget spécifique pour les activités
14 de maintenance, on n'a pas l'assurance non plus que
15 le montant de quarante-cinq millions (45 M) demandé
16 sera affecté à la maintenance adaptée.

17 Nous allons passer maintenant au sujet des
18 disjoncteurs PK. Alors, concernant les disjoncteurs
19 PK, il y a une étude qui a été réalisée en deux
20 mille trois (2003) qui est intitulée « Étude sur le
21 choix de remplacement versus la remise à neuf -
22 Disjoncteurs pneumatiques type PK à 735 KV » datée
23 du dix-neuf (19) décembre deux mille trois (2003).
24 Cette étude-là a été déposée dans le cadre du
25 dossier R-3520-2003, soit un dossier relatif à des

1 projets de moins de vingt-cinq millions de dollars
2 (25 M\$). Les résultats de cette étude-là sont
3 présentés à la page 16 de cette étude et je l'ai
4 joint... l'étude a été déposée, nous avons déposé
5 l'étude, mais pour bien illustrer, j'ai reproduit
6 ici le tableau qui fait le bilan des résultats de
7 l'étude. Alors, selon les résultats, l'option de
8 remplacement doit être favorisée parce qu'il y a un
9 total, si on regarde le total, la cotation totale,
10 c'est sept cent quatre-vingt-dix-neuf (799), alors
11 que la remise à neuf, à six cent cinquante-sept
12 (657). Donc, elle aurait dû être favorisée. Et de
13 plus, il est à souligner que le paramètre
14 sécurité... que selon le paramètre sécurité, la
15 remise à neuf a une cote de zéro sur dix (0/10)
16 alors que le remplacement a une cote de dix sur dix
17 (10/10). Il est bon de rappeler que le projet
18 actuel de remplacement des disjoncteurs PK, le
19 dossier R-3868-2016, est justifié justement pour
20 des raisons de sécurité. Une décision a été rendue
21 relativement à cette requête et elle mentionne, au
22 paragraphe 60 :

23 La Régie a cherché à connaître le
24 nombre de remises à neuf et de
25 remplacements par des disjoncteurs SF6

1 réalisés depuis la mise en place du
2 remplacement progressif. Le
3 Transporteur n'a pas pu dresser le
4 portrait complet de la situation, ne
5 disposant pas du nombre de
6 disjoncteurs SF6 remplaçant les
7 disjoncteurs PK avant deux mille neuf
8 (2009). La Régie s'étonne que le
9 Transporteur n'ait pas compilé de
10 telles données. En effet, elle
11 considère que le plan de remplacement
12 visé par l'étude de deux mille trois
13 (2003) était important et estime qu'il
14 aurait donc été pertinent que le
15 Transporteur en assure un suivi. La
16 Régie constate, sans pouvoir en
17 apprécier la proportion, que le
18 Transporteur a tout de même procédé au
19 remplacement progressif de son parc de
20 disjoncteurs de modèle PK à sept cent
21 trente-cinq KV (735 KV).

22 Nous constatons également qu'il y a des
23 interrogations concernant le suivi de remplacement
24 des disjoncteurs de modèle PK.

25 Selon les informations dont nous disposons,

1 principalement au dossier R-3968, il y aurait, en
2 deux mille deux (2002), selon le tableau présenté à
3 la pièce B-0005, page 72 et suivantes de ce
4 dossier-là, il y aurait un total de trois cent
5 quinze (315) disjoncteurs de modèle PK sur le
6 réseau. Toujours selon le même dossier, R-3869, il
7 faut en remplacer deux cent quatre-vingts (280) sur
8 deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
9 (2017). Et en réponse à une demande de
10 renseignements de la Régie, le Transporteur
11 mentionne qu'il a installé cinquante-huit (58)...
12 qu'il a fait... qu'il a installé cinquante-huit
13 (58) remplacements de disjoncteurs isolés au SF6 en
14 remplacement des disjoncteurs de modèle PK depuis
15 deux mille neuf (2009). Avant cette date, les
16 données dont dispose le Transporteur ne lui
17 permettent pas de déterminer si les disjoncteurs
18 isolés au SF6 installés remplaçaient les
19 disjoncteurs de modèle PK ou s'ils remplaçaient les
20 disjoncteurs d'autres modèles. Et ça, on retrouve
21 ça à B-0025 du dossier R-3968, à la page 4.

22 Alors, si on fait simplement des additions,
23 on voit que la somme des remplacements, deux cent
24 quatre-vingts (280), les remplacements - je lui ai
25 demandé selon le dossier R3968 - et la somme des

1 remplacements réalisés depuis deux mille neuf
2 (2009), soit cinquante-huit (58), on arrive à trois
3 cent trente-huit (338), soit vingt-deux (22) de
4 plus que les trente-cinq (35) qui sont énumérés
5 dans la pièce qui avait été déposée au même
6 dossier. Et cela n'inclut pas le remplacement qui
7 aurait été effectué avant deux mille neuf (2009).
8 Alors il y a comme une incompréhension quant au
9 suivi.
10 (14 h 48)
11 Alors, l'AQCIE et le CIFQ considèrent que les
12 informations disponibles au moment de l'étude deux
13 mille trois (2003), quant aux bris sur les
14 disjoncteurs de modèle PK, étaient suffisantes pour
15 justifier dès lors le remplacement de ces
16 disjoncteurs par des disjoncteurs au SF6 dont deux
17 modèles étaient disponibles, soit le modèle GL
18 d'Alstom et le modèle HPL d'A.B.B.

19 Je voudrais ajouter que, en réponse à
20 l'engagement 7 demandé par les intervenants, le
21 Transporteur mentionne qu'il y a eu des problèmes
22 de jeunesse sur plusieurs modèles de disjoncteurs
23 installés au SF6. Cependant, il n'est pas mentionné
24 s'il s'agit d'un modèle identifié à l'étude de
25 l'année deux mille trois (2003). Toutefois, il

1 s'agit probablement de problèmes de jeunesse
2 normaux puisque cela n'est pas mentionné à l'étude
3 de deux mille trois (2003). En effet, cette étude
4 n'émet aucune réserve quant à la technologie SF6.

5 Alors, les intervenants considèrent que les
6 investissements liés à la remise à neuf des
7 disjoncteurs de modèle PK n'ont pas été faits
8 prudemment et que les clients du Transporteur qui
9 ont déjà payé pour ces actifs ne doivent pas en
10 assumer le coût de l'amortissement accéléré de ces
11 actifs qui sont maintenant remplacés avant la fin
12 de leur vie utile.

13 En conséquence, l'AQCIE et le CIFQ
14 recommandent à la Régie de refuser d'inclure dans
15 les revenus requis du Transporteur les montants
16 liés à l'amortissement accéléré des disjoncteurs
17 prioritaires ou résiduels qui ont fait l'objet
18 d'une remise à neuf après deux mille trois (2003).
19 De l'avis des intervenants, seul le montant
20 d'amortissement établi pour l'année deux mille sept
21 (2007) sur la base du taux d'amortissement
22 existant, appliqué aux disjoncteurs encore en place
23 dont le coût n'a pas encore été totalement amorti,
24 devrait être considéré pour les revenus requis du
25 Transporteur. Quant au montant déjà inclus dans les

1 revenus requis de deux mille seize (2016), ils ne
2 devraient pas faire l'objet de redressements dans
3 les revenus requis des années ultérieures.

4 De plus, les intervenants considèrent qu'il
5 serait plus prudent d'attendre la fin du projet de
6 remplacement des disjoncteurs avant de définir les
7 montants relatifs à l'amortissement accéléré à
8 mettre dans le compte de frais reportés. En effet,
9 c'est à ce moment-là seulement que les montants
10 seront connus exactement. Par exemple, si le
11 remplacement dépasse l'année deux mille sept (2007)
12 (sic), la période d'amortissement accéléré sera
13 différente de celle qui est considérée
14 actuellement. Et la valeur de l'amortissement sera
15 également différente de celle prévue actuellement.
16 Quant à la période de disposition, les intervenants
17 proposent une période de cinq ans afin de répartir
18 l'impact sur plusieurs générations de clients.

19 Ça fait le tour de la question. Alors je
20 vous remercie de votre attention.

21 Q. **[145]** Je vous remercie, Monsieur Paquin. Messieurs
22 Boulangier et Vézina, je pense que vous avez des
23 commentaires à formuler sur certains des sujets qui
24 ont été abordés par monsieur Paquin. Alors...

25

- 1 LE PRÉSIDENT :
- 2 On va demander une précision.
- 3 Me PIERRE PELLETTIER :
- 4 Oui.
- 5 Me LISE DUQUETTE :
- 6 Q. **[146]** Le cinq ans, je m'excuse, j'ai mal compris
7 cette partie-là quand vous dites l'amortir pendant
8 cinq ans?
- 9 M. PAUL PAQUIN :
- 10 R. Oui, pour répartir l'impact sur plusieurs
11 générations de clients, pour pas que ce soit les
12 clients d'une même année qui subissent l'impact.
- 13 Q. **[147]** Merci. Je n'étais pas sûre d'avoir bien
14 compris.
- 15 LE PRÉSIDENT :
- 16 Oui. Donc, vous posez des questions à... aucun
17 problème.
- 18 Me PIERRE PELLETTIER :
- 19 Je ne leur posais même pas de questions. J'allais
20 leur suggérer de vous adresser leurs commentaires.
- 21 LE PRÉSIDENT :
- 22 Allez-y donc!
- 23 Me PIERRE PELLETTIER :
- 24 Je sais qu'ils en ont à vous adresser sur certains
25 des sujets qui ont été abordés par monsieur Paquin.

1 M. PIERRE VÉZINA :

2 R. Oui. Bonjour, mesdames et monsieur les régisseurs.

3 Juste quelques commentaires. On a entendu parler

4 passablement de qualité de l'onde. La qualité de

5 l'onde, naturellement, pour les clients

6 industriels, c'est un objet de leurs

7 préoccupations. C'est vrai que des interruptions ou

8 une mauvaise qualité de l'onde va entraîner

9 généralement des pertes dans les usines. Par

10 ailleurs, jusqu'à maintenant c'est l'indice de

11 continuité qui a toujours été l'indice de

12 référence. Et on n'a pas rapporté qu'il y avait des

13 problématiques particulières au cours de la

14 dernière année sur des interruptions. On sait qu'il

15 y a des problématiques spécifiques à certaines

16 usines, celles qui sont en bout de réseau, qui

17 connaissent effectivement des interruptions plus

18 fréquentes que d'autres.

19 (14 h 54)

20 Maintenant, ce qu'a amené le Transporteur ici

21 reste, pour nous, quand même un élément de

22 préoccupation. Toutefois, je vous dirais qu'il faut

23 se rappeler que, depuis plus de deux mille dix

24 (2010), ils font des surplus de rendement quand

25 même importants. Et que s'il y avait des enjeux sur

1 la maintenance qui se pointaient déjà depuis cet
2 horizon-là, il y a peut-être lieu d'agir peut-être
3 un petit plus rapidement.

4 Ce matin, en plus, on nous présentait
5 différentes analyses sur les coûts potentiels chez
6 les clients, notamment. Je peux vous dire que je ne
7 pense pas qu'il n'y ait personne chez nous qui soit
8 intéressé à mettre des montants supplémentaires à
9 la marge pour dire qu'ils n'auront pas
10 d'interruptions. Normalement, on a un engagement
11 d'Hydro-Québec d'avoir une qualité de l'onde qui
12 est relativement bien définie et pour laquelle on
13 nous assure qu'ils font les efforts requis pour
14 l'atteindre.

15 Ceci étant dit, je vous dirais que
16 lorsqu'on a des arrêts, le calcul des coûts est
17 vraiment complexe. On comprendra qu'il y a
18 différents scénarios. Chez nous, ce n'est pas
19 compliqué, seulement, probablement, quelques
20 secondes d'arrêt peuvent entraîner même des arrêts
21 d'une heure ou deux dans une usine. Sauf que ces
22 pertes-là, on ne sait pas... il faut définir de
23 quelle nature, est-ce qu'effectivement, ce sont des
24 pertes de production? S'il y a des pertes de
25 production, est-ce qu'il y avait un problème pour

1 remplir ces commandes-là? Hein, peut-être que, sur
2 une base annuelle, ce n'est pas une problématique.
3 Par ailleurs, est-ce que cette production-là peut
4 être faite dans une autre usine? Alors, on voit où
5 est-ce que ça nous mène comme développement. Alors,
6 il faut mettre un bémol dans la façon de calculer
7 les impacts chez les clients et une approche, là,
8 très générique, je pense, mérite d'être examinée
9 d'une manière un petit peu plus précise.

10 Donc, je vous dirais que, oui, on a des
11 préoccupations par rapport à ça. Et reste qu'on
12 considère que, pour l'instant, là, la demande de
13 quarante-cinq millions (45 M) supplémentaires n'a
14 pas été suffisamment étoffée. C'est clair. Et je
15 peux vous assurer que, pour réussir à avoir des
16 budgets supplémentaires dans une usine, il faut
17 faire des pieds puis des mains puis avoir une
18 démonstration que le coût bénéfice sera vraiment
19 présent. Jusqu'à maintenant, je pense qu'on ne peut
20 pas... ce n'est pas convaincant. Je pense qu'il y a
21 quelqu'un qui parlait d'un acte de foi, bien, on
22 est... personnellement, en tout cas, je ne suis pas
23 croyant, alors je ne suis pas prêt à faire un acte
24 de foi là-dessus. Maintenant, je ne dis pas qu'il
25 ne faut pas commencer à se préoccuper de cette

1 question-là. Je vais laisser la parole à Luc.

2 M. LUC BOULANGER :

3 R. Alors, bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les
4 Régisseuses. Alors, à l'instar de mon confrère,
5 concernant la problématique de la qualité
6 d'opération du système de TransÉnergie, ce n'est
7 pas une problématique qui nous préoccupe du tout.
8 L'indice de continuité nous satisfait. Alors, il
9 est faux de prétendre que c'est une préoccupation
10 chez nos membres.

11 La préoccupation qu'on a, cependant, c'est
12 plutôt dans la relation qu'on a avec TransÉnergie
13 et Hydro-Québec Distribution dans la gestion
14 courante des affaires. Par exemple, si TransÉnergie
15 décide de faire des interactions sur son réseau,
16 bien, souvent le Distributeur n'en est pas informé,
17 qui est notre point de contact. Alors, c'est ce
18 genre de problématique qui, en fait, dérange les
19 industriels et certainement pas des préoccupations
20 sur la performance du réseau de transport comme
21 tel.

22 Ce que peux vous dire c'est qu'en deux
23 mille dix-sept (2017), deux mille seize (2016), au
24 moment où on est rendu, pour nous autres, là, c'est
25 « business as usual ». Alors, quand on a pris

1 connaissance du dossier puis qu'on a vu qu'il y
2 avait une demande d'une augmentation de sept
3 virgule deux pour cent, pour nous, là, c'est un
4 choc tarifaire, ça. Pour justifier sept point deux
5 pour cent, il faut qu'il y ait eu une situation
6 vraiment exceptionnelle puis il faut qu'on soit
7 dans une situation où on n'a pas vraiment le choix.
8 Mais de mettre sept point deux pour cent
9 d'augmentation dans un tarif pour mettre en place
10 un projet, qui est bancal, mal justifié, qui n'est
11 pas comptabilisé, on n'en connaît pas les
12 coûts/bénéfices. Là, à un moment donné, la panique
13 va « pogner ».

14 (14 H 59)

15 Je vous dirais, moi, que dans notre monde,
16 dans lequel on vit, dans le vrai monde, une
17 industrie ou une compagnie, dans le contexte
18 actuel, qui augmenterait ses services ou ses
19 produits de sept virgule deux pour cent Je m'en
20 vais directement en enfer, c'est fini. On ne
21 survivra pas, là. Alors je ne sais pas dans quel
22 monde on vit, mais ça, ce n'est pas du tout une
23 situation qu'on est capable d'intégrer dans un
24 contexte où on est là.

25 Si on nous présente une augmentation de

1 sept virgule deux pour cent (7,2 %), mais qu'on a
2 des bénéfiques tangibles, comme quand nous décidons,
3 en usine, de faire un investissement, et qu'on peut
4 identifier un retour de façon concrète, bien là
5 évidemment la pilule est beaucoup plus facilement
6 avalable.

7 Alors et cette préoccupation de coût-
8 bénéfique avec les exemples de voiture, de maladie
9 terminale, de diabète, de pneus crevés, de jantes,
10 on en a... on en a amplement discuté et on a senti
11 que c'était au niveau du banc une préoccupation, de
12 tenter de quantifier les bénéfiques de ça. Et je
13 vous dirais même plus, c'était aussi une
14 préoccupation viscérale chez le... chez le
15 Transporteur, d'essayer de capter ce coût-là, puis
16 ils n'ont pas réussi.

17 Hier soir, ils ont fait un travail
18 phénoménal, ils ont certainement prouvé qu'ils
19 étaient capables d'imaginer de très beaux modèles,
20 ils nous en ont fait la preuve ce matin. Tout, avec
21 beaucoup d'honnêteté, parce que c'était caveat,
22 caveat, caveat un après l'autre. Parce
23 qu'évidemment il y a des difficultés à quantifier
24 certains de ces éléments-là. Mais je ne pense pas
25 qu'il faut jeter ça aux poubelles, là. Je pense que

1 peut-être il faut continuer de réfléchir. Et nous
2 sommes ouverts, les industriels, à s'asseoir dans
3 un deuxième temps avec TransÉnergie, qu'on puisse
4 comprendre c'est quoi exactement, où est-ce qu'on
5 s'en va, puis quels sont les bénéfiques.

6 Et là, ça nous fera plaisir, comme le banc,
7 de donner notre aval, notre bénédiction et
8 d'approuver tout ça. Parce que nous aussi, on
9 répond à des considérations purement économiques
10 dans nos usines. Si c'est payant, on n'est pas
11 fous, on va le faire. On fait des économies
12 d'énergie parce que c'est payant. Si c'était pas
13 payant, il serait plus difficile pour nous de
14 pouvoir les mettre en oeuvre. Alors ça, c'est une
15 préoccupation de nos industries, que je veux vous
16 communiquer.

17 Maintenant, si on mettait autant d'efforts
18 que vous en avez mis hier soir pour identifier dans
19 vos opérations c'est quoi les coûts de maintenance,
20 peut-être qu'à un moment donné on pourrait être
21 dans une réalité où on pourrait se raccrocher en
22 quelque part. Le quarante-cinq millions (45 M\$) que
23 vous demandez supplémentaires, oubliez pas qu'il
24 vient s'ajouter aux quinze millions (15 M\$) qui
25 n'est pas là, mais qui s'en vient. Ça fait soixante

1 millions (60 M\$). Soixante millions (60 M\$) sur
2 cent quatre-vingt-treize millions (193 M\$), c'est
3 les deux... c'est le tiers de l'augmentation qui
4 est demandée. Alors du sept point deux pour cent
5 (7,2 %) d'augmentation qui est présentement sur la
6 table, là, il y en a le tiers qui s'applique sur un
7 programme qui, à terme, incidemment, va coûter six
8 cent millions de dollars (600 M\$). Alors avant de
9 mettre six cent millions de dollars (600 M\$), je
10 pense qu'il faut vraiment s'assurer qu'on a un
11 système qui va être vraiment performant, puis qu'il
12 va y avoir des bénéfices tangibles pour la
13 clientèle.

14 J'ai aussi une autre préoccupation
15 concernant ce programme-là. C'est non seulement il
16 n'est pas quantifié, mais même le modèle, les IF,
17 je ne vais pas me tromper, là, parce que les
18 indisponibilités forcées - j'avais jamais entendu
19 parler de ça avant, c'est intéressant quand même de
20 voir cette problématique-là - mais on ne les
21 connaît pas, c'est en volume. Alors est-ce que
22 c'est un pneu crevé? Est-ce que c'est un moteur qui
23 vient de péter? Est-ce que cette indisponibilité
24 forcée-là a un impact sur les composantes
25 environnantes? Est-ce qu'elle n'en a pas? On ne le

1 sait pas. Le modèle ne semble pas l'avoir tenu en
2 compte.

3 Alors on est... on est dans la brume, là.
4 Alors avant de mettre six cent millions de dollars
5 (600 M\$) dans le trou, je pense qu'il faudrait
6 s'assurer qu'on va voir un petit peu et qu'on
7 explore un petit peu plus ce genre... ce genre de
8 notion.

9 Maintenant, ce soixante millions (60 M\$),
10 comme l'avait souligné maître Duquette, sur les
11 charges nettes d'exploitation c'est huit point cinq
12 pour cent (8,5 %). Alors c'est pas... c'est pas des
13 pinotes, là. Ça commence à être important. Ça
14 commence à être important, puis ça commence à être
15 dérangeant.

16 Et ce qui est d'autant plus dérangeant et
17 qui m'a fait lever, c'est une déclaration du
18 président Boucher, il est sur le banc, première
19 journée. Je ne vous donnerai pas la référence
20 exacte, mais je vais vous donner le « gist » de
21 l'affaire. Vous savez, si on a un quarante-cinq
22 millions (45 M\$) puis en bout de ligne on ne le
23 dépense pas, c'est pas ben grave. Nous avons
24 maintenant un mécanisme de traitement des écarts de
25 rendement, qui va faire en sorte que ça va être

1 redonné aux usagers. Ah, bien ça, c'est choquant.
2 Parce que le MTR, c'est pas cent pour cent (100 %)
3 qui revient aux usagers d'abord, c'est cinquante
4 pour cent (50 %). Et le MTR c'est pas son objectif.
5 Le MTR est là comme... comme... comment est-ce
6 qu'on dit? Comme sécurité dans l'éventualité où il
7 y a quelque chose qui s'est présenté puis qu'on
8 peut récupérer. C'est pas une licence pour venir
9 présenter n'importe quoi à n'importe quel prix.
10 Pour la suite, dire : bah, c'est pas grave, si ça
11 marche pas on va pouvoir le récupérer à travers du
12 MTR. Ça, c'est dérangeant.

13 (15 h 04)

14 Et c'est aussi très dérangeant, c'est qu'on
15 s'enligne présentement vers un système de
16 réglementation incitative. Et dans la
17 réglementation incitative, une pierre angulaire de
18 ce système-là, c'est que la dernière requête qui se
19 fait sur la base du coût de service, les coûts de
20 service doivent être le plus près possible de la
21 réalité. Puis on est déjà pogné avec l'asymétrie
22 d'informations entre les entreprises réglementées
23 et nous-mêmes, je vous incite à être extrêmement
24 prudents, de vous assurer que ce qui est dans la
25 base de tarification, ce qui est reconnu comme

1 dépenses, soit collé plus près possible à la
2 réalité.

3 Une des préoccupations qui nous a été
4 mentionnée en cours d'audience dans ces requêtes-là
5 de Gaz... pas de Gaz Métro, je m'excuse monsieur
6 Allard, je suis un peu mêlé, c'est le fait que
7 lorsqu'on va partir le mécanisme de réglementation
8 incitative, il va y avoir à un moment donné un
9 « rebasing ». Hydro-Québec a la peur bleue de ça
10 parce qu'ils ont pris un engagement que les tarifs
11 n'augmenteraient pas de plus de deux pour cent
12 (2 %) dans l'horizon du plan stratégique. Alors
13 évidemment, si la stratégie de se protéger contre
14 ce « rebasing » éventuel fait en sorte que dès le
15 point de départ, on essaie de « booster » au
16 maximum les coûts et les données dans le système,
17 fait en sorte qu'on se protège pour ça. Il est...
18 c'est le moment le plus inopportun d'approuver une
19 telle dépense alors qu'on est à l'aube de refaire
20 l'ensemble de la réglementation.

21 Il y a aussi le spectre des ZAL étant les
22 zones d'accès limité, qui perturbe de façon énorme
23 les activités des hommes de service lorsqu'ils se
24 présentent dans les postes. Et bien cette
25 problématique, elle devrait techniquement être

1 réglée puisqu'en deux mille dix-sept (2017) on va
2 tous les remplacer les disjoncteurs. Alors on
3 devrait lever toutes ces zones ZAL qui vont
4 permettre, évidemment, d'alléger le processus avec
5 les différents appels de service qui vont se faire
6 dans ces postes-là.

7 Alors, je pense que c'est prématuré et si
8 Hydro-Québec... TransÉnergie croit à ce programme
9 et qu'il génère un bénéfice aussi énorme qu'on a
10 prétendu ce matin, bien qu'il y avait beaucoup de
11 caveat, bien qu'est-ce qui les empêche de le faire
12 à même les budgets? Ils ont prouvé qu'ils pouvaient
13 le faire puisqu'en deux mille quatorze (2014),
14 contrairement à la décision de la Régie, ils ont
15 engagé cent quarante (140) ÉTC, ils ont fait ce
16 qu'ils avaient à faire puis là, bien à un moment
17 donné, ils veulent les faire reconnaître dans la
18 réglementation au moment où on se parle.

19 Alors donc, puis l'avantage, c'est que si
20 TransÉnergie met ses culottes puis va de l'avant
21 puis fait le programme puis nous amène en cours de
22 route avec un beau portrait des bénéfices concrets
23 qui ont été faits, bien là, on sera beaucoup plus
24 enclins à être sympathique à la proposition qu'ils
25 nous font.

1 Je vais peut-être un petit peu loin en vous
2 disant ça, mais quand j'entends madame Roquet qui a
3 dit à plusieurs reprises, en parlant du risque :
4 « C'est la différence entre assumer le risque et
5 entre gérer le risque », moi, à prime abord, quand
6 j'entends ça, là, de mon point de vue, assumer le
7 risque, c'est aux frais de TransÉnergie, gérer le
8 risque, c'est à nos frais parce que c'est dans la
9 base de tarification. Alors, ce n'est peut-être pas
10 parfait, là, mais c'est ma réaction de prime abord
11 parce que plus on paye, moins le risque est fort,
12 plus ils font de profit puis moins ils assument et
13 moins la prime de rendement qu'on leur donne dans
14 leur taux de rendement est actuellement... ça
15 aurait sa raison d'être.

16 Alors, je pense qu'on est rendu à un point
17 où il faut peut-être prendre un petit peu de recul
18 puis regarder à tout ça.

19 Et dans un autre ordre d'idées, ce que
20 j'aimerais vous dire aussi aujourd'hui, c'est que
21 ça va être ma dernière représentation devant la
22 Régie. Je suis un peu émotionnel là-dessus, mais ça
23 fait trente (30) ans, j'ai eu un plaisir fou à
24 faire ça pendant ces trente (30) années. Je me
25 rappelle de l'époque où monsieur le président et

1 moi-même étions dans la coalition Arc-en-ciel et
2 avec tous les différents challenges qu'on a faits,
3 alors je veux vous exprimer le plaisir que j'ai eu
4 à travailler, à participer à ces dossiers-là. Dans
5 un premier temps, la déréglementation du gaz chez
6 Gaz Métro, dans les années quatre-vingts (80) et le
7 début des années quatre-vingt-dix (90) et avec tout
8 le système de l'encadrement réglementaire qu'on a
9 fait ici, en collaboration avec les intervenants et
10 avec Hydro-Québec, j'ai eu un plaisir fou et ce
11 sont des raisons de santé qui m'ont forcé à
12 quitter.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Juste vous dire que pour l'ensemble des gens qui
15 ont été devant vous pendant toutes ces années, ils
16 ont eu quelqu'un qui n'a pas toujours été facile,
17 mais qui avait le franc parler. Et je pense que
18 vous avez été aujourd'hui tout à fait représentatif
19 de ce que vous avez été tout le long de votre
20 carrière. Ce qui ne veut pas nécessairement dire
21 que la formation vous donne toujours raison, mais
22 elle vous entend. Et je pense que c'est la bonne
23 qualification des gens du métier, c'est qu'ils se
24 font entendre.

25 (15 h 09)

1 Alors, je vous souhaite au nom de tous puis
2 je le fais tout de suite pour pas... je vous
3 souhaite la meilleure retraite possible. Et je suis
4 certain que, de toute façon, on va continuer soit à
5 vous lire ou à vous entendre. Alors, si mes
6 collègues veulent ajouter.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 En fait, je vais certainement ajouter juste pour
9 vous dire...

10 M. PIERRE VÉZINA :

11 R. Excusez-moi si...

12 Q. **[148]** Oui. Allez-y.

13 R. Oui.

14 Q. **[149]** Allez-y.

15 R. O.K. C'est parce que j'avais un autre commentaire,
16 mais je...

17 Q. **[150]** Ah! Je vais vous entendre après. Mais, en
18 fait, je voulais juste me joindre à maître Turgeon
19 pour dire que ça a été un plaisir que de vous voir
20 puis de... On pouvait être sûr d'avoir l'heure
21 juste avec vos commentaires. Alors, ça a été un
22 plaisir. Puis j'espère que de temps en temps on
23 pourra vous voir rôder dans les corridors puis vous
24 saluer, si c'est possible.

25

1 M. LUC BOULANGER :

2 R. Parfait. Je vais vous dire que je vais assurer une
3 transition harmonieuse avec monsieur Allard qui est
4 maintenant le nouveau président. Alors, vous allez
5 me voir, mais ça va être dans un rôle effacé.
6 Alors, c'est la dernière position officielle...

7 Q. [151] Je ne sais pas si c'est possible.

8 R. ... représentative que je fais pour l'AQCIE.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [152] On apprécie. Merci. Vous vouliez ajouter?

11 M. PIERRE VÉZINA :

12 R. Oui. Alors, excusez-moi de revenir au dossier.

13 Q. [153] Dans la vraie vie.

14 R. Dans la vraie vie, si on veut. Écoutez, un premier
15 commentaire, c'est que, dans le cadre actuel de la
16 demande, considérant l'importante augmentation des
17 charges nettes, on se demande s'il n'y a pas aussi
18 derrière tout ça un certain opportunisme d'occuper
19 l'espace d'augmentation tarifaire, une stratégie
20 plus globale du côté d'Hydro-Québec et de certains
21 engagements politiques.

22 Par ailleurs, l'autre chose que j'aimerais
23 suggérer, je pense, c'est qu'on considère, comme je
24 l'ai mentionné, Luc l'a souligné aussi, que cet
25 enjeu-là de maintenance est très pertinent et qu'on

1 veut l'examiner et qu'à ce moment-là on suggère
2 qu'il y ait vraiment, au printemps, possiblement
3 une journée technique pour qu'on vienne nous
4 présenter qu'est-ce que c'est le plan de
5 maintenance; c'est quoi la vision de long terme sur
6 la maintenance; quels sont les budgets qui sont
7 prévus à ça. Parce que quand on met des budgets
8 supplémentaires, est-ce que effectivement il va
9 falloir vérifier le coût-bénéfice, il va falloir
10 vérifier l'efficacité de cet investissement-là.

11 Donc, je pense que ce serait intéressant de
12 ne pas attendre au prochain dossier tarifaire pour
13 faire ces discussions-là, mais qu'au moins un peu
14 avant on puisse s'y préparer et qu'on en ait une
15 bonne compréhension afin d'en discuter
16 intelligemment.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Ça fait le tour pour vous?

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Alors, les témoins sont à la disposition des
21 intervenants et de la Régie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Pelletier. Est-ce que j'ai un avocat,
24 un représentant d'un intervenant qui veut poser des
25 question au panel? Oui, j'en ai un. Alors, SÉ-

1 AQLPA, Maître Neuman.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Q. **[154]** Rebonjour, Monsieur le Président, Mesdames
4 les Régisseuses. Bonjour, Messieurs. Et un bonjour
5 tout particulièrement à monsieur Boulanger. Mais,
6 malheureusement je n'aurai pas de question pour
7 vous, donc c'est très dommage, mais j'en aurai une
8 pour monsieur Paquin, mais peut-être que vous allez
9 saisir la balle au bond et peut-être que j'aurai le
10 plaisir ou on aura le plaisir de vous entendre de
11 nouveau.

12 Ma question à monsieur Paquin est la
13 suivante : vous avez établi une comparaison ou avez
14 cherché à voir s'il existait une corrélation entre
15 le niveau de dépenses en entretien et les
16 indisponibilités et vous avez constaté qu'il n'y
17 avait pas cette corrélation.

18 Ce que j'ai constaté dans votre analyse,
19 c'est que vous semblez avoir limité votre
20 comparaison à la même année, c'est-à-dire que vous
21 vous êtes demandé s'il y a une dépense en entretien
22 l'année X, est-ce qu'il y a une modification dans
23 le taux d'indisponibilité de la même année X.

24 Ma question est la suivante : est-ce que
25 vous pensez... ne pensez-vous pas que l'effet de

1 l'entretien normalement devrait se faire sentir à
2 plus long terme et pas nécessairement à la même
3 année où l'entretien a lieu? Et donc que peut-être
4 que les outils de comparaison devraient différents,
5 les outils de recherche de corrélation devraient
6 être différents.

7 (15 h 14)

8 M. PAUL PAQUIN :

9 R. Le commentaire que j'ai fait à ce sujet-là était
10 quand même en relation avec ce qui était dans la
11 preuve, où le Transporteur faisait une relation
12 entre les deux. Et alors, moi, j'ai regardé cette
13 relation-là et je ne suis pas arrivé à la même
14 conclusion que lui avec les... avec les calculs que
15 j'ai faits. Alors j'arrive avec une conclusion
16 différente parce qu'il m'apparaissait... Et d'autre
17 part, si on regarde un peu plus à fond, c'est sur
18 la... aussi le... le volume même, puis là on ne
19 parle pas de coût nécessairement parce que ce qui
20 est indiqué c'est le nombre d'heures aussi, c'est
21 pas le coût total.

22 Et ce que ça pourrait même... ce qu'on
23 pourrait peut-être tenter de voir dans la courbe
24 qu'il y a là, c'est qu'on dirait qu'il y a une
25 espèce de saturation. Peut-être qu'il y a une...

- 1 Q. **[155]** Une saturation de quoi?
- 2 R. Une saturation au niveau des coûts. C'est que peut-
- 3 être qu'à un certain niveau, que des heures de plus
- 4 ça a un effet, mais on s'aperçoit que vers la fin
- 5 il y a eu beaucoup, beaucoup d'heures de plus et
- 6 que ça n'a pas eu d'effet. Alors peut-être qu'il y
- 7 a comme une courbe de saturation qui fait que, oup,
- 8 ça a un effet pendant un certain temps et après ça,
- 9 ça n'en a plus. Maintenant, je ne le sais pas. De
- 10 toute façon, la période d'analyse est tellement
- 11 courte que même là, c'est très difficile de faire
- 12 une corrélation. Mais quand même, j'ai voulu quand
- 13 même vérifier les affirmations du Transporteur à ce
- 14 sujet-là et je ne suis pas arrivé aux mêmes
- 15 conclusions que lui.
- 16 Q. **[156]** Mais sur le long terme, tel que soumis par
- 17 Hydro-Québec notamment, n'êtes-vous pas d'accord
- 18 qu'il y a un effet à long terme? À la fois sur...
- 19 sur les indisponibilités et également sur... quant
- 20 à l'évitement des coûts... des coûts
- 21 d'investissement, de remplacement.
- 22 R. La seule chose que je peux vous dire, c'est que je
- 23 ne le sais pas. Parce que comme on peut le
- 24 démontrer pour les deux dernières années, il y a eu
- 25 des montants très élevés, mais ça ne semble pas

1 avoir eu d'impact. Alors il y a peut-être un impact
2 à un certain niveau, mais rendu à un certain autre
3 niveau il n'y en a pas. Ça fait que je ne le sais
4 pas. Avec l'expérience, peut-être que dans dix (10)
5 ans on va avoir une meilleure... une meilleure
6 plage et on va le savoir. Ou si on avait pu
7 retourner plus loin en arrière. D'ailleurs on a
8 demandé d'aller plus loin en arrière, mais le
9 Transporteur n'avait pas de données avant deux
10 mille neuf (2009). Alors on n'a pas pu aller voir
11 plus loin en arrière.

12 Q. **[157]** O.K. Je vous remercie. Ça complète mes
13 questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

17 Q. **[158]** Bon, écoutez, ce sera très bref. Alors,
18 Monsieur Boulanger, vous avez identifié une
19 nouvelle zone, une nouvelle zone ZAL. Une zone
20 d'affection, mais limitée. Alors j'ai toujours eu
21 et Hydro-Québec et les gens qui m'accompagnent ont
22 toujours eu extrêmement du plaisir à échanger avec
23 vous, je tiens à vous le dire, c'est sincère,
24 personnellement, parce qu'on me l'a reproché. Alors
25 je vais y aller personnellement. Mais je suis

1 convaincu que tous mes collègues voudront vous
2 saluer, puis j'ai pris le micro pour le dire.

3 Et puis pour la personne qui vous remplace,
4 alors monsieur Allard qui est juste ici, alors il a
5 des bottines très grandes et très chaudes à
6 chausser. Alors on lui souhaite bienvenue puis on
7 vous ménage, mais on a bien compris vos messages
8 alors bonne retraite, bon repos, bonne santé.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Fréchette. Maître... non, pas de
11 questions? Et c'était pas voulu. C'était pas
12 organisé, mais je pense que, Messieurs, le mémoire
13 et vos témoignages ont été clairs, alors nous
14 n'avons pas, Maître Pelletier, nous n'avons plus de
15 questions pour votre panel, à moins que vous ayez
16 un réinterrogatoire.

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Non, ça termine pour nous. Je vous remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Merci. Alors le panel est donc libéré.
21 Merci, Messieurs. Et vous êtes libéré pour une
22 dernière fois de nous. Merci. Nous allons... nous
23 allons enchaîner avec le GRAME. Vous pouvez prendre
24 le temps, si vous voulez, les gens qui veulent
25 serrer la main, gênez-vous pas. On est une...

1 quelque part, on a des rôles différents, mais on
2 est tous une grande famille. Famille réglementaire.

3 Oui, j'y arrive.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 C'est les plus intéressantes, Maître Fréchette.

6 (15 h 18)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Pendant que les gens du GRAME vont s'installer,
9 j'ai des choses à vérifier. Maître Hamelin. Oui. Je
10 suis désolé. Présentement, nous sommes toujours en
11 service d'interprétation. Est-ce qu'on continue
12 l'interprétation? Avons-nous... Est-ce qu'il y a
13 quelqu'un dans la salle qui a besoin
14 d'interprétation vers la langue anglaise? Je ne
15 croirais pas.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Alors, non. J'avais vu madame la greffière, je
18 pense, s'avancer auprès des traducteurs.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 J'aurais dû y penser tout à l'heure après le
23 témoignage de monsieur Coady, mais il va être de
24 retour vendredi, par contre, alors...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, vendredi, il va être là?

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Parfait. Ça fait que donc pour l'instant, les gens
7 de l'interprète peuvent quitter parce qu'on n'a pas
8 besoin du service.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Effectivement. Oui, tout à fait.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Parfait. Alors, merci pour la fin de la journée.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci beaucoup. Désolé de ne pas l'avoir fait
17 avant. C'est madame la greffière qui m'y a fait
18 penser. Alors, on se voit vendredi huit heures
19 trente (8 h 30), oui, huit heures trente (8 h 30).
20 On va garder huit heures trente (8 h 30). J'ai des
21 problèmes avec les horaires, on va garder huit
22 heures trente (8 h 30).

23 D'autre part, avant que vous commenciez,
24 Maître Paquet, si vous me donnez l'opportunité, je
25 voudrais qu'on va, après maître Paquet, on va

1 entendre l'AHQ. On peut rouler un peu plus tard, à
2 moins que vous ayez des problèmes à l'AHQ d'aller
3 plus tard. Et là je voudrais que... on va prendre
4 une courte pause entre le GRAME et l'AHQ, puis je
5 vais vous... je veux vous proposer quelque chose
6 puis je veux que, à la fois le Transporteur, Maître
7 Fréchette, vous me disiez ce que vous en pensez, si
8 c'est une bonne ou ce n'est pas une bonne idée, je
9 veux vous entendre là-dessus. On est sur la
10 question des plaidoiries.

11 Alors, j'ai... on a élaboré plein de
12 scénarios. Un des scénarios pourrait, c'est que la
13 journée de mardi serait consacrée aux plaidoiries
14 et on demanderait à ce moment-là à maître Hamelin
15 de déposer, le lendemain ou le plus tôt possible,
16 en tout cas, on parle du lendemain, son écrit.
17 Donc, elle pourra vous écouter dans la journée.
18 Bien, je veux dire, j'essaie de... On avait regardé
19 jeudi, mais le plus tôt possible, mais si c'est
20 possible le vendredi... J'essaie de voir parce que
21 je sais que vous avez mentionné, Maître Fréchette,
22 que vous voulez avoir une équité procédurale la
23 plus grande. J'essaie de vous donner la plus
24 grande, donc j'essaie de voir avec maître Hamelin.

25 Alors, si c'est possible pour vous, on

1 entendrait tout le monde mardi puis si c'est
2 possible pour vous de rentrer votre... par écrit à
3 seize heures (16 h 00) le mercredi, si c'est
4 possible. Regardez ça.

5 Je dois vous dire que l'autre scénario va
6 peut-être encore moins vous plaire. C'est qu'on va
7 passer tout le monde par écrit. Mais, en même
8 temps, je trouve ça un peu pénalisant parce que
9 j'ai bien compris, je pense, Maître Turmel. Alors,
10 j'essaie juste de jouer sur les règles d'équité,
11 les règles de fonctionnement, et caetera, pour
12 qu'on puisse y arriver.

13 Pensez-y. Quand je vais revenir... Oui.
14 Oui, oui. Je vais faire ça aussi. C'est beau. J'y
15 arrive, alors... Donc, ça, c'est pour le reste de
16 la plaidoirie pour le reste... le mardi, mercredi.

17 Ensuite, pour la phase 2, Alors, je vais
18 vous donner... puis j'aimerais avoir vos
19 commentaires là-dessus. Pour la phase 2, j'aimerais
20 les avoir avec votre plaidoirie. O.K. Pour le
21 Transporteur, le dépôt d'une preuve sur les sujets
22 de la phase 2 pour le dix (10) février deux mille
23 dix-sept (2017) à midi (12 h 00). Alors que
24 l'audience se déroulerait du quatre (4) au dix (10)
25 avril deux mille dix-sept (2017).

1 Alors, revenez-moi dans vos plaidoiries
2 chacun sur ces... Pour le Transporteur, il y a deux
3 choses à regarder. Il faut qu'il regarde s'il a une
4 capacité de déposer sa preuve et ensuite si vous
5 êtes disponible pour la date et la durée
6 d'audience. Et pour les autres, la même chose, pour
7 la date... la date de l'audience.

8 Et sans présager de ce que vous allez me
9 dire, ça fait quelques jours qu'à l'interne on joue
10 avec les dates. On a un calendrier excessivement
11 chargé l'hiver-printemps jusqu'au mois de juillet.
12 Et comme on travaille à trois, une réalité que vous
13 avez peut-être, mais, nous, on l'a, je ne suis pas
14 toujours avec Lise puis avec Françoise. Alors, des
15 fois je suis avec Louise puis des fois je suis avec
16 Louise. Mais là, il faut que j'essaie de combiner
17 quand je suis avec quelqu'un puis quand je ne suis
18 pas avec l'autre. Ce n'est pas votre problème,
19 c'est le nôtre.

20 Mais là, je vous donne, ça là, si cette
21 date-là ne marche pas, je vais vous dire tout
22 suite, ça va aller beaucoup plus tard. Alors, c'est
23 pour ça qu'on vous la soumet le plus rapidement
24 possible pour regarder vos agendas. Et j'ai déjà
25 maître Hamelin qui est debout qui va me donner un

1 autre devoir à faire, j'imagine.

2 (15 h 25)

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Non, en fait, c'est plus une question que j'ai pour
5 vous. Je voulais juste être sûre de bien comprendre
6 le scénario numéro 1, quand vous dites, « les
7 plaidoiries mardi », ça prendrait en considération
8 que je serais la seule à ne pas pouvoir plaider
9 oralement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui. Bien, c'est... S'il y a des gens qui
12 préféreraient le faire par écrit, on peut le faire.
13 Mais, présentement, le premier scénario c'est
14 d'entendre les gens qui sont prêts à procéder
15 mardi.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Écoutez, je sais que vous essayez de tout faire
18 pour ménager le calendrier puis je l'apprécie
19 vraiment. Naturellement, l'ajout de cette date-là
20 n'était pas du tout prévu au départ au programme,
21 on a eu une journée sur les moyens préliminaires,
22 bon, et caetera. Pas qu'on n'a pas fait les efforts
23 tout un chacun de... soit d'administrer la preuve
24 ou au niveau des contre-interrogatoires, et
25 caetera, d'y aller en fonction de ce que l'on avait

1 indiqué. Je vous dirais que j'ai un inconfort
2 sérieux à... Premièrement, moi, j'ai toujours eu...
3 je pense que vous le savez, j'ai toujours préféré
4 plaider oralement, je pense que c'est un sujet qui
5 est fort important. En plus, le fait que je vais
6 être à l'extérieur fait en sorte... ça ajoute à la
7 problématique. Alors, je vous dirais que, par souci
8 d'équité procédurale, alors que c'est ma nette
9 préférence, et je comprends que je l'ai... j'ai
10 tenté d'informer la Régie dès que j'ai su que vous
11 aviez rajouté cette date-là, puis on comprend les
12 impondérables, mais je suis obligée de vous dire
13 que... ça m'indispose. Alors, si on était capable
14 de voir à essayer d'aménager les choses... En tout
15 cas, je sais que vous faites tous les efforts
16 possibles mais... je voulais juste le mentionner.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Vous partez quand?

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Je pars lundi matin.

21 LE PRÉSIDENT :

22 On va s'en parler. Mais en même temps, sans
23 préjuger de ce que je vais essayer de tenter de
24 faire avec mes collègues puis sans non plus vouloir
25 mettre de l'huile sur le feu, votre client est

1 représenté par deux avocats. Je veux dire, je
2 prends ça aussi dans l'équité procédurale, là, je
3 prends ça aussi, Maître Hamelin. Je suis quelqu'un
4 qui voit tout ou à peu près tout mais qui se trompe
5 souvent. Mais qui voit tout. Alors, j'ai constaté
6 que vous aviez deux procureurs au dossier. Quand
7 j'évalue les choses, j'évalue ça aussi. Et vous
8 savez tout à fait que l'ensemble de la Régie,
9 l'ensemble de cette formation, a toujours beaucoup
10 de plaisir à vous entendre. Ce n'est pas parce
11 qu'on préfère vous lire. J'essaie de trouver une
12 solution. Je vais repartir avec ça, je vais voir si
13 j'ai d'autres commentaires. Je vais repartir avec
14 ça, je vais voir, durant le café entre deux, savoir
15 comment on pourrait faire pour essayer de vous
16 permettre de le faire. Puis je vais me réattaquer à
17 la chose.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 C'est bien apprécié, je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, bonjour, Maître Pelletier... rebonjour, Maître
22 Pelletier.

23 Me PIERRE PELLETTIER :

24 Rebonjour. Ce n'est vraiment pas mon rôle habituel,
25 je ne voudrais pas usurper les fonctions de maître

1 Neuman, mais je voudrais quand même vous faire une
2 suggestion...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 Me PIERRE PELLETTIER :

6 ... qui pourrait peut-être concilier un peu les
7 désirs de tout le monde. On comprend que tous les
8 avocats ou, en tout cas, tous ceux qui se sont
9 exprimés souhaiteraient pouvoir le faire
10 verbalement et le faire mardi. Et ce qui me vient à
11 l'esprit c'est pourquoi maître Hamelin ne
12 plaiderait-elle pas vendredi?

13 LE PRÉSIDENT :

14 Elle n'aura pas le bénéfice du...

15 Me PIERRE PELLETTIER :

16 Elle n'aura pas le bénéfice.

17 LE PRÉSIDENT :

18 On peut lui poser la question.

19 Me PIERRE PELLETTIER :

20 Elle pourrait... C'est parce que ça lui donnerait
21 l'occasion de plaider, comme elle dit, les yeux
22 dans les yeux devant vous. Et puis, en même temps,
23 bien, si elle conserve... Je ne pensais pas aux
24 vôtres en particulier, les trois paires d'yeux
25 qu'il y a là. Et si, par-dessus le marché, vous lui

1 réserver sa faculté de répliquer...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Par écrit.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 ... par écrit à son retour, disons, jeudi, bien, il

6 me semble que ça... Ceci dit, je ne m'en mêle pas

7 davantage.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Hamelin, vendez donc, tant qu'à faire.

10 Maître Paquet, est-ce que vous aimez ça être en

11 avant comme ça, en attente? Oui, Maître Hamelin.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 C'est une idée, malheureusement je n'ai personne de

14 mes clients qui sont dans la salle, à qui je

15 peux... mais je vais y penser, je vais vous revenir

16 là-dessus. C'est une possibilité qu'on pourrait

17 effectivement envisager.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est une solution, je pense, intéressante.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Oui, effectivement. J'apprécie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Pelletier. Merci, Maître Hamelin.

24 Maître Paquet.

25 (15 h 29)

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci de votre patience.

3

4 PREUVE DU GRAME

5

6 Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Rebonjour. Donc Geneviève Paquet pour le GRAME.

8 Avant peut-être de commencer la présentation, je
9 veux juste vous indiquer qu'il y a certaines pièces
10 qui ont été déposées sur le SDÉ. Donc, on avait le
11 mémoire du GRAME qui était déjà déposé sous la cote
12 C-GRAME-10. Hier, il y a un mémoire amendé qui a
13 été déposé. En fait c'est seulement trois pages où
14 on avait des modifications. Donc c'était aux pages
15 1, 8 et 9. Et puis ce mémoire-là a été déposé sous
16 la cote C-GRAME-17.

17 Ensuite, il y a les curriculum vitae des
18 témoins qui ont été déposés également. Il y avait
19 déjà celui de monsieur Perrachon sous la cote
20 C-GRAME-12. Et cet après-midi on a déposé celui de
21 madame Nicole Moreau sous la cote C-GRAME-18. Et
22 enfin il y a les deux déclarations assermentées des
23 témoins qui sont déposées sous les cotes C-GRAME-13
24 et C-GRAME-15. Donc, madame Nicole Moreau et
25 monsieur Michel Perrachon sont disponibles pour

1 être assermentés par madame la greffière s'il vous
2 plaît.

3

4 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
5 (23e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

6

7 NICOLE MOREAU, consultante en environnement et
8 énergie, ayant une place d'affaires au 431, rue
9 Jean-Baptiste-Lepage, Saint-Côme (Québec);

10

11 MICHEL PERRACHON, enseignant à la Polytechnique,
12 expert en exploitation de réseau, ayant une place
13 d'affaires au 2350, rue Principale, Sainte-Julie
14 (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 J'aurai quelques questions d'abord pour madame
21 Moreau et ensuite pour monsieur Perrachon.

22 Q. [159] Donc, Madame Moreau, le GRAME a produit un
23 rapport amendé sous la cote C-GRAME-17. Est-ce que
24 vous pourriez expliquer à la Régie pour quelle
25 raison vous avez décidé d'amender le rapport? Et

1 également en quoi consiste l'écart de rendement
2 dans le cas des mises en service autorisées?

3 Mme NICOLE MOREAU :

4 R. Alors, oui, bonjour. Je vais me permettre de vous
5 saluer d'abord, Monsieur le Président, Mesdames les
6 régisseurs. On voudrait tout de même vous remercier
7 au nom du GRAME pour nous avoir permis de
8 participer à ce dossier-ci. Puis d'entrée de jeu je
9 vous indique qu'on va aborder, on va être assez
10 bref. On va tenter d'être assez bref aujourd'hui,
11 puis d'aborder seulement les éléments qui
12 apparaissent importants de faire le point
13 aujourd'hui avec vous.

14 Alors, je vais répondre à la question que
15 mon procureur m'a adressée. L'écart de rendement se
16 situe au niveau des charges d'amortissement
17 incluses dans le revenu requis lorsque les mises en
18 service ne se concrétisent pas dans l'année pour
19 laquelle elles ont été autorisées. Alors, notre
20 rapport amendé reflète cette distinction et propose
21 que le compte d'écart s'applique plutôt aux charges
22 d'amortissement pour les mises en service prévues
23 dans l'année projetée mais non réalisées. On
24 proposait dans notre rapport, c'est-à-dire qu'on
25 visait une catégorie particulière, c'est-à-dire le

1 maintien des actifs. C'était en regard de l'état
2 général du vieillissement puis aussi du lien, là,
3 qui a démarré tout ça, c'est-à-dire la demande de
4 modification des disjoncteurs PK. Donc, c'était la
5 raison pour laquelle on visait cette catégorie
6 d'actifs là.

7 Comme on le constate, il y a des écarts
8 parfois significatifs entre les mises en service
9 projetées puis celles effectivement réalisées.
10 Finalement, bien, compte tenu de l'ouverture de la
11 Phase 2, on vous propose que cette question-là
12 puisse être débattue afin que le compte d'écart
13 pourrait être mis en place en deux mille dix-sept
14 (2017). Évidemment, bien, ça permettrait au
15 Transporteur puis aux autres intervenants qui ont
16 abordé aussi cette question-là de la problématique
17 des mises en service de pouvoir prendre position
18 également.

19 Q. **[160]** Maintenant, quel est le lien que vous
20 établissez entre la problématique justement
21 soulevée par le remplacement des disjoncteurs PK au
22 niveau des charges d'amortissement et la
23 proposition que vous avez énoncée? Quel est le
24 lien?

25 (15 h 35)

1 R. Bien, on pense que, par la création d'un compte
2 d'écart qui vise les charges d'amortissement liées
3 aux mises en service prévues mais non réalisées, on
4 évite, bon, premièrement, la clientèle de payer
5 deux fois pour une même charge d'amortissement qui
6 était prévue. De plus, par contre, dans le cas où
7 le budget autorisé de deux mille dix-sept (2017)
8 dépasserait les besoins d'amortissement réel,
9 l'écart va être conservé dans ce compte-là, et ça
10 pourra servir aux années subséquentes, notamment
11 pour réduire l'impact de la demande d'amortissement
12 accélérée des disjoncteurs PK. Finalement, ce
13 compte serait d'autant plus utile si la période de
14 disposition du compte de frais reportés serait
15 élargie de deux à cinq ans.

16 Q. **[161]** Maintenant, je vous réfère au rapport qui a
17 été produit par l'AQCIE-CIFQ sous la cote 10, au
18 tableau 1, à la page 5. Est-ce que vous pourriez
19 vous prononcer sur les demandes de l'AQCIE-CIFQ, de
20 réduire de dix pour cent (10 %) la valeur des mises
21 en service pour deux mille dix-sept (2017) et de
22 réduire de deux point cinq pour cent (2,5 %) la
23 valeur prévue de l'amortissement?

24 R. De l'avis du GRAME, la proposition de l'AQCIE-CIFQ,
25 - pardon, je ne me suis pas trop enfargée - n'est

1 pas une solution permanente. C'est une solution qui
2 est... qui règle un problème année après année,
3 c'est-à-dire qu'il faut faire la demande, il faut
4 refaire une analyse puis tenter, d'un point de vue
5 historique de s'ajuster avec des valeurs
6 inférieures. Donc ce qu'on dit c'est que c'est pas
7 une solution qui va être permanente.

8 Alors que finalement, la problématique est
9 plutôt à l'égard des budgets des charges
10 d'amortissement pour les mises en service
11 autorisées au dossier tarifaire, mais non réalisées
12 dans l'année projetée. Il faut se rappeler aussi
13 que les mises en service, ça, ça provient des
14 budgets d'investissement qui ont déjà été autorisés
15 par la Régie, en vertu de l'article 73. Donc c'est
16 des... il y a eu une demande de budget, c'est-à-
17 dire que les investissements projetés ont déjà été
18 demandés. Après ça, bien il y a la mise... il y a
19 la demande de mise en service. Puis là, des fois il
20 y a des retards dans les mises en service projetées
21 puis le réel. Mais comme le budget est déjà
22 autorisé, bien les charges d'amortissement entrent
23 en ligne de compte, puis là bien il y a un écart de
24 rendement.

25 Donc pour résoudre ce problème-là, l'AQCIÉ-

1 CIFQ dit : bien comme on a un historique, puis on
2 l'a vu nous aussi, on a un historique qui est
3 toujours à l'avantage du Transporteur, bien
4 réduisons ça. Réduisons les mises en service d'un
5 montant X, puis le pourcentage, puis
6 l'amortissement.

7 Nous, on pense qu'en mettant en place un
8 compte d'écart pour les charges d'amortissement, ça
9 résout cette problématique-là de manière
10 permanente, tout en constituant un allègement
11 réglementaire pour les avenants à venir.

12 Évidemment, il y a toujours la question
13 de : est-ce qu'on... est-ce qu'on... est-ce qu'on
14 incite le Transporteur à faire mieux en limitant
15 ses budgets? Puis là, finalement, il y a tout le
16 temps cette question-là qui entoure ça. Par contre,
17 là, dans ce cas-là, il s'agit bien de budget
18 d'investissement, c'est-à-dire de projets qui sont
19 mis en branle. Donc on pense que peut-être qu'à ce
20 moment-là, cette façon de penser là s'applique
21 moins dans le cadre de budget pour des
22 investissements projetés. C'est-à-dire qu'on dit :
23 bon, bien il faut changer la ligne, il faut changer
24 le poste. On le sait qu'on a ça à faire, c'est sûr
25 qu'on peut faire de l'efficience, on peut le

1 faire... ça peut nous coûter moins cher que ce
2 qu'on avait prévu. On essaye... je veux dire, le
3 Transporteur est incité à faire des meilleurs
4 choix, mais on pense que dans ce cas-là, la
5 solution ce serait la mise en place d'un compte
6 d'écart pour les charges d'amortissement.

7 De notre compréhension, l'AQCIE-CIFQ visait
8 l'ensemble des mises en service. Nous, on regardait
9 plus le côté, bien on est en pérennité des
10 équipements, on va avoir des problèmes, il va
11 arriver des événements en cours de route, tout d'un
12 coup il va falloir faire ceci, faire cela, on l'a
13 vu avec les disjoncteurs PK. Donc on pensait qu'il
14 y avait peut-être plus un risque là, mais on ne
15 voit pas d'inconvénient à ouvrir un tel compte
16 d'amortissements pour l'ensemble des... des mises
17 en service pour les investissements. Donc c'est
18 pour ça.

19 Q. **[162]** Vous avez dit un tel compte d'amortissements,
20 c'était un compte d'écart pour les amortissements,
21 c'est bien ça?

22 R. Excusez-moi, c'est un compte d'écart pour les...

23 Q. **[163]** Merci.

24 R. ... les charges d'amortissements.

25 Q. **[164]** Merci, Madame Moreau. Puis pour conclure, là,

1 est-ce que vous pourriez résumer à la Régie la
2 problématique que vous avez... que vous avez
3 soulevée dans le rapport relativement à la
4 comptabilisation des charges qui sont liées à la
5 récupération des déversements accidentels?

6 (15 h 40)

7 R. Oui, certainement. Alors vous nous avez sûrement lu
8 sur le sujet. On sait que c'est un sujet qu'on
9 aborde depuis longtemps. J'ai moi-même eu une
10 formation et travaillé dans ce domaine-là. C'est
11 sûr que c'est une préoccupation pour l'intérêt du
12 GRAME, pour la protection de l'environnement. Donc
13 on a tenté d'aborder vraiment cette question-là, on
14 a compris que finalement, dans votre rôle, pour
15 prendre la décision, c'est vraiment pour les... les
16 revenus requis, les coûts qui sont projetés dans
17 l'année qui sont demandés à être autorisés.

18 Donc, notre objectif c'était d'ouvrir la
19 porte à une plus grande transparence pour cette
20 divulgation-là des coûts relatifs aux charges liées
21 aux réhabilitations de sites. On a eu, on a fait
22 plusieurs questions, on a reçu des réponses, on a
23 fait la même chose en audience, on a reçu d'autres
24 réponses puis on s'est rendu compte que finalement,
25 bien j'ai une petite modification à mon rapport,

1 c'est qu'on indiquait dans notre rapport qu'il
2 semblait trop tôt pour choisir une méthode
3 comptable parce qu'on se fait souvent répondre :
4 « Bien... » Puis on l'a vu avec les coûts de
5 maintenance, c'est la même chose, ce n'est pas
6 inscrit par activité, donc les totaux ne sont pas
7 inscrits par activité ça fait qu'on s'est dit :
8 « Bien qu'est-ce qu'on fait avec ça? On ne peut pas
9 le demander. »

10 Mais on se rend compte que dans les cas
11 spécifiques, le Transporteur a l'information pour
12 des événements précis, c'est-à-dire dans ses
13 livres. Puis il est capable de nous répondre. Je
14 veux dire, durant les cinq à dix (10) dernières
15 années, il y a peut-être eu cinq... je n'ai pas...
16 je n'ai pas mon tableau des déversements, là, mais
17 il y a peut-être cinq à six cas de déversements de
18 plus de quatre mille litres (4000 L).

19 Là, on a utilisé l'indicateur parce que
20 c'est plus simple, c'est plus simple aussi pour
21 tout le monde, on est conscient que le Transporteur
22 comptabilise ces choses-là, tient un suivi de ces
23 choses-là parce qu'il y a déjà une demande de la
24 Régie. Donc ça, on est prêt à se limiter à une
25 demande qui vise seulement les plus que quatre

1 mille litres (4000 L).

2 Puis là, il y a un autre petit point, dans
3 notre rapport on proposait que ce soit inscrit que
4 ces coûts-là, pour l'année projetée, soient
5 inscrits, bon, dans la section « Respect des
6 exigences », c'est-à-dire qu'il pourrait y avoir
7 une sous-colonne. Mais compte tenu des précisions
8 apportées en audience, on pense qu'au lieu
9 d'essayer de voir où est-ce que c'est, parce que ça
10 peut être dans les stocks, ça peut être fait... par
11 le passé, on a vu que ça avait été fait par le
12 groupe « Équipements », mais là, c'est... pas
13 certain que ça va être comme ça dans le futur,
14 c'est fait par le Transporteur via des services
15 externes. Donc, ça peut se retrouver un petit peu
16 partout, mais ce n'est peut-être pas si important
17 de savoir dans quel compte ça se retrouve, mais on
18 sait que ça va se retrouver dans les charges nettes
19 d'exploitation au total.

20 Mais si on avait un montant à quelque part
21 sous forme de tableau qui nous dirait : « Bien dans
22 l'année projetée, ça va coûter tant » puis on
23 pourrait avoir une deuxième colonne, les charges
24 totales des déversements, il n'y en a pas beaucoup,
25 il y en a quatre à cinq depuis les cinq dernières

1 années, mais quand ça arrivera, si on pouvait avoir
2 un montant, bien... C'est dans le cadre aussi, bon,
3 c'est sûr que c'est un allègement réglementaire, on
4 ne posera plus de questions là-dessus, évidemment,
5 les coûts sont connus puis on va pouvoir faire un
6 lien aussi avec l'indicateur environnemental.
7 Alors, ça complète mes représentations, merci.

8 Q. **[165]** Merci. Maintenant, je vais m'adresser à
9 monsieur Perrachon. Bonjour Monsieur Perrachon.
10 C'est exact que vous avez l'expérience en matière
11 d'exploitation du réseau de transport chez Hydro-
12 Québec?

13 M. MICHEL PERRACHON :

14 R. J'ai d'abord travaillé cinq ans en planification.
15 Ensuite, j'ai passé en exploitation parce que
16 c'était beaucoup plus vivant, on voyait les projets
17 se réaliser. Je suis passé d'ingénieur à
18 gestionnaire dans la planification d'exploitation
19 puis j'ai eu la chance de passer en temps réel où
20 on est décisionnel, avant de retourner en études.
21 Et ensuite, en études internationales pour Hydro-
22 Québec en Tunisie, Libye et Égypte. Ce n'est pas ma
23 faute s'ils se sont révoltés.

24 Q. **[166]** Merci. Mais c'est exact également que
25 depuis... de quatre-vingt-dix-sept (97) à... puis

1 là, depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
2 (1997) jusqu'à aujourd'hui vous êtes enseignant au
3 département de génie électrique à la Polytechnique?

4 R. Exactement, oui, tout en continuant mes études
5 internationales, j'ai participé à l'éducation.

6 Q. **[167]** Et c'est tout à votre honneur. Merci.

7 Maintenant, est-ce que vous pourriez vous prononcer
8 sur la demande d'augmentation de maintenance ciblée
9 qui est présentée par le Transporteur et indiquer,
10 selon vous, quels équipements devraient être
11 ciblés?

12 R. C'est à peu près tous les équipements qui devraient
13 être ciblés. Mon collègue, Paul Paquin, a parlé des
14 transformateurs et des disjoncteurs. Ce sont les
15 deux principaux équipements mais il y a tous les
16 équipements périphériques aussi, les jeux de
17 barres, les transfos de courant, et caetera. En
18 fait, la maintenance ciblée devient essentielle. Il
19 y avait la maintenance systématique autrefois qui
20 était peut-être un peu exagérée, on faisait ça
21 systématiquement sans se poser de questions. Je
22 pense que par « ciblée », quand il parle de
23 maintenance conditionnelle, on parle du nombre de
24 main-d'oeuvre des disjoncteurs et on a parlé pour
25 les PK, c'était deux mille (2000) manoeuvres, pour

1 leur durée de vie utile. Pour les SF6, on parle de
2 vingt mille (20 000) manoeuvres. Donc, au bout d'un
3 certain nombre de manoeuvres, on devrait vérifier,
4 faire une remise à neuf quasiment des disjoncteurs.
5 (15 h 45)

6 C'est la même chose pour les
7 transformateurs, surtout les transformateurs à
8 prises où il y a une dégradation importante qui se
9 fait à cause de la manoeuvre des prises à
10 l'intérieur qui font élever l'huile et faire des
11 explosions.

12 Si on parle de l'autre, on parle de
13 correctifs, maintenance corrective. Les alarmes de
14 gaz sur un transformateur c'est primordial. Dès
15 qu'il y a une alarme de gaz, il y a un problème.
16 Donc, il est important d'intervenir. Ça devient
17 presque une indisponibilité forcée parce que si on
18 oublie l'alarme de gaz, si on laisse faire, on va
19 avoir une explosion un jour ou l'autre.

20 Et aussi dans le ciblé, ce que j'aurais
21 aimé voir, c'est qu'on n'en parle jamais. C'est un
22 petit peu ma bibitte à moi. Je m'étais obstiné avec
23 le directeur planif quand j'étais en exploitation.
24 On a sauté un transformateur puis j'ai dit « Faites
25 attention au deuxième, il ne va pas tarder. ». Il

1 m'a dit : « Non, non, non, les statistiques ça dit
2 un par vingt (20) ans, on en a pour vingt (20)
3 ans. » Il a sauté l'année suivante. Parce qu'en
4 fait, dès qu'il y a un événement dans une
5 installation, une explosion, un défaut assez fort,
6 il y a des surtensions qui vont se produire sur les
7 autres équipements connexes, donc il y a un risque.

8 Et ce qu'il faudrait, c'est que le
9 Transporteur, ça s'est fait plus ou moins de façon
10 aléatoire. Il vérifiait les équipements connexes
11 pour voir s'ils n'allaient pas être affectés. Il y
12 a les surtensions instantanées, il y a des
13 surcharges instantanées et ça, c'est dommageable
14 pour les équipements qui sont alentour. Ça
15 n'apparaît pas dans la maintenance ciblée.

16 Q. **[168]** Merci.

17 R. Et puis il y avait un, ça m'avait intrigué ces
18 affaires, ces taux de défaillance variables. Donc,
19 à l'époque j'avais fini ma maîtrise, mon directeur
20 de maîtrise voulait que je fasse un doctorat sur la
21 variation des taux de défaillance. Puis le Eurêka
22 d'Archimède, ça m'a pris cinq minutes, j'ai trouvé
23 un truc, je l'ai fait valider donc je n'ai pas fait
24 ma thèse, c'est trop simple. On l'a validé sur des
25 bancs de condensateurs...

1 INTERRUPTION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 (15 h 55)

4 LE PRÉSIDENT :

5 Donc, je vais attendre que maître Fréchette... Ça

6 va, Maître Fréchette? Nous pouvons continuer.

7 Désolé de l'interruption. C'est une autre chose que

8 je ne contrôle pas.

9 M. MICHEL PERRACHON : :

10 C'était une interruption forcée.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. **[169]** Et puis on en était justement, Monsieur

13 Perrachon, à parler d'un problème de

14 transformateur, là, qui avait eu lieu suite à un

15 problème de contingence d'un autre transformateur.

16 M. MICHEL PERRACHON :

17 R. C'est ça.

18 Q. **[170]** Est-ce que, selon donc votre expérience, pour

19 résumer, le défaut d'un équipement, comme un

20 transformateur de puissance, peut affecter le taux

21 de fiabilité des équipements qui doivent supporter

22 sa nouvelle charge?

23 R. Selon le vécu, selon les simulations qu'on avait

24 faites, oui, ça affecte. Ça affecte le taux de

25 défaillance. Plus ou moins fort. Donc, ça va

1 affecter sa période de vieillissement. Puis dans le
2 fameux, la courbe (inaudible), la partie plate, là,
3 on dit, « un taux fixe », il est moins fixe, le
4 taux. Il peut être variable. Donc, c'est important
5 qu'HQT vérifie à ce moment-là. Ce qui se faisait,
6 en pratique, parce que j'étais un grand chialeur
7 quand ça arrivait, j'appelais les gars de la
8 barrière, je disais : « Allez donc faire un tour
9 dans le poste vérifier s'il n'y a pas d'alarme
10 quelque part. » Parce que c'est comme ça que ça va
11 arriver. Ça affecte toujours.

12 Ou ça peut être des phénomènes de
13 résonance. Parce qu'on a un appareil qui est tombé
14 en antenne et qu'il peut y avoir des surtensions
15 instantanées, qui ne sont pas vraiment
16 dommageables, mais qui vont affecter le
17 vieillissement, qui vont affecter l'isolation du
18 transformateur.

19 Puis aussi, il y avait des petits exemples
20 que j'ai sortis, à la page 22, où maître Paquet
21 avait posé la question.

22 Q. **[1711]** Oui, à la page 22 de la présentation du
23 Transporteur, qui était cotée B-0102; HQT-15,
24 Document 2.1. Qui est, en fait, la présentation sur
25 le modèle de gestion des actifs, on avait un

1 exemple, là, de première contingence entraînant une
2 deuxième contingence. Auriez-vous un petit mot à
3 ajouter par rapport à cet exemple-là?

4 R. Ce qu'il y a c'est que c'est un poste à quatre
5 transformateurs. Normalement, toute installation de
6 transformation est capable de fournir le N-1, ce
7 qu'on dit. Donc, sur quatre transfos, on en perd
8 un, celui qui devait être à la maintenance, pas de
9 problème, tout va bien. On en perd un deuxième,
10 c'est un défaut. Là ça commence à être la cata. Ils
11 ont pris la précaution d'en sortir le troisième
12 avant qu'il saute. Donc, ça fait une
13 indisponibilité qui peut être moins longue. Là ils
14 parlent de onze (11) semaines. Dans le temps, les
15 transformateurs de grande puissance, sur le sept
16 cents (700) kV, on parlait plutôt de onze (11)
17 mois. Pendant onze (11) mois, il s'en passe des
18 choses. Donc, ce serait important que... sans faire
19 de la maintenance ciblée, mais prévoir une
20 maintenance ciblée sur des équipements qui ont été
21 affectés par un défaut dans le poste. Et non pas se
22 baser sur le taux de manoeuvre ou des affaires
23 comme ça.

24 Q. **[172]** Oui. Parfait. Merci. Donc, peut-être pour
25 conclure, j'aurais une dernière question. Dans

1 votre rapport, là vous indiquez que l'exploitation
2 du réseau de transport est plus exigeante que, par
3 exemple, dans les années soixante-dix (70), donc
4 est-ce que vous pourriez résumer, là, votre
5 position par rapport à cette affirmation-là?

6 R. Dans les années soixante-dix (70), ce qu'on
7 appelait le réseau principal, c'était... on partait
8 de Churchill, on s'en allait à Montréal. C'était un
9 petit réseau tranquille, là. On avait des pannes
10 provinciales à tous les ans ou tous les deux ans
11 mais c'était dans la normale, c'était la période de
12 genèse, disons.

13 Ensuite, dans les années quatre-vingt (80),
14 on a commencé à bâtir la Baie-James. Et puis là ça
15 a été un petit peu plus problématique. On a trouvé
16 des nouvelles... des nouveaux bogues d'exploitation
17 pour les deux réseaux. Une interférence entre les
18 deux réseaux qui nous a fait une ou deux pannes
19 provinciales.

20 Et, les dernières, c'était dans les années
21 quatre-vingt-huit (88), un défaut sur la Côte-Nord,
22 je pense, si je me rappelle bien, c'était au poste
23 Arnaud, a fait un zéro virtuel sur le réseau Baie-
24 James, ce qui est à l'opposé, et un effondrement
25 total du réseau.

1 Puis, en quatre-vingt-dix (90), on a... en
2 quatre-vingt-neuf (89), on a eu les petits
3 bonshommes verts, là, les orages géomagnétiques qui
4 ont fait effondrer le réseau. Et ce qui a créé,
5 dans les années quatre-vingt-dix (90), la mise en
6 service de la compensation en série. Qui a rendu le
7 réseau beaucoup plus solide au niveau exploitation.
8 Il y a moins de risque.

9 Et, dans les années quatre-vingt (80),
10 j'étais en planif de l'exploitation, on a installé
11 ce qu'on appelait les PUT, projets urgents et
12 temporaires. Parce que le directeur d'exploitation
13 venait nous voir puis il dit : « Est-ce qu'on peut
14 installer tout de suite un automatisme qui va nous
15 protéger de la prochaine panne de réseau? » Donc,
16 c'est ce qu'on a... on a trouvé de très bons
17 techniciens qui nous installaient des bricolages,
18 ça a marché.

19 (16 h 00)

20 Et, en quatre-vingt-dix (90), la
21 planification a décidé d'implanter ça à la grandeur
22 du réseau. Donc on couvre non seulement la première
23 contingence, mais d'où (inaudible) contingence. Le
24 NPCC tolère ça parce que c'est hors des normes. On
25 est supposé perdre... pouvoir perdre une ligne sur

1 un défaut monophasé, prolongé, triphasé, perte de
2 l'équipement. Mais sur plusieurs contingences, il
3 n'y a rien qui couvre ça, donc c'était le but des
4 automatismes du réseau, qui fonctionne... parce
5 que, je le sais, parce que j'ai été... j'ai été
6 coupé chez nous, je fais partie du délestage.

7 Ça a été l'évolution du réseau. Et ce qui a
8 augmenté aussi énormément, parce que j'ai toujours
9 des contacts avec mes anciens copains du Centre de
10 conduite, là, c'est les... les ventes. Les
11 exportations. Il y a les ventes fermes et puis il y
12 a les ventes heure par heure. Donc le réseau évolue
13 de... ça évolue d'heure en heure. On vend, on
14 achète, on revend, on achète. Ce qui fait beaucoup
15 de mouvements d'exploitation pour le réseau. Et
16 c'est probablement une des raisons pour laquelle
17 l'été c'est plus difficile de sortir des lignes.
18 C'est pas une question de surcharge de ligne. À 700
19 kV la capacité max pour la température c'est quatre
20 mille mégawatts (4000 MW). On est loin de ça, c'est
21 la stabilité du réseau qui prime avant tout.

22 Il y a... qu'est-ce que je voulais dire?
23 Toutes les... les interventions d'urgence, les
24 fameux disjoncteurs PK. Ça, je me mets dans la peau
25 de l'exploitant, c'est une problématique. Ça

1 déränge la maintenance parce qu'on ne peut pas
2 intervenir... faire la maintenance qu'on veut. Ça
3 déränge aussi l'exploitation. Il faut que
4 l'opérateur, des fois, il fasse des vérifications
5 dans le poste. Donc ça déränge beaucoup, ça doit
6 insécuriser beaucoup les exploitants, en plus de...
7 je parle en plus des ventes aléatoires. Donc ce
8 n'est plus du tout le même réseau qu'on a. Et puis
9 c'est à peu près tout ce que j'ai à dire là-dessus.

10 Q. **[173]** Donc ça complète votre présentation.

11 R. Et on est où maintenant? Je vois un six. Dans le
12 temps, j'avais une doctrine, j'avais sorti ça au
13 gars de (inaudible), que je venais de couper, parce
14 qu'on avait des orages violents, puis il n'a pas
15 aimé, mais j'ai dit : « La sécurité, ça n'a pas de
16 prix sur un réseau. » Le quarante-cinq millions (45
17 M), je n'en sais rien. Ce serait bien que l'Hydro
18 l'explique plus. Mais je ne suis pas en désaccord
19 avec ça. En tant qu'exploitant.

20 Q. **[174]** Ça complète la présentation pour le GRAME.

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Les témoins vont être disponibles, s'il y a des

1 questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Paquet. Est-ce que j'ai un avocat, un
4 participant qui veut? Non? Maître Fréchette non
5 plus? Collègues? Oui, Maître Duquette.

6 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Q. **[175]** Madame Moreau, vous voulez faire quoi avec
9 l'information sur les déversements? Réellement, là,
10 je... c'est une ques... vous revenez année après
11 année avec les fameux déversements et année après
12 année, je me demande ce que vous voulez faire avec
13 ça, autre que le savoir. Alors c'est l'fun, là,
14 mais s'il n'y a pas de... t'sais, juste le savoir
15 pour le savoir...

16 Mme NICOLE MOREAU :

17 R. C'est une excellente question que vous posez parce
18 que la question c'est que, quand on ne le sait pas,
19 c'est qu'on ne sait pas ce qu'il y a dedans. On l'a
20 vu, nous, on a travaillé aussi pour le
21 Distributeur, puis on a posé ces questions-là. Puis
22 à un moment donné, bien on est tombé sur le
23 « jackpot ». Mais c'était nulle part, c'était
24 caché, oui, c'est une histoire de vingt millions
25 (20 M), mais c'était caché dans les frais de

1 carburant. Et finalement ils avaient mis ça dans ce
2 poste-là.

3 C'est pour ça que d'être transparent, ça ne
4 veut pas dire qu'on va trouver des grosses
5 affaires, ça veut juste dire que là, on...
6 maintenant, pour le Distributeur, il y a un ordre,
7 il y a une décision de la Régie qui dit : oui,
8 quand ça, ça arrive, bien il faut le divulguer.
9 C'est tout.

10 Ici, il n'y a pas de ça, donc ça...
11 comme... comme ça ne fonctionne pas avec des...
12 sous forme d'activité, on le sait, ça va dans des
13 postes... même pour la maintenance, on a un
14 problème avec ça, on ne sait pas finalement c'était
15 combien la maintenance. Il y a combien de ETC, tout
16 ça, ça sert à quoi? C'est pas fonctionnalisé par
17 activité, donc on ne le sait juste pas. C'est pour
18 ça qu'on repose la question et on n'a pas...
19 l'information n'est pas là.

20 Mais je me rappelle à une certaine époque,
21 il y avait un plan pour réhabiliter des sites, puis
22 ça avait été divulgué. Puis à un moment donné ça a
23 été transféré, je pense, à un groupe équipement.
24 Puis après ça, bien ça a disparu, mais on ne le
25 savait pas.

1 Mais c'est juste dans un... c'est dans un
2 esprit de transparence puis peut-être d'allégement
3 réglementaire. C'est sûr que si c'est dit « c'est
4 là », bien c'est là, on n'a pas besoin de le
5 demander. Puis c'est en fonction aussi des
6 indicateurs environnementaux. C'est que là, on va
7 vraiment le savoir qu'il n'y a pas de problème,
8 s'il n'y en a pas.

9 Si on a un coût vraiment raisonnable puis
10 on le voit, bon bien il n'y en avait pas de
11 problème, on n'en pose plus de questions, c'est
12 réglé, la question est réglée ad vitam aeternam,
13 là, t'sais.

14 Q. [176] Mais vous n'avez pas de proposition ou de
15 suggestion pour que ça coûte plus cher ou moins
16 cher. Évidemment, pas plus cher, mais...

17 R. On n'espère pas que ça coûte plus cher.

18 Q. [177] Mais moins cher, d'autres façons de procéder
19 qui pourraient... Parce que je cherche... je
20 cherche réellement ce que vous voulez faire avec
21 ça, autre que de le savoir, là, puis je n'arrive
22 pas à une réponse.

23 (16 h 05)

24 R. C'est certain que... bien je vais peut-être
25 donner... on a donné l'exemple du Distributeur.

1 C'est que là, on est arrivé à voir qu'il y avait
2 une responsabilité du Distributeur dans un cas,
3 c'est un cas. Que finalement, ça n'a pas été
4 introduit dans les tarifs, ça a été refusé par la
5 Régie. Alors...

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Q. **[178]** Bien là, je comprends que c'est un coût mal
8 placé, je vais dire ça comme ça.

9 R. Non, mais pour moi c'est une bonne réponse, là,
10 mais... je m'excuse, je voulais juste dire... je
11 veux dire, écoutez, c'est...

12 Q. **[179]** Là vous n'avez pas de solution à proposer,
13 vous, sur les façons de faire qui pourrait faire en
14 sorte que ça coûte moins cher? Vous voulez juste le
15 savoir au cas où qu'il vous place mal dans ses
16 revenus requis...

17 R. Je vais peut-être me... C'est encore intéressant
18 comme question parce que moi j'ai travaillé dans le
19 domaine, je pense, comme monsieur... Maître...

20 Q. **[180]** Turgeon?

21 R. Maître Turgeon, là-dedans, puis ce qu'on nous dit
22 ici, ce que la Régie nous a dit depuis plusieurs
23 années, c'est : « Mêlez-vous-en pas parce que... au
24 niveau des manières de faire parce que les... il y
25 a des organismes qui s'en occupent pour faire

1 la... » je veux dire, s'assurer que le plan de
2 réhabilitation soit suivi puis que les choses
3 soient faites. On ne peut pas s'en sortir en
4 environnement, quand il faut décontaminer, il faut
5 décontaminer. Donc, je ne peux pas... il faudrait
6 que vous engagiez un spécialiste de la
7 décontamination des sols puis là, qu'il vous
8 propose une manière de faire qui coûterait moins
9 cher que la manière de faire qu'Hydro-Québec vous
10 propose, mais là, on rentrerait dans un détail qui
11 est pratiquement difficile d'aller.

12 Donc, on n'a pas choisi cette voie-là, on a
13 déjà, au départ, essayé peut-être une dizaine
14 d'années d'aller un peu plus loin, mais on n'a pas
15 permis d'aller là, donc on s'en tient à... On pense
16 qu'une divulgation... Vous savez, le Transporteur,
17 c'est un bien public au Québec puis pour nous,
18 comme groupe environnemental, c'est important qu'on
19 sache qu'est-ce que le Transporteur fait puis
20 qu'est-ce qu'il fait sur l'environnement. Est-ce
21 que, finalement, il a des comptes à rendre à la
22 population? C'est un peu dans ce sens-là puis en
23 lien avec les coûts, bien il faut savoir qu'est-ce
24 qu'on met dessus. Je ne veux pas m'attarder et vous
25 retarder plus longtemps.

1 Q. **[181]** Non, c'est beau, c'est correct. Regarde, ça
2 va être l'ensemble de mes questions, je vous
3 remercie.

4 R. Merci à vous aussi.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Q. **[182]** En fait, ce qui est toujours intéressant,
7 Madame Moreau, c'est de voir l'impact que ça a sur
8 le tarif. Donc effectivement, pour savoir si...
9 pour savoir s'il y a un impact, il faut savoir
10 c'est quoi les coûts, il faut savoir s'ils sont
11 justifiés, et caetera. Mais, je veux dire, dans une
12 tarifaire, nous, ce qui nous... ce qu'on... notre
13 job première, c'est de faire en sorte qu'il y ait
14 des tarifs et que les tarifs soient justes et
15 raisonnables puis que tout le monde ait ce qu'il
16 doit avoir. Alors, c'est juste, comme ma collègue
17 vous l'a indiqué, quand vous le regardez, vous
18 devez aussi regar... vous devez aussi essayer de
19 nous donner une recommandation comme quoi, oui, ça
20 en fait partie, non, ça n'en fait pas partie, il
21 faut le prendre en compte, pas en compte puis est-
22 ce qu'il y a d'autres manières qu'on pourrait le
23 traiter. Et on ne rentre pas...

24 R. C'est un peu comme l'oeuf et la poule. Tant que je
25 n'ai pas l'information, je peux pas dire quoi faire

1 avec. C'est un peu... sinon je m'avance dans des
2 directions, puis là je risque de donner une
3 indication qui, si je pense que le Transporteur est
4 en droit, je veux dire qu'il n'est pas responsable,
5 que c'est dans le cadre naturel de ses activités,
6 mais tant que je ne le sais pas, c'est un petit peu
7 un problème pour moi de... pour être honnête et
8 plus franc dans ce qu'on dit, d'être direct. Mais
9 je comprends où vous voulez en venir, c'est un peu
10 comme avec la maintenance, il faut savoir...

11 Q. **[183]** C'est ça. En fait, c'est juste de toujours,
12 de toujours faire... dans un examen tarifaire,
13 c'est de toujours essayer de... il faut toujours
14 faire le lien avec le tarif, voir si c'est... est-
15 ce que c'est convenable que ce soit dans le revenu
16 requis, et caetera. Cela étant dit, évidemment,
17 quand on constate des déversements ou autre chose,
18 puis là, il faut voir les choses comme elles sont,
19 mais, je veux dire, pour nous, on est vraiment dans
20 cette job-là. Ça fait qu'on a bien noté les choses,
21 on a bien compris vos questions. Alors, à moins que
22 vous ayez un réinterrogatoire, Maître Paquet, je
23 pense qu'on...

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Écoutez, bien peut-être juste une petite question,

1 là, suite à la question de Maître Duquette.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je vous en prie.

4 RÉINTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Q. **[184]** Juste une précision par rapport à votre
6 réponse, Madame Moreau. Quand vous faisiez
7 référence à un déversement du Distributeur, est-ce
8 qu'on parle bien du déversement de cent mille
9 litres (100 000 l) de diesel qui avait eu lieu à
10 Cap-aux-Meules?

11 R. Oui, exactement.

12 Q. **[185]** Et puis, peut-être pour résumer la
13 conversation, outre la question de la transparence
14 chez le Transporteur, si vous aviez accès aux coûts
15 qui sont liés aux déversements, est-ce que ça
16 serait plus facile, évidemment, ou non, là, de
17 formuler des recommandations à la Régie en lien
18 avec les revenus requis dont ils doivent décider
19 pour la tarification?

20 R. Bien la première étape, c'est de savoir si ça a un
21 impact sur les revenus requis. On ne le sait pas,
22 c'est difficile d'aller plus loin. Une fois qu'on
23 sait que ça a un impact, c'est sûr que le cas de
24 vingt-cinq mille (25 000), on ne conçoit pas qu'il
25 a un impact. Quand ça commence à être deux, trois

1 millions (2-3 M), on a dit : « Bien là, il y a un
2 impact. » Puis là, après ça, bien il faut pouvoir
3 questionner. Mais comme ce qui est arrivé dans le
4 Distributeur, c'est qu'on lui a demandé c'est quoi
5 le... qu'est-ce qui est arrivé puis on a demandé un
6 rapport d'enquête. Est-ce que c'est vous qui êtes
7 responsable ou ce n'est pas vous qui êtes
8 responsable? C'est-tu vraiment un accident ou vous
9 avez fauté dans vos responsabilités?

10 (16 h 11)

11 Dans la minute où la... Puis là c'est en
12 cours de processus. Il y a un processus juridique
13 en cours et ce n'est pas encore... ils n'ont pas
14 encore, comme je dirais, enfoncé le clou dans la
15 responsabilité de qui l'a. Puis éventuellement,
16 s'il est responsable, bien ça ne va pas rentrer
17 dans le revenu requis éventuellement. Donc, ça a
18 été mis dans un compte de frais reportés en
19 attendant.

20 Donc, à la minute qu'on peut... on sait
21 qu'il arrive quelque chose, là on peut poser des
22 questions puis dire « bien, êtes-vous responsable
23 ou pas » puis après ça on peut demander de mettre
24 ça dans un compte de frais reportés. Une fois que
25 c'est mis dans un compte de frais reportés, bien

1 après ça, il faut que le Transporteur ou le
2 Distributeur fasse la preuve qu'il n'était pas
3 responsable de ça. C'est un peu avec les PK, il y a
4 eu des discussions « êtes-vous responsable? Avez-
5 vous... » Bon. On a discuté, ça n'a pas été
6 apprécié, mais est-ce qu'il y a eu de la négligence
7 finalement dans le processus? Puis après ça, bien
8 on peut décider, la Régie peut décider « bien non,
9 bien non, c'est... on accepte les nouveaux
10 investissements et tout ça. »

11 Mais, c'est comme un processus, c'est
12 difficile pour nous de dire « ah! Ça vous a coûté
13 cent (100) puis, non, mettez-le pas dans les tarifs
14 tout de suite, là, c'est... » C'est par...

15 Q. **[186]** Donc, c'est...

16 R. ... par... pas acquis de conscience, mais par,
17 comment je dirais, honnêteté intellectuelle qu'on
18 ne va pas là tout de suite, là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Hum, hum.

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Q. **[187]** Donc, selon vous, la preuve qui est déposée
23 par le Transporteur qui concerne les déversements
24 accidentels, ça ne serait pas suffisant. Ce n'est
25 pas suffisant puis c'est pour ça qu'on revient

1 année après année avec cette recommandation-là?
2 R. C'est qu'on doit... on repose des questions pour
3 voir s'il y a quelque chose puis... Bon. À la
4 minute, si c'était... si c'était déclaré de façon
5 systématique, on pourrait pointer « bien là,
6 comment ça que ça vous a coûté cinq millions (5 M\$)
7 cette année? » Bon. Puis là, on dirait, « bon,
8 bien, êtes-vous responsable? Il y a-tu eu
9 négligence, tout ça? Est-ce qu'on l'accepte ou on
10 ne l'accepte pas dans les revenus requis. » Mais,
11 tant qu'on n'a pas cette information-là, il faut
12 d'abord aller la chercher. Puis là on se bat,
13 évidemment ce n'est pas un processus d'allégement
14 réglementaire pour notre équipe non plus. C'est
15 qu'il faut poser des questions, on n'a pas les
16 réponses, après ça on essaie de les avoir puis...
17 c'est ça.

18 Q. **[188]** Je vous remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Je pense que c'est, je pense que c'est clair,
21 Maître Paquet.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Oui, je pense aussi. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui. Je pense que le message a bien été passé.

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Alors donc, merci beaucoup de votre participation

5 et vous êtes donc libérés. Merci. On va... Oui.

6 Pendant que AHQ-ARQ va se positionner, Maître

7 Hamelin, vous vous approchez.

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Désolée de revenir avec mes questions d'intendance.

10 Alors, j'ai essayé de conférer avec mes clients.

11 Dans une optique d'équité procédurale, on se

12 plierait plus à ce que tout le monde fasse de la

13 même façon. Alors, on accepterait de notre côté de

14 plaider par écrit. Alors, juste pour l'indiquer

15 dans...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Ce n'est pas possible pour vous de le faire

18 oralement vendredi?

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Bien, écoutez, c'est juste que, premièrement, je ne

21 sais pas s'il va y avoir une contre-preuve de la

22 part du Transporteur vendredi. Il faut que je

23 considère ça. Et je pense que dans cette façon-là,

24 naturellement ça va à l'encontre de l'ordre des

25 choses, hein, parce que j'aimerais ça, moi, être en

1 mesure de répliquer à mon collègue.

2 Il y a une question ici dans ce dossier-ci
3 de... naturellement de présomption qui est
4 applicable. Alors, dans ce contexte-là, c'est un
5 petit peu difficile pour moi, je vous l'avoue. J'ai
6 essayé de penser, ça aurait peut-être été une
7 possibilité. Mais, dans ce contexte-là, je pense
8 qu'entre les deux, entre les différentes solutions,
9 ce serait là où je me situerais présentement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et si on faisait, et si on permettait que vous le
12 fassiez oralement vendredi, nous allons... que nous
13 procéderions mardi avec l'ensemble des gens
14 oralement et qu'on vous permettait, suite à la
15 plaidoirie du Transporteur, d'émettre certains
16 commentaires additionnels puis ensuite permettre la
17 réplique du Transporteur, est-ce que, ça, ça
18 pourrait être envisageable?

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Ça pourrait être envisageable. Ça pourrait peut-
21 être être envisageable. Mais encore, dans
22 l'ensemble des scénarios, même si ce n'est pas ma
23 préférence, j'irais peut-être pour l'écrit pour que
24 tout le monde...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, en même temps, je comprends l'équité
3 procédurale. Une équité procédurale, vous savez, ça
4 peut prendre bien bien bien des aspects.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Hum. Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Présentement, c'est que j'ai l'ensemble d'à peu
9 près de... puis je suis tout à fait... On ne
10 reviendra pas sur le vingt-neuf (29) qui est arrivé
11 tardivement...

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Ça va.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... puis que vous êtes quelqu'un d'occupé, puis je
16 ne reviendrai pas là-dessus. Mais, présentement je
17 me dis, il y a quand même un autre dossier qui va
18 procéder à partir du deux (2) où je sais que
19 plusieurs de vos collègues y sont, plusieurs des
20 miens aussi y sont. Alors, écoutez, regardez, je ne
21 me fais pas encore... je ne prends pas encore de
22 décision, je vais en parler avec mes collègues.

23 (16 h 16)

24 Me PAULE HAMELIN :

25 Et peut-être, comme le soulevait mon confrère,

1 entre le vendredi...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Celui-ci?

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Oui. Entre le vendredi et le mardi, c'est un peu

6 une situation... Bien, en fait, je sais que

7 j'aurais une possibilité de répliquer, mais, bon,

8 il va entendre... C'est un peu... c'est un peu...

9 c'est rare que l'on fait ça, là. Le demandeur va

10 entendre la position de...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Tout à fait.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 ... d'un intervenant.

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est la raison pour laquelle on ne l'avait pas

17 amené.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 C'est ça. Alors, je...

20 LE PRÉSIDENT :

21 O.K. J'ai bien pris en... on va vous donner des

22 instructions rapidement.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 D'accord.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 À tous.
3 Me PAULE HAMELIN :
4 Merci.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Merci. Oui, Maître Cadrin. Bonjour.
7 Me STEVE CADRIN :
8 Ce n'est pas l'alarme de feu toujours! Une autre
9 sonnerie. Alors, bonjour. Maître Steve Cadrin pour
10 l'AHQ-ARQ. Trêve de blague à quatorze heures... à
11 seize heures quinze (19 h 15) plutôt je devrais
12 dire. Et on tente de faire fonctionner la machine
13 qui nous parle. Et j'ai des choses à faire pendant
14 ce temps-là. Je vais faire donc le greffier,
15 audiencier et tout ça. Alors, j'ai des copies de la
16 présentation que je vais aller vous remettre, si
17 vous voulez bien. Si vous me permettez de
18 m'approcher de vous.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Oui. Si vous n'avez pas peur de nous, venez.
21 Me STEVE CADRIN :
22 Non, je vais rester ici. J'ai embauché des
23 adjoints-greffiers en plus en cours de route.
24 LE PRÉSIDENT :
25 On est en attente, le système doit être...

1 Me STEVE CADRIN :
2 Se réchauffer.
3 LE PRÉSIDENT :
4 On ne le sait pas.
5 Me STEVE CADRIN :
6 J'aurais pu faire l'adoption de la preuve en
7 attendant, mais c'est déjà fait.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Oui.
10 Me STEVE CADRIN :
11 Et il y aurait simplement la présentation peut-être
12 à ajouter.
13 LE PRÉSIDENT :
14 À ajouter. On va attendre parce que la greffière
15 doit être aussi...
16 Me STEVE CADRIN :
17 Il faut quand même finalement attendre madame la
18 greffière.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Regardez, on peut suivre avec ça.
21 Me STEVE CADRIN :
22 Oui. Bien, je nous regarde et je nous vois déjà à
23 seize heures vingt (16 h 20).
24 LE PRÉSIDENT :
25 On y va.

1 Me STEVE CADRIN :
2 Maintenant, on a déjà un bon quarante-cinq (45)
3 minutes de présentation à faire.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Oui.
6 Me STEVE CADRIN :
7 Si vous voulez poser des questions après, sait-on
8 jamais.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Sait-on jamais.
11 Me STEVE CADRIN :
12 Ça va nous mener tard, on va manquer le cinq
13 (17 h 00) à sept (19 h 00), alors...
14 LE PRÉSIDENT :
15 Ça coûte cher ça.
16 Me STEVE CADRIN :
17 Oui. Alors, Madame la Greffière, on va suivre avec
18 les présentations papier. Et l'informatique viendra
19 se joindre à nous quand ça lui tentera, donc il y
20 aura une cote éventuellement qui va être donnée à
21 notre présentation ce jour. Si je ne me trompe pas,
22 c'est 16, mais...
23 LA GREFFIÈRE :
24 Non. 17.
25

1 Me STEVE CADRIN :
2 17?
3 LA GREFFIÈRE :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Pas fiable!
7 Me STEVE CADRIN :
8 Elle est bonne. Mais, ça arrête là.
9
10 C-AHQ-ARQ-0017 Présentation de l'AHQ-ARQ
11
12 D'accord. Monsieur Raymond, trêve de plaisanterie,
13 revenons sérieux. Vous avez des représentations
14 devant vous. Je comprends que vous l'avez préparée,
15 on va la déposer de façon formelle, c'est exact?
16 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :
17 Oui.
18 Me STEVE CADRIN :
19 Alors, je vais vous laisser maintenant aller avec
20 cette présentation, s'il vous plaît.
21 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :
22 Je n'ai pas été assermenté.
23 Me STEVE CADRIN :
24 Oh! Vous n'avez pas été assermenté. Bien, oui. Je
25 manque tout.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bon réflexe. Bon réflexe.

3

4 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

5

6 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-troisième
7 (23e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

8

9 MARCEL-PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
10 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
11 suite 110, Ville Saint-Laurent (Québec).

12

13 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, dépose et dit :

15

16 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

17 Q. **[189]** Alors, Monsieur Raymond, si je vous avais
18 posé les mêmes questions qu'avant que vous soyez
19 assermenté, auriez-vous répondu de la même façon
20 une fois assermenté? Donc, votre pièce, est-elle
21 votre pièce préparée par vous, la présentation de
22 ce jour?

23 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

24 R. Oui.

25 Q. **[190]** D'accord. Alors, allez-y.

1 (16 h 21)

2 R. Merci. Bonjour Monsieur le Président, Mesdames.

3 Alors, je vais essayer de faire ça assez vite étant

4 donné que j'ai la lourde tâche de passer après

5 monsieur Boulanger et d'essayer de nous rendre au

6 cinq à sept tout le monde en même temps. Alors, je

7 vais y aller page... la présentation papier est

8 numérotée aux pages, elle est numérotée aux

9 planches. Donc, le plan... il y a cinq sujets qui

10 vont nous intéresser. Les objectifs corporatifs,

11 les pertes de transport, la planification du réseau

12 de transport, l'indicateur IF, et certaines

13 propositions là-dessus. Et le modèle de gestion des

14 actifs et les coûts de maintenance additionnels de

15 quarante-cinq millions de dollars (45 M\$). D'abord,

16 les objectifs corporatifs, si on s'en va... non,

17 j'ai dit les pages... oui, c'est ça, il y a du

18 recto-verso, alors on va faire attention, même moi,

19 là. Donc, à la page 2, les objectifs corporatifs.

20 Ce que nous avons fait c'est un peu l'historique de

21 l'évolution de ce dossier-là depuis quelques

22 années. D'abord, la Régie a mentionné que les

23 objectifs et les cibles devaient être ambitieux

24 pour que les sommes soient reconnues. On a la

25 décision 2005-50, on a la 2008-19, la 2010-32 et la

1 2014-35.

2 En deux mille treize (2013), la FCEI a...
3 dans son mémoire, a mentionné qu'elle trouvait que
4 les objectifs de deux mille treize (2013), les
5 objectifs corporatifs, toujours, n'étaient pas
6 suffisamment ambitieux et par la suite on a observé
7 que les objectifs deux mille treize (2013) ont été
8 atteints à quatre-vingt-treize pour cent (93 %).
9 C'est un peu toujours la même chose, entre
10 parenthèses on a des références, que je ne lirai
11 pratiquement pas, là, mais ça vous donne
12 l'information d'où ça a été pris.

13 Ensuite, l'AHQ, en deux mille quatorze
14 (2014), a mentionné qu'elle jugeait que les
15 objectifs de deux mille quatorze (2014) n'étaient
16 pas suffisamment ambitieux et, par la suite, on a
17 constaté qu'effectivement, les objectifs deux mille
18 quatorze (2014) ont été atteints à cent pour cent
19 (100 %).

20 Page suivante. Aussi, toujours en deux
21 mille quinze (2015), l'AHQ observait que les
22 objectifs de deux mille quinze (2015) n'étaient pas
23 suffisamment ambitieux et la Régie, dans sa
24 décision qui a été donc rendue en deux mille seize
25 (2016), avait aussi jugé que les cibles n'étaient

1 pas suffisamment ambitieuses pour deux mille quinze
2 (2015) et elle avait ordonné une réduction du
3 montant reconnu. Et dans ce dossier-ci, bien, on a
4 appris que les objectifs deux mille quinze (2015),
5 encore une fois, ont été atteints à cent pour cent
6 (100 %).

7 Page suivante. Si on continue, en deux
8 mille seize (2016), dans notre mémoire, nous
9 jugeons que... donc, l'AHQ-ARQ juge que soixante-
10 cinq pour cent (65 %) des objectifs de deux mille
11 seize (2016) ne sont pas suffisamment ambitieux.
12 Donc, ça veut dire que nous jugeons quand même que
13 trente-cinq pour cent (35 %) sont suffisamment
14 ambitieux. Alors, un premier bravo, que, dans le
15 fond, on s'en va dans la bonne direction, selon
16 nous.

17 Monsieur Boucher, le dix-huit (18)
18 novembre, nous a mentionné que certains objectifs
19 de deux mille seize (2016) ne seront pas atteints.
20 Déjà on pouvait se rendre compte de ça. Et madame
21 Boucher, hier, nous a précisé que l'indice global
22 d'engagement des employés, dont on connaît déjà le
23 résultat, à cinquante-neuf pour cent (59 %), serait
24 entre le seuil et la cible. Le taux de fréquence
25 des accidents serait probablement sous le seuil et

1 que l'IC, à date, on pense qu'il pourrait être
2 entre la cible et le délai.

3 Q. **[191]** L'idéal.

4 R. Et l'idéal. C'est le même mot... mêmes lettres
5 mais... Donc, l'idéal. Et, encore là, ça peut
6 confirmer notre impression que certains... puis
7 c'est probablement... c'est ces indicateurs-là, que
8 nous voyons, qui étaient ambitieux, donc,
9 effectivement, ce n'est plus automatique que les
10 objectifs puissent être atteints, donc il y a un
11 certain niveau d'ambition.

12 Monsieur Boucher nous a aussi mentionné, et
13 rebravo, là, qu'il y avait des changements à venir
14 dans les indicateurs à suivre pour deux mille dix-
15 sept (2017) et il a mentionné mettre la barre plus
16 haute. Donc, ça c'est quelque chose qui,
17 finalement, peut nous amener à avoir des objectifs
18 qu'on pourra juger ambitieux, peut-être l'an
19 prochain on n'aura pas grand-chose à dire.

20 Et, toutefois, bon, un peu le bémol, c'est
21 que la baisse de cinq points de pourcentage de la
22 portion de rémunérations variables pour certains
23 cadres, qui a été mentionnée dans la preuve et dont
24 on a eu des précisions hier de madame Boucher, il
25 reste un engagement numéro 15 à venir, à savoir, le

1 cinq points, est-ce qu'il va être enlevé du... de
2 la façon qu'il sera enlevé donc sur les objectifs
3 corporatifs, les objectifs individuels, là, à
4 quelle proportion.

5 (16 h 27)

6 Pourquoi on a montré un peu l'historique...
7 pourquoi on a pris un peu de temps pour vous
8 montrer cet historique-là? C'est qu'on voulait
9 illustrer que le dossier a évolué, O.K.? Ça peut
10 prendre quelques années avant d'obtenir un certain
11 nombre de résultats et on peut penser qu'ici, il y
12 a eu une progression qui nous amène avec une
13 situation qui, comme j'ai dit tantôt, possiblement,
14 rencontre les buts qu'on discute depuis quelques
15 années. C'est vrai pour d'autres dossiers. Peut-
16 être que d'autres dossiers dans notre preuve sont
17 plus à un niveau de maturité plus jeune. Alors, ça
18 peut prendre quelques années. C'est normal que,
19 souvent, on doive revenir sur certains sujets.

20 Donc, la recommandation qui est dans notre
21 preuve, qui est écrite... bien, que vous avez ici à
22 la page 3, la planche 6, qui dit que nous
23 recommandons que la Régie n'accorde pas un montant
24 de un million pour la reconnaissance des coûts du
25 régime de rémunération incitative. C'est la même

1 recommandation que nous avons dans notre mémoire.

2 Maintenant, passons aux pertes de
3 transport. Le tableau que vous voyez à la page 4 du
4 document est extrait aussi de notre mémoire. Et
5 c'est le résumé des pertes, de l'évolution des
6 pertes de transport depuis deux mille cinq (2005).
7 On a mis en jaune orange les points sur lesquels on
8 se questionnait un peu plus. Alors, vous voyez
9 qu'en deux mille treize (2013), il y a eu... Bon.
10 La colonne « énergie transitée » c'est en
11 gigawattheures, c'est vraiment la somme de toute
12 l'énergie transitée sur le réseau de transport pour
13 l'année.

14 On voit deux cent vingt-trois mille
15 gigawattheures (223 000 Gwh) en deux mille treize
16 (2013). Et on voit que, entre deux mille douze
17 (2012) et deux mille treize (2013), il y a eu une
18 augmentation significative de cette énergie
19 transitée. Et il y a aussi une augmentation
20 significative du taux de perte qui a augmenté de
21 deux virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent
22 (2,99 %) entre deux mille douze (2012) et deux
23 mille treize (2013). Ce n'est pas deux virgule
24 quatre-vingt-dix-neuf (2,99) points le pourcentage.
25 Vous avez compris que c'est deux virgule quatre-

1 vingt-dix-neuf pour cent (2,99 %). Et il y a deux
2 raisons qu'on voit très bien l'augmentation de
3 l'énergie transitée. Mais il y a aussi la fermeture
4 de la centrale Gentilly-2 à la fin de deux mille
5 douze (2012).

6 Ensuite, quand on regarde deux mille treize
7 (2013) à deux mille quatorze (2014), toujours dans
8 la colonne « énergie transitée », on voit que
9 l'énergie transitée a baissé. Malgré tout les
10 pertes ont subi une augmentation de un virgule zéro
11 trois pour cent (1,03 %). Donc, on commence à se
12 poser des questions comment ça se fait qu'ils sont
13 dans ce sens-là.

14 Et finalement, l'année deux mille quinze
15 (2015), on voit que l'énergie transitée a été à
16 toutes fins pratiques, là, la même qu'en deux mille
17 quatorze (2014). Par contre, les pertes de
18 transport ont subi une augmentation qui est la plus
19 grosse de toutes ces années-là, trois virgule
20 soixante-douze pour cent (3,72 %).

21 Si on passe à la planche suivante. Donc,
22 pour expliquer cet écart, on ne peut pas utiliser
23 l'énergie transitée annuelle comme raison, parce
24 que c'était la même en deux mille quatorze (2014)
25 et en deux mille quinze (2015), selon le tableau

1 qu'on vient de voir. Le Transporteur indique que
2 l'augmentation du taux de perte en deux mille
3 quinze (2015) s'explique essentiellement par une
4 sollicitation accrue du réseau compte tenu des
5 températures plus froides pour la période hivernale
6 deux mille quinze (2015). C'est dans le rapport
7 annuel.

8 Premièrement, c'est vrai que les
9 températures ont été plus froides en janvier et
10 février deux mille quinze (2015). Vous vous
11 souvenez que, en décembre deux mille quinze (2015),
12 je me souviens que le vingt-quatre (24) décembre,
13 j'étais dehors, il faisait dix-huit degrés (18°).
14 Alors, janvier, février ont été plus froids.
15 Décembre a été plus chaud. Et aussi quand la
16 demande, la charge locale est plus forte, les
17 exportations s'effacent, pas totalement mais
18 s'effacent, alors que quand la demande interne est
19 moins forte, les exportations compensent.

20 Ce qui fait que si vous regardez dans la
21 preuve, nous avons démontré que les profils de
22 charge, quand je dis « les profils de charge »,
23 c'est la charge locale plus le point à point, donc
24 le point à point qui est principalement des
25 exportations du Producteur, sont pratiquement les

1 mêmes. Alors, on a fait une petite analyse des
2 graphiques, sans avoir les chiffres. Donc, pour
3 nous, ce n'est pas une raison principale ou ce
4 n'est pas la seule raison qui expliquerait cette
5 augmentation de trois virgule soixante-douze pour
6 cent (3,72 %) des pertes en deux mille quinze
7 (2015).

8 Prochaine page. Et dans notre mémoire, nous
9 recommandons donc que le Transporteur puisse faire
10 une étude pour identifier et quantifier les
11 principales causes qui permettraient d'expliquer
12 les pertes et en particulier cette augmentation-là
13 entre deux mille quatorze (2014) et deux mille
14 quinze (2015). Alors, on constate un certain
15 malaise donc. Alors, regardons, creusons un peu
16 pour voir comment on pourrait l'expliquer. C'est
17 notre recommandation.

18 Pour faire ça, nous avons demandé (la
19 planche 10) en demande de renseignements si le
20 Transporteur pouvait nous fournir le taux réel
21 mensuel des pertes de transport. Ça nous permettait
22 déjà de creuser un petit peu plus. Hein, quand on a
23 encore là un certain problème, on creuse, on mine,
24 on fait du « mining », on creuse un peu plus.
25 (16 h 32)

1 Et la réponse c'est que « ces informations
2 sont cumulées et validées sur une base annuelle et
3 l'information est jugée fiable et pertinente sur
4 cette base. En conséquence, le Transporteur se voit
5 dans l'impossibilité de fournir l'information
6 demandée par l'intervenant ». Honnêtement, ça nous
7 a grandement étonnés. O.K.

8 Donc la prochaine page, ça nous a
9 grandement étonnés parce qu'on se souvenait de la
10 citation que vous voyez ici, qui est un début de
11 citation. Dans notre mémoire, la citation est plus
12 complète, qui date du vingt-cinq (25) novembre deux
13 mille quinze (2015). De mémoire, c'était monsieur
14 Louis-Omer Rioux qui nous avait expliqué ça.

15 Donc à tous les mois sur une base
16 mensuelle, on révise les livraisons journalières
17 heure par heure. Qui sont... qui sont livrées sur
18 le réseau et on fait le calcul de ce qui a été
19 livré, etc. Alors ce qui nous permet d'avoir des...
20 des pertes horaires, qu'on peut additionner par
21 jour, par semaine, par mois, par année, etc. Ça, ça
22 nous étonne un peu moins parce que c'est vraiment
23 ce que les... les entreprises que je connais et que
24 je... avec lesquelles je travaille, c'est la façon
25 qu'elles fonctionnent normalement.

1 Prochaine... numéro 12, là. Donc par
2 ailleurs, oui, aussi en faisant certaines
3 recherches pas tellement loin dans les dossiers, on
4 a rencon... on s'est rendus compte que le
5 Transporteur avait déjà mentionné que les données
6 de mesurage sont, non pas recueillies une fois par
7 année, mais aux trois secondes. O.K. Et que seules
8 les données horaires sont conservées pour fins de
9 statistiques et de calculs de pertes. Alors ça,
10 c'est tout à fait aussi... même si on prend les
11 données aux trois secondes, je ne m'attends pas à
12 ce qu'on les conserve aux trois secondes. Donc à
13 l'heure, c'est une pratique assez courante.

14 Alors par conséquent, l'AHQ-ARQ est d'avis
15 que pour valider la valeur annuelle des pertes de
16 transport, le Transporteur doit d'abord valider les
17 données horaire qu'il mesure, contrairement à ce
18 qu'on voyait tantôt, qu'on disait c'est... c'est
19 validé seulement sur une base annuelle.

20 Parce que si on... comment... je ne peux
21 pas comprendre comment on peut valider une valeur
22 annuelle. Tantôt on a vu, ça donne trois point
23 soixante-douze pour cent (3,72 %) de plus. Alors,
24 moi, si quelqu'un m'arrive avec un chiffre comme
25 ça, bien je dis : est-ce que... est-ce que t'es sûr

1 de la valeur? Bien on creuserait, comme j'ai dit
2 tantôt, au mois, puis on pourrait identifier peut-
3 être des heures, soit qu'il y a des données
4 erronées, que dans le fond qui devraient être
5 validées. Et corriger. Quelqu'un, moi, qui me dit :
6 bon, la valeur annuelle, on va corriger la valeur
7 annuelle, bien je veux dire si on prend des données
8 horaire et qu'on les conserve, bien ma pratique
9 c'est de les conserver et de les valider et de les
10 corriger. Sinon, j'ai aucun intérêt à les
11 conserver.

12 Je pense que c'est monsieur Giroux qui, le
13 vingt et un (21) novembre, qui nous a expliqué que
14 les pertes pouvaient être réparties par... lui,
15 bien je pense que le Transporteur appelle ça des
16 composantes, moi, j'appelle ça des types, mais
17 c'est la même chose. Donc quatre-vingt pour cent
18 (80 %) des pertes pouvaient être, par effet joule,
19 huit pour cent (8 %) par effet couronne. Et
20 effectivement, ça aussi, on retrouve ces
21 informations-là dans le...le rapport de la cause
22 3401-98. Et c'est probablement que ça a été calculé
23 non pas par des données réelles, mais possiblement
24 par un modèle analytique, tel qu'il est expliqué
25 dans ce rapport-là.

1 Alors ici, c'est intéressant, mais si on
2 tourne la page, nous, ce qui nous intéresse plus,
3 c'est les causes. O.K. Pourquoi on a eu trois
4 virgule soixante-douze pour cent (3,72 %) de plus
5 en deux mille quinze (2015)? Et puis en réponse aux
6 demandes de ren... une demande de renseignements de
7 la Régie, le Transporteur a fourni une réponse
8 quand même assez complète de deux pages, là, qui
9 indiquait un certain nombre de causes et de
10 facteurs qui pouvaient expliquer les pertes de
11 transport.

12 La première, c'est pas mal dans... pas dans
13 l'ordre de priorité, peut-être plus dans l'ordre
14 qu'elles apparaissent dans la réponse. Alors...
15 Oui?

16 LE PRÉSIDENT :

17 On va arrêter. Parce que je pense qu'on va le
18 laisser témoigner puis on va arrêter. On est... on
19 est sur la... on fera les tests plus... Merci
20 beaucoup de vous être déplacé. On fera les tests de
21 notre système plus tard et je m'excuse, Monsieur
22 Raymond, allez-y.

23 R. J'ai plus de difficulté à vous regarder comme ça,
24 mais c'est correct, je réussis quand même. Alors
25 donc les principales causes et facteurs identifiés

1 par le Transporteur. Évidemment, on a mentionné
2 tantôt, c'est la charge et sa variation dans le
3 temps. La configuration et le mode d'exploitation
4 du réseau, la production éolienne en quantité et où
5 est-ce qu'elle se trouve sur la province. La même
6 chose pour la production hydroélectrique. La
7 disponibilité des équipements du réseau de
8 transport, l'intégration ou la fermeture de
9 production, par exemple, on a parlé tantôt centrale
10 nucléaire de Gentilly 2. Le raccordement ou la
11 fermeture de clients raccordés directement.

12 (16 h 37)

13 Donc ça, ça peut jouer. Les échanges avec
14 les réseaux voisins, le renforcement du réseau.
15 Alors, c'est vraiment des causes qui étaient dans
16 la réponse du Transporteur. Et si on passe à la
17 page 14, nous soumettons que chacun de ces
18 facteurs-là est connu horairement, un peu comme les
19 pertes. Alors, c'est sûr qu'horairement, on peut
20 connaître la production hydroélectrique, la
21 production éolienne de chaque parc, et caetera. Par
22 conséquent, imaginons-nous que nous avons huit
23 mille sept cent soixante (8760) données par année
24 de pertes puis on a huit mille sept cent soixante
25 (8760) données de tous ces facteurs-là vu qu'on a

1 une grosse matrice, là, puis il y a des logiciels
2 statistiques, ou même Excel, qui nous permettent de
3 faire des choses avec ça, donc de faire des
4 régressions, des analyses en composantes
5 principales, une technique statistique qui nous
6 permet d'identifier quelle de ces variables
7 indépendantes là explique notre variable dépendante
8 qui est, en réalité, les pertes de transport.

9 Alors, nous sommes convaincus que pour
10 améliorer un phénomène, et dans le cas d'ici, c'est
11 les pertes, bien ça doit passer par une
12 quantification des causes. Quand on évalue... quand
13 on connaît les causes d'un problème, bien on peut
14 commencer à penser à où travailler pour essayer de
15 l'améliorer. Ou si on se rend compte que le
16 problème est incontrôlable, bien on aura au moins
17 cette information-là, ce que nous n'avons pas
18 présentement.

19 Ensuite, sur les pertes de transport, on a
20 beaucoup parlé du dossier Chamouchouane ou dans la
21 présentation B-0103, c'est la présentation de
22 monsieur Giroux, là, le deuxième panel, où... bien
23 lui mentionne que les pertes Chamouchouane
24 diminuent les pertes de zéro virgule deux pour cent
25 (0,2 %). Je ne sais pas si son but c'était de

1 lirai pas le... on l'a déposé cette pièce-là au
2 moment où on a posé des questions, là, c'est la
3 pièce C-AHQ-ARQ-15, où le Transporteur nous disait,
4 à l'époque : « La simulation a été conduite sur un
5 réseau de la dernière pointe et la Romaine n'est
6 pas considérée et la production des parcs éoliens
7 de l'appel d'offres 2005-03 non plus. » Alors ce
8 qui fait que l'écart des pertes, le fameux quatre
9 cent quarante-huit gigawattheures (448 GWh) ne
10 serait pas représentatif puis si on lit la suite,
11 c'est un peu peut-être une valeur, une borne
12 inférieure, une valeur minimale des pertes évitées
13 par la ligne Chamouchouane.

14 Ensuite, on a posé la question, puis
15 étonnamment, là, monsieur Giroux nous a dit que la
16 valeur demeure à quatre cent quarante-huit
17 gigawattheures (448 GWh) et cent mégawatts
18 (100 MW). Il avait refait les analyses puis comme
19 par hasard, ça donnait le même chiffre. Alors ça,
20 ça nous surprend un petit peu, là, parce que... en
21 tout cas, il a eu une information qui est bonne
22 puis l'autre qui ne l'est peut-être pas parce qu'on
23 nous a dit que ça devrait être plus. Alors... Et
24 pourquoi on a posé la question? Bien c'est une
25 donnée qui est importante pour les prévisions de la

1 demande d'électricité, évidemment, parce que... et
2 si on va voir dans le dossier de plan
3 d'approvisionnement du Distributeur, il l'utilise,
4 il a la... il ajuste ses prévisions de besoins en
5 fonction de cette nouvelle ligne là, ce qui est
6 très bien.

7 Si on continue, bon, c'est-à-dire
8 changement de sujet, planification du réseau, alors
9 dans notre mémoire, on a mentionné qu'on voulait
10 avoir une démonstration que le critère de
11 conception du réseau qui est exigé par le
12 Distributeur, est-ce qu'il est respecté et aussi,
13 est-ce qu'il y a des marges excédentaires qui sont
14 installées sur le réseau en fonction de ce critère-
15 là.

16 (16 h 42)

17 Et pour essayer démêler la question, bien
18 nous avons fait un premier tableau en utilisant
19 diverses valeurs de capacité du réseau de
20 transport, là, que le Transporteur véhicule souvent
21 en les appelant de façon identique mais avec des
22 définitions différentes et nous avons aussi utilisé
23 toutes les données disponibles de demande
24 d'électricité, les données réelles normalisées et
25 même des prévisions.

1 Ce qui fait que par la suite, et c'est un
2 peu le but de notre intervention, le Transporteur a
3 amené des précisions pour nous permettre de mieux
4 comprendre le phénomène. Notamment, il a mentionné
5 qu'il y avait une démonstration qui était faite au
6 NPCC, la dernière version en juin deux mille quinze
7 (2015) et, bon, on était en attente de ce document-
8 là et, dans l'engagement numéro 2 ce matin, le
9 Transporteur nous a indiqué que le document était
10 non public, ce qui confirme que notre recherche du
11 week-end n'a pas fonctionné.

12 Et par contre, nous disons, bien
13 possiblement, en tout cas, ça devrait être
14 possiblement un rapport qui puisse intéresser la
15 Régie, qui puisse se faire sous pli confidentiel
16 dans les prochains dossiers.

17 Le Transporteur nous a aussi indiqué que
18 lors de cette démonstration de juin deux mille
19 quinze (2015), l'état de réseau plus quatre mille
20 mégawatts (4000 MW) n'était pas le plus
21 contraignant. Ça, c'était dit à la page 2 de la
22 présentation. Et des chances que cette conclusion-
23 là soit bien documentée dans le fameux document
24 remis au NPCC.

25 Mais le Transporteur nous a indiqué qu'une

1 demande plus grande que le cas de quatre mille
2 (4000) pouvait être alimentée par le réseau et on a
3 posé la question de combien de plus. L'engagement 2
4 reçu aujourd'hui - ou la réponse - ne nous fournit
5 pas cette réponse-là comme telle et pourrait
6 susciter d'autres questions qui pourraient nous
7 permettre, éventuellement, de compléter ou de
8 continuer à comprendre ce phénomène-là, un peu
9 comme tantôt on l'a fait avec les objectifs. Comme
10 j'expliquais, ça peut prendre un certain nombre
11 d'itérations avant d'arriver à bien comprendre les
12 phénomènes.

13 Numéro 20. Dans la présentation, le
14 Transporteur nous a aussi indiqué que le réseau
15 était en mesure de transporter la totalité de la
16 production installée ainsi que les services de
17 transport ferme, tout en conservant un comportement
18 acceptable, ce qui a été confirmé par monsieur
19 Giroux le vingt et un (21) novembre et dans
20 l'engagement 3, on a obtenu plus de précisions ce
21 matin et, encore là, ça peut susciter certaines
22 autres questions pour bien comprendre ces choses-
23 là.

24 Alors notre recommandation, de toute façon,
25 c'était de demander à la Régie d'exiger du

1 Transporteur qu'il présente à chaque cause
2 tarifaire au moins une démonstration du respect du
3 critère de conception demandé par le Distributeur
4 indiquant les marges excédentaires installées et
5 prévues sur un horizon de dix (10) ans et pas
6 seulement sur le réseau actuel. Mais comme on voit
7 des investissements sur dix (10) ans, bien c'est
8 quand même une bonne mesure.

9 De plus, l'AHQ-ARQ recommande qu'une
10 nouvelle démonstration soit faite lors de toute
11 demande d'investissement visant à augmenter la
12 capacité du réseau de transport. Maître de
13 Repentigny a quand même demandé « Est-ce qu'on peut
14 ajouter quelque chose dans la preuve tarifaire du
15 Transporteur? » et le Transporteur a accepté mais
16 je pense qu'il faut quand même avoir un certain
17 nombre de vérifications pour nous aider à bien
18 comprendre le phénomène.

19 Un autre sujet, les indicateurs
20 d'indisponibilités forcées. Alors, ça a été discuté
21 longuement et ce n'était pas un secret dans notre
22 mémoire qu'on n'était pas tellement satisfaits de
23 cet indicateur-là comme représentatif de ce qu'on
24 veut montrer. On veut montrer la santé d'un réseau
25 et puis on pense que ce n'est pas... Et

1 honnêtement, et je travaille encore avec plusieurs
2 compagnies d'électricité dans le monde puis je n'ai
3 jamais vu un indicateur sur le nombre
4 d'indisponibilités forcées.

5 J'ai vu des taux d'arrêts forcés, donc ça
6 implique la durée et ici, vous allez voir, j'ai des
7 propositions, bon, comme je dis là, ça ne tient pas
8 compte de la gravité alors c'est toujours notre
9 poignée de porte est aussi importante que notre
10 toit qui coule dans cet indicateur-là. Il ne tient
11 pas compte de la durée.

12 Alors évidemment, si on a une
13 indisponibilité forcée d'une heure, ça a le même
14 poids qu'une indisponibilité forcée de deux
15 semaines ou j'ajouterais l'indisponibilité forcée
16 d'une heure, de la poignée de porte a le même poids
17 qu'une indisponibilité forcée de deux semaines du
18 toit qui coule. C'est ça.

19 Le nombre d'emplacements... Bon, quelques
20 petites choses qui peuvent expliquer une partie des
21 augmentations mais pas beaucoup peut-être. Le
22 nombre d'emplacements, nous avons demandé et madame
23 Roquet nous a dit « C'est à peu près le même ordre
24 de grandeur d'une année à l'autre. ». Mais si le
25 nombre d'emplacements augmente d'une année à

1 l'autre, bien le nombre peut, c'est normal que le
2 nombre augmente un petit peu. Alors, si on avait
3 pris le pourcentage serait peut-être un peu plus
4 significatif mais, d'après ce que madame Roquet
5 nous a dit, je ne pense pas que c'est ça qui
6 explique une grosse augmentation, mais ça serait
7 intéressant d'avoir ces chiffres-là.

8 (16 h 48)

9 Et, aussi, quand elle a parlé des
10 inspections, et peut-être à tort, là, mais nous
11 avons compris qu'il y a peut-être plus
12 d'inspections qui se sont faites dans les dernières
13 années. Puis veut, veut pas, si on ajoute le nombre
14 d'inspections et d'inspecteurs, bien, ils vont
15 découvrir des choses qu'on ne voyait peut-être pas
16 dans le passé, évidemment qui se retrouvaient en
17 arrêt forcé plus tard. Mais je ne dis pas que ce
18 n'est pas... c'est une bonne chose d'avoir des
19 inspecteurs mais ça a peut-être ajouté des nombres
20 d'indisponibilités forcées, peut-être moins
21 majeures mais... on n'a pas le chiffre, alors c'est
22 une intuition qu'on avait, mais il ne semble pas
23 que ces chiffres-là soient conservés. Alors, tout
24 ça pour dire que c'est des raisons pourquoi on
25 n'est pas satisfaits de l'indicateur mais c'est

1 surtout la gravité et la durée qui nous inquiètent.

2 Et on peut penser qu'il y a un intérêt.

3 Monsieur Boucher, si vous allez aux références ici,
4 a mentionné que lui aussi ça semblait le
5 préoccuper, là. Et, bien, vous voyez qu'il y a eu
6 quand même des discussions, surtout hier, entre
7 maître Duquette et les témoins, donc on voit que
8 c'est une préoccupation. Alors, s'il y a une
9 préoccupation, il y a peut-être des solutions,
10 n'est-ce pas?

11 Et là on est toujours... n'oublions pas que
12 ce que je vous parle, là, c'est toujours la mesure
13 de la santé, on le mesure réel. O.K.? Qu'est-ce
14 qu'il manque puis comment... C'est un peu ce que le
15 Transporteur nous dit, là : « Voici notre mesure
16 réelle, ce que, nous, on pense c'est ça qui nous
17 permet de mesurer notre santé. »

18 Je propose... et c'est aussi dans notre
19 mémoire, là, mais ici on en parle un peu plus
20 détaillé, là. Peut-être que dans le mémoire c'est
21 quelques lignes, là, mais... Une première
22 génération - il manque un accent, je m'en excuse -
23 d'indicateurs qui est proposée. Pourquoi je dis
24 « une première génération »? Tantôt on verra qu'il
25 y a une deuxième génération. Mais la première

1 génération est plus facile que la deuxième. O.K.?

2 Alors, dans un premier temps... et c'est ce
3 qu'on appelle non pas les indisponibilités forcées,
4 le nombre, mais le taux. Le taux d'indisponibilités
5 forcées et avec impacts. O.K.? Je vais vous
6 expliquer ça. Alors, on dit, bien, c'est important
7 de pondérer par la durée. Mais en réponse à une de
8 nos demandes de renseignements, le Transporteur a
9 dit : « Oui, mais il peut arriver que j'aie une
10 indisponibilité qui me prend trois mois à réparer
11 ou à ramener parce que les deux premiers mois ou
12 les deux ou les premières journées ou les premiers
13 mois, je n'en ai pas besoin. » O.K.? Alors, peut-
14 être, la réparation, elle dure juste deux jours
15 mais l'indisponibilité est cotée pendant trois
16 mois. Donc, à ce moment-là, l'impact n'est
17 seulement que deux jours. O.K.?

18 Alors, dans les systèmes de suivi des
19 indisponibilités, on va mettre une étiquette sur
20 les jours où ça ne nuit pas, où il n'y a pas
21 d'impact, on met une étiquette ou zéro, quelque
22 chose comme ça puis, dans les deux jours où ça
23 nuit, bien on met une autre étiquette. Et le
24 résultat, finalement, on peut mesurer la durée avec
25 impact; dans ce cas-ci, deux jours.

1 Pondérer par la cote d'impact. Tantôt on
2 verra qu'il y a peut-être une autre façon qu'on
3 veut mesurer les impacts mais, en attendant...
4 parce qu'on sait que ce n'est pas toujours direct
5 ou facile ou rapide de calculer les impacts. On
6 sait, par contre, que dans le début deux mille huit
7 (2008)... Bien, premièrement, bien, je pense que
8 c'est madame Roquet ou, en tout cas, elle dit :
9 « C'est faisable, là, de faire ça ou de faire
10 quelque chose de semblable. » Et, depuis deux mille
11 huit (2008), il y a la cote d'impacts qui est
12 apparue dans le dossier sur les risques de
13 pérennité. Rappelons-nous que c'est une cote qui
14 varie de un à neuf, qui est faite de façon...
15 j'avais le mot « arbitraire » en tête, là, mais
16 c'est... je dirais que c'est mieux que ça, là,
17 parce que c'est quand même les experts qui mettent
18 une cote de un à neuf pour dire : « Voici l'impact
19 de mon toit versus ma poignée de porte. » C'est un
20 chiffre de un à neuf.

21 Et puis, pour calculer le risque, bien,
22 c'est ce chiffre-là, de un à neuf, qui est
23 multiplié par un autre chiffre de un à neuf, qui
24 est la probabilité. Alors, encore là, la
25 probabilité, ce n'est pas une probabilité mesurée

1 par des... c'est une probabilité du jugement de ces
2 experts-là. Ce qui fait que notre cote de risque,
3 si on a une probabilité neuf puis un impact de
4 neuf, bien, ça va donner un risque de quatre-vingt-
5 un (81). Neuf fois neuf. Et si on a... bon, tantôt
6 on va voir le graphique, là, on voit des risques de
7 six, sept, là, c'est un peu d'où ça vient. Bon.

8 Alors, pour ça... pourquoi je vais là?
9 C'est que je me dis, la cote d'impacts, elle existe
10 probablement pour la plupart des équipements. Et,
11 si je lis la citation, à la planche 24, je pense
12 que c'est intéressant, qui est dans le dossier à la
13 pièce B-009 :

14 La mesure d'impact utilisée par le
15 Transporteur prend en compte la
16 fonction de l'actif, l'importance de
17 l'installation dans laquelle il est
18 installé ainsi que son impact
19 potentiel sur la sécurité,
20 l'environnement et sur les actifs
21 connexes. Elle cherche à quantifier
22 dans quelle mesure les effets
23 indésirables d'une défaillance d'un
24 actif en particulier affectent les
25 objectifs de sécurité, fiabilité et

1 disponibilité du Transporteur. Cette
2 quantification - comme je viens de le
3 dire, se fait sur une échelle relative
4 et permet une comparaison des
5 scénarios entre eux par rapport à la
6 situation actuelle.

7 (16 h 53)

8 Alors, à défaut d'avoir un impact
9 monétaire, on a au moins cette cote d'impact là qui
10 a été déterminée par les meilleures personnes pour
11 le faire, c'est-à-dire les experts du domaine, les
12 ingénieurs du Transporteur probablement. O.K.

13 Alors avant d'aller à la deuxième
14 génération, finalement ce qu'on a ici c'est que
15 toutes nos indisponibilités forcées, par exemple
16 nos six mille (6000) indisponibilités forcées qu'on
17 a eues en deux mille quinze (2015), bien je suis
18 convaincu qu'il y a une date et heure de début,
19 date et heure de fin, il y a une cote d'impact.
20 Alors ce serait assez rapide, à mon avis, de
21 montrer cet indicateur-là pour l'année deux mille
22 dix (2010) à deux mille quinze (2015).

23 Deuxième génération. Peut-être que
24 maintenant, mais la cote d'impact c'est relatif.
25 Alors on dirait quel a été l'impact de nos

1 indisponibilités forcées. O.K. En dollars. Là, on
2 ajoute un petit dollar. O.K. Et ça peut inclure
3 éventuellement, pourquoi j'ai souligné
4 « éventuellement », il est possible que dès la
5 première version cette mesure-là ne mesure pas tous
6 les facteurs. Mais c'est pas une raison de ne pas
7 le faire. Et déjà, ce matin, on a vu des choses
8 intéressantes, là, des morceaux de choses qui
9 pouvaient être mesurées, là. Je dis des morceaux,
10 pas de façon péjorative, là, je pense que c'est
11 très intéressant. Mais évidemment, on ne peut pas
12 arriver puis mettre tout ça ensemble aujourd'hui
13 pour arriver avec une mesure, mais il y a des
14 choses qui sont possibles de faire. Et... et le
15 Transporteur a mentionné qu'il voulait avancer dans
16 ça.

17 Alors donc, par exemple, ici c'est une
18 liste d'un certain nombre de facteurs qui nous ont
19 été fournis par le Transporteur depuis quelques
20 jours, là. Ça peut inclure les coûts de maintenance
21 additionnelle. Alors le correctif, versus qualifié,
22 là, qui prend plus de temps, le correctif. Les
23 coûts d'annulation de déplacement de retrait
24 planifié, les coûts de perte d'efficacité. Les
25 pertes de transport. Alors là, on vient d'ajouter

1 un petit bonus qui nous vient du point précédent.

2 Et je continue la suite ici, là, peut
3 inclure éventuellement. Les coûts provenant des
4 limites de transit. Si on impose des limites de
5 transit sur le réseau, bien ça peut avoir des
6 impacts sur les ventes. Parce que ça peut limiter
7 les ventes au réseau voisin, ça peut aussi avoir
8 des impacts sur la répartition de la production
9 entre les deux grands axes, là, ce qui pourrait
10 aller à l'encontre de ce que le Producteur voudrait
11 avoir idéalement.

12 Il y a aussi, bon, là, on rentre dans des
13 choses un peu plus fiabilité, là, le risque ou...
14 bien, avant, je vais vous parler des interruptions
15 réelles. Je vais sauter un boulet, là. Les
16 interruptions réelles de clients. Et puis monsieur
17 Veci a dit : bien c'est pas facile à mesurer, là,
18 combien ça vaut en argent. Mais ce matin, je pense
19 que c'est monsieur Lajoie qui est arrivé avec un
20 indicateur, là, je pense que c'est le vol, là, en
21 tout cas ça existe et puis avant d'avoir la
22 présentation ce matin, je sais qu'il y a des
23 notions de coûts sociaux des interruptions, là, ça
24 existe à bien des places, là, puis ça donne des
25 montants, comme monsieur Lajoie a dit, là,

1 dépendant des réseaux. Mais c'est des choses qui se
2 font couramment dans le domaine de l'électricité.

3 Si je monte à l'autre, à la précédente. Il
4 y a un risque ou une espérance mathématique
5 d'interruption de clients lors des situations de
6 première contingence. Alors on va voir le graphique
7 tantôt. Donc une interruption, bien on le sait,
8 c'est une interruption. Une première contingence,
9 bien c'est un risque plus grand d'interruption.
10 Alors il est possible de dire à chaque fois qu'on a
11 une... une première contingence sur un équipement,
12 bien c'est comme peut-être une chance sur cinquante
13 (50) d'avoir une interruption. Alors c'est comme un
14 cinquantième d'interruption qui pourrait s'ajouter
15 au reste.

16 Et ici, pour les interruptions, il y a deux
17 façons de compiler ça dans notre indicateur, là.
18 Soit qu'elles soient faites en nombre d'heures
19 espérées ou qu'elles soient transformées en argent
20 avec les... les choses qu'on a vues de monsieur
21 Lajoie aussi. Alors ça peut être séparé ou pas. Et
22 la dégradation de la qualité de l'onde, là, ça a
23 été mentionné par le Transporteur et même par
24 monsieur Vézina. Et et caetera. O.K. Et caetera.

25 Puis j'ai mis entre guillemets une citation

1 de maître Duquette : « Tout se modélise. » Je l'ai
2 mis entre guillemets aussi parce que c'est quelque
3 chose que j'utilise souvent. Et je l'ai mis entre
4 guillemets aussi parce que tout se modélise, mais
5 pas tout se modélise parfaitement. O.K. Un modèle
6 est un modèle. Ce qui veut dire que c'est pas parce
7 que tout ne se modélise pas parfaitement qu'on ne
8 peut pas agir et qu'on ne peut pas estimer ce genre
9 de chose là.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Monsieur Raymond.

12 R. Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Cadrin, il est presque cinq heures (5 h). Il
15 reste, question de...

16 R. Il reste quatorze (14).

17 LE PRÉSIDENT :

18 Je m'excuse?

19 R. Excusez, il reste quatorze (14) planches.

20 (16 h 58)

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui. Et je me demande si... Je pense qu'on va
23 suspendre votre présentation de preuve pour mieux
24 l'apprécier. Oui. Je vais tenter, il reste deux
25 minutes. Soit qu'on... pour déterminer les

1 indicateurs ou on recommence à la pa... moi je
2 dirais qu'on recommence à 26 demain, là. Après
3 demain, en fait, vendredi matin, avec vous, comme
4 ça, puis en même temps pour deux raisons parce que
5 un, j'ai un délai de temps, deuxièmement, je veux
6 qu'on soit tous bien en mesure d'apprécier ce que
7 vous nous apportez. Puis là, bien je constate... je
8 vais parler pour moi, je constate que mon acuité
9 est moindre que celle de huit heures et demie
10 (8 h 30) ce matin. Alors, j'aime autant bien... le
11 travail qui a été fait, je le respecte, alors
12 j'aime autant bien l'entendre et donc, on va
13 recommencer, si vous le voulez bien, Maître Cadrin,
14 à huit heures trente (8 h 30) avec vous vendredi
15 matin. Merci, Monsieur Raymond. Oui, Maître
16 Hamelin? Question de calendrier, j'imagine?
17 Me PAULE HAMELIN :
18 Loin de moi de vouloir toujours avoir le dernier
19 mot puis de revenir avec ça, on est en train de
20 faire des vérifications du côté de mon collègue,
21 Maître Dubé, pour voir s'il n'y aurait pas une
22 possibilité, pour lui, de pouvoir tasser certaines
23 choses et d'être avec vous mardi. Je suggère de
24 revenir à la Régie demain avant midi (12 h 00), si
25 vous me le permettez quant à cette possibilité-là,

1 donc ça répondrait aux questions de procédures...
2 d'équité procédurale, tout le monde plaiderait,
3 alors, verbalement ou oralement. Alors, je suis en
4 train de faire ces vérifications-là avec mon
5 collègue et mes principaux, naturellement. Alors,
6 j'entends vous revenir avant midi (12 h 00) demain
7 si ça vous convient.

8 LE PRÉSIDENT :
9 Oui, avec une correspondance qui est déposée au
10 SDÉ.

11 Me PAULE HAMELIN :
12 Oui. Est-ce qu'un courriel fonctionne...

13 LE PRÉSIDENT :
14 Courriel peut faire, oui. Oui, il sera déposé.

15 Me PAULE HAMELIN :
16 ... avec une copie à tous les intervenants?

17 LE PRÉSIDENT :
18 C'est ça. Parfait.

19 Me PAULE HAMELIN :
20 D'accord, merci.

21 LE PRÉSIDENT :
22 Oui, merci, Maître Hamelin, j'apprécie. Alors,
23 Maître Fréchette, je vous souhaite une bonne
24 soirée. Est-ce que vous... à ce stade-ci du dossier
25 et à cette heure-ci, est-ce que... où en est-il de

1 la possibilité d'une contre-preuve?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Écoutez, vous allez me permettre de... on va
4 recevoir les notes sténographiques demain, alors je
5 vais y jeter un petit coup d'oeil vraiment très
6 précis avec les gens qui m'accompagnent, là, parce
7 que bon, dans l'effervescence du moment, parfois,
8 on peut capter des choses, parfois on en échappe.
9 Puis je veux aussi faire la correspondance avec les
10 témoignages qu'on a rendus jusqu'à maintenant,
11 question de... parce que la contre-preuve, c'est
12 quelque chose qu'on manie rarement et avec
13 parcimonie, vous le savez bien, là, alors je veux
14 m'assurer qu'on va être à l'intérieur des balises
15 pour ce faire. Et si vous me permettez, je vais
16 consulter mes gens, mais je vais vous revenir, là,
17 c'est sûr, de façon contemporaine pour qu'on puisse
18 planifier le vendredi. Je comprends que c'est une
19 préoccupation pour le vendredi, là, qu'on ait un
20 déroulement qui soit efficient.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je pense que c'est très sage pour vous de consulter
23 les gens. Et je vous dirais, si c'est possible,
24 après votre consultation, de nous en informer avant
25 vendredi par courriel ou par lettre pour qu'on

1 puisse, nous, savoir comment on va jouer...

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est sûr que ça sera... on s'entend que ça sera

4 mon évaluation par rapport à ce qui a été entendu

5 jusqu'à ce moment-là, il restera ceux de vendredi,

6 bien sûr, là, mais... parce que bon, je ne veux pas

7 manquer de respect pour tous mes collègues qui

8 n'ont pas encore passé ici, là.

9 LE PRÉSIDENT :

10 À ce stade-ci, là, à ce stade-ci du dossier.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Mais au stade... à partir de ce qu'on aura entendu.

13 On s'entend.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait, on s'entend là-dessus. Merci.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est bien, je vous remercie. À vendredi.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, Maître Cadrin.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Monsieur le Président, juste peut-être, bénéficiant

22 du temps et de la division de notre présentation de

23 la preuve, si c'était possible de faire un effort

24 particulier pour les engagements qui manqueraient

25 peut-être, là, à l'appel peut-être pour d'ici la

1 fin de la journée demain, là. Je comprends qu'on
2 est en pause demain, mais qu'on a beaucoup de
3 choses à faire, là, je...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Il n'y a jamais de pauses chez le Transporteur.

6 Me STEVE CADRIN :

7 C'est ça.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Le transit est continu, il est bien assuré, alors
10 là-dessus, il n'y a pas de souci, moi je suis très
11 confiant qu'il y a une très grande majorité des
12 engagements qui vont pouvoir trouver réponse dès
13 demain, là, alors j'ai une confiance, moi, je peux
14 vous dire, puis on y travaille, là, ne vous en
15 faites pas, c'est une préoccupation, là. Tout à
16 fait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Je pense, Maître Cadrin, que la réponse de Maître
19 Fréchette est concluante, tout le monde va
20 s'intéresser à les lire alors je pense que les
21 équipes continuent à travailler. Je vous remercie
22 de votre patience, merci pour le travail. Huit
23 heures et demie (8 h 30) vendredi. Merci.

24 FIN DE L'AUDIENCE

25

1 Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et
2 CLAUDE MORIN sténographes officiels, certifions
3 sous notre serment d'office que les pages ci-dessus
4 sont et contiennent la transcription exacte et
5 fidèle de la preuve en cette cause, le tout
6 conformément à la Loi;

7

8 Et nous avons signé :

9

10

11

12

DANIELLE BERGERON

13

Sténographe officielle

14

15

16

17

18

CLAUDE MORIN

19

Sténographe officiel